BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME XLII

1915

QUIMPER

IMPRIMERIE COTONNEC. — LEPRINCE, SUCC^r, PLACE SAINT-CORENTIN, 54

—

1915

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTERE
Hôtel de Ville
B.P. 531
29107 QUIMPER

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

Janvier 1915

Présidents d'honneur :
- Mgr. l'Evêque de Quimper et de Léon.
- M. le Préfet du Finistère.
- M. le vicomte DE VILLIERS DU TERRAGE, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, au château de Kerminihy, par Rosporden (été) — 30, rue Barbet-de-Jouy, Paris, 7e arrond. (hiver).

Président : M. le chanoine ABGRALL, aumônier de l'Hospice (M. F.).

Membres d'honneur, en vertu d'un vote de la Société :

M. le chanoine POTTIER, Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

M. A. MARTIN, capitaine de vaisseau en retraite, 26, rue de la Comédie, à Lorient (Morbihan).

Vice-Présidents :
- M. le chanoine PEYRON, chancelier-archiviste de l'Evêché (M. F.).
- M. LE CARGUET, ancien Percepteur, Audierne.
- M. le docteur PICQUENARD (Charles), adjoint au maire de Quimper, 19, rue de Brest.

Secrétaires :
- M. WAQUET (Henri), archiviste du Finistère, ancien Elève de l'école des Chartes.
- M. OGÈS, instituteur à Bénodet.

Bibliothécaire-Archiviste : M. WAQUET.

Bibliothécaire-Auxiliaire : M. BURIN, 28, rue Saint-Mathieu, Quimper.

Trésorier : M. ALLIER, 24, impasse de l'Odet, à Quimper.

M. F. signifie membre fondateur.

MM.

ARHAN (l'abbé), recteur à Locmaria, Quimper.
ASHER, libraire, W. 8. Behrenstrasse, 17, Berlin (Prusse).
ASTOR, 3, place des Batignolles, Paris (17e arr.).
AUDREN DE KERDREL (Mme), château de Treuscoat, en Pleyber-Christ.
AUDREN DE KERDREL (le comte), château de Kerusoret, en Plouvorn.
AUFFRET (chanoine), curé-doyen de Douarnenez.
AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (le vicomte), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, ancien président de la Société polymathique du Morbihan, château de Kergonano, en Baden (Morbihan).
AVRIL (Gustave), 6, rue du Palais, Quimper.
BAIL (LE), avocat, député, conseiller général, 15, rue Duret, Paris (10e arr.).
BERGEVIN (de), propriétaire, château de Kerven, à Guimaëc, par Lanmeur.
BERNARD (Daniel), employé des P. T. T., Rennes-Central, à Rennes.
BERRE (Abraham Le), maître-d'hôtel, à Pont-l'Abbé.
BIGOT (LE), pharmacien, 27, rue Vauban, Brest-Recouvrance.
BLOUET (l'abbé), recteur de Mahalon.
BODEREAU, ancien adjoint au maire de Quimper, 45, rue de Douarnenez, à Quimper.
BOISSELIER (Georges), artiste-peintre, 70 *bis*, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6e arr.).
BONDUELLE, entrepreneur, ancien conseiller général, à Concarneau.
BOSSENNEC (l'abbé), professeur au collège de Lesneven (Finistère).
BOURDE DE LA ROGERIE, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste de l'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
BREMOND D'ARS MIGRÉ (Mme la comtesse de), au château de la Porte-Neuve, en Riec-sur-Bélon.
BREST (Bibliothèque publique de la ville de).
CALVEZ (l'abbé), vicaire à Pleyber-Christ.
CARFORT (le comte de), La Forest, en Loctudy.

MM.

CARNÉ (le comte Edmond de), château de Kerouzien, en Plomelin, par Quimper (M. F.).

CARNÉ (le vicomte de), au château de Marc'hallac'h, par Quimper, et 3, rue Auguste Vacquerie, Paris.

CHABRE (Etienne de), avocat, 10, rue Vis, à Quimper.

CHABRE (Louis de), Directeur du Crédit Nantais à Pont-l'Abbé.

CHARBONNIER, propriétaire, 8, rue St-Nicolas, à Quimper.

CHATELLIER (Armand du), capitaine d'infanterie, château de Kernuz, par Pont-l'Abbé.

CHAUSSEPIED, architecte, rue du Couëdic, Quimper.

CHAUVEL, docteur en médecine, 13, rue Laënnec, à Quimper.

CLECH (l'abbé), à Keranna, en Penhars.

COGNEC (l'abbé), vicaire à Camaret-sur-Mer.

CORMIER, juge de paix, à Fouesnant (M. F.).

CORNIC (Mlle Elisa), 39 *bis*, avenue de la Gare, à Quimper.

CORRE (chanoine), recteur de Saint-Mathieu, à Quimper.

COTONNEC (Mlle Anna), 39 *bis*, avenue de la Gare, à Quimper.

COULOMMIER, entrepreneur de Travaux publics, 48, rue Neuve, à Quimper.

DELAPORTE (Raymond), avoué à Châteaulin.

DEVOIR, capitaine de vaisseau, rue de l'Amiral-Linois, 24, à Brest.

DEYROLLE, artiste-peintre, à Concarneau.

DUBREUIL (Charles), juge au tribunal civil de Paimbœuf (Loire-Inférieure).

DULAU et Cie, 37, Soho-Square (Foreingn Booksellors), à Londres.

DUPOUY, professeur de 1re, au Lycée de Rouen.

ESNAULT, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Nantes, 2, rue Frémion.

FEIGNA DE KERANFORET (du), 31, avenue de la Gare, à Quimper.

FERRONNAYS (le marquis de la), député de la Loire-Inférieure, 40, rue de Chaillot, Paris (8e arr.).

GAIDOZ, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, 22, rue Servandoni, à Paris (6e arr.) (M. F.).

MM.

GELY (Mlle) économe à l'Ecole Normale des Jeunes Filles, à Quimper.
GEORGES, ancien président du Tribunal consulaire, 9, boulevard de l'Odet, à Quimper.
GESTAS DE LESPÉROUX (le marquis de), 5, rue des Vendanges, à Quimper.
GRAVELOTTE, docteur en médecine, 5, rue de Montmorency, à Boulogne-sur-Seine.
GUÉBRIANT (le comte de), conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.
GUENNEC (Louis LE), 24, quai de Tréguier, à Morlaix.
GUEY, conservateur du Musée de Quimper et des Musées départementaux, 18, rue de Pont-l'Abbé.
GUILLOU DE PENANROS (Mme veuve LE), villa des Sables, à Tréboul.
GUILLOU DE PENANROS (Louis LE), à Douarnenez.
GUISQUET (Stanislas LE), 21, boul. Saint-Aignan, à Nantes.
GUYADER (LE), bibliothécaire de la ville de Quimper.
HÉMON (Prosper), conseiller de Préfecture honoraire, à Saint-Brieuc (M. F.).
HERVÉ, commissaire de la Marine en retraite, à la Vicomté Plévenon, par Pléhérel (Côtes-du-Nord).
HUCHET DE KERNION, avocat, 1125, avenue de l'Esplanade à la Nouvelle-Orléans, (Louisiane) Etats-Unis d'Amérique.
JACQ (Eugène), négociant, 4, rue de Rosmeur, à Douarnenez.
JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Charles de), 28, rue Elie Fréron, à Quimper.
JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Noël), 8, rue Verdelet, à Quimper.
JARNO (A.), ancien pharmacien, au manoir de Keranmoal, en Châteauneuf-du-Faou.
JEHANNIN, notaire, 4, rue Sainte-Catherine, à Quimper.
JENKYN JONES, pasteur de l'Eglise réformée, 6, rue Brizeux, à Quimper.
JÉZÉGOU (l'abbé), recteur à Moëlan.
KERGUIFFINAN-FURIC (de) à Cholet (Maine-et-Loire).

MM.

KERHUEL (A.), agent d'assurances, 7, rue du Palais, à Quimper.
KEROUARTZ (le marquis de), conseiller général, ancien député, manoir des Salles, Guingamp (Côtes-du-Nord).
Koechlin (Rodolphe), ingénieur des Arts et Manufactures, château de Kerloc'h, en Bénodet.
KOSCHER, bibliothécaire de la ville de Morlaix.
LACGER (le baron Pierre de), manoir de Porzmoro, en Pont-l'Abbé.
LE BRAS (Émile), conservateur du Musée national de Kerjean.
LÉCLUSE (Emmanuel de), à Douarnenez.
LECLUSE-TRÉVOÉDAL (Mme Emile de), à Audierne.
LEGGE (Mme la comtesse de), 12, avenue de Tourville, à Paris (7e arr.).
LE FEBVRE (Yves), juge de paix, à Plouescat.
LEMOINE, bibliothécaire au Ministère de la Guerre, 11, rue la Boëtie, à Paris (8e arr.).
LEMOINE (Paul), professeur de dessin au Lycée, 31, rue de Douarnenez, à Quimper.
LEPEU (Mlle), professeur à l'Ecole Normale des Jeunes Filles, à Quimper.
LE ROUX (Mme Marguerite), 1, rue Verdelet, à Quimper.
LESCOET (Mme la marquise de), château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.
LEPRINCE, imprimeur, 54, place Saint-Corentin, à Quimper.
LIVINEC (D.), négociant près de la Gare des marchandises, à Morlaix.
MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE, à Ergué-Armel (M. F.).
MANAC'H (Mlle), directrice de l'Ecole annexe (Ecole normale des Jeunes Filles), à Quimper.
MARTEL (Roland de), capitaine de vaisseau, 29, rue Voltaire, à Brest.
MARZIN (Jean), économe de l'Hospice, à Morlaix.
MASSABIAU, 11, rue Laënnec, à Quimper.
MAUBRAS (Félix), architecte, à Pont-l'Abbé.
MERDY (Joseph LE), comptable, à Douarnenez.

MM.

MOALIGOU (LE), docteur en médecine, à Quimperlé.
MOAN (LE), commandant, à Plonévez-Porzay (Finistère).
MOING (Camille-Louis le), industriel, villa Keréol, à Douarnenez.
MONOT (Georges), négociant, place du Marc'hallac'h, à Pont-l'Abbé.
MOREAU DE LIZOREUX (Stanislas), 2, rue Vis, à Quimper (M. F.).
MORGAND, docteur en médecine, 17, rue de Buzenval, à Boulogne (Seine).
NÉDÉLEC (Etienne), voyageur de commerce, 41, rue de Kerfeunteun, à Quimper.
NOBLE (Georges LE), 3, boulevard de l'Odet, à Quimper.
OHEIX (André), La Ville-aux-Veneurs, Trévé (Côtes-du-Nord).
OLLIVIER (J.), 17, rue de Brest, à Landerneau.
PAGNAC (Muret de), capitaine de frégate en retraite, à Créac'h-Guen, en Ergué-Armel, près Quimper.
PHILIPPON, professeur au Lycée, 19, rue de Pont-l'Abbé, à Quimper.
PILVEN (l'abbé), secrétaire de l'Evêché de Quimper.
PLATEAU, artiste-peintre, 62, quai de l'Odet, à Quimper.
PONTOIS (LE), commandant, 20, rue de la Comédie, à Lorient (Morbihan).
PORQUIER (Arthur), propriétaire, à Locmaria, en Quimper.
QUIDELLEUR (l'abbé), chanoine titulaire de la Cathédrale, 12, rue de l'Hospice, à Quimper.
ROQUEFEUIL (l'abbé de), 8, rue Sainte-Marthe, à Morlaix.
ROSMORDUC (le comte de), à Trémel (Côtes-du-Nord).
ROUDIÈRE, lieutenant-colonel, 54, Quai de l'Odet, à Quimper.
ROUGE DE RUSUNAN (LE), notaire à Guimiliau, par Lampaul.
ROULL (l'abbé), curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.
ROUSSIN (Alfred-Victor), commissaire général de la Marine, château de Keraval, en Plomelin.
ROUXEAU (Alfred), docteur en médecine, ancien interne

MM.

des Hôpitaux de Paris, 3, rue Héronnière, à Nantes (Loire-Inférieure).

SAINT-LAURENT (de), lieutenant-colonel, 79, avenue Bosquet, Paris (7e arr.).

SAINT-LUC (le comte de), ancien député du Finistère, 14, rue de l'Abbaye, Paris (6e arr.).

SALAUN (l'abbé), chanoine, doyen du chapitre, à Kernisy, Quimper.

SAVINA (Jean), professeur à l'Ecole primaire supérieure de Douarnenez.

SÉBILLOT (Paul), 80, boulevard Saint-Marcel, Paris (5e arr.).

SOUDRY, ancien conseiller général, conseiller municipal, 19, rue Laënnec, Quimper (M. F.).

SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE (le), à Quimper.

TRAON (l'abbé), (M. C.), prêtre, à Saint-Pol de Léon.

TRÉAL (Hugues), employé des P. T. T., à Morlaix.

VALLAUX (Camille), professeur au Lycée Buffon, 188, rue de la Convention, Paris (15e arr.).

VILLARD, photographe, 4, rue Saint-François, à Quimper.

VILLIERS DU TERRAGE (Le baron Marc de), 30, rue Barbet-de-Jouy, Paris (7e arr.).

VUILLEFROY (Georges de), château de Kerbirinic, en Combrit.

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone (Bône).

Bouches-du-Rhône. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Calvados. — Société des antiquaires de Normandie (Caen).

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne (Aurillac).

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure (Saintes).

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis (Saintes).

Côtes-du-Nord. — Association bretonne (Saint-Brieuc).

Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme (Valence).

Finistère. — Archives du département (Quimper).

Laboratoire de zoologie et de physiologie maritimes de Concarneau.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon.

Société académique de Brest.

L'Union agricole et maritime, à Quimperlé.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde (Bordeaux).

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France (Toulouse, hôtel d'Assézat).

Ille-et-Vilaine. — Annales de Bretagne (Université de Rennes).

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (Rennes).

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale (Grenoble).

Loire-Inférieure. — Archives du département (Nantes).

Société archéologique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche. — Société académique de Cherbourg.

Morbihan. — Revue de Bretagne (Vannes).

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan (Vannes).
Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord (Lille).
Bulletin de l'Université de Lille.
Oise. — Société française d'archéologie (Compiègne).
Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine (Le Mans).
Seine, Paris. — Bibliothèque de l'Institut de France.
Bibliothèque Mazarine.
Bibliothèque Nationale.
Le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'archéologie, 19, rue Spontini, Paris.
Le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.
Revue des Traditions populaires, 80, boulevard Saint-Marcel.
Seine-Inférieure. — Société havraise d'études diverses.
Somme — Société des Antiquaires de Picardie (Amiens).
Tarn-et-Garonne. — Société Archéologique de Tarn-et-Garonne (Montauban).
Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers).

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal Institution of Cornwal (Truro, Cornwal).
Société Jersiaise (Saint-Hélier, île de Jersey).
Autriche. — Société archéologique de Moravie (Kojetin, Moravie).
Belgique. — « Analecta Bollandiana » publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775, Boulevard Militaire).
Société d'archéologie de Bruxelles (11, rue Ravenstein).
" Revue Mabillon " publiée par les Bénédictins de l'Abbaye de Ligugé, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur.
Etats-Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution (Washington).
Italie. — Société archéologique de la province de Côme.
Russie. — Société archéologique de Finlande (Helsingfors, (Finlande).
Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm
Suisse. — Société neuchâteloise de géographie (Neuchâtel).
Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 29 Avril 1915

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, président

La lecture du procès-verbal de la dernière séance, tenue le 30 juillet 1914, ne provoque aucune observation.

M. le *Président* fait connaître l'état présent de la Société ; il expose les raisons qui nous ont amenés à supprimer pendant huit mois nos réunions et donne des nouvelles de ceux des membres qui se trouvent actuellement sur le front. Il rend un nouvel hommage à la mémoire du vicomte Alfred de la Barre de Nanteuil-le-Flô, mort le 12 novembre, à Dunkerque, des blessures reçues deux jours auparavant, lors de l'héroïque défense de Dixmude par la brigade navale. On sait que la belle conduite de notre confrère a été portée à l'ordre du jour de l'armée.

MM. *Le Carguet*, le commandant *Devoir* et *Ogès* se sont fait excuser de ne pouvoir pas assister à la séance. M. le commandant *Devoir*, malgré ses occupations militaires qui l'attachent au fort de Toulbroc'h, trouve le moyen de poursuivre ses recherches sur la préhistoire. Il est en train de mettre au point une étude sur l'architecture mégalithique.

Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société : M. le commandant *Maret de Pagnac*, de Crec'h-Guen, en Ergué-Armel, présenté par MM. *Arhan* et *Villard*, M. *Jehannin*, notaire à Quimper, présenté par MM. *Allier* et *Le Guyader*, M. *Lemoine*, professeur de dessin au Lycée de Quimper, présenté par

MM. *Abgrall* et *Waquet*, M. *Coulommier*, entrepreneur de travaux publics, naguère chargé des travaux de la nouvelle préfecture, présenté par MM. *Abgrall* et *Allier*.

M. le *Président* communique diverses protestations formulées par des sociétés savantes françaises contre le vandalisme allemand ; puis la parole est donnée à M. *Le Guyader* pour la lecture de son poème sur les nouveaux barbares. Cet éloquent morceau, dont l'inspiration très noble se traduit en vers sonores, fermes, frémissants d'une indignation généreuse, émeut vivement les assistants. Tous s'associent aux justes compliments adressés à l'auteur par M. le Président ; tous forment le vœu de pouvoir relire bientôt le poème dans notre *Bulletin*.

M. *Chaussepied* présente en les commentant ses relevés d'architecture de la Renaissance bretonne. Quant à l'étude annoncée sur les mottes féodales, l'heure qui avance oblige M. le Président à en remettre la lecture à une autre fois. C'est là, fait-il remarquer, un sujet intéressant, dont on s'est jusqu'ici trop peu occupé parmi nous.

Les membres présents se rendent alors tous chez M. *Bodereau* qui vient d'achever son travail, entrepris l'an dernier, de reconstitution en relief sur bois de l'antique quartier Saint-François de Quimper. L'ingéniosité de notre confrère, ingéniosité appuyée du reste sur de consciencieuses recherches d'archives et des informations très sûres, son adresse, son infatigable patience ont produit une œuvre vraiment remarquable, très suggestive, qui restera comme l'une des plus

originales et des meilleures contributions à notre histoire locale.

La séance prend fin vers 5 heures moins un quart.

Le Secrétaire, H. WAQUET. — *Le Président*, Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana, t. XXXIII, fasc. II.

Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, 1914.

Fornvânnen Meddelanden, Stockholm, 1914.

Revue des Traditions populaires, t. XXIX, juin-juillet 1914.

CHRONIQUE

La liste, publiée dans le dernier *Bulletin*, des membres mobilisés ou employés dans divers services publics pour la durée de la guerre, ne pouvait, nous l'avions nous-même annoncé, ne pas être incomplète et, sur quelques points, inexacte. Voici trois additions ou rectifications qu'on nous signale. D'autres encore seront peut-être nécessaires.

M. le marquis *de Gestas de Lespéroux* sert en qualité de capitaine aux bureaux de l'Etat-major à Lorient.

M. *Ollivier*, de Landerneau, se trouve au 74e territorial, lequel opère en ce moment dans un secteur où la lutte est particulièrement ardente.

M. *Bourde de la Rogerie*, notre ancien président, appartient, non au 318e d'infanterie, mais au 86e territorial. Il est caporal-fourrier à la 11e compagnie.

Membres Sociétaires
au 1er Janvier 1915 : 144

Société Archéologique du Finistère

Exercice 1914

RECETTES

1.	Cotisations des Sociétaires.....	1.440 »
2.	Subvention du Conseil général.....	300 »
3.	Intérêts du titre de rente 3 0/0.....	15 »
4.	Intérêts du livret de la Caisse d'Epargne	45 »
5.	Vente du Bulletin.....	112 »
6.	Vente du Cartulaire de Landévennec	5 »
	TOTAL.....	1.917 »

DÉPENSES

1.	Impression du Bulletin.....	1.311 65
2.	Brochage du Bulletin	15 »
3.	Recouvrements et frais divers.....	50 »
4.	Honoraires du Sous-Bibliothécaire	60 »
5.	Honoraires du Trésorier	100 »
	TOTAL.....	1.536 65
	EXCÉDENT DES RECETTES.....	380 35

A la fin de l'exercice 1913, l'actif de la Société était de..... 2.031 40

A la fin de l'exercice 1914, il reste en caisse :

1° Le titre de rente dont la valeur nominale est de.....	500 »
2° Le livret de la Caisse d'épargne de Quimper	1.500 »
3° Excédents de 1913 = 31,40 ; de 1914 = 380.35 =	411.75
L'actif de la Société est donc : TOTAL.....	2.411 75

Quimper, le 10 mai 1915.

Le Trésorier,
ALLIER

Vu et approuvé par les Membres de la Commission de comptabilité.

CHARLES CHAUSSEPIED.
FRANÇOIS PLATEAU.

Séance du 27 Mai 1915

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M^me^ *Le Roux* et M. *Waquet* se sont fait excuser.

M. le *Président* annonce que le Bureau de la Société d'Archéologie, réclamera à M. le Conservateur une place d'honneur au musée départemental, pour l'œuvre de M. *Bodereau*, (reconstitution en relief sur bois, du couvent de Saint-François de Quimper). Ce travail, fait avec une érudition et une patience de bénédictin par notre ingénieux confrère, doit être connu du public. Les Quimpérois, en particulier, seront heureux de pouvoir contempler cette révélation d'un vieux quartier de leur ville.

Les membres de la Société ont été heureux de trouver dans le *Bulletin*, le beau poème de M. *Le Guyader : Barbares d'autrefois, Barbares d'aujourd'hui.* M. le *Président* exprime l'impression générale en disant que ce morceau de si belle envolée, fait le plus grand honneur au talent de notre confrère, dont plusieurs œuvres déjà ont été couronnées par l'Académie.

M. le *Président* donne lecture de son étude sur les mottes féodales de la Cornouaille et du pays de Léon. Les croquis qu'il présente aux auditeurs les intéressent vivement. Les mottes féodales ont été peu étudiées jusqu'à ce jour ; l'étude très documentée de M. le *Chanoine Abgrall* jette un jour nouveau sur cette intéressante question.

VI

M. *Chaussepied*, à l'appui de son étude sur la fontaine monumentale de Gouesnou, présente des relevés et une vue perspective de cette fontaine. La construction de la voie de chemin de fer qui passe à proximité a empêché l'écoulement de l'eau qui submerge une partie du monument. Il serait à souhaiter qu'un simple aqueduc creusé dans le remblai, permette l'évacuation de l'eau.

M. *Chaussepied*, avec un talent remarquable, a fait les relevés des principaux monuments bretons des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Ces relevés mériteraient de figurer au musée breton pour faire connaître aux touristes et aux amis de l'art, les beautés de notre Bretagne.

M. le *Président* présente le croquis de deux stèles en granit qui servent maintenant de bénitiers dans l'église de Penhars et dans celle de Gouesnac'h. Ces stèles ne sont autre chose que deux autels romains ou gallo-romains. La cavité qui sert actuellement de récipient à l'eau bénite, était le petit foyer, *foculus*, recevant les charbons incandescents, sur lesquels on brûlait les quartiers des victimes, les offrandes ou les parfums des sacrifices. Ce serait là l'indice de sanctuaires païens dans ces deux localités.

Une lettre de M. *Tréal* nous a fait connaître le décès de l'un des nôtres : M. *Koscher*, conservateur de la bibliothèque municipale de Morlaix. On trouvera en annexe au procès-verbal, une notice nécrologique rédigée par M. *Allier*, hommage d'affection et de regrets à son ancien collègue.

Les ouvrages suivants ont été reçus depuis la dernière séance :

Annales de Bretagne, avril 1915.

Revue de Saintonge et d'Aunis, avril 1915.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, année 1914.

Report on the progress and condition of the united states national museum for the year ending june, 30, 1914.

Smisthonian Institution.

Revue des Traditions populaires, août-décembre 1914.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort d'un confrère, M. Adolphe Koscher, conservateur de la bibliothèque communale et professeur honoraire du Collège de Morlaix, enlevé par une longue et douloureuse maladie. C'est avec une poignante tristesse que nous rendons hommage à sa mémoire.

Il était né à Adelange, près de Metz le 9 décembre 1848. Après de bonnes études, il se destina à l'enseignement. Mais la guerre de 1870 ayant éclaté, il prit les armes pour défendre son pays qui malheureusement vaincu fut annexé à l'Allemagne. Alors il opta pour la France, fut nommé à Morlaix professeur d'enseignement moderne, de langue allemande et plus tard chargé des fonctions de sous-principal, où il acquit par la hauteur de son enseignement l'estime de ses chefs et l'affection de ses élèves.

Comme bibliothécaire, sa bienveillance envers le public

était si illassable qu'elle lui gagnait toutes les sympathies ; de même, il a bien mérité des travailleurs, car il a rédigé un catalogue qui est un chef-d'œuvre de clarté, de précision et d'érudition bibliographique.

Nous avons travaillé côte à côte pendant de longues années et nous avons pu apprécier tout ce qu'il y avait d'élévation dans son caractère, de patriotisme dans ses sentiments, de bonté dans son cœur. Aussi la mort de notre ami a été bien triste, puisqu'il n'a eu aucun des siens, pour lui fermer les yeux, ni la suprême consolation de voir sa terre natale délivrée du joug étranger. Que les pauvres annexés Lorrains, sa chère famille éplorée au loin, acceptent l'expression émue des profondes condoléances de notre société. ALLIER.

Ministère
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
et
DES BEAUX-ARTS

DIRECTION
de
l'Enseignement Supérieur

3e BUREAU

Comité des Travaux historiques
et Scientifiques

Circulaire relative
à la conservation de
la tradition orale
pendant
la présente guerre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 3 mai 1915.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MONSIEUR LE RECTEUR,
MONSIEUR,

Par une circulaire en date du 18 septembre dernier, j'ai adressé à MM. les Recteurs d'Académie des instructions en vue d'inviter les instituteurs de leurs ressorts à prendre des

Monsieur le Président de la Société.
Monsieur le Président du Comité départemental d'histoire économique de la Révolution.
Monsieur le Recteur de l'Académie de
Monsieur , Membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques.
Monsieur , Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

notes sur les événements auxquels ils assistent présentement.

A titre d'indication je leur communiquais les instructions données le 17 août 1914 à ses collaborateurs directs par M. le Recteur de l'Académie de Grenoble qui leur signalait, en particulier, les ordres de faits auxquels les instituteurs pouvaient d'abord songer, savoir :

a) Mobilisation ; comment elle s'est effectuée ; esprit public ; paroles caractéristiques qu'on a pu recueillir.

b) Comment s'est reconstituée l'administration du village, après le départ de certains membres de la municipalité. Rôle de l'instituteur et de l'institutrice.

c) L'ordre public ; comment on assure la sécurité ; étude civique ; recrudescence ou diminution des délits ordinaires ; faits avérés d'espionnage (se méfier des faux-bruits).

d) Vie économique. Agriculture ; la moisson, le battage, la mouture, etc. Industrie ; efforts contre le chômage. Commerce local ; ravitaillement ; prix. Le crédit, les banques. Comment est accepté le moratorium.

e) Assistance, Paupérisme. Allocations de l'Etat et des Municipalités. Solidarité privée.

f) Enfants. Garderies.

g) Hôpitaux et ambulances. Service médical et pharmaceutique, etc.

D'autres rubriques pourront évidemment être ajoutées.

Recommandez expressément :

1° De n'accueillir que des renseignements rigoureusement contrôlés. Il ne s'agit pas de laisser s'établir des légendes, ni des « mots historiques » inventés.

. . . . . .

Le Comité des travaux historiques et scientifiques vient d'attirer mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à généraliser cette enquête et à demander aux personnalités particulièrement qualifiées par la nature de leurs travaux et l'habi-

tude qu'elles ont de la méthode historique de vouloir bien participer à une œuvre qui promet d'être si utile.

Le programme si intéressant qu'a tracé M. le Recteur de l'Académie de Grenoble pourrait convenir aux desseins du Comité. Il ne devait être, lui semble-t-il, ni impératif, ni limitatif. On pourrait certes y ajouter ou y retrancher ; mais il offre d'utiles indications pour aider à choisir, dans la masse des faits dont la tradition orale peut se trouver dépositaire, ceux dont il importe vraiment de conserver le souvenir.

Il est plus difficile d'indiquer les modes de cette conservation, les procédés simples et pratiques pour faire utilement de telles enquêtes historiques locales, pour cueillir à temps, si on peut dire, ces fruits de la tradition orale qui se gâtent si vite, qui tombent si vite.

J'ai pensé, avec le Comité, qu'il y avait lieu tout d'abord et résolument d'écarter l'idée de tout ce qui ressemblerait à une enquête administrative et qu'il conviendrait bien plutôt de proposer l'idée dont il s'agit aux réflexions et à la bonne volonté de personnes et de sociétés qui s'occupent plus particulièrement d'études historiques et dont l'évident désintéressement rassurerait toutes les timidités. Les témoins interrogés se sentiraient à l'aise pour répondre, en des conversations familières, à des historiens qui n'auraient en vue que l'utilité de l'histoire.

C'est pour cette raison que le Comité a estimé que cette enquête historique pourrait être tout naturellement confiée ou plutôt proposée aux diverses sociétés savantes, aux Comités départementaux de l'histoire économique de la Révolution française, à ses membres non résidants, aux correspondants et aux correspondants honoraires du Ministère de l'Instruction publique, aux professeurs d'histoire des Universités.

A ces personnes et à ces sociétés si autorisées serait laissé le soin d'organiser leurs enquêtes comme elles l'en-

tendrait, d'en fixer le programme, de les étendre à tout un département ou de les borner à quelques régions d'un département, de choisir les témoins à questionner.

Evidemment, quelque intérêt que présente la tradition orale dans les villes, c'est surtout dans la campagne, où cette tradition est presque l'unique dépositaire du passé, que de telles enquêtes seront riches en résultats utiles. En particulier le témoignage de l'instituteur sera heureusement invoqué dans l'enquête projetée. Mais d'autres personnes connaissent, à d'autres points de vue, la vie spirituelle d'une commune, d'autres connaissent sa vie économique et le Comité ne doute pas qu'elles ne se refuseront pas à répondre à des questions que leur poseront des historiens dans l'unique intérêt de l'histoire. On pourra également interroger, avec le même soin, les témoins qui sont de simples particuliers et consulter aussi avec fruit, non seulement les lettres émanées de nos soldats, mais toutes les correspondances privées qui offrent de l'intérêt pour l'histoire de l'esprit public en France pendant la présente guerre.

Ce qui importerait, aux yeux du Comité, c'est que cette œuvre de préservation et de conservation de la tradition orale pût être entreprise sans aucun retard pendant que les souvenirs sont encore dans leur fraîcheur et leur vérité. L'expérience montre combien est rapide la déformation de de ces souvenirs. Plus on se hâtera de les solliciter, de les exprimer, de les fixer, plus on rendra service aux études historiques.

Telle est la pensée du Comité des Travaux historiques et scientifiques ; je m'y associe pleinement et je n'ai rien à y ajouter.

Pourtant je crois devoir aussi appeler l'attention des travailleurs qui seraient disposer à coopérer à ces recherches, sar l'intérêt qu'il y aurait à ne pas attendre, pour nous le communiquer, que leur travail fût achevé.

J'estime qu'il ne serait pas, au contraire, sans utilité que que l'on voulût bien nous adresser dans le plus bref délai quelques notes, sans lien entre elles, prises au hasard et qui seraient comme le type, dans les divers sens où elle serait poussée, de l'enquête à laquelle chacun se proposerait de procéder. L'examen de ces essais pourrait peut-être, comme le signalait si justement dans sa circulaire M. le Recteur de l'Académie de Grenoble, suggérer des conseils qui, s'il y avait lieu, feraient l'objet d'une nouvelle circulaire.

J'attacherais du prix à ce que l'envoi de toutes les communications relatives à cette enquête me fût fait sous le timbre de la *Direction de l'Enseignement supérieur, Bureau du Comité des Travaux historiques et scientifiques*.

Agréez, Monsieur le Président,
Monsieur le Recteur,
Monsieur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux Arts,
ALBERT SARRAUT

Pour copie conforme :
Le Directeur de l'Enseignement supérieur,
Conseiller d'Etat,
L. POINCARÉ

Il est à souhaiter que les membres de la Société archéologique, chacun selon ses moyens et facultés, fassent des réponses à cette circulaire, et les adressent au *Bureau du Comité des Travaux historiques*, ou au *Président de la Société archéologique du Finistère.*

LE PRÉSIDENT,
Chanoine ABGRALL

XIII

Séance du 24 Juin 1915

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Après la lecture du dernier procès-verbal, lecture qui n'entraîne aucune remarque, M. *Vincent*, directeur du laboratoire départemental et de la Station agronomique, est reçu comme membre de la Société, sur la présentation de MM. *du Feigna de Keranforêt* et *Waquet*.

M. le *Président* communique ensuite les excuses de M. *Rodolphe Koechlin*, et annonce le décès, tout récent de M. le chanoine *Lucien Salaün*, doyen du chapitre de la cathédrale de Quimper. M. Salaün appartenait à la Société archéologique depuis très longtemps. Aussi tous les membres s'associeront-ils à l'hommage rendu par M. le *Président* à la mémoire de notre vénéré confrère. M. le *Président* mentionne également la mort glorieuse d'un sculpteur breton qui, bien que n'étant pas des nôtres, a mérité notre attention sympathique par ses intéressantes tentatives faites pour rendre à l'art breton un peu de son originalité et de sa vitalité de jadis. C'est M. *Ely-Monbet*, de Caurel (C.-du-N.), capitaine au 74e d'infanterie territoriale, tué à l'ennemi le 22 avril 1915.

M. *Waquet*, qui a été nommé, au mois de juillet 1914, conservateur des antiquités et objets d'art du département, fait savoir que M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a, depuis cette date, pro-

noncé le classement d'un grand nombre d'objets conservés dans des églises. Il se propose de publier après la guerre une liste complète de toutes les œuvres d'art classées, meubles ou immeubles, existant dans le Finistère.

M. le *Président* rend compte d'une pétition dont il a pris l'initiative pour protester contre la liberté désolante avec laquelle certaines personnes ne craignent pas de dénaturer l'aspect de Quimper. Ses observations donnent lieu à un échange de vues entre les membres présents. M. *Chaussepied* notamment intervient fort à propos. Il a adressé dernièrement au directeur du « *Constructeur moderne* », une lettre relative aux mesures à prendre pour conserver dans les constructions nouvelles entreprises dans chaque région et même dans chaque ville le caractère spécial à l'art de cette région ou de cette ville. La Suisse, remarque-t-il, nous a montré la voie dans ce sens. Elle sait unir au souci du progrès moderne l'attachement aux formes dont un usage séculaire a fait l'expression vénérable de la pensée d'un peuple. Tout ne convient pas partout. Il ne s'agit pas de décourager à l'avance de légitimes efforts tentés en vue d'une originalité de bon aloi. Il s'agit de respecter dans ce qu'elles ont d'essentiel les traditions provinciales ; il s'agit aussi et surtout de ne pas pratiquer, sous un vain prétexte de centralisation systématique, le culte d'une banale uniformité d'aspect qui serait la négation même de l'art.

Aussi bien les pouvoirs publics commencent-ils à s'inquiéter du péril que font courir à nos monuments certaines conceptions trop absolues du progrès scientifique.

M. *Chaussepied* communique le texte d'une dépêche adressée le 8 juin dernier à tous les préfets par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts dans l'intention d'enrayer le mouvement de désaffectation des cimetières qui entourent les églises. Lorsqu'aucune raison impérieuse d'hygiène ne l'exigera, ces cimetières devront être conservés. On n'y fera peut-être plus d'inhumation, mais ils garderont leurs pierres, leurs croix, leurs arbres, bref leur physionomie d'autrefois, cadre très noble et d'ailleurs primitivement prévu de l'édifice qu'ils englobent dans leur enceinte. Toute demande de désaffectation devra être transmise au ministère où sera examinée la question de savoir s'il convient de provoquer un classement, soit comme site pittoresque, soit comme monument historique. On comprend assez l'importance de cette décision pour notre pays. M. *Chaussepied* prie donc ceux de nos confrères qui auraient connaissance de cimetières menacés, de vouloir bien les lui signaler. Il fera tout le nécessaire pour les sauver conformément aux prescriptions de la dépêche ministérielle.

M. le *Commandant Devoir* a écrit à M. le Président pour lui faire part des hypothèses que ses recherches récentes lui suggèrent sur les différences qui séparent l'idée qui a fait ériger les dolmens et celle qui préside à la construction des chambres à parois maçonnées. Ces chambres seraient, suivant lui, des antres de sorciers préhistoriques.

Avant d'aborder la lecture des mémoires, et à l'occasion du centenaire de la naissance du grand poète La Villemarqué, M. *le Président* tient à lire quelques-

unes des plus belles pièces du *Barzaz-Breiz* et à saluer l'héroïsme des petits-fils de notre ancien président ; cinq d'entre eux sont déjà tombés au champ d'honneur.

La séance est levée vers 4 heures.

Publications reçues :

Bulletin archéologique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1913.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques ; section des sciences économiques et sociales. Congrès de 1911.

Recueil de la Commission des arts de la Charente-Inférieure, tome XIX, 4e livraison.

Revue des Traditions populaires, tome XXIX, août-décembre 1914.

Union agricole et maritime de Quimperlé, nos 22, 23, 24, 25.

Le Secrétaire,
H. WAQUET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

CHRONIQUE

Le fascicule du 2e trimestre de 1913 du *Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* (pp. 185-187) contient une note intéressante sur les circonstances dans lesquelles fut assassiné en 1775 à Carhaix Charles de Persin, marquis de Mongaillard, époux de Anne-Mauricette-Renée de Plœuc, marquise du Tymeur.

Séance du 29 Juillet 1915

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Après lecture du dernier procès-verbal, revenant sur la question des enceintes et des cimetières entourant nos églises. M. le *Président* dit qu'au Faou, il y a environ 30 ans on a démoli l'ossuaire situé au côté sud de l'église ; et que, près de cette même église, il y a trois ou quatre années, une brêche a été pratiquée dans le mur Est de l'enceinte, pour offrir un passage plus facile et plus direct aux voitures d'un des habitants.

Se sont fait excuser : M^me^ *Le Roux*, MM. *Peyron*, *Le Carguet*, *Picquenard*, *Waquet*, *Roussin*, *Devoir* et *Jehannin*.

Malgré la guerre, le nombre de nos adhérents ne cesse d'augmenter. A cette séance, trois nouveaux membres sont admis à l'unanimité :

1° M^me^ *Pingaud*, directrice de l'Ecole Normale d'institutrices de Quimper, présentée par M^lle^ *Manach* et M. le chanoine *Abgrall*.

2° M. *Trémintin*, conseiller général, maire de Plouescat, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et *Yves Le Febvre*, juge de paix à Plouescat.

3° M. *Rocuët*, rédacteur en chef en retraite au Ministère de la guerre, 54, quai de l'Odet, à Quimper, présenté par MM. le colonel *Roudière* et le chanoine *Abgrall*.

Une lettre de M. *Lefebvre* annonce que l'Etat vient de mettre à la disposition des Ponts et Chaussées un

secours de 800 francs pour l'exploration de l'établissement gallo-romain de Gorré-Ploué, en Plouescat. Cette exploration sera commencée incessamment.

M. le *Président* a déterminé le tracé d'un important établissement gallo-romain à Plomarc'h, en Ploaré près Douarnenez. On y voit des caves profondes de trois mètres. Toutes les parois sont enduites d'une forte couche de ciment : les angles ont un renforcement saillant en rond. On y a trouvé un Hercule en marbre de 0^m54 ; une jolie tête en bronze ayant servi de poids ; des traces d'hypocauste et de vasques en marbre ; une buire en bronze ; un squelette humain carbonisé et une très grande amphore écrasée.

M. *Roussin*, du château de Keraval, envoie une note complémentaire sur la Motte de Boissavarn, en Plomelin. M. *Roussin* y a observé l'existence d'un bastion circulaire de 10 mètres de diamètre environ, couronnant une petite éminence qui domine de sa pente abrupte la vallée, et forme saillie sur sa déclivité. On y accède de la motte, par une petite chaussée formant passerelle sur la douve. Ce bastion devait supporter une tour ronde reliée à un édifice rectangulaire occupant l'enceinte en arrière.

La Fédération régionaliste française a communiqué à la Société un vœu qu'elle a émis dans sa séance du 20 mai 1915. Ce vœu analogue aux vues déjà exposées par M. *Chaussepied*, demande que dans les pays envahis, les reconstructions à intervenir maintiennent et exaltent partout le génie régional.

Les ouvrages suivants ont été reçus depuis la dernière séance :

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e et 4e trimestres 1914.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, année 1912.

Les Coutumes de Saint-Gilles (XII-XIV siècles), par *E. Bligny-Bondurand.*

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1915.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 1er juin 1915.

Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, tome XVII, année 1914.

Société des Archives historiques de la Gironde, tome XLIX.

Après lecture des mémoires inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, L. OGÉS

Le Président, Chanoine ABGRALL.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Keraval, le 29 juillet 1915.

MONSIEUR LE CHANOINE ET CHER PRÉSIDENT,

Ayant le regret de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, je me permets de vous envoyer ces quelques lignes dont je désirais donner connaissance à la réunion.

Il s'agit de la Motte de Boissavarn, en Plomelin, à laquelle vous avez consacré quelques lignes dans votre intéressante notice du dernier *Bulletin.*

Vous ne m'en voudrez pas de dire que cette ruine a dû être visitée au moment où le taillis qui couvre son emplacement avait poussé de manière à constituer un épais fourré. J'ai pu

aller la relever, il y a quelques années, après une coupe de taillis faite l'hiver précédent.

L'ouvrage principal est le carré long dont vous parlez, de 25 mètres environ sur 16, la grande largeur Nord-Sud, entouré d'une douve, et portant, à la face extérieure de l'enceinte des restes de maçonnerie verticale. Mais le plus intéressant est ce qui se trouve en avant, sur le front surplombant la vallée, côté nord de l'ouvrage.

Une brèche au milieu de ce côté donne sur une petite chaussée, formant passerelle, traversant la douve. Elle donne accès à un bastion circulaire (10 mètres de diamètre environ) couronnant une petite éminence, évidemment rapportée, qui domine de sa pente abrupte la vallée et forme saillie sur sa déclivité. Ce bastion constitue une plate-forme plus élevée que l'enceinte carrée et bordée d'une petite saillie, sauf la coupure qui sert d'accès en venant par la passerelle.

Je n'ai pu, malheureusement, compléter mon investigation par quelques fouilles ; mais, si je m'en rapporte aux reconstitutions des mottes décrites dans votre notice, il me semble que ce bastion devait supporter une tour ronde, reliée à un édifice rectangulaire occupant l'enceinte en arrière, la passerelle menant de l'une à l'autre, et des palissades devant fermer les deux gorges à droite et à gauche de cette dernière.

Vous jugerez peut-être opportun, Monsieur le Président, de donner communication de cette note à nos collègues.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de mon respectueux dévouement.

A.-V. ROUSSIN

XXI

Séance du 28 Octobre 1915

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

La lecture du dernier procès-verbal donne lieu à une rectification en ce qui concerne la provenance de la somme de 800 francs qui doit être employée à l'exploration de l'établissement romain de Gorré-Ploué, en Plouescat. C'est à la disposition non des Ponts-et-Chaussées mais des Monuments Historiques que cette somme a été mise.

M. le *Président* communique des nouvelles de nos confrères mobilisés au front. Au nom de la Société, il formule ses meilleurs vœux pour les combattants et salue les morts.

MM. *Abgrall* et *Waquet* présentent et font recevoir un nouveau membre, M. *N. Le Roux*, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées du Finistère.

M. le *Président*, qui a visité de nouveau les ruines romaines de Gorré-Ploué, expose à ce sujet ses hypothèses. Il s'agirait d'après lui d'un balneum. La disposition des diverses salles y est encore assez reconnaissable. Des fouilles dans les terres voisines ne resteraient peut-être pas infructueuses, car la présence d'un balneum à cet endroit fait naturellement penser que d'autres constructions se dressaient non loin. L'ensemble rappelle les découvertes faites au Bossenno près de Carnac.

M. le *Président* revient sur la nécessité de protéger efficacement nos sites pittoresques contre l'indiffé-

rence, l'ignorance et le vandalisme. Il annonce que nous avons obtenu gain de cause dans une récente affaire relative à l'un des plus jolis coins de Quimper. Ainsi que plusieurs des membres présents il estime aussi qu'il y aurait encore des progrès à réaliser pour le bon entretien des monuments historiques.

M. *De Lécluse* attire l'attention de la Société sur un curieux fragment d'une cuve mise au jour sur la côte près de Telgruc. La cuve, qui est cimentée et fort bien construite, paraît avoir servi à sécher du poisson à l'époque gallo-romaine.

M. le *Président* et M. *Waquet* donnent communication des mémoires inscrits à l'ordre du jour, puis la séance se poursuit par une visite du musée archéologique. Elle est levée vers 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire, *Le Président*,

H. WAQUET. Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, tome VI, 1re et 2e livraisons.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1914.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1915.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e et 4e trimestres de 1914 et 1er et 2e trimestres de 1915.

Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, juillet 1915.

Revue de la Haute-Auvergne, 1914, 3e fascicule.

Revue de Saintonge et d'Aunis, XXXV^e volume, 4^e livraison.

Revue des Traditions populaires, t. XXX, janvier-septembre 1915.

La Science française (Exposition universelle de San-Francisco), 2 vol. in-8°.

Smithsonian report for 1914, publications 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2351.

Union agricole et maritime, septembre et octobre 1915.

NÉCROLOGIE

Les derniers combats ont été funestes à la Société Archéologique du Finistère. Nous avons à déplorer la perte de deux jeunes confrères très sympathiques, MM. Louis de Chabre et André Oheix.

M. Louis de Chabre, adjudant au 116^e d'Infanterie, n'avait pas encore pu prendre une part active à nos travaux. Mais il les suivait avec un grand intérêt ; lors des quelques jours qu'il vint passer en permission à Quimper, au mois de juillet, l'une de ses visites fut pour les Archives. Après plus d'une année de dure campagne, il est tombé glorieusement le 25 septembre, en Champagne, sur la position même que son bataillon, dans un admirable élan, venait de conquérir. C'était, dans toute l'acception du mot, un brave.

La nouvelle de la mort de M. André Oheix vient de nous parvenir brusquement, sans détails. La perte est grande pour l'histoire bretonne. André Oheix en était passionné. Il s'occupait surtout du Moyen âge, et, dans le Moyen âge, de la période la plus obscure, qui offre pour notre région le plus de problèmes à résoudre, les siècles du

VII^e^ au XII^e^. Sa curiosité s'étendait à toute la Bretagne. Nous avons rendu compte ici de son *Essai sur les Sénéchaux*. D'autre part, on se rappelle certainement l'article qu'il nous donna en 1912 sur l'*Histoire de Cornouaille d'après un livre récent ;* sur un sujet délicat, très controversé, on y remarqua en effet la sûreté de sa critique et la rectitude de son bon sens. Par la publication du *Nécrologe de Landévennec* dans le Bulletin diocésain, il s'acquérait peu après de nouveaux titres à l'estime des érudits du Finistère. Nous nous félicitions de le compter dans nos rangs. Nous conserverons fidèlement sa mémoire.

H. WAQUET

CHRONIQUE

Les monuments suivants ont été classés depuis un an.

Plozévet. — Chapelle de la Trinité.

Guipavas. — Chapelle Notre-Dame du Rhun.

Meïlars. — Eglise Notre-Dame de Confort, avec le calvaire adjacent, à l'exception des statues modernes.

Rosporden. — Abside, clocher et portail de l'église.

Morlaix. — Pignon du chevet de l'ancienne église des Jacobins.

Cléden-Cap-Sizun. — Chapelle de Saint-They.

Plogastel-Saint-Germain. — Chapelle, ossuaire et calvaire de Saint-Germain.

Plogonnec. — Chapelle, sacristie et calvaire de Saint-Thélau.

Argol. — Eglise et arc de triomphe.

Brennilis. — Eglise et croix du calvaire.

Gouézec. — Eglise, arc de triomphe et calvaire.

Huelgoat. — Chapelle Notre-Dame des Cieux.

Plouescat. — Substructions gallo-romaines de Gorré-Bloué.

Quimperlé. — Eglise Notre-Dame de l'Assomption (Saint Michel).

Plouescat. — Halles.

*
* *

Les recherches relatives aux mégalithes se font depuis quelques années d'après une méthode rigoureusement scientifique, grâce à laquelle il semble qu'on puisse aboutir enfin à des conclusions précises et presque certaines. On connaît notamment les efforts accomplis avec succès par notre savant confrère M. le commandant A. Devoir. Dans l'*Homme préhistorique* (1913, n° 12), M. le Dr Marcel Baudouin, étudiant *la technique de la détermination de l'orientation des dolmens,* énumère les appareils indispensables et explique les procédés pratiques dont il se sert. Le même auteur, dans son mémoire sur *la loi de position des menhirs périsépulcraux (Bulletin de la Société Préhistorique française*, 1914), soutient la thèse que ces pierres se trouvent placées, autour des dolmens et allées couvertes, dans des situations qui sont toujours les mêmes et toujours en rapport avec une idée directrice ou préconçue. Cette idée est, selon lui, d'ordre rituel et se rattache au culte du Soleil de l'époque néolithique. Cette thèse, appuyée sur de nombreuses observations faites surtout en Vendée, serait-elle confirmée par l'examen des menhirs du Finistère ?

*
* *

Le récent volume du Congrès Marial du Folgoët renferme deux articles de M. le chanoine J.-M. Abgrall. Le plus important, tout à fait original et qui sera précieux pour les archéologues, concerne l'*Iconographie de la Sainte-Vierge dans le diocèse de Quimper* (diocèse actuel). Toutes les représentations figurées ayant trait à la Sainte-Vierge y sont décrites dans l'ordre chronologique des mystères de Notre-

Dame. Le second article, sur les *Confréries du Rosaire*, reproduit textuellement des fragments d'une étude encore inédite de M. Bourde de la Rogerie. C'est à la générosité de ces confréries que la plupart de nos églises rurales sont redevables de ces somptueux retables du XVII^e^ siècle qui leur font une parure si originale. M. Abgrall, qui indique sa source, doit être remercié pour nous avoir révélé dès maintenant les idées essentielles d'une étude dont notre ancien président donnera sans doute, dès que les circonstances le lui permettront, le texte complet.

*
* *

M. de la Rogerie, lors de son départ de Quimper, laissait inachevé le troisième volume de l'Inventaire sommaire des Archives départementales. Ce volume, consacré aux Amirautés de Quimper et de Morlaix et au Tribunal de Commerce de Morlaix, a été mis en distribution et en vente (1) au mois de juillet 1914.

Ce qui le met à part dans la collection des Inventaires, c'est la copieuse et magnifique introduction qui en occupe le premier tiers et dans laquelle M. de la Rogerie a mis en œuvre une masse considérable de notes accumulées par lui sur le commerce, l'agriculture, l'industrie et la vie maritime de toute la Basse-Bretagne depuis le XV^e^ siècle. Cette introduction est une véritable encyclopédie. Elle fait plus qu'exposer et grouper les conclusions de travaux antérieurs ; elle apporte sur beaucoup de points des faits nouveaux ; elle ouvre aux chercheurs sur une foule de questions des voies à peine explorées. Souhaitons que l'auteur recueille assez de souscriptions pour pouvoir, ainsi qu'il se le propose, reprendre, en le refondant sur un plan nouveau et en le

---

(1) On peut le trouver aux Archives, rue du Palais, pour la somme de 10 francs.

complétant, ce beau travail dont l'ordonnance se ressent nécessairement du caractère très spécial qui lui était d'abord imposé.

H. WAQUET

LES REMPARTS DE QUIMPER

Quimper a eu la bonne fortune de conserver une partie de ses vieux remparts du Moyen âge ; deux tronçons assez importants se développent, l'un derrière le Lycée, faisant face au Champ de Foire, l'autre le long du boulevard de l'Odet, maintenant boulevard de Kerguélen. Au Champ de Foire les douves ont été comblées, et les murailles, ainsi diminuées de hauteur, n'ont plus leur aspect imposant d'autrefois, mais ne manquent pas cependant de donner à ce quartier un caractère tout spécial.

Les remparts longeant le boulevard étaient autrefois baignés à leur pied par le cours de l'Odet et l'étang du moulin de l'Evêché. Lors de l'établissement du chemin de fer et de la création de la gare, on détourna le lit de la rivière, pour tracer cette grande voie d'accès, laquelle se trouve isolée du vieux mur d'enceinte par un étroit lé de terrain qui vient mourir en angle très aigu au coin de l'Evêché.

La partie Est de ce ruban de terrain est couverte par des constructions basses, par suite d'une concession ou d'une tolérance de la Ville. La partie correspondant au jardin de l'Evêché a été transformée en jardin public. Or toute cette longère de remparts a été classée comme *monument historique*, c'est-à-dire comme offrant un intérêt historique et pittoresque.

Tout monument historique est destiné à être vu, remarqué, étudié au besoin. Comment se fait-il que ce tronçon

classé, se trouve masqué presque complètement et soit beaucoup moins en vue que la partie non classée du Champ de Foire ?

Les bâtisses de l'extrémité Est, d'après un règlement de voirie, ont leur hauteur limitée au niveau des mâchicoulis, mais il arrive que, en perspective, elles cachent absolument ce couronnement des murailles. Le jardin public, ou plutôt la cour de récréation de quelques enfants et de quelques vieux joueurs de cartes, est planté de deux rangs d'arbres, bien alignés le long de la grille de clôture et au pied du rempart. Cette dernière ligne est juste posée pour cacher, par ses branches et son feuillage, les mâchicoulis qui donnent à cette défense son cachet pittoresque et sa note caractéristique. Il arrive souvent d'entendre des remarques bien justifiées, à propos de cette inconséquence : classer des remparts fort intéressants, puis les masquer par une ligne d'arbres fort prosaïques ! Je dis prosaïques ; les arbres alignés font bien le long d'un boulevard ou d'une avenue, mais dans un jardin public on cherche plutôt des massifs de verdure et des arbustes d'ornement.

Ici je pardonnerais encore un rang avoisinant la grille ; il ne fait pas tort au rempart et il est suffisant pour donner de l'ombre aux enfants et aux vieillards ; mais la ligne qui longe la muraille n'ombrage guère que celle-ci ; encore lui est-elle nuisible par l'humidité qu'elle entretient à sa surface et par les dégâts que peuvent occasionner ses racines pénétrant dans les maçonneries engagées sous terre.

Le promoteur ou le créateur de ce jardin a été le regretté M. Louis Hémon. Il est certain que son dessein n'était pas de cacher nos vieux remparts dont il était fier, mais plutôt de les mettre en valeur. En les rendant encore visibles et en embellissant ce jardin, notre municipalité ne ferait que se conformer à ses vœux et à ses désirs.

Chanoine J.-M. ABGRALL

XXIX

Séance du 25 Novembre 1915

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Trois nouveaux membres sont admis dans la Société : M. *J. Bertot*, directeur du journal *Le Finistère*, présenté par MM. *Fr. Le Guyader* et *Ogès*. — M. *Justrabo*, ingénieur-chimiste, présenté par MM. *Abgrall* et *N. Le Roux*. — M. *L. Lécureux*, archiviste-paléographe, agrégé de l'Université, présenté par MM. le chanoine *Peyron* et *Waquet*.

M. le *Président* annonce qu'il a reçu de M. *Lefebvre* de Plouescat une lettre par laquelle notre confrère lui apprend qu'ayant été démobilisé, il va pouvoir poursuivre ses fouilles à Gorré-Ploué en étendant ses investigations sur les terrains voisins. M. *le Président* compare les ruines de Gorré-Ploué à celles du Pérennou en Plomelin ; puis, reprenant son étude des bornes routières, il attire l'attention de la Société sur les cartes des voies romaines qu'est en train de préparer M. *L. Le Guennec*.

M. *Waquet*, chargé en qualité de secrétaire de la conservation de notre bibliothèque, rappelle qu'il importe à tout le monde que chacun d'entre nous, lorsqu'il a emprunté quelque publication, veuille bien ne pas la garder trop longtemps et se préoccupe de la restituer dès qu'il a cessé de s'en servir. Autrement l'oubli vient vite, et, au grand dommage des autres

membres, la publication s'égare. Certaines négligences de ce genre ont amené des pertes irréparables.

M. le *Président* fait connaître son intention de donner dans notre *Bulletin* une nouvelle édition remaniée et complétée de son catalogue des inscriptions du Finistère qu'il publia naguère dans le volume du Congrès tenu en 1896 à Morlaix par la Société française d'Archéologie. Il donne lecture de quelques-unes de ces inscriptions dont il y a malheureusement très peu qui soient rédigées en langue bretonne.

La séance s'étant tenue cette fois à la bibliothèque municipale, M. *Fr. Le Guyader* présente à la société les incunables et les manuscrits les plus curieux de ses collections. La présentation du cartulaire de Landévennec fournit à M. *Waquet* l'occasion de rappeler sommairement l'histoire des premiers siècles de la célèbre abbaye bretonne. De cet exposé ainsi que de l'échange de vues qui s'ensuit une conclusion incontestable se dégage : c'est qu'il y a encore beaucoup à dire sur ces questions aussi obscures que passionnantes.

La séance s'achève au musée archéologique vers 4 heures et demie.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

H. WAQUET. — Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Annales de Bretagne, novembre 1915.

Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, 1914.

Revue de Saintonge et d'Aunis, octobre 1915.

Société Jersiaise, 40e bulletin annuel.

Société Jersiaise, *Journal de Jean Chevalier*, 9e fascicule.

Société Jersiaise, *Actes des Etats de l'Ile de Jersey*, 1790-1795.

Union agricole, novembre 1915.

CHRONIQUE

M. le chanoine J.-M. Pilven vient de réunir en volume les pages consacrées par lui dans le *Bulletin diocésain à Monseigneur Dombidau de Crouseilhes et la Restauration du culte dans le Diocèse de Quimper et de Léon*. On y trouvera le récit clair et bien écrit de l'œuvre de réorganisation accomplie durant dix-huit ans au milieu de circonstances difficiles par le second évêque concordataire de Quimper. M. Pilven a utilisé presque uniquement les manuscrits laissés par Monseigneur Dombidau, mais ils suffisent pour donner un grand intérêt à son livre, car ils sont nombreux et pleins de détails ; ils contiennent notamment des renseignements curieux sur l'état économique et moral des campagnes finistériennes au lendemain de la Révolution. M. Pilven dont on avait fort apprécié les recherches sur *Expilly* était mieux désigné que que tout autre pour étudier le rôle du prélat réparateur dont l'influence s'est étendue par delà les limites de la Basse-Bretagne. Il l'a fait de façon à nous inspirer le désir de ne pas le voir s'arrêter en si bon chemin.

*
* *

Au mois de juillet 1914 ont paru à la librairie Le Goaziou de Morlaix deux petites brochures qu'il est utile de ne pas

laisser passer inaperçues. L'une, de notre distingué confrère M. Louis Le Guennec, a pour sujet *le prieuré de N.-D. de Kernitron à Lanmeur*, « la capitale mystique du Trégor Morlaisien ». Cette petite étude, fondée sur les traditions locales, et, à partir du seizième siècle, sur des documents d'archives, est aussi complète que possible, du moins pour ce qui regarde l'histoire des prieurs et du pélerinage. Le prieuré dépendait, on le sait, de l'abbaye de Saint-Jacut et du diocèse de Dol. L'autre brochure est une monographie historique et descriptive de *Carantec*, écrite par M. l'abbé C. Lazennec ; elle groupe des renseignements jusqu'alors dispersés dans divers livres et contient un catalogue assez soigné des manoirs et des principales familles possessionnées dans la paroisse.

*
* *

On n'a pas fini de discuter autour des saints bretons. Par leur dévouement, leur sagesse, leur zèle religieux, ces pieux personnages rendirent à nos lointains ancêtres de tels services que la reconnaissance populaire, sans aucune intervention de l'église officielle, les a spontanément canonisés. Malheureusement il n'en est pas un seul dont la carrière nous soit connue par un document contemporain. La plupart des vies sont postérieures de deux cents ans au moins, parfois de plus de trois ou quatre cents aux événements qu'elles rapportent. Il est tout naturel que les historiens se trouvent fort embarrassés en présence de pareils textes, où d'ailleurs les répétitions, les emprunts mutuels, les bizarreries abondent.

Dom Lobineau ne les avait utilisés qu'avec circonspection. Moins prudents, Dom Plaine et Arthur de la Borderie ne craignirent pas de s'y appuyer comme sur des autorités de valeur à peu près incontestable. Leurs récits des v^e^ et vi^e^ siècles de l'histoire bretonne, surtout chez La Borderie, développés avec beaucoup d'art, très agréables à lire, feraient honneur à plus

d'un romancier. Mais ce qui devait arriver arriva : la réaction fut violente. Plusieurs critiques, emportés par l'ivresse d'un travail de démolition dont les premières démarches étaient faciles, prétendent aujourd'hui ne plus laisser debout pierre sur pierre de ce monument majestueux et vénérable. Parce qu'avant eux quelques historiens trop pressés et d'une imagination complaisante acceptaient tout, ils veulent rejeter tout. Etrange effet de la manie de contredire ! Le regretté André Oheix, mettant judicieusement au point la question en ce qui regarde la Cornouaille, avait montré par son exemple qu'il restait encore place pour l'esprit de mesure entre l'excès dans la confiance et l'excès dans la défiance. La critique n'est pas nécessairement la négation ; elle doit seulement y être prête et, si elle n'y peut échapper, ne point la craindre. Les grands érudits d'autrefois qu'on oublie trop le savaient bien. Aussi éprouve-t-on un réel plaisir à se sentir replacé dans le courant de leurs méthodes si fermes et si sûres.

C'est ce plaisir que nous procure aujourd'hui M. Joseph Loth par un article de la *Revue Celtique,* relatif à l'édition donnée par M. Fawtier de la vie la plus ancienne de *Saint-Samson de Dol* (1). Tout en rendant justice à M. Fawtier qui a déployé beaucoup de sagacité et de finesse, M. Loth conteste l'exactitude de sa thèse, laquelle est extrêmement hardie puisqu'elle va jusqu'à refuser toute valeur historique à la vie de saint Samson. Nous ne nous arrêterons pas sur les objections très précises qu'il présente en se plaçant au point de vue de la philologie. Mais son examen d'un seul livre lui est une occasion d'exprimer sur l'hagiographie bretonne des idées générales qui ne sauraient nous laisser indifférents. Il faut citer ici quelques lignes :

---

(1) *Revue Celtique*, vol. XXXV, 1914, n° 3. Nous avons signalé la publication de l'ouvrage de M. Fawtier en son temps, dans la chronique du mois de février 1913 du présent *Bulletin.*

« On a, en apparence, beau jeu, dit-il, en faisant table rase des vies rédigées aux XIXe, Xe, XIe siècles, sous prétexte qu'elles ne s'appuient pas sur des documents écrits antérieurs, que leurs témoignages ne reposent que sur ce qu'on appelle avec une nuance d'ironie la *tradition*. Assurément la tradition est un fleuve trouble aux eaux contaminées. C'est à la critique d'en clarifier le cours. En ce qui concerne la tradition bretonne-armoricaine aux IXe-XIe siècles, il ne faut pas oublier qu'elle mérite d'autant plus considération qu'elle est sans cesse renouvelée par les relations ininterrompues entre la péninsule armoricaine et la Bretagne insulaire... Le caractère légendaire d'un récit n'est nullement une raison pour ne pas croire à la sincérité du narrateur, parce qu'on ne saurait reprocher à quelqu'un d'avoir eu la mentalité de son temps. »

C'est ainsi que pense un maître dont l'érudition vaste et sereine se garde avec un égal soin des suggestions importunes qu'entretient un amour propre national mal placé et de l'enthousiasme systématiquement admiratif pour toute opinion nouvelle. Ne rejetons pas, mais aussi ne recevons pas en bloc et aveuglément les dires de nos hagiographes. Le jour viendra sans doute où, grâce aux progrès des études celtiques, il sera permis d'effectuer parmi ce fatras le départ de l'histoire et de la fable. En attendant peut-être serait-il sage de ne pas lier le sort de tous les saints bretons à celui de certains personnages dont le plus consciencieux historien de notre province écrivait un jour en songeant à l'un d'eux : « En vérité il y a si peu de fonds à faire sur les légendes qui sont les seuls mémoires dont on pourrait tirer ce que l'on aurait à en dire qu'il vaut mieux s'en taire tout à fait » (1).

H. WAQUET

---

(1) Ces lignes sont de dom Lobineau et se rapportent au roi Grallon (*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 9).

Les considérations qu'on vient de lire peuvent occasionnellement attirer l'attention sur différents travaux hagiographiques insérés dans notre *Bulletin*. Le Bénédictin Dom Plaine, qui s'est consacré à ce genre d'études, a publié, aux années 1886-1889-1900, des vies inédites de saint Corentin, de saint Ronan et de saint Goulven.

La vie de saint Corentin serait du IXe siècle, dans sa rédaction primitive, et aurait pour auteur un anonyme, probablement membre du clergé de Quimper. Il semble donc qu'il faille se confier à ses dires, d'autant plus que son écrit n'est pas une œuvre oratoire, mais un récit, affectant vraiment le genre historique ; il s'adresse non à des auditeurs mais à des lecteurs.

Or ce narrateur parle du roi Grallon, personnage dont il n'est fait aucune mention dans la partie biographique du cartulaire de Landévennec. Il ne le met en scène qu'une seule fois, il est vrai, lors de son épisode de chasse, de sa visite au saint ermite et de la multiplication merveilleuse du poisson pour nourrir toute sa suite. Le récit ne mentionne pas Grallon, comme le fait Albert le Grand, pour ce qui est de l'envoi de saint Corentin à Tours pour être sacré évêque, ni pour ce qui regarde la donation de son château devant servir de palais et d'église au nouveau pasteur.

Dans la vie de saint Ronan, (année 1889), que Dom Plaine attribue à la seconde moitié du Xe siècle, ou aux premières années du XIe, il est par deux fois question du roi Grallon : 1° lorsque, attiré par la renommée du saint, il lui fait visite dans son ermitage du bois de Névet ; 2° Quand trompé par les calomnies de Kéban, il fait comparaître Ronan à sa cour, pour être jugé comme malfaiteur et meurtrier.

Ces épisodes et bien d'autres sont exposés avec force détails, dans un style calme et revêtant toutes les apparences de la sincérité.

De même que le cartulaire de Landévennec a été passé au crible d'un examen très strict et très éclairé, de même aussi il conviendrait de bien étudier le texte de ces deux vies, pour en reconnaître l'autorité et la valeur, et écarter ce qui offrirait moins de garantie. C'est par ces recherches approfondies et désintéressées qu'on peut fournir des bases solides à certains points intéressants et importants de notre histoire.

Notre regretté confrère, M. André Oheix, était bien celui qui était le mieux indiqué pour cela ; il avait déjà fourni un certain nombre d'études sur nos Saints Bretons, leur vie, leur culte, leurs reliques, l'analyse critique des vies anciennes ou des écrits modernes ayant trait à leur histoire. Il était admirablement documenté pour ce genre d'information et on était certain de trouver en lui un guide sûr autant que modeste. Il est mort pour son pays, puisse-t-il avoir parmi nous un successeur ayant sa valeur, sa science et son amour de la lumière.

Chanoine ABGRALL.

XXXVII

Séance du 30 Décembre 1915

Présidence de M. le chanoine Peyron,
Vice-Président, doyen d'âge

Après lecture du procès-verbal, M. l'abbé *Pondaven*, ancien professeur au Collège de Saint-Pol de Léon, est reçu dans la Société.

Suivant l'usage, la question du renouvellement du bureau se pose. A l'unanimité, les membres présents décident de ne procéder cette année à aucune élection. L'ancien bureau demeure donc encore en fonctions tel qu'il était composé avant la guerre.

M. le chanoine *Abgrall*, maintenu président, remercie en quelques mots ses confrères et prononce un discours éloquent et spirituel pour retracer l'histoire de notre Société. Il insiste notamment sur la carrière et l'œuvre du plus glorieux de nos anciens présidents, Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut, et venge sa mémoire de quelques-unes des attaques aussi injustes que violentes dont il fut l'objet à la fin de sa vie. Il rappelle aussi l'importance et la valeur des recherches de *Paul du Chatellier*. Ce discours sera d'ailleurs publié.

M. *Chaussepied* signale l'intérêt qu'il y aurait à étudier les manoirs ruraux de notre région dont il reste d'assez nombreux exemplaires, bâtis presque tous au XVI^e^ siècle. Il formule à ce propos le vœu qu'une plus large part soit désormais faite à l'illustration dans notre *Bulletin*.

M. *N. Le Roux* avertit la Société, en lui deman-

dant de vouloir bien intervenir, de l'état tout à fait déplorable où se trouvent les collections égyptiennes du musée archéologique.

M. le *Président* présente un plan du camp romain du Muriou en Quimerc'h, puis donne communication du mémoire de M. *L. Lécureux* sur les sources de la légende du Folgoat. M. *Pondaven* fait à ce sujet quelques observations complémentaires.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, H. WAQUET — *Le Président*, Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1915.

Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, octobre 1915.

Bulletins et mémoires de la Société Archéologique et historique de la Charente, 1914.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales, année 1911.

Bulletin de la Société Archéologique de Sousse, 1911-1913.

NÉCROLOGIE

Notre confrère M. E. de Bergevin est mort au manoir de Kerven, en Guimaëc, le 6 septembre 1915. Né à Brest, en 1842, Saint-Cyrien à 18 ans, il avait, comme lieutenant au 3e chasseurs d'Afrique, pris une vaillante part aux immortelles charges menées par Gallifet contre les masses allemandes.

Peu après la guerre, il démissionna pour fixer dans un coin charmant du Tréguier, entre Lanmeur et la mer, le foyer qu'il s'était nouvellement créé en épousant M^lle^ Francéza Huon de Kermadec.

Un ancien manoir de la Renaissance, qu'il restaura habilement, devint sa demeure, et la paisible existence qui fut dès lors la sienne lui permit de donner librement carrière à ses goûts de chercheur et d'érudit. Il s'intéressa surtout aux questions généalogiques et héraldiques vers lesquelles l'aiguillait l'influence de son oncle, M. Pol de Courcy, l'auteur de ce monumental *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* dont la dernière édition doit beaucoup à la collaboration intelligente et active de M. de Bergevin. Un labeur patient et soutenu valut à ce dernier d'amasser de vrais trésors de notes documentaires sur les vieilles familles du Tréguier et du Léon, en même temps qu'il se constituait une riche bibliothèque d'ouvrages relatifs à la Bretagne. Mais une modestie extrême l'empêcha de mettre en œuvre la plus grande partie des matériaux ainsi réunis, et son inlassable obligeance se plaisait plutôt à en faire profiter les travailleurs qui, jamais en vain, recouraient à lui. Personnellement, je lui conserve une gratitude émue de la façon dont il voulut bien s'intéresser à mes premiers et informes essais, guider dans cette voie mes pas encore novices, mettre à ma disposition, avec une complaisance inépuisable, les documents les plus rares de ses archives, les ouvrages les plus précieux de sa bibliothèque.

M. de Bergevin a fait paraître, en 1891, dans la *Revue Historique de l'Ouest*, une monographie de la paroisse de Guimaëc. Il publia en 1895 un *Dictionnaire Héraldique de Bretagne*, complément indispensable du *Nobiliaire* de M. de Courcy et, en 1902 une réimpression en fac-simile de l'*Armorial Breton* de Guy le Borgne, bailli de Lanmeur, imprimé en 1667. Au *Bulletin* de notre Société, dont il faisait partie depuis 1902, il n'a donné qu'une monographie de Lanmeur,

mais il m'a puissamment aidé dans mes notices sur quelques autres paroisses trégorroises. Il a collaboré activement au *Fureteur Breton*, où son nom faisait autorité en matière héraldique.

Une cruelle épreuve assombrit ses dernières années. Sa dévouée compagne, dont l'affection lui faisait oublier l'absence d'enfants à leur foyer, et qui continuait dans le pays les traditions de charité et de piété laissées par une autre dame de Kerven, la vénérable Françoise Calloët, fondatrice des Calvairiennes de Morlaix, fut la victime d'un douloureux accident après lequel sa vie, jusque-là si active, si bienfaisante, ne fut plus qu'inertie et souffrances. Elle succomba au mois d'avril 1915, suivi bientôt dans la tombe par son mari, dont la santé très ébranlée ne laissait depuis longtemps plus d'espoir.

M. de Bergevin laisse, parmi une quantité de notes et de relevés de registres paroissiaux, une relation manuscrite de sa campagne de 1870 et de sa captivité en Allemagne et une cinquantaine de généalogies inédites de familles bretonnes.

L. Le GUENNEC.

MÉMOIRES

Barbares d'autrefois,

Barbares d'aujourd'hui.

« L'Allemagne au-dessus de tout ! »

I

O Barbares ! vous dont le crime sert de thème
Aux pires malédictions ;
Vous que l'Histoire jette en proie à l'anathème
Des Penseurs et des Nations ;
Vous dont les Dieux d'alors n'ont pas tiré vengeance,
O barbares, dès aujourd'hui,
Nous nous sentons, pour vous, le cœur plein d'indulgence :
C'est qu'une Ère nouvelle a lui !
Vous étiez mal connus, mal compris par les hommes,
Quand vous inspiriez la terreur.
On se trompait sur vous ; mais à l'heure où nous sommes,
L'Histoire a compris son erreur.
O grands calomniés, vos crimes sont bien ternes,
Et soulèvent moins de dégoût,
Comparés aux forfaits des Barbares modernes :
« L'Allemagne au-dessus de tout ! »

Non ! Qu'on agite plus l'effroyable fantôme
De vos longues atrocités !
Grâce aux lâches Teutons, aux Teutons de Guillaume,
Vous êtes réhabilités !

II

Ah ! certe, ils n'étaient point tendres à la besogne,
Les bourreaux du temps d'Alaric !
C'étaient des égorgeurs, des pillards sans vergogne,
Les Vandales de Genséric !
Ils se jetaient, avec des hurlements de joie,
La torche et le fer à la main,
Sur tout un univers, qui devenait leur proie,
Et c'était l'univers romain !
Rome, durant mille ans, avait pillé le monde ;
Rome, dans sa rapacité,
Rome avait déchaîné sa course furibonde
Au travers de l'Humanité.

Et voici que pareils aux souffles des tempêtes,
Les Barbares, par millions,
Les Vandales, les Huns, vêtus de peaux de bêtes,
Peaux de tigres et de lions,
Sauvages, sur le dos de leurs chevaux sauvages,
Ont précipité leurs fureurs
Sur ce Pays unique, aux illustres rivages,
Sur la Rome des Empereurs !

Pour ces brutes, les lois divines et humaines
Etaient des mots vides de sens.
Et quand ils étreignaient les princesses romaines,
Dans leurs bras velus et puissants ;
Quand les Goths d'Alaric, harrassés de pillages,
Et soûls de carnages honteux,
Abandonnaient les champs, les villes, les villages,
Sans laisser une âme après eux ;
Quand l'affreux Genséric, qui servira d'exemple
A l'affreux Kaiser de Berlin,
Durant quatorze jours, s'acharnait sur le Temple
De Jupiter Capitolin ;
Ayant mis tout à sac dans la Ville d'Auguste,
Noyé dans le sang leurs forfaits,
Ils croyaient n'avoir fait qu'une œuvre pie et juste,
Inconscients et satisfaits.
Ils faisaient comme vous, Teutons, Teutons infâmes ;
Ingénieux dans leurs plaisirs,
Ils tuaient les enfants, coupaient les seins des femmes,
Ayant assouvi leurs désirs.

Mais, du moins, ils avaient une excuse peut-être :
C'étaient des Barbares, ceux-là !
Ces bandits n'avaient pas Guillaume-Deux pour maître,
Ils avaient pour maître Attila !
Eux, dans les bois, avaient vécu comme des brutes ;
Vous, vos berceaux sont des Cités.
Eux, pour aller piller, sortaient de leurs cahutes,
Et vous des Universités !

Eux, naissaient, grandissaient à l'état de nature,
Parmi les tigres et les loups ;
Vous, vous avez reçu l'admirable Culture,
Dont les Deux-Mondes sont jaloux !

Eux ne mettaient pas Dieu de moitié dans leurs crimes,
Comme votre Guillaume–Deux,
Ce Lohengrin, marqué pour les rôles sublimes,
Lohengrin funèbre et hideux,
Qui chevauche avec son cortège de Furies,
Et qui, les mains pleines de sang,
A chaque lendemain d'effroyables tueries,
Ose invoquer le Tout-Puissant !

Oui, ce louche imposteur, c'est à Dieu qu'il s'adresse !
Oui, ce Tartuffe impérial
Ment à son peuple, ment à Dieu, dans sa détresse,
Quand, solennel et trivial,
Saisi par le Destin, comme un Bonnot vulgaire,
Ce tueur de femmes, d'enfants,
Crie à Dieu : « Sois témoin : je ne veux pas la guerre.
« On m'attaque, je me défends !
« C'est la France, c'est la Belgique les coupables !
« Je les dénonce au monde entier.
« Leur crime est évident ; les preuves sont palpables :
« Il m'a fallu les châtier ! »

Voilà comment ce monstre argumente, et s'excuse !
Il croit qu'il suffit de mentir.

Et devant l'Univers, qui l'exècre et l'accuse,
Le drôle se pose en martyr !

Que répondre à ce fou, dans son inconscience ?
Le monde entier sait aujourd'hui
Que son Peuple assassin, servi par la science,
Est aussi coupable que lui !

III

Ce Peuple et son Kaiser aux desseins grandioses
S'avançaient, pourtant, radieux,
Vers un vaste avenir, tout plein d'apothéoses,
Très sûrs de l'amitié des Dieux.
Tout souriait à ces gâtés de la Victoire :
Assis sur son char triomphal,
Leur cynique Empereur s'installait dans l'Histoire,
Maître désormais sans rival.
« L'Allemagne au-dessus de tout ! » — Rêve superbe,
Tout près de se réaliser,
Leur puissance égalait l'impudence du verbe ;
Ils semblaient pouvoir tout oser...

Leur Progrès était tel, leur Œuvre si féconde,
En pleine paix, en plein soleil,
Qu'ils n'avaient nul besoin, pour éblouir le monde,
De tout ce sinistre appareil.

L'Allemagne, en restant sereine et pacifique,
Sans craindre de rivalité,
Pouvait continuer son œuvre magnifique,
Rayonnant sur l'humanité.
Au lieu d'inquiéter le monde par ses haines,
Et d'être son épouvantail,
Sa gloire était d'aller aux victoires prochaines,
Par les conquêtes du travail.
Ces Vainqueurs, décidés à la paix, pouvaient être
Les conducteurs du genre humain.
Ils ont voulu grandir par la Guerre, — et peut-être,
La honte les attend demain...

Leur Science était belle, et leur philosophie,
Glorieuse de ses succès,
S'imposait au respect, sans exciter l'envie
Du génial esprit français.
Ils étaient grands, sans doute aussi, par le génie,
Dans le passé, dans le présent ;
Leur Art, sans égaler le nôtre en harmonie,
Plus vigoureux que séduisant,
Leur Art, s'il était lourd, parfois, d'un grand coup d'aile,
Se relevait avec Mozart ;
Et Gœthe, en évoquant Marguerite immortelle,
Atteignait le divin dans l'Art.

Leurs Poètes chantaient la Nature et la Vie ;
Leurs amours planaient dans l'azur ;

Ils nous semblaient avoir une façon ravie
De s'enivrer d'air chaste et pur.
Si beaucoup, s'exerçant aux foudres vengeresses,
Embouchaient un clairon brutal,
D'autres, pleins de soupirs, et de chaudes tendresses,
Versaient dans le sentimental.
Ils étaient vertueux, d'une vertu sereine,
Dénonçant les Français pervers,
Exaltant l'Allemagne, impératrice et reine,
Dans leur musique et dans leurs vers.

Coups d'ailes en plein ciel, purs accents de la lyre !
Et dans quel but ? Pour quels desseins ?
Voici que, pour finir, tout ce peuple en délire
N'est qu'un ramassis d'assassins !
Des Barbares, hélas, près de qui les Barbares
Nous semblent des civilisés ;
Devant qui les Mongols, les Huns, et les Tartares
Reculeraient, scandalisés...

Tous ces bandits, menés par leur Kaiser auguste,
Tous ces professeurs d'idéal,
Qui prétendent aimer le Beau, le Bien, le Juste,
Rêvant l'Empire mondial,
Eux, si fiers de leur ŒEuvre, et si grands dans leurs livres,
Eux, « les premiers dans tous les Arts »,
Ne nous paraissent plus que des Vandales ivres,
Des brutes, des sots, des soudards !

Colossale Jungfrau, dominant toutes cimes,
« L'Allemagne au-dessus de tout ! »
Certe, au-dessus de tout elle l'est... par ses crimes,
Par sa Culture, et son bon goût !
L'Allemagne, c'est par ses crimes qu'elle est grande !
Impérissable Monument :
Rien n'égale, en effet, la Culture Allemande,
Si ce n'est le Crime Allemand !

IV

Belgique ! O doux pays, qui n'es plus que ruines,
Toi qu'un seul mot pouvait sauver,
Qui vis brûler Namur, Dinant, Louvain, Malines,
Impossibles à relever ;
Toi, si belle, au milieu des œuvres ancestrales,
Tu ne verras plus, désormais,
Refleurir tes beffrois, tes vieilles cathédrales,
Merveilles mortes à jamais !

Et toi, France, par eux salie et saccagée,
O Mère de loyaux soldats,
Tu n'as jamais senti, sur ta face outragée,
De tels soufflets, de tels crachats.
Ils ont fait un désert de tes vieilles Provinces,
Notre rempart, et notre orgueil ;
Le Kaiser, le Kronprinz, avec leurs jeux de princes,
Ont mis toute notre âme en deuil.

Un territoire immense en proie à leurs ravages,
Maubeuge, Arras, brûlés, souillés ;
Lille, cité superbe, aux mains de ces sauvages,
Roubaix et Tourcoing dépouillés.

Et Reims ! silencieux chef-d'œuvre d'un autre âge,
Qui, tout en relevant de nous,
Appartenait au Monde, et défiait l'outrage,
Tant le Monde en était jaloux !

Quoi ! le Monde est privé de cette auguste enceinte,
Où Jeanne d'Arc a pénétré ;
Où Jeanne d'Arc la Vierge, où Jeanne d'Arc la Sainte,
A genoux sur ce sol sacré,
Humble Victrice, après avoir sauvé la France,
Et sûre bientôt de mourir,
Priait Dieu d'empêcher, au prix de sa souffrance,
Son pauvre Peuple de souffrir !

O Jeanne d'Arc, ô toi qui n'usais pas du glaive,
Ayant horreur du sang versé,
Que de Reims effondré ta grande Ombre se lève,
Pour bénir ton Peuple oppressé !
Répands sur nous ta chaste et lumineuse flamme ;
Entre plus avant dans nos cœurs ;
O Vierge, mets un peu de ton âme en notre âme,
Fais de nos soldats des Vainqueurs !

V

Or, le drame actuel ne ressemble à nul autre :
Aveugle qui ne veut pas voir !
Dans ce Duel, où le sort de tous se lie au nôtre,
Il ne s'agit plus de savoir
Si demain la défaite, ou demain la victoire
Fera d'un royaume un duché ;
Si l'Europe, demain, verra son territoire
Débattu, comme en plein marché.
— Les Guerres, jusqu'ici, toutes, même les pires,
Avec plus ou moins de rigueur,
Se bornaient à changer la carte des Empires,
Au gré du Conquérant vainqueur. —

Non, non ! La question est ici bien plus haute !
Et tant pis si, tombé trop bas,
Le Monde, inconscient, ne comprend pas sa faute,
Tant pis s'il ne se comprend pas !
Car, ici, nous vivons une heure solennelle
Qu'il faudra maudire ou bénir,
Heure unique, qui porte et qui résume en elle
Le sort des siècles à venir.

— Ce dont s'inquiétait Lucain, dans sa « Pharsale »,
C'était de voir l'Humanité
Devenir, peu à peu, l'esclave, la vassale
De cet Empire illimité,

Qui, non content de mettre aux fers les Rois eux-mêmes,
Frappait l'Homme dans sa fierté,
Le privant, pour toujours, de ces deux biens suprêmes,
La Justice et la Liberté.
Lucain, en dénonçant la Culture romaine,
Elevait plus haut ses regards :
Ce qu'il pleurait, c'était la Conscience humaine
Foulée aux pieds par les Césars.

Eh bien, si Dieu voulait que, demain, l'Allemagne,
Régissant le Monde à son gré,
Réalisât, bien mieux qu'au temps de Charlemagne,
Son rêve aussi fou qu'exécré,
Elle ferait ployer, plus lourdement que Rome,
Mais aussi plus brutalement,
L'âme des nations, et la fierté de l'homme,
Sous l'ignoble joug allemand.
C'est alors que, témoin de ce trafic immonde,
Lucain, tiré de son sommeil,
S'écrierait : « Voilà donc ce que devient le monde ?
« Le monde est privé de soleil ! »

VI

Et c'est là que, pour nous, le Devoir se révèle,
Comme à Jeanne écoutant ses Voix ;
Il faut donc qu'aujourd'hui la France renouvelle
Les sacrifices d'autrefois.

Il faut qu'obéissante à la Voix qui l'entraîne,
La pauvre et grande Nation,
La France de toujours se dévoue et reprenne
Son éternelle fonction.

Il faut, surtout, qu'auprès des soldats magnanimes,
Dont le sang coule encore à flots,
Les Peuples opprimés se dressent unanimes,
Et nous rejoignent en champ clos,
Ne formant, avec nous, qu'une seule patrie,
Une immense fraternité,
Pour faire triompher, contre la Barbarie,
La cause de l'Humanité.

12 Janvier 1915.

FRÉDÉRIC LE GUYADER.

NOTES SUR DEUX MONUMENTS

de la fin de la Renaissance en Bretagne

1° PORCHE DE L'ÉGLISE SAINT-HOUARDON

à Landerneau

Nous n'ajouterons que quelques lignes à ce que dit notre excellent ami et confrère le chanoine Abgrall lorsqu'il s'exprime ainsi devant ce monument :

« La ville de Landerneau a-t-elle été autrefois le centre artistique qui a fourni les magnifiques œuvres en pierre du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles, disséminées dans tout le pays d'alentour et qui font encore aujourd'hui notre admiration ? Est-ce des ateliers landerniens que sont sortis nos porches, nos portes historiées, nos riches ossuaires, nos calvaires si originaux ? Sans aucun doute, les calvaires et nos croix si nombreuses n'ont pas été taillés sur place par des ouvriers nomades ; la similitude, la parenté, l'identité de certains personnages et de certains ornements indiquent sûrement que plusieurs sortent des mains du même sculpteur. On est autorisé à prendre la même conclusion pour ce qui regarde les ossuaires et les porches ; quelques-uns même, comme le porche de Lampaul-Guimiliau, 1533, portent des signes d'appareilleurs et des chiffres démontrant qu'ils ont été taillés au loin et soigneusement numérotés pour être montés avec exactitude. Ce sont des pièces trop délicates, des tracés trop savants et trop fins pour avoir été exécutés à pied-d'œuvre dans un chantier de construction.

Il me semble qu'il a dû exister à cette époque des ateliers très importants, desservant toute la région, dans le

genre des chantiers actuels de *Yan L'arc'hantec,* à Landerneau, fabricant de croix et calvaires ; — de *Jean-Louis Le Naour,* à Quimper, constructeur de clochers ; — des *Poilleu et des Lapierre,* de Brest, fournisseurs de chapelles funéraires.

L'activité a été débordante pendant ces deux siècles. Où était le foyer de cette production étonnante ? Etait-ce à Landerneau, était-ce à Brest, comme pour le calvaire de Pleyben, signé *Ozanne, architecte à Brest, 1660 ?* Etait-ce aux carrières de Logonna et de l'Hôpital-Camfrout, à la place même où l'on extrayait la fine pierre de Kersanton pour servir de matière à ces chefs-d'œuvre ? On parle bien des *Lamballais,* cette corporation de bâtisseurs qui parcouraient le pays, mais n'étaient-ce pas de simples maçons et tailleurs de pierre plutôt que de vrais sculpteurs et d'habiles statuaires, comme ceux qui ont façonné nos guirlandes feuillagées, nos images de saints, nos bas-reliefs et nos innombrables figurines ?

Quoi qu'il en soit, la ville de Landerneau ne possède pas actuellement un grand nombre d'œuvres d'art, mais elle peut se glorifier d'avoir conservé et accolé à son église moderne de Saint-Houardon, le plus beau, le plus parfait des porches de l'école de la Renaissance, genre de construction et d'ornementation qui s'est perpétué chez nous, avec quelques variantes, jusqu'à la seconde moitié du XVII^e^ siècle. Ce porche daté de 1604, a un aspect très saisissant de parenté avec ceux de Bodilis, 1570 — Pleyben, 1588 — Goulven, 1593 — Saint-Thégonnec, 1599 — Guimiliau, 1606 — Trémaouézan, 1610 — 1623 — Goueznou, 1642 — Comanna, 1645 — Ploudiry, 1665. — Trémaouézan et Ploudiry semblent tout spécialement inspirés par ce modèle, et le dernier, resté inachevé comme couronnement, le reproduit, exactement, sauf quelques modifications de détail.

65 *LANDERNEAU. — Église de Saint-Houardon.*
Portail Sud (XVIe siècle). — LL.

97 *SAINT-THEGONNEC (Finistère).*
Le Calvaire et l'ossuaire (XVI^e siècle). *ND. Phot.*

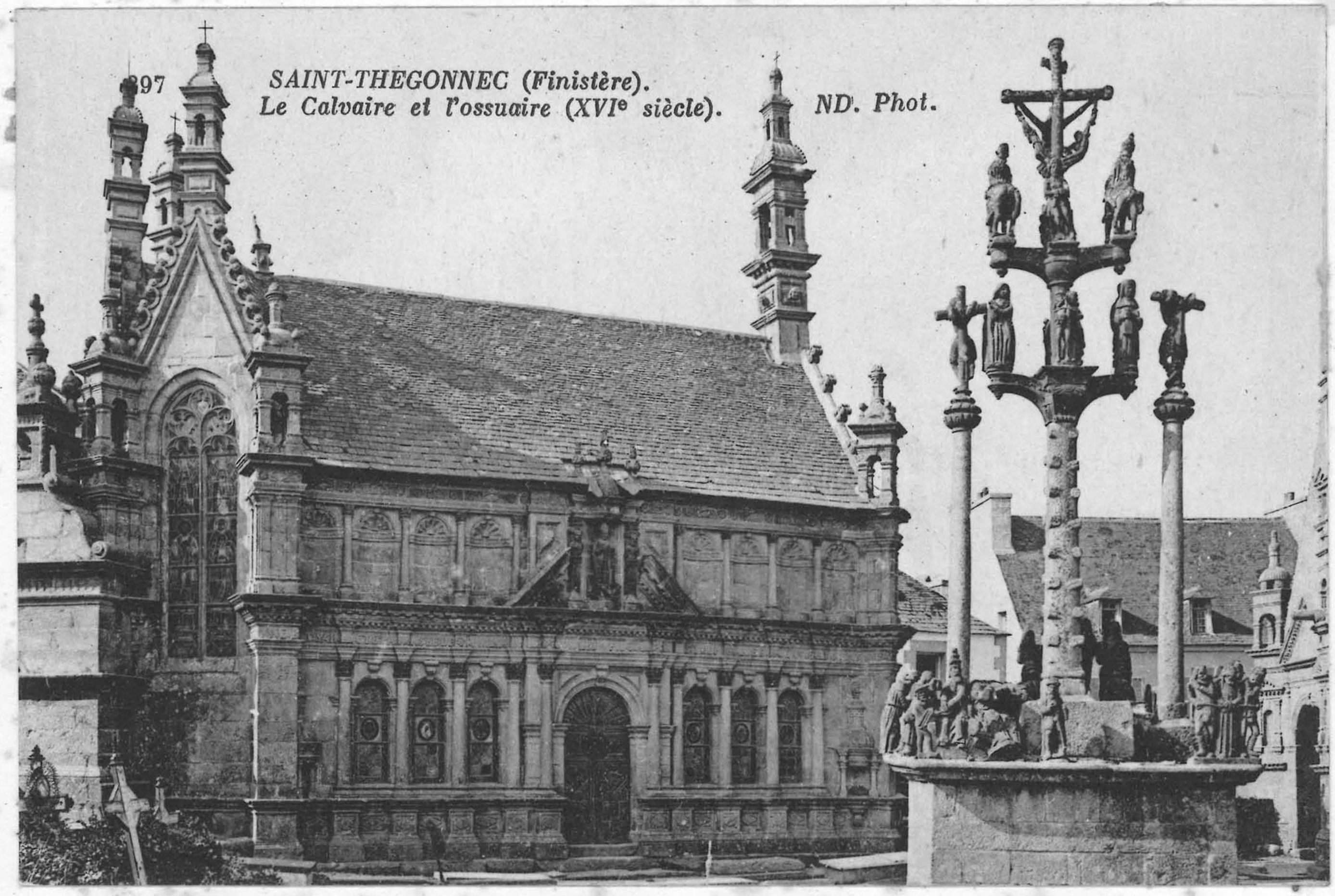

L'entrée consiste en une grande arcade ayant comme pieds-droits deux colonnes engagées, composées de quatre tambours cannelés séparés par des bagues feuillagées, modèle commun à presque tous nos porches de cette époque et inventé par Philibert Delorme dans la construction du palais des Tuileries. Le cintre qui surmontes ces colonnes est formé d'un gros tore orné d'oves et de feuillages ; à la date de 1604.

Les ébrasements de l'intérieur et de l'extérieur se composent de différentes moulures, boudins, gorges, talons, doucines qui, tout en étant parfaitement de la Renaissance, se ressentent encore de l'influence de la dernière période du style ogival. Au sommet de l'arcade, une belle volute avec grande feuille d'acanthe forme une clef de voûte très décorative. De chaque côté de l'entrée deux colonnes cannelées, couronnées de chapiteaux corinthiens, supportent une frise ornée de cette inscription : DOMVM-TVAM. DOMINE. DECET. SANCTITVDO. IN. LONGITVDINEM. DIERVM. 1604.

La corniche de cette frise est supportée par des médaillons finement sculptés. Au-dessus règne une arcature originale et ayant grand caractère, formée de trois niches rondes à coquilles et de quatre arcades carrées, le tout surmonté d'un fronton obtus. Plus haut se dresse un second fronton plus aigu avec côtés à courbe rentrante, encadrée par une galerie rampante découpée de compartiments flamboyants. Au milieu, une belle niche encadrée de deux cariatides à gaines, comme l'ossuaire de La Martyre, abritait autrefois la statue du saint patron car au bas on lit : *S. Hoardone.*

Un très puissant clocheton couronne cet ensemble ; au premier étage, il est carré et passe ensuite à la forme cylindrique pour former le lanternon qui se compose de deux petits dômes superposés.

Les angles du porche sont appuyés par deux solides contreforts ornés de niches, de corniches, de pilastres et couronnés par de beaux clochetons. Sur la façade on remarque dix masques ou figures saillantes dont quelques-unes pourraient bien être des portraits. Un autre point à noter, c'est la présence des croissants qui couronnent deux petits pinacles au bas du fronton supérieur. On peut y voir comme dans les nombreux croissants de Goueznou une réminiscence de l'ornementation en vogue dans l'architecture du règne d'Henri II.

A l'intérieur, les parois latérales sont couvertes par douze niches séparées par des colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens. Dans le bas des dais il y a, de même qu'à Landivisiau, un ressouvenir des petites pyramides gothiques, mais le reste est composé de colonnettes, de pilastres, de dômes avec petites urnes et croissants de couronnement, absolument dans le genre de la Renaissance. La voûte découpée par des arcs ogives et des liernes a dans son milieu une belle clef pendante avec rosace sculptée. Au fond, les deux portes qui donnent accès dans l'église doivent être antérieures au reste d'un demi-siècle environ ; elles offrent le même caractère que celles du porche de Landivisiau : moulures prismatiques et gorges profondes tapissées de feuillages découpés ; au milieu un trumeau avec beau bénitier reposant sur une colonnette ornée de losanges rappelant les macles des Rohan ; au dessus, un ange tenant deux goupillons, et comme couronnement un très joli dais d'où l'on voit saillir quelques jolies têtes caractéristiques du style du XVI^e^ siècle. Dans les moulures du grand encadrement du fond, il y a encore toute une série de statuettes parmi lesquelles on reconnait saint Côme et saint Damien, patrons des médecins. »

Ce petit édifice qui faisait partie d'une ancienne

église de Landerneau, aujourd'hui détruite, fut remonté tel qu'il était, sur la façade latérale sud de la nouvelle église, ainsi que le haut du clocher, vers 1860.

En plan, il mesure intérieurement un carré parfait de 5 mètres de côté ; la hauteur sous voûtes au milieu est de 6^{m}70 — A l'extérieur sa largeur d'une extrémité d'un contrefort à l'autre est de 8^{m}20 et il avance de 7 mètres sur le mur de l'église. Ses hauteurs prises du seuil d'entrée sont : de 5^{m}80 au-dessus de la grande corniche, de 10 mètres au-dessus de celle qui couronne le fronton — de 13^{m}50 à la corniche de base du campanile là où s'amortit le gable ajouré et de 22 mètres jusqu'au pied de la croix qui domine le dernier dôme du campanile.

Les murs costiers extérieurs sont seuls faits en granit du pays ; les parties sculptées, médaillons, chapiteaux, consoles, cariatides, colonnettes, etc., demandant un travail plus fin, plus serré, sont en pierre de Kersanton. Le remplissage des voûtes a été refait en moellon recouvert d'un enduit et la toiture est en ardoise.

Pour loger les colonnes et colonnettes et réduire un peu leur saillie tout en leur conservant toute leur valeur, l'artiste a ménagé derrière, des cavités peu profondes où elles s'engagent d'un quart à peine de leur épaisseur.

Ces points d'appui, posés en délit, raidissent ainsi la construction et donne plus d'élégance à tous ces supports. Toutes ces colonnes sont finement cannelées et surmontées de chapiteaux classiques d'une rare beauté.

La conception de ce porche est intéressante, le parti est nettement accusé, les motifs bien encadrés, les proportions en sont des plus heureuses, et la mouluration est d'une finesse d'exécution remarquable. Que dire de la sculpture si bien traitée et où l'imagier a porté tout son talent : chaque tête est un portrait du temps, avec son expression particulière ; chaque rosace, chaque

enroulement d'un dessin est d'une exécution parfaite.

Certes, ce petit monument est comparable aux belles œuvres de la Renaissance construites sous les règnes des trois Henri, et si l'on trouve encore sur ce porche des souvenir du Moyen âge, il n'en est pas moins un modèle du genre dans l'art du XVII^e^ siècle en Basse-Bretagne.

Il est à regretter que le statuaire ne soit pas venu remplir toutes les niches qui les attendent et compléter ainsi l'œuvre de l'architecte.

Les 12 niches intérieures devaient nécessairement recevoir, comme ailleurs du reste, les statues des douze apôtres ; mais quelles devaient être celles destinées aux trois niches du dessus du grand arc d'entrée, et celles des contreforts ? Il y aurait là une étude intéressante pour le sculpteur qui serait chargé de les exécuter dans le caractère du monument.

*
* *

2° OSSUAIRE DE SAINT-THÉGONNEC

Un autre édifice de la même époque et qui ne le cède en rien comme valeur au porche de Landerneau est l'admirable ossuaire de Saint-Thégonnec.

Bâti entre l'église et l'Arc de triomphe, le long de l'ancien cimetière dont il forme un peu la clôture, il ressemble à une chasse de pierre digne de contenir de bien précieuses reliques.

Ce monument, en forme d'une chapelle allongée, sans bras de croix, mesure intérieurement du bas de la nef au fond du chevet 21^m^80, sur une largeur de 4 mètres.

Le mur qui le ferme du côté du chemin est nu et sans aucune ouverture. La façade latérale, la plus riche peut-être, a plus de 6 mètres de hauteur au dessus de la corniche de couronnement sur une étendue de 11^m^80 y compris les contreforts d'extrémités tandis que la petite

façade en retour, sous l'entrée principale ne mesure que 6m20 de largeur, mais dont le pignon atteint près de 11 mètres au départ du campanile qui le termine 4 mètres plus haut.

L'abside à trois pans se développe sur une longueur de 7m50 et vient rejoindre l'un des puissants piliers de l'arc de triomphe. Chaque pan est surmonté d'un élégant campanile, la partie milieu est ornée d'une belle niche surmontée d'un dais, et les deux parties latérales sont évidées de longues fenêtres à meneaux.

Comme le porche de Saint-Houardon, cet édifice est construit tout en granit de Kersanton. Comme à Landerneau aussi, des cavités peu profondes ont été ménagées pour recevoir les colonnes, mais ici, celles-ci ne sont point cannelées.

Nous laissons encore la parole à l'éminent archéologue, le chanoine Abgrall, qui mieux que tout autre sait nous faire comprendre et admirer les beautés de notre région :

« L'ossuaire de 1676, est un des derniers ossuaires en date, mais c'est le plus beau et le plus monumental. La façade midi et l'abside à pans coupés sont particulièrement riches. L'abside est percée de deux belles fenêtres et appuyée sur ses angles par des contreforts surmontés de clochetons qui forment une admirable silhouette avec les trois autres clochetons plus haut placés sous les pignons aigus.

« Sur la façade latérale, un solide soubassement soutient un rang de six fenêtres séparées par des colonnes corinthiennes, et au milieu est une large porte de même style.

« Le deuxième étage est formé par une série de huit niches à coquilles, encore séparées par des colonnes semblables mais plus courtes.

Au-dessus de la porte une niche monumentale abrite la statue de saint Paul-Aurélien ; cette niche est surmontée d'un dais et accostée de deux cariatides à gaines coiffées de la volute ionique.

Dans la frise qui sépare les deux étages est sculptée une inscription magistrale en grandes capitales romaines qui se continue sur tout le pourtour de l'édifice :

C'est une bonne et sainte pensée de prier
pour les fidèles trépassés
Requiescant in pace. Amen. — Hodie Mitti
Croas tibi

O Pécheurs, repentez-vous étant vivants,
Car à nous, morts, il n'est plus temps.
Priez pour nous, trépassés,
Car un de ces jours aussi vous en serez,
Soiez en paix.

Dans les contreforts des extrémités sont incrustés deux bénitiers rappelant toute l'ornementation des clochetons et des niches.

« A l'intérieur de la chapelle on voit un autel surmonté d'un retable à colonnes torses, et sous l'autel est une sorte de chambre basse ou crypte éclairée par deux soupiraux, dans laquelle on a placé en 1702 un sépulcre de Notre-Seigneur, œuvre des plus remarquables, où l'on doit admirer surtout la Madeleine, la Véronique et les deux anges pleurant sur le tombeau. »

A ceci nous ajouterons quelques notes intéressantes prises dans une curieuse brochure de l'abbé Quiniou alors vicaire à Saint-Thégonnec, sur la construction des édifices de la paroisse où il était attaché, brochure qu'il eut l'amabilité de nous offrir pendant notre séjour là-bas :

Le deuxième dimanche de février 1676, plusieurs architectes vinrent à Saint-Thégonnec pour assister à la mise en adjudication des travaux à exécuter pour la chapelle ossuaire. *« Le second dimanche de février, ayant convenus*

de M. architecteurs pour voir l'aplacement du reliquaire qu'on voulait bastir, fait des frais pour la some de quatre livres dix sols. » Jean le Bescont « architecteur de Khaez » ou Carhaix fut chargé de l'entreprise. Il était en même temps « architecteur, entrepreneur et maître picoteur », et outre son atelier de Carhaix, il en possédait un autre à Landerneau. On peut être étonné qu'un monument d'un travail si fin et du style Renaissance le plus pur soit l'œuvre d'un ouvrier de province. Me Bescond, comme beaucoup de « compagnons » de cette époque a bien pu faire son tour de France et qui sait, peut-être d'Italie pour se perfectionner dans son art. Toujours est-il que le talent ne lui fit pas défaut. Son œuvre est là qui l'atteste. En ce temps, n'était pas reçu maître maçon qui voulait. Il fallait avoir passé plusieurs années comme apprenti pour devenir ensuite compagnon ou valet et l'on n'était reçu maître que si l'on avait déjà exécuté une œuvre remarquable. Ce long apprentissage supposait chez le nouveau maître des connaissances étendues de son art. L'étude des monuments et l'émulation nécessairement existant entre les diverses corporations développaient chez l'ouvrier le goût inné de son art et faisaient surgir sur notre sol breton ces œuvres qui, si elles dénotent surtout l'intensité de la foi, montrent parfois aussi chez l'ouvrier un instinct de génie. La chaire à prêcher de Saint-Thégonnec, œuvre des plus remarquables, à laquelle peut être seul comparé le baptistère de Guimiliau est sortie des ateliers de Landivisiau.

Me Jean Le Bescond fut payé d'après le nombre de journées employées par ses ouvriers à la construction de l'ossuaire. Les tailleurs de pierre payés à treize sols par jour étaient : Yvon Huon, Yvon Tanguy, Georges Pouliquen, René Pouliquen, Jean Bescont, Guillaume Tane, Jacques Hamon, Le Duff et Vincent Tréguier.

Les six premiers travaillèrent jusqu'à la fin de l'entreprise. Les trois derniers ne furent pas employés d'une façon régulière et au bout de quelque temps furent même remplacés par Mathieu Runot, Jean Blez et Yvon le Bescont.

L'architecte mettait lui-même de temps en temps la main à l'ouvrage, probablement pour remplacer quelqu'un de ses ouvriers, ou pour exécuter un travail plus délicat, et recevait pour son salaire vingt-cinq sols par jour.

Les charpentiers percevaient le même salaire que les « picoteurs ». C'étaient Alain Picart, Charles Prigent, Charles Picart et François Chapalain.

Les couvreurs, Hervé Pichon et Yvon Pichon étaient payés douze à treize sols par jour, tandis que les « darbareurs » ou manœuvres ne touchaient que dix sols. Les darbareurs s'appelaient Yan Grall, Charles Prigent et Pierre Berthélé.

Pour l'ensemble des travaux qui durèrent de 1676 à 1681, les tailleurs de pierre reçurent 6.304 livres. Les frais de charrois de pierre de la montagne d'Arrée montèrent à la somme de 2.682 livres. Si l'on joint à ces deux chiffres le salaire des darbareurs, les dépenses en chaux, charbon, pierres de maçonnerie et quelques autres menus frais, nous trouvons que cette chapelle ossuaire revient à la fabrique à la somme de 9.500 livres, la charpente non comprise. »

Cet écrit nous donne des renseignements précis sur ce qu'étaient les artistes et artisans de cette époque, de ces hommes de valeur qui édifièrent le porche de Landerneau, l'ossuaire de Saint-Thégonnec qui nous occupent en ce moment, et tant d'autres encore, et cela sans bruit, simplement, suivant leur inspiration jusqu'à l'accomplissement de leur tâche.

La mouluration comme la sculpture est aussi belle ici

qu'au Porche de Landerneau ; si nous trouvons plus d'ampleur, plus d'harmonie dans celui-ci, l'ossuaire nous offre plus de richesse et plus de variétés.

Comme à Saint-Houardon, les chapiteaux sont d'un classique parfait, la sculpture est admirablement traitée, et tous les pinacles sont d'une belle élégance.

Les gables ou pignons sont ornés de redents ou de motifs rappelant vaguement les anciens crochets des siècles passés, mais agrémentent bien ces rampants aigus toujours un peu froids sans une ornementation.

Ici comme au porche de Landerneau manquent les statues. Souhaitons qu'un jour une âme charitable et artiste vienne les offrir au monument.

Le remplage des fenêtres du chœur a été refait au siècle dernier mais avec quelques erreurs dans les contrecourbes, que nous n'avons pas voulu reproduire sur nos dessins pour ne pas en amoindrir le caractère.

Les vitraux qui garnissent ces fenêtres ainsi que celle de la façade basse sont modernes, peut-être ont-ils remplacé d'anciennes verrières aujourd'hui disparues.

La menuiserie des portes qui date de la construction de l'édifice mérite aussi toute notre attention.

A l'intérieur, la chapelle est voutée d'un lambris en berceau avec nervure, retombant sur une importante corniche en bois. Les extrémités des fermes sont sculptées et représentent des anges aux ailes repliées qui coupent heureusement la corniche.

Nous ne dirons rien de l'arc triomphal qui touche notre ossuaire qui est des plus curieux ; mais nous laissons un de nos confrères qui en a fait une étude il y a quelques années le soin de nous le présenter et de nous le décrire.

Quimper, le 26 février 1915.

CHARLES CHAUSSEPIED,
Architecte des Monuments historiques.

LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE

(Notes et documents)

LES DERNIERS MONTAGNARDS

1795

(Suite)

CHAPITRE X

La mort des Derniers Montagnards.
La naissance et le développement d'une légende

Jourdan, dans ses comptes rendus, rapporte que Romme, Duquesnoy, Goujon et Peyssard nièrent la plupart des motions et des propos qui leur étaient attribués, tandis que Duroy aurait tout reconnu et proclamé même la véracité du *Moniteur*. Soubrany se serait défendu, en invoquant la loyauté de ses intentions ; Bourbotte aurait fait des demi-aveux, en alléguant l'incohérence de ses idées, aux heures les plus mouvementées de la séance. Enfin Forestier « n'aurait répondu sur toutes les dépositions, qu'en se référant à sa défense écrite et à son interrogatoire. »

L'attitude aux audiences de Romme, Duquesnoy, Goujon et Forestier, (toujours d'après le *Moniteur*), fut celle d'hommes désespérés, alors que Bourbotte, Soubrany et Duroy gardèrent au contraire du sang-froid. De tous, Peyssard fut de beaucoup le plus résolu.

On sait le reste.

Sur les huit accusés, un seul, Forestier fut acquitté, mais le tribunal décida qu'il resterait provisoirement détenu, « à raison de faits antérieurs ». Peyssard, fut condamné à la déportation (1). Quant aux six autres, ils furent condamnés à mort. Tous les six, dès qu'ils surent que l'échafaud les attendait, se frappèrent avec des armes qu'ils avaient tenues cachées (2). Goujon, Romme et Duquesnoy tombèrent morts, et les trois derniers, Duroy, Bourbotte et Soubrany, furent livrés sanglants à l'exécuteur.

« Ils avaient juré de mourir, dit l'auteur des *Derniers Montagnards*, ils avaient tenu leur serment. »

Et Peyssard, et Forestier, qui avaient réussi à sauver leur tête : et Albitte, et Prieur de la Marne, qui avaient pu prendre la fuite ; et Le Carpentier, qui attendait au château du Taureau la prochaine amnistie, avaient-ils aussi juré de mourir, ces derniers montagnards-là ? (3).

---

(1) Peyssard ne tarda pas à être libéré par l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795).

(2) Ce fut Bourbotte qui se frappa le premier, et non Goujon, comme le disent la plupart de ses notices. Elles ont sans doute tiré cette conséquence de l'entrevue de Goujon avec sa famille, entrevue racontée si invraisemsemblablement par Tissot ; sa mère lui remettant des ciseaux, sa sœur un canif, sa femme du poison, Tissot un couteau, et le gendarme de garde assistant à cette distribution, en feignant de ne point voir » (V. *Les Derniers Montagnards*, p. 323, 334 et 380.)

Ce suicide a donné naissance à une autre légende, qui reparaît encore. « *Romme, Goujon, Bourbotte, Soubrany, Duquesnoy et Duroy se suicidèrent en pleine Convention, lors de l'envahissement de l'Assemblée, le 1^er^ prairial an III* ». Voilà ce qu'écrit, en 1908, M. Jacques de Nouvion dans *La cité du Passé* (Archives nationales). V. *Monde illustré* du 25 janvier 1908. En réalité, ils se frappèrent en descendant l'escalier qui conduit au rez-de-chaussée. (Thénard et Guyot : *Le conventionnel Goujon*, p. 219). Et cependant, les mêmes auteurs, dans le même ouvrage, (p. IX), écrivent, qu'ils se poignardèrent tous ensemble au pied du tribunal ».

Il y aurait bien d'autres inexactitudes à relever chez ces mêmes auteurs ; le titre même de leur volume, par exemple. Ils ont laissé imprimer : *Le conventionnel Goujon, (1766-1793) (sic)*. C'est la même erreur de date que chez M. Claretie, qui place prairial an III en 1793.

(3) M. Claretie écrit encore à la page 132 :

« *J'ai oublié quelques noms parmi ceux des Montagnards qui se tenaient à leur poste inflexibles. Prieur (de la Marne), Forestier, Albitte, Peyssard. Prieur, violent, fougueux, opiniâtre, toujours prêt pour les mesures vigoureuses, et qui pourtant humain et modéré, s'était fait traîter par Carrier, qui ne com-*

Non ! Ici encore, et toujours, c'est de la pure déclamation. Combien de ces hommes de la Révolution, qu'on nous représente comme tout d'une pièce, comme dédaigneux de la vie, s'y accrochèrent au contraire et ne la quittèrent que contraints et forcés ! Presque tous, quel que fût leur parti, ne songèrent guère au suicide tant qu'ils conservèrent une lueur d'espoir, et cette idée ne surgira dans leurs cerveaux enfiévrés, que quand la mort sur l'échafaud leur apparaîtra hideuse et inévitable. Chose étrange ! Alors que tant de têtes illustres venaient de tomber sous le couperet, on eût dit qu'il y avait, même pour les martyrs, une sorte de déshonneur à finir de la sorte. Ce ne sont certes pas les exemples qui font défaut.

Prenons les Girondins.

Dufriche-Valazé, Roland, Clavière, à toute extrémité, eurent recours au poignard ; Condorcet ,aux abois, prit le poison (1) ; Buzot, Pétion, Lidon, ne pouvant plus disputer

---

prenait pas que la pitié s'unît à la rigueur, « d'imbécile en fait de Révolution.... » Forestier, déjà âgé de 56 ans, pacifique, fort occupé au comité des finances, calomnié dans le temps par des brochures de son pays... Forestier que Engerran, son collègue appelait « un misérable instrument des chefs de la Montagne », se sentait souvent attristé par le spectacle de la réaction. Aussi les thermidoriens le craignaient-ils, quoiqu'il ne fût point des plus redoutables... Peyssard figurait aussi parmi les derniers de la Montagne... »

Est-il nécessaire de rappeler ici la fin de ces inflexibles ?

(1) Clavière était ancien ministre, comme Roland, mais ne faisait pas partie de la Convention.

En voyant en tête de la liste des témoins cités contre lui le nom du citoyen Arthur, membre de la Commune, son mortel ennemi, le même qui passait pour avoir, au 10 août, arraché le cœur d'un Suisse mort, et l'avoir dévoré : « Ce sont des assassins, dit-il à son co-détenu Riouffe, je me déroberai à leur fureur. » Ses compagnoms d'infortune devant lesquels il avait marqué la place où il devait se frapper, dirent qu'ils avaient entendu Clavière, quelques moments avant sa mort, prononcer ces deux vers de *l'Orphelin de la Chine*, de Voltaire :

« Les criminels tremblants sont traînés au supplice
Les mortels généreux disposent de leur sort. »

La femme de Clavière ne voulut pas lui survivre et s'empoisonna dès qu'elle apprit sa mort. (V. *Dict. des Parlementaires — Biographie nouvelle des Contemporains*, etc.)

« *Chassé d'asile en asile, Condorcet se tua, aimant mieux mourir volontairement que d'affronter la justice* (sic) *de la Révolution qu'il avait offensée.* » (Hamel : *Précis de l'hist. de la Rév. française*, p. 366.)

leur vie à leurs bourreaux, se firent sauter la cervelle, alors que Barbaroux ne réussissait qu'à se fracasser la mâchoire. A Guadet, à Duchâtel, surpris dans leur retraite, on arrache des mains avant qu'ils aient pu s'en servir, leurs pistolets, « ce préservatif de l'échafaud. »

Louvet, Delahaye et d'autres proscrits encore nous assurent qu'à certains moments de désespoir, eux aussi approchèrent l'arme libératrice de leurs tempes (1).

Acculés comme eux, les derniers Montagnards agirent comme eux. « La dernière liberté que l'homme de cœur se résigne à perdre est celle de décider lui-même de sa mort ». Là serait l'explication du cri de joie que l'on attribue à une sœur de Goujon : « Que je suis heureuse ! Mon frère s'est tué lui-même ! Le bourreau ne mettra pas la main sur lui (2) ». Ils se frappèrent donc pour éviter le contact des guillotineurs ; ils se frappèrent pour ne pas traverser Paris sur les fatales charrettes, au milieu des huées d'une populace, qui avait sans doute acclamé plusieurs d'entre eux ; ils se

---

(1) *Mémoires de* Meillan, *député par le département des Basses-Pyrénées à la Convention Nationale.* Baudouin, 1823, 1 v. in-8°, p. 146. Meillan dit encore plus loin (p. 151) : « J'étais préparé à tout. A force de m'attendre à périr, j'étais parvenu au point de ne mettre aucune différence entre la vie et la mort ; je n'ambitionnais plus que d'épargner à ma famille la honte de mon supplice. C'est dans cette vue que j'étais toujours muni de deux pistolets. Il fallut cependant les laisser à Bordeaux, de crainte d'être visité en sortant. J'y substituai un flacon d'opium préparé, que mon ami me procura... La dose était assez forte pour produire son effet dans cinq ou six heures ».

Dans ses *Mémoires,* (Ed. Baudouin, p. 232), Louvet écrit aussi : « Ce qui me donnait surtout l'audace de regarder avec calme les renaissants périls de chaque jour et de traverser, la tête levée, la foule ennemie, c'étaient plusieurs pilules d'un excellent opium... Au cas d'une attaque imprévue, de quelque brusque surprise, qui ne m'eût permis, ni de me faire jour, ni de terminer mon sort avec mes pistolets, une ressource dernière mais assurée me restait encore. Du fond de l'affreux cachot, où ils ne manqueraient pas de me jeter d'abord, au moyen de mon invisible narcotique, j'échappais à leur exécrable échafaud...»

(2) *Les Derniers Montagnards,* p. 363. D'après M. Claretie, cette exclamation de la sœur de Goujon, aurait été rapportée par Tissot, son mari à M. Villiaumé qui l'a insérée dans son *Histoire de la Révolution française,* t. III, p. 425. Un autre Montagnard, Osselin (Paris) voulut aussi éviter l'échafaud en se jetant sur un clou fixé au mur de sa cellule. Il ne réussit pas à se tuer et fut exécuté à Paris le 26 juin 1794.

frappèrent, pour ne pas être donnés en spectacle sur cette *Place de la Révolution,* où, a-t-on dit à leur propos, « tant de milliers de victimes avaient péri avant leurs bourreaux (1). »

*
* *

Ce dénouement tragique de l'insurrection de prairial n'eut pas, sur le coup, le retentissement considérable que l'on pourrait croire. Au contraire, les feuilles du temps racontèrent ces faits d'une façon bien brève, comme s'il se fut agi de vulgaires faits divers. Pour elles, après tout, cela ne faisait que six conventionnels « médiocres » (2) de moins. Seul, nous l'avons dit, le *Moniteur universel* donna à ces comptes rendus une certaine ampleur (3). Grâce à Jourdan, son rédacteur, non seulement on eut des détails assez circonstanciés sur le procès, sur l'attitude, les paroles et la mort des vaincus de prairial, mais on peut même affirmer que, malgré le zèle ultra-thermidorien qu'on lui attribue, c'est bien lui

---

(1) *Journal de* Perlet, n° 996, (30 prairial — 18 juin) p. 141.
Cette feuille ajoute ce curieux commentaire au sujet du suicide :
« L'espèce de force d'âme qu'il y a à hâter de quelques heures le moment de sa mort, ne doit plus étonner aujourd'hui : tous les partis en ont successivement donné l'exemple. Ce courage est l'ouvrage des révolutions, qui familiarisent ceux qui sont jettés au milieu de ces tempêtes politiques, avec l'idée et la chance de tous les dangers. Il est aussi la suite de l'affaiblissement des opinions religieuses. Nous regardons ce mépris presque général de la mort, comme un des symptômes les plus alarmants qui se manifeste parmi nous. S'il produit les grandes actions, il produit aussi les grands crimes. Car dans un état où les lois seront malheureusement longtemps faibles encore, quelle barrière la Société peut-elle élever devant des hommes qui sont parvenus à braver et le remords et le tombeau ? Voilà pourquoi tous les législateurs ont appelé à leur secours et donné pour appui à leurs institutions, la religion ; la religion qui poursuit le coupable jusque dans les plus sombres retraites et qui ne lui permet pas d'échapper à la crainte d'un juge qui voit tout, lors même qu'il a su se soustraire au bras des lois humaines. Politiques insensés ! qui sous le nom de fanatisme, voulez proscrire le culte de la divinité et les hommages que lui rendent des hommes simples ! Que pouvez-vous contre ceux qui ont appris, à votre école, à rire de vos échafauds ? Laissez au peuple sa religion. Elle le console des calamités que nos tyrans et leurs complices ont versées parmi nous. Elle prévient souvent des forfaits qu'il n'est pas en notre pouvoir de punir ».

(2) *Les Derniers Montagnards,* p. V.

(3) *Moniteur* (4 messidor, 22 Juin). — *Réimpression*, t. XXV, p. 26. — Buchez *et* Roux *: Hist. parl. de la Rév.*, t. XXXVI, p. 394.

qui a préparé le terrain d'une légende des Derniers Montagnards.

« Les trépas épiques, les suicides grandioses » (1) de ces représentants ne devaient pas tarder à être célébrés par des écrivains et des hommes politiques, appartenant aux partis les plus opposés.

Lors de son arrestation (15 floréal an IV — 4 mai 1796), Caïus-Gracchus Babeuf, dont les théories communistes devaient devenir célèbres, osa le premier, dans une lettre, qu'il adressa au Directoire exécutif, exalter *« Ceux qu'on révère aujourd'hui comme d'illustres martyrs, les Robespierre et les Goujon »* (2). Et mettant, peu après, ses actes d'accord avec ses paroles, le conspirateur suivit l'exemple des Derniers Montagnards, en se poignardant en plein tribunal, pour éviter l'échafaud auquel il était condamné.

Un ancien conventionnel, (qui ne devait pas rester montagnard impénitent, puisqu'il mourut sénateur de l'Empire et grand'croix de la Légion d'honneur), Thibaudeau (Vienne), a écrit dans ses *Mémoires* au sujet des suicides de prairial :

« Le courage qu'ils avaient montré dans leur défense » redoubla en présence de leur supplice Par cet héroïsme, » ils rachetèrent autant qu'il était en eux leur culpabilité poli-

---

(1) *Dictionnaire de la Conversation :* article Tissot par M. de Salvandy, de l'Académie française.

(2) Sciout : Le Directoire, t. I, p. 588.

Il est piquant de rappeler, disent MM. Thénard et Guyot, (p. 98), que Babeuf, qui avait été chassé des bureaux de la Commission des subsistances, où Goujon régnait en maître, ne lui avait pas gardé rancune.

« Le rédacteur du *Tribun du peuple*, dit M. Hamel, s'appelait Babeuf. Après avoir un instant épousé la cause des hommes de thermidor, il n'avait pas tardé à divorcer d'avec eux, dès qu'il avait pu juger leur œuvre dissolvante, et, de sa plume il les avait marqués du mépris dont étaient dignes ces tristes héros. Il eut le courage, — bien rare alors, — de glorifier leurs victimes. Pour la première fois, on vit une feuille publique remettre hautement en honneur les Robespierre, les Couthon, les Saint-Just, les Romme, les Soubrany, les Goujon, tresser des couronnes à ces martyrs de la démocratie, et jeter à leurs assassins l'anathème et la malédiction. »

(Hamel : *Hist. de la République française, sous le Directoire et le Consulat,* p. 21.)

» tique ; ils honorèrent leurs derniers instants, apaisèrent » le parti qui les avait vaincus, et recommandèrent au moins » leur mémoire à la pitié de leurs contemporains et de la » postérité (1). »

Cette même idée se retrouve en l'an VI dans la bouche d'un de ces « infâmes fédéralistes », qui, mis hors la loi par la Montagne, avait dû naguère se réfugier en Bretagne.

Riouffe, prononçant l'éloge funèbre du girondin Louvet, son ancien compagnon de proscription, arrive, en racontant sa vie, à parler de son rôle lors de l'insurrection de prairial. Après avoir traité les représentants qui la favorisèrent, *d'héritiers présomptifs de l'anarchie* et de *prétendants de la Terreur*, après les avoir accusés d'avoir voulu *relever les échafauds*, il ne peut s'empêcher de s'écrier :

« Leur mort est si belle qu'on a presque oublié leurs criminelles erreurs (2). »

*
* *

L'année suivante, ce furent les échos de la salle du Conseil des Anciens, (qui eût pu s'en douter ?) qui retentirent de l'éloge des « Derniers Montagnards ».

A la séance du 26 nivôse, (15 janvier 1798), le président, Lacombe Saint-Michel, qui appuyait un projet de résolution accordant une indemnité à des citoyens acquittés à Vendôme, mais que, disait-il, le royalisme et la malveillance la plus indigne voulaient conduire à l'échafaud » (3), saisit

---

(1) *Mémoires sur la Convention et le Directoire* (Coll. Baudoin), 1824, 2 v. in-8°. V. t. I, p. 172.

Thibaudeau assagi, ajoute philosophiquement «... *Enfin, si nous avions été vaincus, c'est, nous qui aurions été coupables, c'est pour nous qu'aurait été dressé leur échafaud. C'était une pensée bien propre à inspirer quelques regrets et à tempérer l'orgueil de ces sortes de victoires.* » C'est là une réédition des paroles de Lesage à la Convention : « *Je sais que si les traîtres eussent réussi, nos têtes auraient tombé le jour même* ». Mais Lesage se rangeait quand même de l'avis de Legendre qui disait : « l'arceque nous aurions été égorgés si nous avions succombé, ce n'est pas une raison pour que nous égorgions après que nous avons triomphé » (v. plus haut).

(2) Riouffe : *Oraison funèbre de Louvet*, p. 39.

(3) Sur cette affaire, voir aux *Tables du Moniteur* à Vendôme et à Tribunaux (*Haute Cour de Justice*).

cette occasion pour célébrer ainsi, pêle-mêle, les victimes des tribunaux d'exception :

« ... Je donnerai des regrets à votre souvenir, martyrs de » la liberté, vous Vergniaud, vous Ducos, Gensonné, Saint- » Etienne, Guadet et tant d'autres victimes immolées dans » ces temps malheureux ; je mêlerai à vos noms chers à la » patrie, les noms des Soubrany, des Goujon, des Bour- » botte ; ces vertueux représentants du peuple furent ju- » gés par une commission militaire, comme vous le fûtes » par un tribunal révolutionnaire ; eh bien ! vous fûtes tous » poursuivis par la même faction, par la faction anglaise ; » oui, par ce repaire de brigands, dont nos braves, conduits » par le héros *italique,* vont détruire le foyer infernal jusque » dans le dernier retranchement du cabinet de Saint-James. » Vertueux martyrs de la liberté, vos noms ne seront pro- » noncés par nous qu'avec respect ; ce n'est pas par des pleurs » stériles que nous devons honorer votre mémoire ; c'est » déjà vous consoler des injustices de vos contemporains, » que de réparer celles commises envers des républicains mal- » heureux, que les agents de l'étranger voulurent immoler » comme vous : peu leur importait, sans doute, la nuance de » vos opinions, pourvu qu'on immolât des républicains, » pourvu qu'il mourût des Français.

« Français, et nous surtout législateurs, trop longtemps » nous fûmes les jouets et les dupes des manœuvres de l'é- » tranger ; les conspirations des prisons, les conspirations » de floréal, les conspirations de Grenelle furent dirigées » par les mêmes têtes quoique conduites par des mains diffé- » rentes ; elles produisirent les mêmes effets ; l'organisa- » tion des égorgements judiciaires ; chacun aujourd'hui » sait à quoi s'en tenir sur ces conjurations....

.....

« *Quelques voix :* L'impression du discours.

« Baudin *(Ardennes)* : Je m'y oppose. Ce discours con-

» tient des faits inexacts. Notre collègue a parlé des événe-
» ments de prairial, j'en ai été témoin comme lui. J'ai vu
» notre malheureux collègue Féraud périr victime de son
» zèle, ici sur cette tribune où je parle. Regardez la rampe
» qui nous sert à y monter, et vous la verrez encore toute
» tailladée de coups de sabre ; regardez ce mur qui avoisine
» le bureau du président, et vous y découvrirez encore les
» trous que les balles y ont faits. C'est ici, dans cette salle,
» sur ces bancs, sur les marches même de cette tribune, que
» des furieux redemandèrent l'affreux régime de la terreur.
» L'appui que leur prêtèrent les représentants égarés était-
» il légitime ? Je le déclare, ce fut contre mon avis que la
» Convention créa alors une commission militaire ; mais peut-
» on cependant la blâmer de la sévérité qu'elle fut contrainte
» de déployer alors. Peut-on regarder comme victimes du
» royalisme ceux qui périrent alors ? »

... *(La demande en impression n'a pas de suite* (1).

---

(1) *Moniteur* (2 pluviôse an VI — 21 janvier 1798) — *Réimpression* : (Analyse), t. XXIX, p. 135. Malgré sa répugnance pour les tribunaux d'exception, chez Lacombe, comme chez tout bon jacobin, il y avait l'étoffe d'un césarien.

Député du Tarn à l'Assemblée législative, où il avait été nommé étant capitaine d'artillerie ; puis représentant à la Convention, où il appartint au parti avancé, Lacombe Saint-Michel avait à peine paru dans ces deux assemblées. Quittant une expédition en Corse pour une mission à l'armée du Nord, etc.... il avait persisté à suivre, presque sans interruption, sa carrière militaire. Chef de bataillon en 1792, il avait passé général de brigade le 1er prairial an III, le jour même de l'invasion de la Convention. A ce moment déjà il était admirateur fanatique de Bonaparte : « Gloire à toi, Bonaparte, s'écriait-il. J'ignore quel nom te donnera la postérité ; mais moi, faible individu, je crois accomplir son vœu en te nommant l'*Italique*... »

Le 25 pluviôse an VI (13 février 1798), le Directoire nomma Lacombe général de division d'artillerie. Il devint ensuite général en chef de l'armée du Rhin, commandement qu'il quitta en l'an X, pour prendre celui de l'artillerie de l'armée d'Italie. Il fit encore avec distinction les campagnes du Hanovre et d'Espagne et lorsqu'il mourut (27 janvier 1812) il était grand officier de la Légion d'honneur.

On lit dans *Les Derniers Montagnards* « Au Conseil des Cinq-Cents (*sic*), Lacombe, a célébré leur mémoire. Antonelle la glorifia un jour. » (p. V.) Lacombe siégea à la Législative, à la Convention et aux Anciens, mais jamais aux Cinq-Cents :

Quant à Antonelle, nous avons vainement recherché le panégyrique

*
* *

Le 3 thermidor an VII (21 juillet 1799) un citoyen Marchand, qui n'avait échappé aux suites de la conspiration d'Hébert que pour se faire incarcérer après le 9 thermidor, mais à qui l'amnistie, votée par la Convention avant de se séparer, avait rendu la liberté, évoquait dans un club, les noms des « Derniers Montagnards ». Devenu un membre marquant de la Société du Manège, il en était aussi l'orateur, sinon le plus logique, du moins le plus véhément, et l'extrait suivant d'un compte rendu de la séance en fournit la preuve :

« ... Une foule d'orateurs montent et descendent tour à tour » de la tribune sans être écoutés jusqu'à la fin de leur dis- » cours, la faiblesse de leurs voix empêchant qu'ils ne soient » entendus. »

« Marchand obtient la parole pour une motion d'ordre. Il » ne faut pas, dit-il, que les orateurs, peu pénétrés des dan- » gers de la patrie, viennent s'emparer de la tribune et » consommer un temps précieux à lire des discours insigni- » fiants. Il faut ici continuer à soulever chaque jour le rideau » qui cache encore la plus grande partie des crimes des » triumvirs, et proposer au Corps législatif les vues et les » moyens les plus propres à les réparer. »

« La République réclame notre sollicitude d'une part, et » de l'autre les mânes des amis, des martyrs de la liberté » appellent aussi la vengeance nationale. O Romme, Gou- » jon, Soubrany, Darthé et Babœuf ! Vous serez vengés ! » Oui, bientôt vengés ! Mais par la justice et pas par l'assas- » sinat. » *(Vifs applaudissements)* (1).

Ces manifestations isolées et si espacées, ne durent guère produire d'effet. Tout au plus empêchèrent-elles d'oublier

---

auquel il est fait allusion. En tout cas, il ne saurait surprendre chez un ancien juré du tribunal révolutionnaire, conspirateur perpétuel, qui, après avoir sauvé sa tête, lors du complot Babeuf, termina sa vie comme écrivain royaliste. (V. *Biographie moderne, Tables du Moniteur*, etc.)

(1) *Moniteur*, 6 thermidor. — *Réimpression* (analyse), t. XXIX, p. 749.

tout à fait certains noms, et préparèrent-elles le terrain pour la légende en formation (1).

*
* *

Un jeune écrivain n'allait pas tarder en effet à entreprendre, de toutes pièces, cette fois, un véritable panégyrique des vaincus de prairial. Ce vengeur de leur mémoire, très enthousiaste, comme on pense, des idées ultra-révolutionnaires, fut François Pierre Tissot, qui signait en l'an VIII « Tissot fils aîné », quand il fit paraître son ouvrage : *Souvenirs de la journée du 1er prairial an III, contenant deux écrits de Goujon, son hymne en musique, suivie de sa défense, de celle de Romme et de Bourbotte, et deux lettres de Soubrani* (2).

Un des biographes de Tissot, étudiant sa conduite et ses écrits sous la Révolution, a dit de lui :

« Il y avait en Tissot naturellement, dans les matières où » le goût n'était pas intéressé, quelque chose d'excessif dans » l'expression et pour ainsi dire de déclamatoire dans les » sentiments, qui tenait à l'époque, et que devait aisément » séduire, cette sorte de déclamation universelle, composée » des programmes de liberté, de philanthropie, d'égalité » indéfinie qui étaient partout (3). »

---

(1) Le dernier acte de la vie de ces hommes aurait été célébré par les Anciens ; il fut à peine remarqué en France à cette époque de sang et de deuil. » (*Biographie nouvelle des Contemporains*, art. Romme) « Les Anciens, dont l'histoire offre peu de traits comparables à la mort courageuse de ces quatre (*sic*) députés, auraient célébré leur sortie héroïque de la vie. A peine un événement aussi remarquable fit-il quelque sensation au milieu des dissensions civiles de la France, en ces temps de sang et de carnage. » (*Id.*) *art.* Duquesnoy).

(2) « En 1798, Tissot fut un des députés au Corps législatif, nommés par la fraction des électeurs de Paris, séante à l'Oratoire, dont le Directoire fit annuler les élections comme monarchiques. Ayant été fort lié avec les chefs de l'insurrection de prairial an III, il prit ouvertement leur défense dans une brochure publiée en 1799, lorsque ce parti sembla obtenir un instant le triomphe. M. Tissot était, à cette époque, chef du bureau secret au Ministère de la police, et l'un des principaux orateurs de la Société du Manège... (*Biographie des hommes vivants*, 1818-1819.)

(3) *De Salvandy* (de l'Académie française). V. article sur Tissot, son collaborateur au *Dict. de la Conversation*. Ce Tissot fut plus tard, — on a peine à le croire, — le traducteur en vers des *Bucoliques de Virgile*, l'élève et l'ami

C'est exact, mais ce n'est pas pour nous le principal défaut de cet opuscule de Tissot que nous venons de citer, et qui, remarquons-le, ne parut que près de cinq années après l'émeute de prairial. Il fourmille en outre d'erreurs, (nous en avons déjà relevé un certain nombre), les unes involontaires peut-être, mais d'autres certainement voulues. C'est là l'œuvre d'un imaginatif plutôt que d'un historien. L'excuse de l'auteur c'est qu'il défend les idées, l'honneur d'une personne chère, d'un allié. (Goujon était son beau-frère) ; mais c'est une raison aussi pour que le plus souvent ses appréciations soient préconçues et, dès lors, pour que son témoignage soit suspect.

C'est cependant ce pieux roman, pris au sérieux par les historiens, et les quelques pages du journaliste Jourdan, qui ont donné du corps à la légende héroïque des Derniers Montagnards. Dès lors on ne se contenta plus d'oublier « leur culpabilité politique », ou même « leurs criminelles erreurs. » Après avoir immédiatement obtenu la pitié, ils arrivèrent insensiblement à conquérir la sympathie, et, résultat inattendu, à forcer l'admiration d'écrivains, leurs adversaires politiques.

*
* *

De 1820 à 1825, un groupe d'écrivains libéraux, mais nullement révolutionnaires, à la tête desquels on remarquait MM. Arnault, Jay, Jouy et Norvins, fit paraître une œuvre considérable, *La Biographie nouvelle des Contemporains, ou*

---

de l'abbé Delille, qui le prit comme suppléant, et l'eut bientôt pour successeur dans sa chaire de poésie latine au Collège de France.

Tissot, né à Versailles en 1768, est mort à Paris en 1854. Il était depuis 1833 de l'Académie française.

Nous avouons ne pas comprendre la seconde partie de la note suivante du livre de M. Claretie (p. 106) :

« *L'article biographique sur Goujon dans le Dictionnaire d'A. Rabbe et Boisjolin a dû être rédigé sur les notes de M. Tissot, qui vivait encore (1839). Tissot, en 1795, n'était pas encore ce qu'il est devenu plus tard, un pauvre sire, dit la chronique.* »

Cette appréciation est un peu dure si elle ne vise que la très grande versatilité de M. Tissot en politique. (V. la *Biog. des Hommes du jour*, t. III, 1re partie).

Dictionnaire historique et raisonné de tous les hommes qui, depuis la Révolution, ont acquis de la célébrité...» Contrairement à ce titre, des articles, souvent importants, y furent consacrés aux principaux acteurs de la Révolution même, et les derniers Montagnards n'y furent pas oubliés.

Dans les notices qui les concernent, Duquesnoy et son frère, qui s'intitulait *le boucher de la Convention,* sont assez malmenés. Soubrany, Romme, Bourbotte et Duroy sont appréciés à peu près comme nous l'avons fait nous-même.

Quant à Goujon, ce recueil lui a consacré, en 1822, une biographie plus importante, absolument dithyrambique et visiblement inspirée par le livre de Tissot, dont elle n'est souvent que le résumé (1). En admettant, en effet, que les éloges qu'elle accorde à Goujon ne soient qu'exagérés, il n'en resterait pas moins une des plus grandes figures de la Révolution. Malheureusement, non seulement certains détails, mais le fond même de cette biographie sont absolument invraisemblables. On y trouve, par exemple, des affirmations de ce genre, au sujet du rôle de Goujon à la Commission des subsistances et approvisionnements, en 1793 :

« Une idée de génie (?) qui le frappa comme une inspi-
» ration soudaine, sauva la capitale, les armées, les places
» fortes, la France entière d'une famine, encore plus causée
» par le désordre et les inquiétudes, que par la disette
» réelle. »

---

(1) Il nous semble, (sans que nous en ayons la preuve), que c'est Tissot lui-même qui a dû rédiger ces notices, où, en somme « les Derniers Montagnards » sont plus ou moins sacrifiés à Goujon, et lui servent pour ainsi dire de piédestal. On lit, par exemple à l'article « DUQUESNOY » : *Ils n'étaient pas tous dignes d'un sort aussi funéste. Un surtout était recommandable par ses talents et ses vertus privées.* »

On peut aussi s'étonner de voir l'auteur, qui parle plusieurs fois de Tissot, dissimuler, (même dans leur dernière entrevue), la parenté de celui-ci avec Goujon, et en faire seulement l'ami très dévoué.

Enfin (et ceci n'est pas pour détruire notre idée), dans la *Biographie nouvelle*, Tissot aussi a une notice, où il est dépeint comme un homme des plus modérés et des plus humains, avec des détails tellement précis sur les moindres actions de sa vie, que l'on pourrait croire qu'elle a été rédigée par lui, ou tout au moins par quelqu'un qui le touche de très près.

La même année, d'après le même recueil, *on offrit à Goujon le Ministère de l'Intérieur qu'il refusa.* » Ce n'est pas exact. Goujon, il est vrai, avait été désigné pour remplir cette place à titre provisoire, mais son appel à la Convention avait *ipso facto* annulé cette nomination, et on l'avait remplacé par le citoyen Herman, président du tribunal révolutionnaire (1).

Entre temps, (toujours d'après la *Biographie Nouvelle*), « Goujon avait été choisi pour aller en ambassade à Constantinople, et avait accepté cette mission périlleuse ».

Est-ce utile de s'arrêter à de pareilles assertions ?

Elles eurent cours néanmoins et contribuèrent, au moins en ce qui concerne Goujon, à fortifier la légende des « Derniers Montagnards ».

En 1824, dans son *Histoire de la Révolution française*, M. Mignet, de l'Institut, faisait aussi l'éloge des « six montagnards démocrates, traduits devant une Commission Militaire » :

« Ils y parurent avec une contenance ferme, en hommes » fanatiques de leur cause, et presque tous purs d'excès. Ils » n'avaient contre eux que le mouvement de prairial, mais » c'était assez en temps de parti (2). »

Et Thiers, parlant de leur supplice, déclare que « les Thermidoriens en recueillirent une honte méritée (3). »

A la même époque, un ancien conventionnel, Dulaure, un modéré, qui avait dû s'expatrier après le 31 mai pour sauver sa tête, consacrait à ces montagnards, ses proscripteurs, une page où se rencontrent de singulières appréciations. La voici :

---

(1) V. séance de la Convention du 19 germinal an II — 8 avril 1794. — *Moniteur* (20 germinal). — *Réimpression*, t. XX, p. 168. — *La Révolution française* (14 mai 1908, p. 466). Note de M. Aulard à propos du livre de MM. Thénard et Guyot sur *Le Conventionnel Goujon.*

(2) Tome II, p. 143.

(3) *Histoire de la Révolution*, 1823-1827. Livre XVIII.

« Ces hommes, si l'on considère uniquement leur conduite » dans les journées de germinal et de prairial, étaient » certainement coupables de complicité avec les agents » étrangers qui soulevaient quelques centaines d'habitants » de Paris contre la Convention ».

« Si on les considère, ces députés, dans le cours de leur » vie publique, on se convaincra que leurs opinions n'avaient » aucun rapport avec celles de ces agents du royalisme ; » que leur zèle patriotique était pur, mais excessif ; on se » convaincra qu'ils ont rendu des services éclatants à la » république. Romme, profond dans les sciences physiques, » avait fourni beaucoup de lumières aux plans d'instruction » publique, et pouvait en fournir encore un ample contingent. » Soubrani, son disciple docile, ainsi que Bourbotte, dans » les armées où ils furent envoyés en mission, avaient, à la » tête des colonnes républicaines, versé leur sang comme de » braves militaires, et donné des preuves incontestables de » leur amour pour la patrie. Goujon était distingué par des » écrits où respire un zèle ardent pour le bonheur des » Français ; il l'était aussi par des mœurs pures et une » probité sévère ».

« Ces hommes, fervents amis de la liberté publique, » n'étaient point les ennemis de leur patrie ; ils furent » constamment les fermes soutiens de ses droits ; mais leur » animosité les entraîna dans des erreurs graves. Ils pri- » rent, pour le char de triomphe de leur parti, le piège que » leur tendaient les agents de l'étranger (1), ils s'y préci- » tèrent aveuglément et s'y perdirent. Ils prirent pour leurs » partisans, pour de vrais patriotes, des contre-révolution- » naires déguisés en terroristes ; ils ne virent point leurs

---

(1) « Le piège qui leur fut tendu consistait dans la promesse faite à » ceux de ce parti de mettre en arrestation les membres actuels des » Comités de gouvernement, et de nommer à leur place ces crédules et » passionnés députés. Ils se confièrent en ces paroles flatteuses, et se » livrèrent à leurs ennemis. » (*Note de Dulaure.*)

» intrigues ; ils ne virent point qu'ils avaient produit une di-
» sette pour en accuser la Convention, et soulever une partie
» de la population ; ils ne virent rien, si ce n'est ce que
» leur laissaient voir leurs passions et leurs espérances. »

» Mais fallait-il, sans égard aux droits de leurs fonctions,
» aux services qu'ils avaient rendus, les faire juger par une
» commission militaire, un tribunal de condamnateurs ?
» Leurs services passés, leur mort courageuse, ennoblit la
» mémoire de ces députés, et fait disparaître la tache de
» leur conduite. »

« En punissant avec rigueur les délits politiques, les
» gouvernements risquent de punir les talents et les vertus,
» de se déshonorer et d'illustrer leurs victimes. »

Et, pour donner plus de force encore à ces déclarations, Dulaure ajoute cette note :

« Je ne fus jamais lié avec ces députés, je ne partageais
» point leur opinion ; mais j'estimais leurs vertus. Mes éloges
» ne sont pas suspects; on peut, sur leurs principes, consulter
» l'ouvrage intitulé : *Souvenirs de la journée du 1^er^ prairial*
» *an III*, etc. (1). »

C'est toujours le roman sentimental de Tissot qui reparait. Et c'est ce panégyrique de Goujon, (qui n'avait siégé que quelques mois à la Convention en même temps que Dulaure), qui suffira pourtant à celui-ci pour le décider à cette réhabilitation, mieux encore à cette glorification des représentants condamnés à mort par la Commission militaire. Ces six-là représentent les « Derniers Montagnards ». Qui songe, qui songera désormais à ceux que le redoutable tribunal aura épargné, ou n'aura pu atteindre, à Peyssard, à Albitte l'aîné, à Prieur (de la Marne), à Le Carpentier et à Forestier ? Tous cependant, excepté Forestier sont encore vivants au moment où écrit Dulaure.

---

(1) DULAURE : *Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution française*, 1824, t. III, p. 507-509.

CHAPITRE XI

Les Derniers Montagnards jugés par L. Blanc, E. Quinet, J. Ferry, etc.

Après Dulaure, il y eut un long temps d'arrêt dans la marche progressive de la légende des Derniers Montagnards. On les oubliait. L'ouvrage de Tissot, qui n'avait pas été réimprimé, était devenu si rare, que l'on pouvait se demander si son auteur ne l'avait pas lui-même retiré de la vente.

C'est seulement près de vingt ans après, que M. Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution française* (1), puis M. Edgar Quinet, dans son livre *La Révolution* (2), rappelèrent leur souvenir, « en parlant hautement de ces héroïques mandataires du peuple (3). »

Sous la plume révolutionnaire de M. L. Blanc, cet éloge ne pouvait surprendre personne. Il causa au contraire quelque surprise sous celle de M. Quinet, ennemi déclaré des excès des Jacobins.

On nous permettra, (la digression, si c'en est une, ne sera pas longue), de citer quelques passages d'articles de journal, écrits à propos de son livre, et lors de son apparition, par un critique, qui devait devenir une des illustrations de la France.

— « C'est contre la doctrine du Salut public, — dit M. Jules » Ferry, — que M. Quinet a fait son livre. Et, pour en finir » d'un coup, il marche droit au monstre. Il fait le procès à la

---

(1) Les deux premiers volumes de l'ouvrage de M. L. Blanc parurent en 1847 ; les dix suivants de 1852 à 1862.

La réimpression de cette histoire de la Révolution et de celle de M. Michelet a occasionné entre les deux écrivains une intéressante polémique, que l'on trouvera en tête de la nouvelle édition de Michelet (1868), V. t. XII, p. 163.

(2) Edgar Quinet : *La Révolution*, 2 v. in-8°, Bib. Internationale, 1865.

(3) Claretie : *Les Derniers Montagnards*, p. VI.

» dictature révolutionnaire, à la Terreur ; il en nie la néces-
» sité ; il affirme que la Révolution pouvait se sauver par la
» justice. A l'honneur de Robespierre, il préfère l'honneur de
» la liberté (1). »

Dans un autre article magistral, M. J. Ferry développe cette idée :

« Il est dans l'histoire de la Révolution deux dates décisi-
» ves, deux coups d'Etat qui se lient l'un à l'autre, comme
» la première et la dernière pierre de l'édifice : le 31 mai et
» le 18 brumaire. »

« Les premiers Jacobins, les vrais, ne les séparaient pas.
» Il n'y avait pas si loin des bureaux du Comité de Salut pu-
» blic aux antichambres du premier consul : d'illustres exem-
» ples l'ont fait voir. Les fauteurs de la dictature conven-
» tionnelle applaudirent tous au coup d'Etat de Bonaparte.
» Un petit nombre seulement s'arrêta sur le seuil du Sénat
» Conservateur. Les Jacobins furent les meilleurs préfets de
» l'Empire. »

« Les néo-jacobins, qui se caractérisent surtout par l'incon-
» séquence, ont tenté les premiers de distinguer entre le coup
» d'Etat démagogique et le coup d'Etat militaire, comme si
» l'on pouvait échapper à la souveraine logique des choses,
» comme si le sophisme du Salut public n'était pas toujours
» le même.... La grande portée du livre de M. Quinet, sa
» force et son honneur c'est d'avoir montré, d'une façon vic-
» torieuse, le chemin qui conduit d'un coup d'Etat à l'autre,
» non seulement par l'enchaînement des faits, visibles pour
» tout le monde, mais par l'étroite parenté des doctrines et le
» lien des causes profondes. Aussi, comme aucun livre ne
» renferme une critique plus haute du 18 brumaire, aucun
» n'est à la fois plus juste et plus amer pour la Révolution,
» qui porta les terroristes au pouvoir, et jeta la Gironde aux
» gémonies. »

---

(1) Journal *Le Temps*, (n° du 6 janvier 1866) : *Les Revenants.*

« Les Girondins attendaient cette justice tardive. Voici
» bientôt trois quarts de siècle qu'ils portent la peine d'avoir
» été vaincus. Les Royalistes, les Jacobins, ont jugé tour à
» tour ces jours terribles. Jusqu'au livre de M. Quinet, le tes-
» tament politique des Girondins restait à faire. Entre les
» constitutionnels, qui ne leur pardonnent pas et les Monta-
» gnards qu'ils exaspèrent, les plus éloquents, les plus généreux, les plus novateurs des révolutionnaires sont restés
» sans défenseurs. De tous les partis de la Révolution, c'est le
» seul, dit très bien M. Quinet, qui n'a pas eu de successeurs.
» Tous les grands travaux contemporains, depuis Thiers jus-
» qu'à Buchez, depuis Michelet jusqu'à Louis Blanc, libéraux
» ou démocrates, hommes d'Etat et poètes, pour une raison ou
» pour une autre, les sacrifient. Lamartine entreprend d'éle-
» ver un monument à leur gloire : à mi-chemin, il les trahit
» et passe à Robespierre. La République était entrée dans
» notre histoire sous une triple auréole d'éloquence, de gran-
» deur et de génie, entre Brissot et Condorcet, Barbaroux et
» Gensonné, Vergniaud et Mme Roland. Qui eût pu s'atten-
» dre à les voir reniés par les républicains d'un autre âge ?
« Rien ne fait mieux voir, à mon sens, combien le culte de
» la force, et cette tradition de l'arbitraire, qui est le fond
» même de notre histoire, ont parmi nous pénétré les âmes.
» Pour tuer les Girondins, on les a accusés de ne pas savoir
» agir. Il n'est venu jusqu'à nous qu'une image calomniée et
» travestie, mélange inconsistant d'incapacité et d'élo-
» quence, de vanité et d'impuissance. Artistes, — on en
» convient, on l'exagère même, — mais rhéteurs et tracas-
» siers, hésitants et déclamateurs, incapables de sauver la
» Révolution ; leur présence était un embarras, leur sup-
» pression fut une délivrance.
« Robespierre a tracé le premier ce portrait de fantaisie ;
» depuis ce temps, on le recopie (1). »

---

(1) Ferry *Jules ; Girondins et Jacobins.* (*Le Temps,* 30 janvier 1866). Il serait intéressant de rechercher dans ce journal et de réunir les articles

*
* *

Arrêtons là ces citations, qui n'ont eu qu'un but ; bien indiquer les tendances de l'ouvrage de M. Quinet, et voyons comment il a pu se faire qu'un écrivain comme lui, après avoir blâmé ouvertement la condamnation de Louis XVI, combattu la tyrannie jacobine, et nettement accusé les dictateurs du comité du Salut public d'avoir systématisé la Terreur, ait ensuite, dans un de ses derniers chapitres, contribué à magnifier ceux-là même qui furent les pires ennemis des députés girondins.

Il y a là évidemment une contradiction, mais une contradiction, qui n'est pas inexplicable. D'abord ce que nous avons dit au sujet de l'ouvrage de MM. Buchez et Roux peut se redire ici, car, avant la publication de *La Révolution* de M. E. Quinet, aucun historien ne s'était particulièrement occupé de la vie politique des « Derniers Montagnards », et surtout de leurs missions dans les départements. Ces repré-

---

de M. Jules Ferry, publiés de novembre 1865 à mars 1866. M. A. Peyrat ancien césarien, devenu très jacobin, (la doctrine est à peu près la même), y répondit alors dans l'*Avenir national* qu'il dirigeait, et ses réponses ont paru en brochure à part. M. Nefftzer, directeur du *Temps*, qui se mêla aussi à la polémique, eût voulu départager les deux adversaires. A cette fin, il demanda une consultation à son correspondant d'Angleterre, qui n'était autre que M. Louis Blanc, auteur de l'*Histoire de la Révolution française.* Celui-ci la lui expédia sous forme de longue lettre didactique, datée de Londres, 9 février 1866, et fut insérée dans *le Temps*, le 22 du même mois. Admirateur passionné de Robespierre, M. L. Blanc, comme c'était à prévoir, critiqua aigrement MM. Quinet et Ferry et contesta naturellement leur thèse, qui devait plus tard être celle de Taine, à savoir que la Terreur avait été un système. M. L. Blanc avait, du reste, dès le début de sa lettre, pris la peine de déclarer « qu'il n'avait pas lu sans une émotion douloureuse les attaques de M. J. Ferry contre des hommes qu'il regardait comme des soldats de la vérité et des martyrs de la justice. Cette joute littéraire et historique promettait de devenir d'un intérêt palpitant, mais la polémique en resta là, brusquement, M. Nefftzer ayant décidé « que le débat resterait fermé, à moins que, (ce qui n'eut pas lieu), M. Quinet ne jugeât convenable de prendre lui-même la parole. »

Ajoutons que M. de Lamartine s'est « repenti » plus tard et « a effacé » de son livre *Les Girondins* les passages qui avaient donné lieu à des interprétations favorables à Robespierre, ce « Marius civil, proscripteur-bourreau de la Révolution. » (*Cours familier de littérature,* t. XIII, 1862. *Entretiens* LXXII, p. 421, etc., LXXV, p. 153, 155 et 175.)

sentants, de valeur assez médiocre, vivant à une époque, où les premiers rôles étaient si vivement disputés, ne s'étaient guère distingués à la tribune, ou même ailleurs. Leur mort, avons-nous dit, leur mort seule, véritable coup de théâtre, avait inopinément appelé l'attention sur eux, mais, pour les étudier et les connaître, on n'avait comme sources d'information que les comptes rendus de Jourdan et le livre de Tissot.

Comme tous ses prédécesseurs, qui se sont occupés de la Révolution, M. E. Quinet a eu recours évidemment à ces écrits, mais ce n'est pas tout. Pour juger les derniers Montagnards, il a été visiblement influencé par des mémoires inédits, dont il était dépositaire, ceux du conventionnel Baudot (Allier), et il le reconnaît dans la préface de son livre.

« Il est difficile aujourd'hui de trouver des mémoires » étendus et des documents vraiment authentiques ; j'ai eu » cette bonne fortune. Mon ouvrage, fruit de longues années, » était achevé, lorsque des mémoires précieux, que j'ai pu » croire perdus, me sont parvenus d'une manière inespérée. » Ils m'ont fourni, ce qu'il y a de plus rare, des faits et des » témoignages nouveaux. Surtout ils m'ont donné un point » vivant, pour me reconnaître au milieu des systèmes » abstraits, inventés après les événements (1). »

Baudot effectivement, comme tant d'hommes politiques de son temps, a éprouvé, avant de disparaître, le besoin de justifier sa conduite à la Convention. Mais Baudot, — il est bon qu'on le sache, — avait toujours siégé à la Montagne, et, après thermidor, avait été décrété d'arrestation comme terroriste. Or M. Quinet, très sobre de citations, lui en emprunte deux d'une certaine importance, et toutes deux ont rapport aux « Derniers Montagnards ».

---

(1) E. Quinet : *La Révolution*, (préface p. II).

Baudot, en 1816, à la suite de la loi contre les régicides se retira en Suisse, puis à Liège. M. Quinet, à la suite du coup d'État du Deux-Décembre n'ayant pas voulu profiter des amnisties de 1859 et de 1869, resta exilé en Suisse jusqu'en 1870.

Voici la première, in-extenso. C'est de beaucoup la plus intéressante :

« Je suis bien près de la mort ; je veux me survivre si je » puis, non pas tel que les autres m'ont fait dans leur pen- » sée, mais tel que j'ai toujours été dans la mienne. J'ai été » proscrit trois ou quatre fois. Si je gardais le silence en » présence de mes proscripteurs, je paraîtrais accepter la » proscription, faire des concessions à la fortune, au succès ; » je n'en veux faire sur rien ; je me réfugie dans le sein de » la vérité, et je laisse juger. »

« On nous dit que les membres de la Convention Natio- » nale doivent rester unis entre eux, qu'ils ont tous subi le » même sort, qu'ils ont assez d'ennemis de leur cause et de » leur personne, sans donner le spectacle de leurs divisions » particulières. Cela est fort bon pour ceux qui ont pu » arriver jusqu'à la fin de cette terrible assemblée, sans » proscription. Mais nous, dévoués à la République, pros- » crits pour notre zèle, nos amis envoyés à la mort, notre » silence serait un assentiment : les mânes de Romme, de » Goujon, de Soubrany, se soulèveraient contre notre faiblesse » et invoqueraient notre appui auprès de la postérité. Ce n'est » pas nous qui nous sommes séparés de la Convention ; » c'est la Convention qui s'est séparée de nous, qui, jusqu'au » dernier moment, nous a proscrits, dans sa fureur insensée. » Notre devoir est au moins de nous défendre, de remettre » le procès en présence de l'avenir. Ce n'est plus le temps » où les réacteurs disaient : « Silence aux victimes ! » Le » temps prononcera entre les persécuteurs et les opprimés. » Je parlerai donc, et, si l'on m'en ôtait la faculté, je ferais » parler les roseaux. »

A la seconde citation, véritable testament politique de Baudot, nous n'emprunterons que ces lignes :

« Les uns fixent la décadence et la perte de la République » au 9 thermidor ; d'autres pensent qu'elle n'a réellement

» périclité qu'à la mort de Romme et de Soubrany. Je suis » de ce nombre ; jusque-là, il restait encore des hommes » de vertu et de caractère (1). »

Cette opinion de Baudot paraît avoir convaincu M. Quinet, qui, en face des victimes de prairial, comme en face de la victime du 21 janvier 1793, ne demandait qu'à se laisser convaincre. Poète, plus que tout autre, il devait être impressionné par leur dernier geste ; philosophe théiste, il a été empoigné littéralement par l'adieu de Goujon à sa famille, à qui il donne rendez-vous dans une vie future ; il s'est enthousiasmé devant « sa foi dans l'immortalité », complétant ainsi sa pensée :

« Ses dernières paroles sont les plus hautes qui aient été » prononcées par aucun parti : « Adieu, écrivait-il aux » siens. Nous nous retrouverons, nous nous reverrons tous. » La vie ne peut finir ainsi, et la justice éternelle a encore » quelque chose à accomplir, alors qu'elle me laisse sous le » coup de l'ignominie. Le triomphe insolent des méchants ne » peut être la honteuse fin d'un si bel ouvrage. La nature, » si belle, si bien ordonnée, ne peut manquer sur ce seul » point »

Apologiste des Derniers Montagnards, M. Quinet devait nécessairement être sévère, injuste même pour les Thermidoriens et pour la Commission militaire :

« Il ne restait que sept victimes assurées sous la main de » l'Assemblée (2).... Les accusés furent livrés, non à des » jurés, mais à un tribunal de soldats, innovation qui devait » prendre une si horrible place dans notre histoire. Ils ne » purent lire les défenses qu'ils avaient préparées, ni deman- » der pourquoi ils étaient coupables... Ces discours parurent » trop longs à des hommes accoutumés à commander et à

---

(1) E. Quinet : *La Révolution*, t. II, p. 407.

(2) M. Quinet se trompe : Il restait « huit victimes ». Chose singulière, dans son énumération, il oublie précisément Goujon, dont il fait ailleurs un éloge sans mesure.

» obéir dans les camps ; d'ailleurs ils avaient reçu leurs » instructions. Pendant que les Thermidoriens laissaient à » Carrier, à Fouquier-Tinville, des mois entiers pour pro- » longer leur procès, où la Révolution était déshonorée, il » ne fut pas permis aux derniers amis de la République, » Soubrany, Romme, de défendre leur vie et leur mémoire » pendant plus de vingt-quatre heures. »

Nous avons répondu par avance à ces allégations inexates. Nous n'y reviendrons pas.

M. Quinet continue, (on croit lire le testament de Baudot) :

« C'étaient les dernières âmes héroïques qui faisaient à » leur cause le sacrifice de leur vie. Leurs morts, acceptées » sans colère, furent peut-être les plus belles dans un temps » si fertile en ce genre de beautés. Des vœux, des prières » pour la patrie ; point de haines ; des entrailles vraiment » humaines, et l'immortalité qui plane sur eux tous. Ils se » souvinrent, devant leurs juges, de leurs parents, de leurs » mères, de leurs femmes, mêlant ces adieux à leurs vœux » pour la République, comme si c'était là encore leur » famille ».

« Point de haines ! Des entrailles vraiment humaines ! »

Malheureux Montagnards ! Il est donc bien loin de vos mémoires le souvenir de ces missions qui ont fait couler tant de larmes !

« Après tant de meurtres, — conclut M. Quinet, — ceux- » ci furent les plus odieux, car le fanatisme ne les couvrait » pas. Deux choses excitèrent un sentiment perdu, la pitié. » On tuait ces hommes pour quelques paroles prononcées » dans la mêlée. On les tuait au nom de la modération. On » les tuait, après avoir répété cent fois que l'on ne voulait » plus de carnage. La Convention n'était-elle donc pas » rassasiée de meurtres !...

« Il ne restait pas de plus noble sang à verser. Ces victi- » mes de prairial furent, dans la Révolution « *les derniers*

» *des Romains* ». Après eux ne cherchez plus d'âmes de » cette trempe... (1). »

Il faut avoir vécu dans les dernières années du Second Empire pour se douter du retentissement qu'obtinrent des ouvrages aussi passionnés, pour se faire idée de l'émotion qu'ils causèrent dans la jeunesse d'alors. Chez les écrivains libéraux et républicains, il semblait qu'il y eut comme mot d'ordre : Prendre pour modèles les héros des Républiques anciennes, exalter les hommes de la Révolution française. C'était une façon indirecte de bafouer les puissants du jour. Privés de la liberté de la presse, les écrivains se vengeaient comme ils le pouvaient. Tantôt sous des éloges sans mesure, tantôt sous les critiques les plus acerbes adressés à des personnages de l'antiquité grecque ou romaine, à travers des allusions plus ou moins transparentes, ils laissaient volontairement percer l'éloge de tel député de l'opposition, la satire de tel serviteur de l'Empire, et toujours la condamnation du régime. On sait quel fut, en 1865, le prodigieux succès de ce simple pamphlet de Rogeard, *Les Propos de Labiénus*. Cette littérature allégorique provoquait des comparaisons cruelles, et parfois injustes. En combattant la dictature, l'absolutisme, on eût pu moins oublier que, sous ces Républiques qui préparèrent l'avènement de plus de liberté et de justice, jamais les citoyens n'en furent probablement autant privés.

Le livre d'E. Quinet fut un véritable événement littéraire et politique, et cependant, en réalité, il ne contentait personne. On sait déjà comment l'accueillirent les historiens jacobins, Louis Blanc et Peyrat, qui trouvaient que certains de leurs héros, certaines de leur théories y étaient par trop rabaissés. Les partisans des Girondins, de leur côté, furent déçus d'y rencontrer, détonant avec le reste de l'ouvrage, un éloge presque sans restriction des « Derniers Montagnards ».

(*A suivre.*)

---

(1) *La Révolution*, II, p. 371-375.

NOTES SUR LA FONTAINE DE GOUESNOU

(FINISTÈRE)

Parmi les petits édifices semés dans nos campagnes il en est qui caractérisent bien la Bretagne, ce sont nos fontaines.

De tous temps, depuis la venue du Christianisme en Gaule on a sanctifié les fontaines païennes auxquelles étaient attachés certains pouvoirs de guérison. Ces sources, placées alors sous la protection d'un saint furent l'objet d'une grande vénération, et il fut tout naturel qu'on leur édifiât des petits monuments pour les indiquer et les conserver aussi à la postérité.

On les rencontre principalement non loin des chapelles dont elles portent le même nom et les fidèles en sortant des offices y viennent en foule faire leurs ablutions.

Nous n'entreprendrons point de faire l'historique de ces fontaines ni de leur nomenclature ; d'autres voix plus autorisées que la nôtre nous les ont présentées dans des écrits fort intéressants.

Nous dirons seulement avec le poète que le charme qu'elles répandent autour d'elles les font paraître plus belles encore sous leur manteau de mousse et leurs vieilles dalles usées.

L'eau qui sourd en chantant
Au pied du saint de pierre
Fait penser à l'enfant
Qui joue près de sa mère

La fontaine de Gouesnou que nous présentons aujour-

d'hui est une des plus jeunes mais aussi une des plus intéressantes du pays.

Elle fut élevée, sinon par l'évêque de Léon Rolland de Neufville, du moins sous son pontificat de 1562 à 1613 dont les armoiries de gueules à un sautoir de vair figurent sur le socle de la statue du saint patron.

Du reste cette fontaine porte bien la marque de la fin de la Renaissance ; l'ornementation est plus sobre, la mouluration plus large, l'ensemble prend de l'ampleur dans une noble simplicité.

Elle forme à l'extérieur un carré parfait de près de sept mètres de côté, entouré d'un muretin assez épais que recouvrent des dalles moulurées surplombant l'intérieur de un mètre cinquante.

Trois larges ouvertures permettent d'y descendre ; on se trouve alors sur une sorte de promenoir dallé entou-

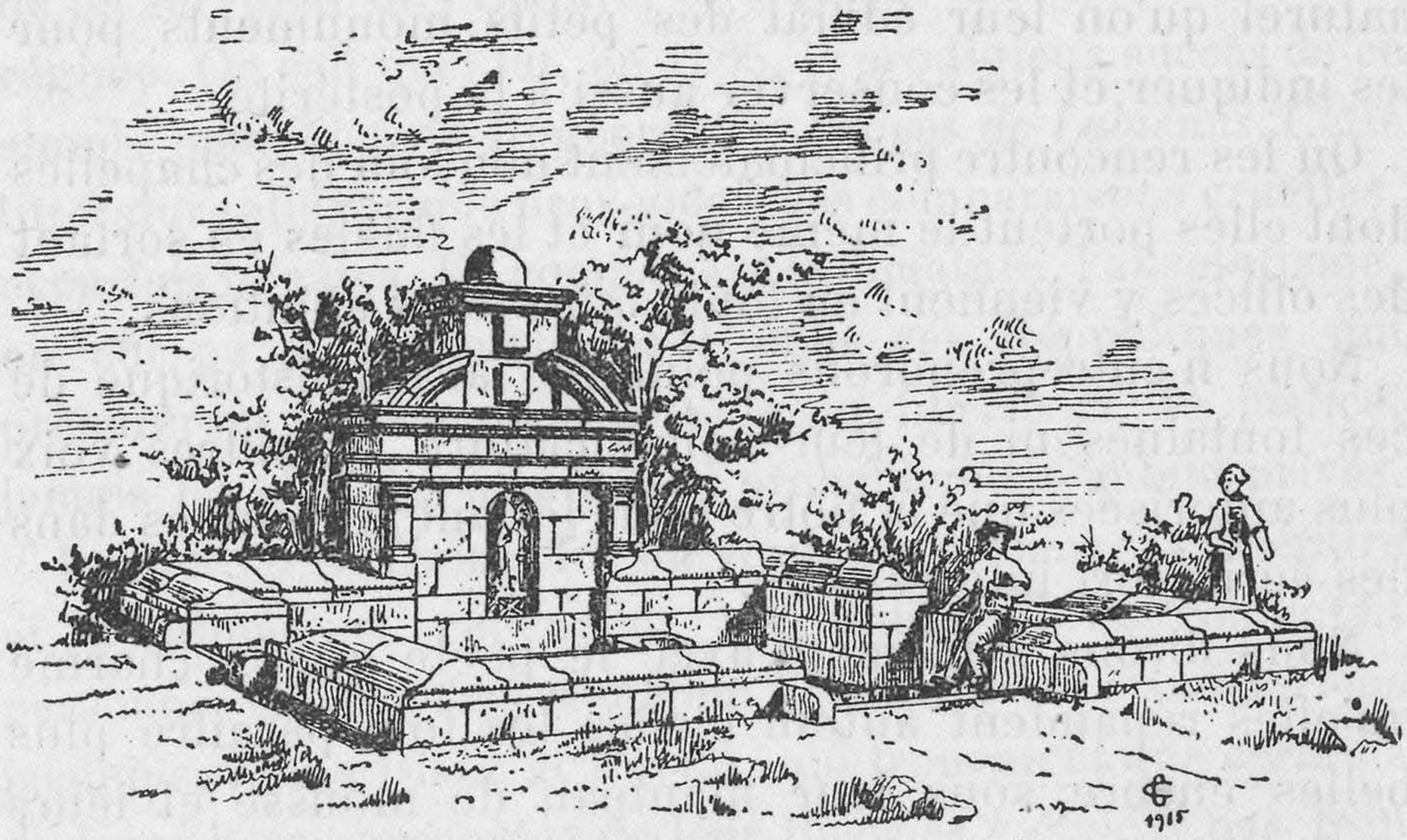

Fontaine de Gouesnou (Finistère)

rant l'excavation centrale, également carrée et cernée d'une bordure de pierre.

L'édicule du fond se compose d'une partie verticale ornée de deux petits pilastres aux extrémités et suppor-

tant un entablement et un fronton interrompu par un motif central couronné probablement autrefois d'un vase décoratif dont on voit seulement le socle arrondi qui le supportait.

Sur ce motif deux saillies portant écussons aujourd'hui complètement effacés.

Au pied de la niche ornée d'une coquille est adossé l'autel, très élégant avec ses volutes d'angles gracieusement contournées, et de chaque côté deux sièges de pierre rappelant les anciennes chaires des basiliques romaines.

Etaient-ce, comme se le demande le chanoine Abgrall deux sièges d'honneur pour les Marguilliers préposés à la réception des offrandes les jours de pardons ?... Nous pensons qu'ils pouvaient être aussi pour le célébrant ou pour quelques personnes de distinction.

Quoiqu'il en soit, ces deux fauteuils rustiques ajoutent une note bien particulière à l'ensemble magistral de ce monument.

Nous trouvons d'autres fontaines de cette époque : celles de Saint-Jaoua en Plouvien, de Saint-Roch à Moëlan, de Notre-Dame de Bonne Nouvelle à Locronan ; mais la fontaine de Saint-Gouesnou l'emporte sur ces contemporains, par son importance et ses belles proportions.

Nous espérons qu'elle sera conservée à la vénération de ses fidèles, à l'admiration des artistes et des archéologues, elle est encore en assez bon état, mais nous souhaitons que l'administration des Beaux-Arts la prenne sous sa protection si elle n'est pas classée parmi les monuments historiques.

Quimper, le 21 mai 1915.

CHARLES CHAUSSEPIED,
Architecte des Monuments historiques.

MOTTES FÉODALES

Sur notre sol breton on rencontre assez fréquemment des tertres de dimensions variables, manifestement construits de main d'homme. La plupart ont une forme assez déprimée, une courbe un peu aplatie, et mesurent une hauteur assez faible comparativement à la largeur de leur base. A leur pied il n'y a ni douve ni dépression de terrain et l'on peut constater que les matériaux qui les composent n'ont pas été pris autour du monument, mais ont été apportés d'une certaine distance.

Ce sont des *Tumulus* : tertres funéraires préhistoriques, recouvrant un ou plusieurs tombeaux, constitués par des chambres dolméniques ou par de simples dépôts de cendres ou d'urnes funéraires. Ces monuments ont été, en très grand nombre, explorés par notre ancien Président, M. Paul du Châtellier, qui a décrit ses fouilles dans de multiples notices, brochures et volumes, et y a donné la nomenclature des mobiliers variés que renfermaient ces tombeaux.

Mais il y a d'autres éminences artificielles qui diffèrent absolument d'aspect et sont d'une autre nature. Elles sont généralement placées sur la déclivité d'une colline, ou sur un promontoire s'avançant en éperon dans une vallée, de manière à n'être facilement accessibles que d'un seul côté ; de plus, elles ont leurs parois beaucoup plus abruptes et sont entourées de douves larges et profondes qui en rendent l'accès plus difficile et l'assaut malaisé.

Ce sont des **Mottes Seigneuriales** ou **Féodales.**

A quelle époque doit-on en attribuer la construction ?

Il serait peut-être imprudent d'adopter pour cela une règle stricte et de leur assigner à toutes une même date fixe. Ces

mottes sont des refuges, des fortins, des citadelles primitives, et à toutes les époques on a dû choisir, pour ces asiles et ces travaux de défense, des positions naturelles s'y prêtant par leur configuration.

Nous avons des *oppidums* gaulois dans certains promontoires du Cap-Sizun et sur quelques sommets des Montagnes-Noires, où les réfugiés n'avaient que peu de travaux de protection à exécuter pour se mettre à l'abri des attaques de leurs ennemis et des incursions des envahisseurs ; mais ces *oppidums* servaient à toute une tribu, tandis que les mottes sont de dimensions plus restreintes et ne pouvaient en somme servir de refuge ou de citadelle qu'à une seule famille ou à un chef avec un nombre limité d'hommes d'armes.

Y a-t-il des **Mottes** ou petites forteresses datant de l'époque préhistorique ? — Dans le pays nantais il existe toute une série de ces éminences fortifiées, qui ont éveillé la curiosité des chercheurs et ont donnné lieu à des théories diverses. On les dénomme des *Châteliers*, et on est arrivé à conclure que ce sont des *Châteliers Industriels*, des ateliers fortifiés, des fonderies de fer ou autres métaux, des fours à potiers, etc..., que l'on voulait mettre à l'abri de l'indiscrétion des curieux et de la rapacité des pillards. Ces châteliers n'ont rien de commun avec les Mottes de chez nous.

Ces **Mottes** sont-elles romaines ou gallo-romaines ? — M. Jourdan de la Passardière, dans sa *Note sur l'occupation militaire de l'Armorique par les Romains, (Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* année 1904, p. 82), s'exprime ainsi :

« Mais le nom de *Castel* est aussi donné à certains restes d'ouvrages fortifiés le plus souvent en terre ; et l'on a pu reconnaître fréquemment dans ces ouvrages les vestiges caractérisés de stations militaires romaines, et même parfois préromaines, puis romaines successivement. »

Le nom de *Castel* en effet est donné à d'anciens camps

romains, soit de grande dimension, soit quelquefois de dimensions assez réduites, mais qui sont encore différents des monuments qui nous occupent, lesquels aussi sont dénommés *Castels* par le peuple. Je sais que le regretté et très savant M. Jourdan de la Passardière, dans certains entretiens que nous avons eus ensemble prétendait que les *Mottes féodales* sont d'anciens postes romains, exécutés par une troupe assez nombreuse de passage, représentant le travail d'une ou deux journées d'un corps de deux cents ou trois cents légionnaires, et qu'on laissait ensuite à la garde de quelques hommes et d'un chef subalterne, pour former une liaison avec d'autres postes établis en avant et en arrière. Cela peut être vrai pour de véritables camps ou petits postes ; mais je suis porté à croire que M. Jourdan n'avait pas examiné d'assez près les ouvrages stratégiques que sont les mottes, pour se rendre compte du travail qu'ils avaient demandé, bien connaître leur structure intime et les matériaux qui les constituent.

La plupart de ces mottes représentent des semaines et des mois de travail d'une équipe de terrassiers associés à des manœuvres et à des maçons qui ont transporté et mis en œuvre les pierres entrant dans la maçonnerie des murs d'enceinte et dans celle du donjon central ou des habitations. De plus, dans aucune de ces mottes, si mes observations sont justes, on n'a trouvé le moindre vestige de maçonnerie romaine, de tuiles ou briques, de poteries caractéristiques de cette époque, tandis que ces éléments se rencontrent toujours, en grande ou en petite quantité, dans les camps ou postes vraiment romains.

En outre, les postes et camps romains ont toujours une relation plus ou moins proche avec le parcours des voies romaines ; pour ce qui est des mottes en question, il semble qu'il y ait une indépendance complète avec ces voies anciennes ; elles sont simplement établies sur des points qui sont favorables à la défense.

Si l'on s'en rapporte à la vie de saint Ténénan, ce serait lui qui aurait construit la motte de *Lesquélen* en Plabennec, au VII^e^ siècle. Quelques-uns de ces ouvrages de défense datent-ils de cette époque ? Cela se pourrait. Les vieilles chroniques citées par M. de la Borderie dans le 2^e^ volume de son *Histoire de Bretagne* (p. 356, dernières lignes), disent que « les Danois et les Normands brûlent les villes, les *châteaux*, les églises, etc... » Ces châteaux ne seraient-ils pas ces petites forteresses dont nous nous occupons ?

En tout cas nous trouvons des exemplaires au XI^e^ siècle, et la tapisserie de Bayeux, qui retrace les prouesses de Guillaume le Conquérant, représente les châteaux de Rennes, Dol et Dinan sous formes de tertres artificiels, entourés de douves et surmontés de palissades et de donjons en bois ou en maçonnerie. Ce sont bien là les caractères des mottes dont nous allons nous occuper, et ils concordent avec ceux que signalent Arcisse de Caumont et Viollet-Le-Duc en attribuant au X^e^ et au XI^e^ siècles ces petites forteresses primitives qui furent les précurseurs de nos châteaux féodaux d'une toute autre importance édifiés au XII^e^ siècle et au XIII^e^, mais dont il ne reste plus que des ruines : le *Vieux-Chastel*, dans la forêt de Névet, en Plonévez-Porzay ; — *Coat-Meur*, sur la lisière Nord-Ouest du bois de ce nom, en Landivisiau ; — *La Roche-Maurice* ; — *Trémazan*, en Landunvez ; — le *Penhoat*, en Saint-Thégonnec, à proximité de Penzé.

Voici la liste des mottes dont j'ai l'intention de parler, en commençant par celles que j'ai pu observer en Cornouaille, Sud du département, et en continuant par quelques autres situées dans la région du Nord, correspondant au Léon :

Cornouaille

1. — *Coat-Morvan*, en Mahalon.
2. — *Bois du Quilliou*, en Plogastel-Saint-Germain.
3. — *Stang-Rohan*, en Pluguffan.

4. — *Bois de Boissavarn,* en Plomelin.
4. — *Le Dréau,* en Saint-Evarzec.
6. — *Luzuen,* en Nizon.
7. — *Le Faou.*

Léon

8. — *Morizur,* en Plounéventer.
9. — *Tournuz,* en Plounévez-Lochrist.
10. — *Castel-Huel,* en Coat-Méal.
11. — *Lesquélen,* en Plabennec.
12. — *Lamber,* au bourg de ce nom, entre Saint-Renan et Ploumoguer.

I. — **Coat-Morvan,** *en Mahalon.*

A la distance de 1 petit kilomètre Sud-Est du bourg de Mahalon, canton de Pont-Croix, est un petit bois taillis, dénommé *Coat-Morvan.* Ce nom lui vient-il de notre fameux roi Morvan, du IXe siècle, qui combattit contre Louis-le Débonnaire, ou bien le doit-il à un chef ou à un propriétaire moins illustre ? Dans la partie Ouest de ce bois au haut d'une déclivité de terrain, se trouve un tertre fait de main d'homme, de forme à peu près ovalaire, mesurant environ 45 mètres de longueur sur 37 mètres de largeur entouré de douves de tous côtés et ayant une dizaine de mètres de hauteur au-dessus du fond de la douve de l'Est, tandis que vers l'Ouest la pente du sol descend à plus de 20 mètres en contrebas du sommet.

En mars 1882, M. le comte de Saint-Luc, du château du Guilguiffen en Landudec, parent de M. le comte de Salaberry, propriétaire du terrain, entreprit d'explorer cette curieuse éminence, où l'on voyait émerger quelques vestiges de maçonneries. En déblayant le plateau supérieur, il arriva à dégager les murs à demi-éboulés de trois corps de logis. Le principal, qui semblait former la pièce de résistance, ayant des murailles de $1^{m}35$ d'épaisseur, mesurait en creux $14^{m}20$

sur 7m65. Ce devait être le donjon, ou du moins le refuge, destiné à la défense et à la résistance.

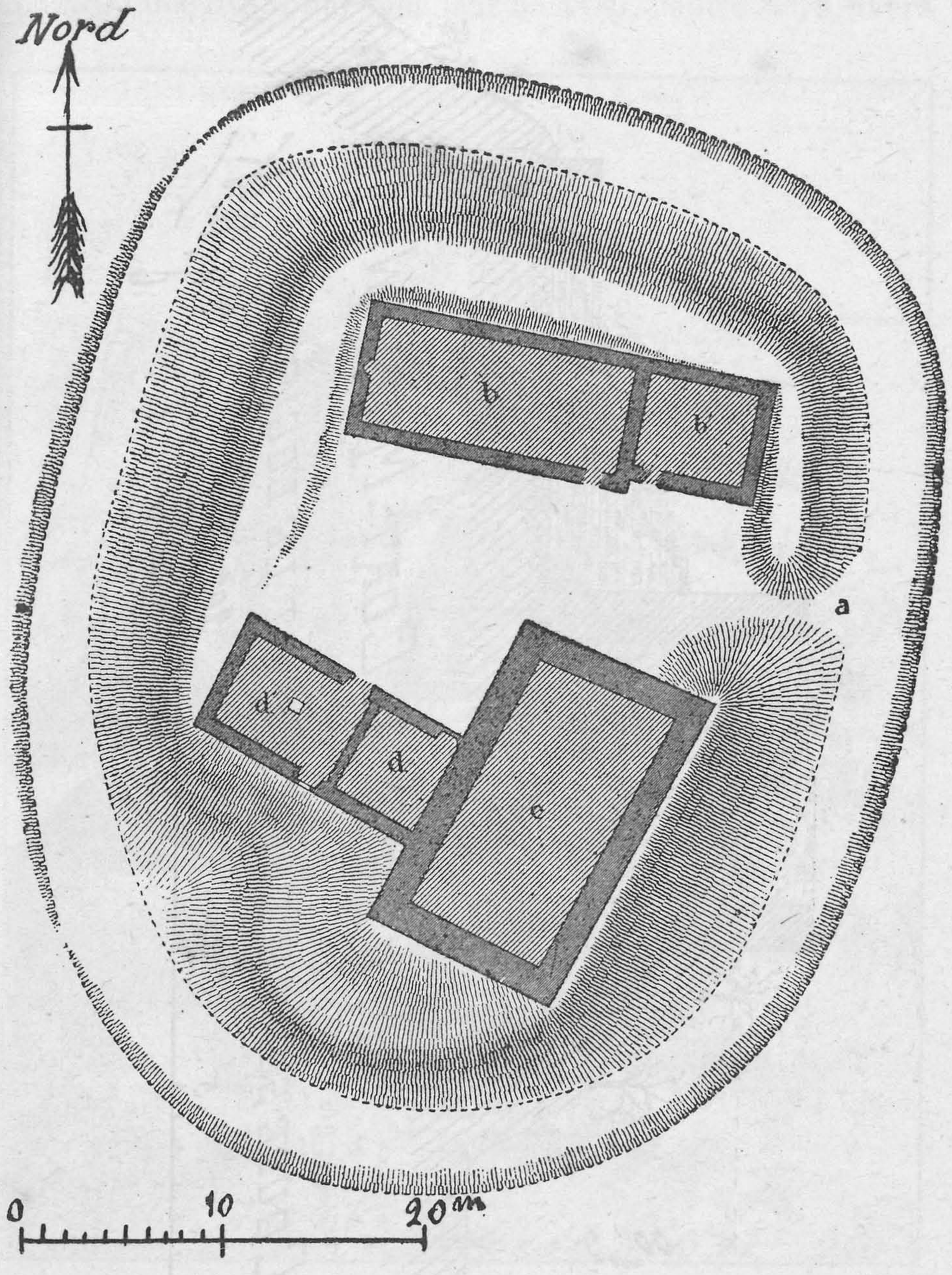

COAT-MORVAN. — *Plan*

Soudée à ce bâtiment, en équerre dans la direction Nord-Ouest, est une aile ayant des murs moins épais : 0m75, et

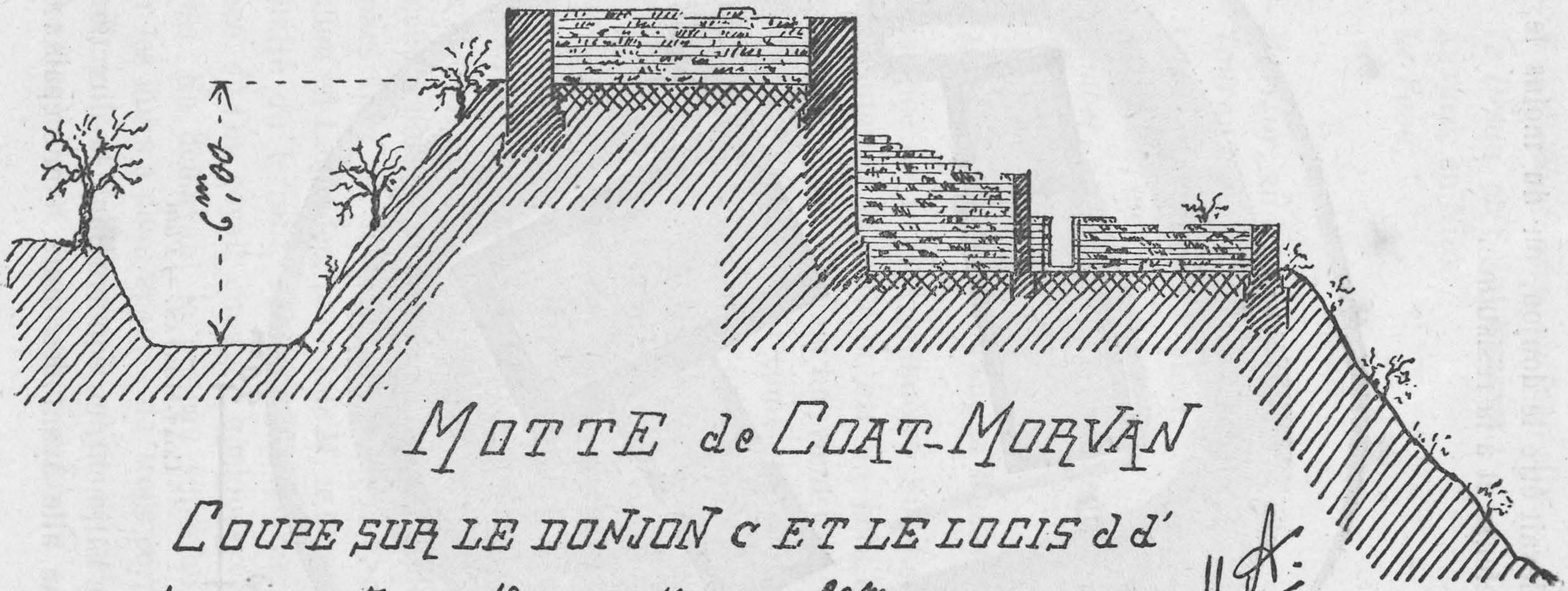

MOTTE de COAT-MORVAN

COUPE SUR LE DONJON c ET LE LOGIS d d'

1 5 10 15 20 m

M. A.

dont le creux mesure 11m50 de longueur sur 4m75 de largeur. Un mur de refend, de 0m45 d'épaisseur, la divise en deux pièces, l'une ayant une longueur de 4m80, l'autre 6m70. Vers

COAT-MORVAN. — *Reconstitution*
(Vue cavalière)

le milieu de cette dernière, un foyer carré, surélevé de 0m40 au-dessus du sol qui sert de pavé et ayant 1m10 de côté, pré-

sente à son sommet une dépression de 0m18 de profondeur pour recevoir le combustible ou retenir la cendre. L'emplacement de ce foyer, presque au milieu de cette salle, semble une persistance des huttes et maisons gauloises, et se trouve encore continuée de nos jours dans les huttes de sabotiers. Nous aurons occasion de signaler un foyer analogue, mais rond cette fois, dans la motte du Quilliou.

A Coat-Morvan, ces deux bâtiments que je viens de décrire, occupent l'extrémité Sud de la plate-forme, et vers le bout Nord est un autre logis enclos de murs de 0m75 d'épaisseur, et formant deux salles d'inégale largeur, l'une mesurant 4m50 de large sur 6 mètres de long, l'autre 5m40 sur 13 mètres. Ce sont de belles dimensions.

Chacune de ces quatre pièces est desservie par une porte de 0m80 d'ouverture. La salle où se trouve le foyer offre seule la trace d'une fenêtre ; il est possible que les autres pièces en eussent aussi, mais à un niveau supérieur, car il n'y a que les parties basses des murs qui soient en place sur une hauteur d'environ 1m50, exception faite pour le donjon, où la hauteur intérieure dépasse 2 mètres.

Le sol intérieur de ce donjon est en contrehaut de celui des autres bâtiment de 5m60 ; dans les murs on ne voit aucune trace de porte, ce qui indique que, par mesure de précaution, on y entrait au moyen d'une échelle mobile, par une ouverture supérieure correspondant à un étage. C'est un dispositif que l'on retrouvera plus tard à Trémazan, peut-être aussi à la Roche-Maurice, et qui est assez général dans les donjons du XIIe siècle.

M. le comte de Saint-Luc, dans son exploration, n'a trouvé qu'une clef en fer à tige courte et anneau carré, un morceau de bois de cerf et quelques fragments de poteries.

Il termine ses notes en disant : « La construction du don-
« jon de Coëtmorvan ne saurait être postérieure à la fin du
« XIe siècle et il est probable qu'elle remontait à une date

« plus reculée. Les ruines, malgré leur état de dégradation « fort avancé, peuvent encore donner une idée de ce qu'é- « taient les premières forteresses de la féodalité dans nos « contrées. » La vue cavalière qu'il a dressée de cet établissement nous aide à en mieux comprendre l'aspect primitif.

A 1 kilomètre, à vol d'oiseau, au Nord-Est, de l'autre côté du vallon, sur le terrain de Meilars, rive droite du Goayen, se trouve le petit camp romain de *Lesvoayen*, offrant une plate-forme bordée de parapets. Il accuse franchement son caractère romain, par sa position, sa structure et les poteries que l'on y rencontre, et l'on peut dire qu'il n'a aucune relation avec la motte de Coat-Morvan.

*
* *

2. — **Castel-Coz,** *dans le bois du Quilliou, en Plogastel-Saint-Germain.*

A 300 ou 400 mètres à l'Ouest du bourg commence le bois du Quilliou, qui peut avoir 1 kilomètre 1/2 de longueur sur 1 kilomètre de largeur. Faut-il chercher une étymologie à ce nom ? *Quilliou* signifierait : *Enceintes, Cellules. — Kel-Cella.* Pluriel : *Quilli, Quilliou.*

Dans la même année où il fouilla la butte de *Coat-Morvan,* M. le comte de Saint-Luc entreprit aussi l'exploration de celle du bois du Quilliou, voisine de sa résidence du Guilguiffen. La configuration des deux tertres est à peu près identique ; mais celui du Quilliou est un peu moins étendu, de forme triangulaire, à côtés et angles arrondis, présentant également à son sommet les substructions de deux bâtiments différents, diversement orientés. L'un mesure 11 mètres de longueur intérieure sur 7 mètres de largeur ; l'autre est divisé en deux pièces de largeur inégale : $8^{m}50$ sur $4^{m}50$, puis $4^{m}50$ sur $3^{m}50$. La première de ces salles comprend aussi un foyer vers le

milieu, mais rond au lieu d'être carré comme celui de Coat-Morvan, et ayant 1m50 de diamètre.

Auprès du pignon Nord-Ouest de ce bâtiment sont deux

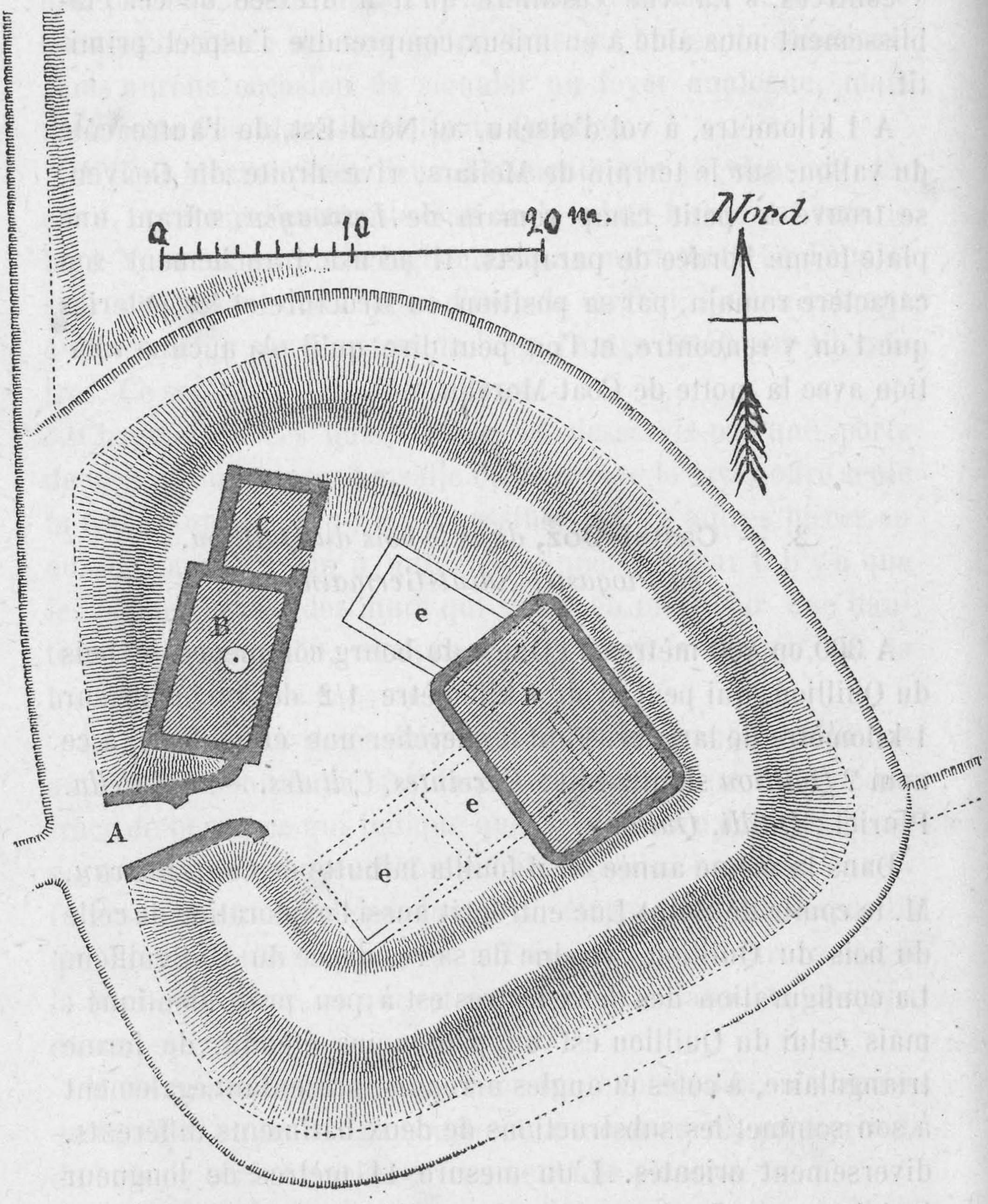

CASTEL-COZ. — *Plan*

murs de soutènement qui traversent l'épaisseur du parapet, pour former entrée ; un pont mobile devait y accéder, passant

au-dessus de la douve, pont que l'on pouvait enlever en cas d'alerte, ou même dresser comme un pont-levis pour servir de herse ou de fermeture.

Chose curieuse, sous les maçonneries du premier bâtiment existaient les substructions de deux autres, qui semblent gallo-romaines ; puis à 15 ou 20 mètres au Nord des douves, d'autres substructions de quatre pièces, dont deux offraient des traces de foyers.

Partant des angles Est et Nord-Ouest des douves, un retranchement de moindre hauteur allait former une enceinte en forme de trapèze, qui pouvait mesurer environ 60 mètres dans les deux sens, longueur et largeur. Cette clôture devait enfermer des bâtiments de service, étables, parc à bestiaux.

On pourrait rattacher à cet établissement une autre motte qui en est distante de 3 kilomètres, à vol d'oiseau, située à l'Ouest des bois du Guilguiffen, au point marquant la cote 123 dans la carte de l'Etat-major et dans celle du Ministère de l'Intérieur ; à 1 kilomètre au Sud de la route de Quimper à Landudec, à 1 kilomètre 1/2 au Sud-Est de ce bourg. La butte n'a guère plus de 4 ou 5 mètres d'élévation, et les douves ne sont pas profondes, mais de son sommet on découvre un vaste espace. Il ne semble pas qu'elle ait comporté de construction en maçonnerie, mais probablement une tour en bois ou en clayonnage. En revanche, à ses pieds, du côté Nord-Est, on trouve des restes assez considérables de maçonneries, et la tradition du pays dit même qu'il y a eu en ce lieu une chapelle sous le vocable de Saint-Nicolas.

*
* *

3. — Stang-Rohan, *en Pluguffan*

Quand on prend le chemin de fer de Quimper à Pont-l'Abbé, après avoir franchi les hauteurs de Penhars, à environ 4 kilomètres de la gare de départ, on traverse un vallon assez pro-

fond, et dès que le train a entamé le versant opposé, on peut apercevoir à main droite, c'est-à-dire à l'Ouest, un coteau qui s'avance en promontoire dans la vallée, et qui est couronné par des travaux affectant la forme de retranchements de tracé presque circulaire ; c'est la motte de *Stang-Rohan*. Si vous interrogez les autres voyageurs, les gens bien avertis, ou qui se croient tels, vous diront avec une petite suffisance mêlée d'un léger dédain : « c'est un camp romain ». C'est assez pour eux, ils n'ont pas poussé plus loin leur documentation. Cet établissement est loin d'être romain, et l'on n'y trouve aucun des éléments habituels des stations romaines : ni maçonneries en petit appareil avec mortier dur et solide, ni tuiles, briques, poteries, pavé en béton, etc. Ce n'est pas non plus un camp, comme nous le verrons par la description du monument.

Stang-Rohan : étang de Rohan. — Pourquoi *Etang* ? — Le minuscule étang du moulin voisin n'a pas assez d'importance pour imposer son nom à tout son entourage. Il est à croire que le vallon a été autrefois barré par une chaussée, pour créer au pied de la butte, à l'emplacement des prairies actuelles, un étang assez vaste ou une sorte de marais formant une excellente défense naturelle.

Stang-Rohan. — Pourquoi cette attribution de propriété aux Rohan, dans ce pays de Quimper ?

La ville de Quimper et le pays d'alentour formaient autrefois six fiefs différents :

Le fief de l'Evêque ; celui du Duc et plus tard du Roi ; — les fiefs du Plessis — Ergué ; — du Hilguy ; — de Coat-Fao et Pratauras ; de Quéménet.

Ce fief de *Quéménet*, originairement *Quéménet-Even*, appartenait au x^e^ siècle à Even, comte de Léon, et a appartenu à sa postérité jusqu'en 1363. A cette époque, Jeanne, dame de Crozon et de Kéménet-Even, épousa Jean I^er^, vicomte de Rohan, à qui elle apporta les biens de sa maison. Le *Quémé-*

net-Even, outre le pays du Porzay : Plonévez, Ploéven, Quémenéven, Saint-Nic, Plomodiern et une portion de Locronan, étendait encore sa juridiction autour de Quimper, sur la plus grande partie des paroisses de Saint-Mathieu, Plonéis, Pluguffan, Plomelin, Penhars. De là deux noms que nous trouvons dans les vieux actes : *Ménez-Rohan*, montagne de Rohan, ou colline de la Justice près de l'Ecole normale actuelle d'Instituteurs, emplacement des fourches patibulaires de ce fief ; puis *Stang-Rohan*, en Pluguffan ; c'est justement le nom de la motte dont nous nous occupons, et qui doit remonter aux premiers âges du fief en question (1).

Le coteau sur lequel elle est assise est séparé du plateau Midi par une dépression de terrain, dans laquelle on a pratiqué deux lignes de retranchements et de douves, parce que c'est le côté le plus faible. A l'Est et à l'Ouest se creusent deux ravins qui donnent de l'escarpement à ces deux flancs de la butte, et celle-ci s'avance au Nord en véritable éperon dans la vallée, laquelle a, au moins, une profondeur de 30 ou 35 mètres, ce qui rend l'escalade très difficile ou presque impossible sur cette pointe du promontoire.

Au sommet de la butte on rencontre une douve qui contourne une levée de terre haute de 4m50 à 5 mètres. Ce retranchement n'est pas absolument circulaire, mais affecte plutôt la forme d'un rectangle irrégulier, à côtés légèrement courbes et angles arrondis. Il mesure environ 44 mètres dans le sens Est-Ouest, et 30 dans le sens Nord-Sud, ce qui lui donne, à sa partie inférieure, un pourtour d'environ 140 à 150 mètres. Quand on a gravi ce rempart, on constate qu'il forme mur de défense autour d'une sorte de cuvette, et s'il est revêtu de terre et de gazon du côté extérieur et du côté intérieur, on peut reconnaître sur un point Nord-Ouest de l'intérieur

---

(1) Conf. Ogée, art. Ploéven, p. 313. — Quéménéven, p. 386. Trévédy, *Promenades autour de Quimper : Bulletin de la Société archéologique*, 1882, p. 32, 33, 34 — 1883, p. 211.

qu'il est constitué par une vraie muraille en maçonnerie, dont les assises supérieures se sont éboulées et ont formé terrassement des deux côtés. Cette muraille d'enceinte, était

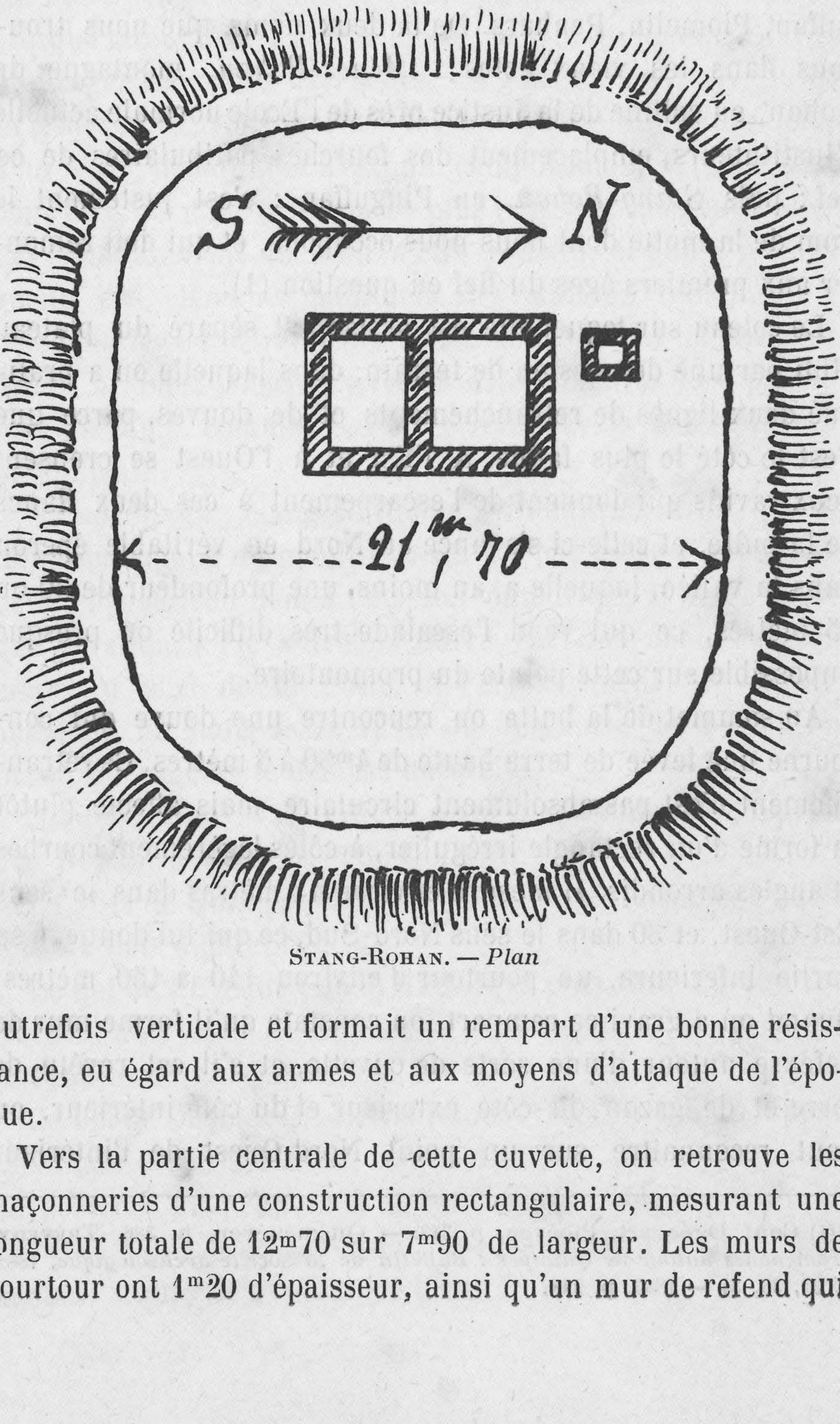

STANG-ROHAN. — *Plan*

autrefois verticale et formait un rempart d'une bonne résistance, eu égard aux armes et aux moyens d'attaque de l'époque.

Vers la partie centrale de cette cuvette, on retrouve les maçonneries d'une construction rectangulaire, mesurant une longueur totale de 12m70 sur 7m90 de largeur. Les murs de pourtour ont 1m20 d'épaisseur, ainsi qu'un mur de refend qui

partage la construction en deux pièces, les deux ayant 5m50 de creux, dans le sens de la largeur, et l'une 4m10, l'autre 5 mètres dans le sens de la longueur. Les débris éboulés à l'intérieur ne permettent pas pour le moment de reconnaître l'aire qui formait le sol ou le pavé, ni de voir s'il y a des traces d'un foyer comme à Coat-Morvan et au Quilliou.

Cette habitation, qui formait une sorte de donjon, pouvait être assez élevée et être composée de un ou deux étages. Actuellement les murs s'élèvent à 1m30 au-dessus des déblais et éboulis intérieurs, et 3m50 au-dessus du sol de l'enceinte qui l'entoure ; tandis que le mur de précinction n'a, pour le moment, que 2 mètres au-dessus de ce sol. Il devait être un peu plus élevé autrefois, mais n'avait guère besoin d'une plus grande hauteur de ce côté, puisqu'il offrait à l'extérieur un bien plus grand escarpement : 4m50, du côté de la douve Sud, escarpement qui s'accentuait à l'Est et à l'Ouest, et devenait beaucoup plus considérable à l'Ouest en face de la vallée.

A 2 ou 3 mètres de l'angle Nord-Ouest du donjon, on voit l'orifice d'un puits carré, presque entièrement comblé. C'était une ressource précieuse en cas de siège.

Ajoutons que, à 500 mètres de distance, à vol d'oiseau, sur la colline qui domine le vallon au Nord-Est, à la cote 92 mètres, il y a un camp ancien, de forme à peu près carrée, mesurant au moins 200 mètres de côté, avec retranchements et douves. Il est dénommé : camp de *Kercaradec*, du nom du hameau voisin. On aurait pu croire que c'est un camp romain, mais les explorations qui y ont été faites n'ont fourni aucun vestige romain, mais seulement une fusaïole, un tranchant de hache en pierre, des fragments de poteries gauloises et des pierres de fronde (1). Il est donc à croire que ce camp est gaulois ; il a dû servir à une troupe considérable, la position qu'il occupe est excellente pour la défense et domine admirablement tout le pays d'alentour.

---

(1) P. du Chatellier. — *Les Epoques préhistoriques*, p. 333.

STANG-ROHAN

RECONSTITUTION HYPOTHÉTIQUE

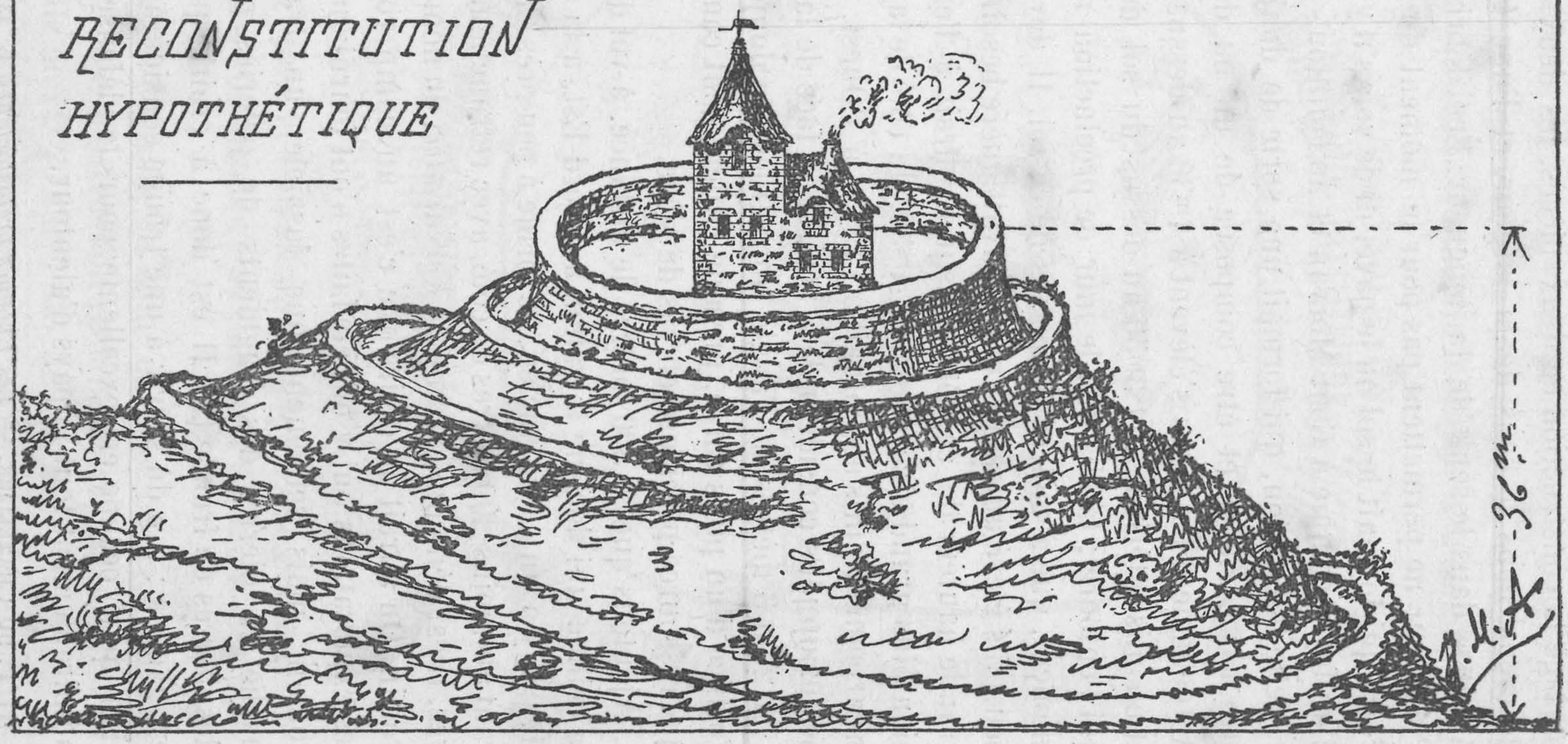

La motte de *Stang-Rohan* est aussi fort bien organisée pour la défense, mais ne pouvait servir de refuge qu'à un chef avec sa famille et une garnison très restreinte. C'est bien le château féodal à l'état embryonnaire.

*
* *

4. — **Motte de Boissavarn,** *en Plomelin.*

Au côté Est de la route de Quimper à Plomelin, dominant le vallon de Boissavarn et du Nénez, est un bois taillis dans lequel on reconnaît, à bonne distance, une éminence se dessinant au haut de la pente. Pour s'y rendre il faut traverser des prairies par un petit sentier qui n'est sec qu'à la belle saison. Ce sentier continue dans le bois et mène directement à la motte qu'on a aperçue de loin. Il faut monter un raidillon assez rapide, puis on descend dans une douve dominée par un terrassement très escarpé, d'une hauteur d'environ 6 mètres. Faites l'escalade et vous vous trouverez sur un parapet de terre, de 1m50 à 2 mètres de hauteur, entourant une cuvette mesurant environ 16 mètres de largeur sur 20 de longueur. Faites le tour de ce petit rempart pour constater la présence d'une douve profonde creusée à ses pieds et régnant sur tout le pourtour. Du côté Est il y a comme une entrée ou chemin d'accès. Dans l'épaisseur du parapet en terre on peut observer aussi les traces d'un mur en maçonnerie. Lorsque ce quartier du bois est dégagé par une des coupes périodiques, on peut reconnaître à quelque distance à l'Est, une autre enceinte plus vaste, mais à retranchements beaucoup moins élevés.

Cette motte de Boissavarn a-t-elle quelque rapport avec le château de Kerlot distant de 1 kilomètre dans la direction Nord-Ouest, et près duquel on a trouvé le groupe du *cavalier anguipède* que l'on peut voir maintenant au manoir de Kéraval ?

*
* *

5. — **Le Dréau**, *en Saint-Evarzec*

Connaissez-vous la chapelle du *Dréau* ou de Saint-André ? Elle est bien renommée dans toutes les paroisses d'alentour, et bien fréquentée au jour du *Pardon* annuel, 2e dimanche de juillet ; on y amène bon nombre d'enfants affligés de la coqueluche, *(an Dréo)*.

Quoique faisant partie du territoire de Saint-Evarzec, cette chapelle est à bonne distance, 5 kilomètres Nord, du bourg paroissial, à 1 kilomètre environ de la route de Quimper à Rosporden, vers le 8e kilomètre, tout sur le bord de la grande vallée du *Jet*, que longe la ligne du chemin de fer. On ne peut y accéder que par des sentiers assez difficiles et par des voies charretières tantôt boueuses, tantôt caillouteuses.

La statistique monumentale publiée dans notre *Bulletin de la Société Archéologique*, année 1875, page 143, indique, tout près de la chapelle : *Tuiles et camp romain.* J'ai pu constater les restes de quelques vestiges et recueillir quelques renseignements auprès du fermier.

A 400 mètres à l'Est s'élève la **Motte** connue sous le nom de : *Tuchen an Dréau.* Elle est de forme à peu près elliptique et mesure à sa base environ 18 mètres Est-Ouest, sur 22 mètres Nord-Sud, entourée d'une douve d'assez peu de profondeur actuellement, mais qui a dû être en partie comblée par les labours. Les parois du tertre sont fort abruptes, et on ne peut guère les escalader que par l'angle Nord-Est. Tout est envahi par une végétation fort dense ; ajoncs, ronces, bouleaux ; un mauvais petit sentier mène au sommet, mais barré à chaque pas par des ronces aux crochets perfides. Ce n'est que très péniblement qu'on peut faire le tour du parapet et constater au milieu la présence d'un massif de maçonnerie qui n'est pas très considérable et qui pouvait servir de base à une tour en bois. — Impossible de prendre des mesures précises.

Absence d'indices romains. Amoncellement de terre et de pierrailles, maçonnerie de mauvais moellon dans le parapet de couronnement.

Ce petit fortin domine le vallon d'environ 70 mètres, car le plateau sur lequel il est situé, correspond à la cote 94. A 30 mètres du pied de la butte est une fontaine où les pèlerins

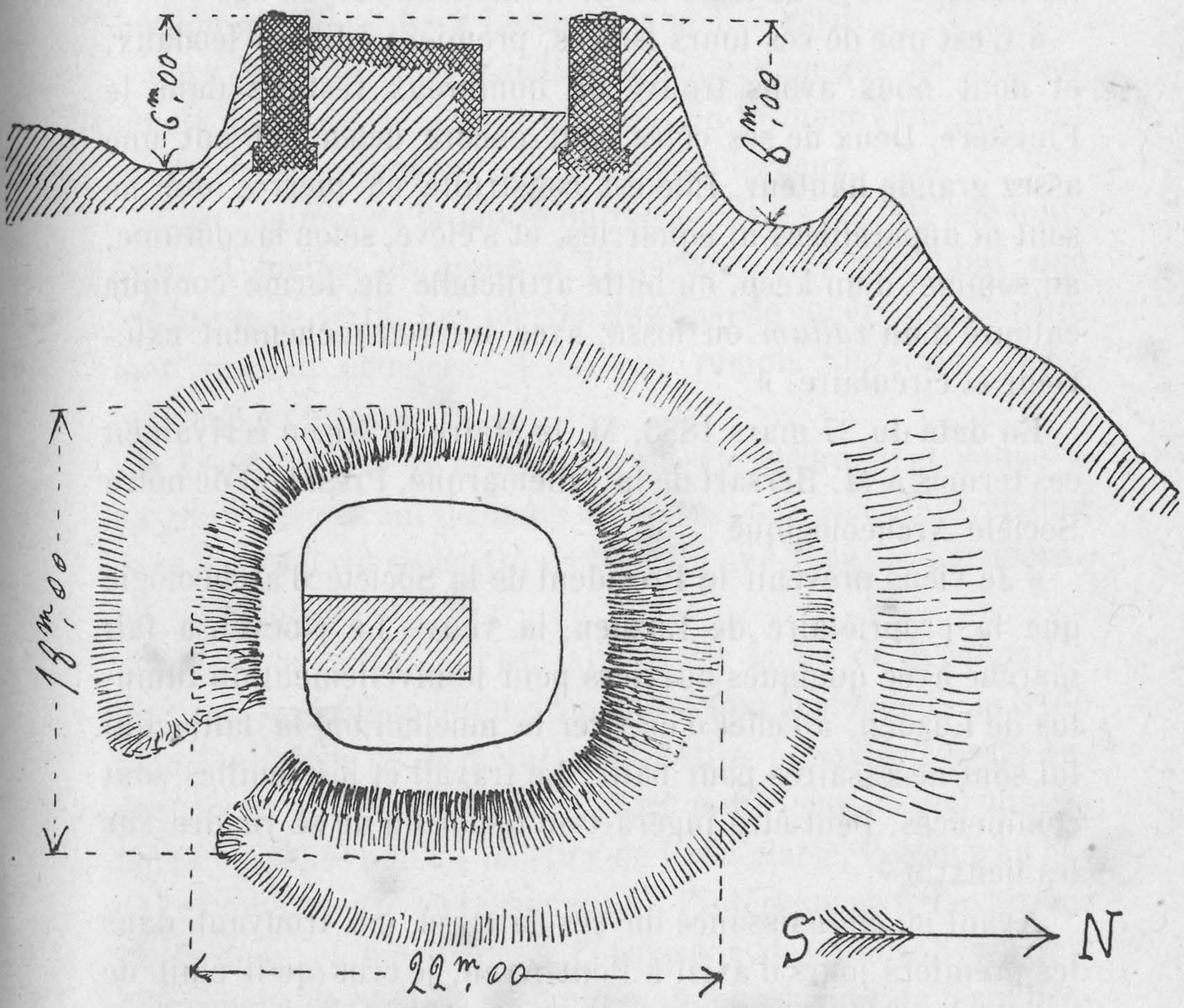

Le Dréau. — *Plan et coupe*

vont faire leurs dévotions. Ce n'est pas la fontaine primitive ; celle-ci était située à quelques mètres plus à l'Ouest et fut bouleversée un jour par un fermier peu respectueux, en suite de quoi elle se tarit. C'est à cette première fontaine qu'ont dû s'abreuver les vieux occupants de la vieille forteresse.

*
* *

6. — **Luzuen,** *en Nizon*

Luzuen est un hameau qui se trouve à peu près à mi-distance entre Nizon et Melgven, à 1 kilomètre Nord-Est de la grand' route qui rejoint ces deux bourgs. Dans son volume des *Antiquités du Finistère*, le Chevalier de Fréminville signale dans les parages de ce hameau un monument du Moyen-âge :

« C'est une de ces tours isolées, premiers édifices féodaux, et dont nous avons trouvé de nombreux vestiges dans le Finistère. Deux de ses côtés sont encore debout et ont une assez grande hauteur. Elle est construite en pierres qui ne sont ni appareillées ni équarries, et s'élève, selon la coutume, au sommet d'un keep, ou butte artificielle de forme conique entouré d'un *vallum* ou fossé, avec un retranchement extérieur et circulaire. »

En date du 27 mars 1883, M. le Maire de Nizon écrivait en ces termes à M. Hersart de la Villemarqué, Président de notre Société Archéologique :

« Je viens prévenir le Président de la Société d'archéologie que la propriétaire de Luzuen, la veuve Le Guével, a fait marché avec quelques ouvriers pour le nivellement du tumulus de Luzuen, à l'effet d'en tirer le moellon ou la taille qui lui sont nécessaires pour bâtir. Le travail et les fouilles sont commencés. Peut-être jugera-t-on opportun de se rendre sur les lieux. »

Ayant eu connaissance de ces faits, et me trouvant dans les premiers jours d'avril à Pont-Aven, je crus qu'il était de mon devoir d'aller faire un pèlerinage à ce vieux monument menacé de disparaître, après quoi j'adressai au Président une lettre que l'on trouvera au *Bulletin* de cette année 1883, p. 140, et que je transcris ici :

Pont-Croix, le 12 avril 1883.

« Monsieur le Président.

Je viens de recevoir le dernier *Bulletin* de la Société archéo-

logique, et je vois porté à l'ordre du jour du samedi 14 : *Communication du Président sur les premières fouilles du tumulus de Luzuen.* — Pensant que vous n'êtes pas allé vous-même sur les lieux et que vous n'avez pour base que des communications qui vous ont été adressées je me permets de vous soumettre les notes que j'ai prises moi-même, dans l'excursion que j'ai faite à Luzuen, samedi 7 avril.

« Au Nord du village, belle motte de 8 mètres de hauteur sur 21 de diamètre. Les douves qui en forment l'enceinte ont 2 mètres de profondeur et 4 mètres de largeur.

« Au sommet de la motte on reconnaît les murs d'une tour, ayant 4 mètres de creux à l'intérieur. Les murs ont une épaisseur de 1m15. Les pierres de la partie supérieure de cette tour se sont éboulées et en ont rempli l'intérieur, avec mélange de terres.

« Le côté Est de ce grand tertre a été dégradé et coupé à pic, dans le courant du mois de mars, pour aplanir le champ dans lequel il est situé. On en a retiré une quantité considérable de moellons.

« Dans la section qui est faite, il est facile de reconnaître les murs de la tour qui descendent à une profondeur de 3m50 dans l'intérieur de la motte, c'est-à-dire à environ 4m50 au-dessus du bord des douves. Ces murs sont construits en moellons reliés par un mortier de terre glaise. Presque au bas de ces fondations, correspondant à l'intérieur et à l'extérieur de la tour, et même dans l'épaisseur des murailles, règne une couche de cendres mélangées de charbon et de terre brûlée, et ayant une épaisseur de 10 à 15 centimètres.

« Quelques-uns disent que parmi ces cendres on a trouvé des grains de blé carbonisés. Au milieu des débris retirés du tertre, se trouve une pierre creusée en auge et polie par le frottement ; c'était une meule destinée à concasser et à broyer le grain, chose assez extraordinaire à l'époque où l'on construisait cette forteresse, car au VIIIe et au IXe siècles on avait

dû abandonner cette façon de préparer la farine, et on employait depuis longtemps les moulins à bras.

« La motte de Luzuen est couverte de beaux arbres et offre un aspect réellement pittoresque. Il est regrettable qu'on ait pensé à la détruire ou à l'explorer de cette façon. La première inspection devait faire connaître que ce n'est point un tumulus, mais une motte servant de base à une tour fortifiée.»...

Malgré les démarches de M. le Maire de Nizon et du Président de notre Société, j'ai appris quelques mois après que le vieux monument avait disparu.

C'est le sort qu'attend actuellement un autre vieux *Castel*, proche parent de ceux de Stang-Rohan et de Luzuen. Le 5 mai 1915, j'ai été faire une reconnaisssance du côté de la vieille motte de *Coat-Fao*, au village du *Pors* en Pluguffan, dont le Président Trévédy s'est beaucoup occupé dans ses *Promenades autour de Quimper*. Déjà du temps de M. Trévédy beaucoup de dévastations y avaient été commises ; maintenant on avait recommencé à y mettre la main et à faire tout disparaître, quoique le profit à en tirer ne valût pas le prix de la main-d'œuvre. La guerre, en enlevant les hommes, a arrêté le travail de destruction. J'espère m'entremettre assez efficacement auprès de la propriétaire pour qu'on ne s'y remette pas, et pour que les derniers restes soient épargnés.

*
* *

7. — Le Faou

Dans le dictionnnaire d'Ogée, article, *Le Faou*, tome I, p. 148, on lit : « L'an 680 on ne connaissait au Faou qu'un château qui a donné son nom à cette ville ». Puis dans la note qui suit : « Le Faou, (Fao), la ville du hêtre, était jadis « défendu par un château qui se rattache aux guerres intestines « de notre Bretagne. Tout ce qu'on en voit maintenant est un « terrain environné çà et là de quelques fossés à demi-com- « blés. »

Albert Le Grand, dans sa vie de saint Jaoua (première moitié du VIe siècle), parle d'un seigneur du Faou, qui attenta à la vie de ce saint et mit à mort saint Judulus et saint Tadec. Le château primitif du Faou peut donc remonter à cette époque ou même plus haut. Les seigneurs et vicomtes du Faou ont eu un grand rôle dans l'histoire, en Bretagne et en France. Il ont dû résider en leur château du Faou jusqu'au moment où ils se construisirent, au XIIe ou au XIIIe siècle, plus au centre du pays, une forteresse à laquelle ils donnèrent le nom de **Château neuf du Faou,** château qui est devenu tellement vieux qu'il a complètement disparu, mais en laissant son nom à la petite ville qui s'était bâtie à l'abri de ses remparts.

Quoi qu'il en soit, la motte ou levée de terre sur laquelle était établi le premier château du Faou existe toujours. On la voit à environ 40 mètres à droite ou à l'Est de la route venant de Châteaulin ou de la gare de Quimerc'h avant d'entrer en ville, près de la place où se dresse la statue de Cérès, érigée par M. de Pompéry vers 1880. Cette motte, élevée de 4 ou 5 mètres au-dessus du sol naturel, est couronnée d'un assez vaste plateau, mesurant 40 ou 45 mètres de longueur, sur environ 20 de largeur ; on y devine encore quelques traces de maçonneries. Les anciennes douves sont à peine visibles, mais on peut reconnaître qu'elles pouvaient être autrefois remplies d'eau ; un ruisseau coule encore au pied du tertre, et une sorte de marais règne tout autour.

*
* *

Région du Léon

8. — **Morizur,** *en Plounéventer*

Le vieux manoir délabré de Morizur est dans Lanhouarneau, mais la commune de Plounéventer pousse une pointe aiguë vers cette extrémité Nord, entre deux petits cours d'eau,

et c'est sur cette pointe qu'est sise une motte ancienne qui doit être l'aïeule du Morizur actuel.

Cette motte est aussi escarpée que celle du Dréau et de Luzuen dont nous avons déjà parlé et elle mesure autant de hauteur que cette dernière, au moins 8 mètres. Elle a aussi ses parois embroussaillées, comme celle du Dréau et néanmoins on peut constater que les visiteurs et les curieux ne la négligent pas, car un petit sentier étroit mène aussi à son sommet. Là on rencontre la cuvette habituelle, entourée de parapets et, au milieu, une sorte de puits profond, de forme carrée ayant 2m50 ou 3 mètres de creux ; c'est la partie inférieure de la tour ou petit donjon.

A 30 ou 40 mètres dans la direction Sud est un champ carré, qui est un ancien camp dépendant certainement de la motte.

Nous ne sommes éloignés que de 2 kilomètres du vaste établissement romain de Kerilien, et cependant, avec la meilleure volonté, je ne crois pas que l'on puisse établir le moindre rapport entre ces deux stations, absolument indépendantes l'une de l'autre.

*
* *

9. — **Tour-Nuz,** *en Plounévez-Lochrist.*

A 9 kilomètres Nord-Est de Morizur, à vol d'oiseau, sur le territoire de Plounévez-Lochrist, tout près du village de Goarillac'h, à 3 kilomètres Nord-Ouest du château du Maillé, au bord d'un profond vallon, est la motte de *Tour-Nuz*. Pourquoi ce nom ? Il s'appelait *Nuz*, le jeune gentilhomme qui s'offrit à accompagner saint Pol Aurélien allant dompter et faire captif le terrible dragon de l'Ile-de-Batz ; et le saint, après cet exploit, en témoignage de sa bravoure, lui donna le nom de *gour-na-dec'h*, celui qui ne fuit pas. Mais le nom de Nuz a pu se perpétuer, et cette vieille forteresse a pu appartenir à une branche de la famille, tandis que le jeune héros

habita la terre que lui donna le comte Guitur dans le territoire de Cléder et qui, depuis, porte le nom de Ker-gour-nadec'h.

La petite ligne du chemin de fer départemental entre Plounévez et Plouescat passe à moins de 200 mètres de cette motte et, par les portières des wagons, on peut en admirer la belle disposition. Quand on la voit de près elle est encore bien plus imposante : c'est un monticule à parois escarpées, fait de main d'homme, entouré d'une douve du côté de la plaine, et ayant 7 ou 8 mètres de hauteur au-dessus du fond de cette douve, tandis qu'il en a 18 ou 20 du côté de la vallée. Le sommet forme un plateau elliptique de 20 mètres sur 14, bordé par un parapet de terre et de maçonnerie.

*
* *

10. — **Lesquelen** *en Plabennec.*

A moitié distance entre Plabennec et Kersaint se trouve l'emplacement de la chapelle ruinée de Notre-Dame de Lesquelen et, tout à côté, on voit une immense butte artificielle dont le P. Albert le Grand indique ainsi l'origine, dans la vie de saint Ténénan, 16 juillet :

« Saint Tenenan avec ses Prestres et Clercs faisoit le divin
« Service en ces Eglises *(de Gouëlet-Forest et de Plou-bennec)*
« et preschoit le Peuple avec grand fruit et édification : et,
« non content de cela, veillant aussi-bien à la conservation
« de leur personne et commoditez, qu'à leur instruction au
« fait de la Religion, outre les barricades qu'ils avoient
« faites aux avenuës de la Forest, il fit, à force de bras, éle-
« ver un grand monceau ou tas de terre ample et spacieux,
« cerné tout à l'entour de larges et profonds fossez, et, des-
« sus, bâtit un petit oratoire, où il se tenoit avec ses prestres ;
« y retiroit leurs meubles et commoditez, et en cas d'exigence,
« s'ils se fussent trouvez pressez de l'ennemy (les recueilloit

« comme dans une forte ville : là, se disoit le service Divin, « se faisoient les exhortations, et se tenoient les Assemblées ; « on y administroit la Justice, et le Saint luy-même faisoit « la leçon et instruisoit la jeunesse, rendant cette place au- « tant fameuse et célèbre, comme une Ville bien policée, « et fut nommée *Les-Quelen*, à cause des deux principales « fonctions qui se faisoient en ce lieu, qui étoient d'instruire « les Enfants et d'administrer la Justice. » *(Les — cour de justice. — Quelen, instruire, conseiller.)*

Cet ouvrage construit par les soins de saint Thénénan garde toujours un aspect imposant, avec son immense levée de terre et les douves profondes qui l'entourent. Sur le tertre maintenant couvert d'arbres, on reconnaît des restes de maçonnerie et l'on a bien l'impression que c'était là un refuge sérieux contre les envahisseurs.

*
* *

11. — Coat-Méal

Coat-Méal est un petit bourg, absolument modeste, entre Bourg-Blanc et Plouguin, doté d'une église dont quelques piles sont du XIIIe siècle, ainsi que l'arcade d'ouverture du porche. C'était autrefois une Vicomté et le siège d'une juridiction qui s'étendait dans les paroisses de Coatméal, Plouguin, Landunvez, Tréglonou, Ploudalmézeau, Plourin, Porspoder et Guipavas. (Bourde de la Rogerie : *Bull. soc. arch. Finistère*, année 1910, p. 271-272.)

L'origine de ce fief a dû être la motte appelée *Castel-Huel*, qui se trouve à peu de distance du bourg, sur le bord de la route de Bourg-Blanc, grand tertre artificiel, avec douves profondes.

A quelle époque remonte cette motte ? L'histoire de la vicomté de Coat-Méal a une certaine importance. On aurait souhaité avoir aussi des documents sur l'histoire de ce monument primitif.

*
* *

12. — Lamber

C'est encore un tout petit bourg isolé, entre Saint-Renan et Ploumoguer, chef-lieu d'une paroisse de 400 habitants. Mais si la paroisse est petite, elle est ancienne, puisqu'elle date du passage de saint Paul-Aurélien en ce pays, après son débarquement à l'île Melon. Le saint s'arrêta dans un site qui fit plus tard partie de ses possessions ; il y trouva une source abondante et limpide et, à côté, bâtit un petit oratoire et quelques huttes pour sa troupe ; mais il n'y résida que quelques jours, laissant ce premier établissement à l'un de ses compagnons du nom de Pierre, qui était en même temps son cousin, d'où on lui a conservé jusqu'à nos jours la dénomination de *Villa Petri*, *Lann-Per*, monastère ou peuple de Pierre. — *(Wormonoc, vita S. Pauli Leonensis, cap. XII, num. 37.)*

La fontaine existe toujours avec ses eaux fraîches et claires. L'église actuelle doit dater du XI^e^ siècle ; les piles et les arcades portent franchement le caractère de cette époque.

A 50 mètres Nord-Ouest de cet édifice, sur le versant Midi d'une pente, se dresse une motte de 8 mètres de hauteur sur 30 de diamètre. Le sommet forme un plateau d'environ 20 mètres de diamètre, environné de substructions de maçonnerie de 2 mètres d'épaisseur. De ce plateau on domine tout le pays, on découvre la mer et les falaises de Camaret et de Crozon, on voit le Ménez-Hom, Saint-Martin de Brest, Lambézellec, on plane sur tout le bassin de Plouzané, Loc-Maria et Ploumoguer.

*
* *

Et maintenant, quelle conclusion tirer de cette courte étude ? Quelques-unes de ces mottes peuvent bien être préromaines ou romaines, d'autres peuvent dater de l'époque mérovingienne et carlovingienne ; mais le plus grand nombre semble réellement devoir être attribué au IX^e^ siècle et au X^e^.

Mai 1915. Chanoine ABGRALL.

CHAPITRE ADDITIONNEL

Pour ne pas être trop incomplet, il convient d'ajouter quelques autres monuments à ceux dont il vient d'être fait mention :

13. — *Coat-Meur*, en Landivisiau.
14. — *Ker-Hamon*, près de Landerneau.

Puis trois autres situés dans des bas-fonds ou marais :

15. — *Castel*, près le moulin du château, en Plogonnec.
16. — *Roudoushir*, en Kernouès.
17. — *Castel-ar-Roue Cesar*, en Plouguin.

*
* *

13. — Coat-Meur

A la lisière Nord-Ouest du bois de Coat-Meur, en face du *Ty-Guenn*, au-dessus de l'étang et du moulin, *Milin-Goz*, on peut voir se dresser la maison du garde-forestier. Elle occupe l'extrémité Nord d'un grand tertre entouré de profondes douves. Ses dimensions sont approximativement de 60 mètres N.-S. et de 25 mètres E.-O. — La moitié Sud de la surface est couverte d'épaisses broussailles qui empêchent toute exploration. Vers le milieu, dans ce qui constitue l'aire ou le jardinet de la maison du garde, il y a une dépression plane et dégarnie, qui permet de reconnaître les restes d'un mur d'enceinte, et comme une tour d'angle, analogue à celles qui existent aux vestiges du château de Kergunus en Trégunc. (*Bull. Soc. Arch. du Finistère.* 1906, p. 181.)

Certaines pierres de taille, ornées de gorges ou de chanfreins, que l'on voit dans les jambages de la porte et des fenêtres de la maison actuelle, semblent avoir appartenu à une construction du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle, qui devait faire

partie de l'habitation des anciens occupants. Toute la partie Nord qui a un niveau inférieur au reste de la butte, paraît avoir formé cour ou redoute sur ce côté peu accessible, affrontant le vallon.

La présence d'un moulin et d'un étang barré par une forte chaussée, indique l'importance ancienne de ce poste, et autorise à y voir le siège primitif de la **Châtellenie** de *Daoudour-Coat-Meur*, formant avec les châtellenies de Lesneven, Saint-Renan et Landerneau, les quatre grandes divisions du comté de Léon. (A. DE LA BORDERIE, *Hist. Bret.*, t. III, p. 82.)

C'est là que les traditions locales placent la résidence d'un seigneur ayant pour épouse sainte Pitère, patronne du Tréhou, et pour fille sainte Anastase, qu'il mit cruellement à mort, parce qu'elle refusait de prendre pour mari un comte Arthur du château du Penhoat, près Penzé. Cette petite martyre est honorée de temps immémorial à la fontaine qui porte son nom, *(Feunteun Santez Anastaz)*, sur le terrain de Lampaul-Guimiliau, près de *Traon-louarn*, non loin de la lisière Sud du bois de Coat-Meur.

*
* *

14. — Ker-Hamon

Cette motte doit-elle son nom à Hamon, vicomte de Léon en 1053, ou à un autre personnage moins important ? Elle est située à la queue de l'étang de la Filature de Landerneau, sur la rive gauche de l'Elorn, à 2.200 mètres exactement en amont du vieux pont féodal de la ville, entre la ligne du chemin de fer et la rivière, en contre-bas d'une maison de garde et d'un passage à niveau. L'ancienne voie romaine de Morlaix à Landerneau toujours utilisée passe à 100 mètres au Sud, et il semble qu'une vieille voie, descendant de La Martyre, devait aboutir à un gué en cet endroit.

Le tertre, à peu près rectangulaire, mesure dans sa plate-

forme, entre les parapets, 22 mètres de largeur E.-O., et 26 mètres de longueur N.-S. Les parapets, détruits en partie, mesurent à l'Est, 3 mètres au-dessus de l'aire intérieure, et au moins 6 mètres au-dessus du fond de la douve. Le pied du talus Nord descend dans l'ancien lit de l'Elorn, où coule encore un assez fort ruisseau.

*
* *

14. — **Castel,** *dans la vallée du Stëïr*

A l'extrémité Nord-Ouest de la commune de Plogonnec, à 2.100 mètres avant d'arriver à la station de Quéménéven, la ligne du chemin de fer de Quimper à Châteaulin laisse à sa droite, c'est-à-dire à l'Est, un moulin dénommé : *Meil-ar-c'hastel*, le moulin-du-Château, puis franchit un passage à niveau. A 50 mètres derrière la maisonnette du garde-barrière, toujours du même côté Est, on remarque dans la prairie une élévation de terre formant un assez large plateau émergeant du vallon. C'est une motte, ou castel, d'où le moulin voisin a dû tirer son nom. Primitivement elle mesurait environ 32 mètres dans chaque sens ; depuis quelques années le côté Midi a été fortement entamé pour fournir les matériaux du remblai de la route voisine.

Elle s'élève à environ 6 mètres au-dessus du niveau de la prairie. On ne remarque plus de traces de douves ; il est probable qu'il n'y en a jamais eu ; le cours du Stëïr, du côté Est, la prairie marécageuse sur les trois autres côtés, formaient une défense suffisante. Ici encore on trouve des parapets élevés d'environ 2 mètres. Les habitants du voisinage, qui ont vu la butte dégarnie de ses broussailles disent que l'on peut y retrouver des pierres de taille, des vestiges d'habitations et que, en certains points, le sol sonne creux.

*
* *

15. — **Roudoushir,** *en Kernouès*

Dans le vallon, non loin de la grand'route, on découvre une enceinte barlongue, qui semble avoir près de 60 mètres de longueur, et fait plutôt l'effet d'un petit camp noyé dans un bas-fond. C'est par conséquent le système de défense par l'isolement naturel et l'entourage d'un marais.

*
* *

16. — **Castel-ar-Roue-César**

Enceinte ronde de 60 mètres de diamètre, également située dans un vallon marécageux, à 500 mètres à l'Est du bourg de Plouguin, au bord de la route conduisant à Lannilis. Parapets de 5 mètres de large sur 3 mètres de haut. D'où lui vient cette dénomination ? Est-elle moderne ? Lui a-t-elle été donnée par un de ces érudits qui voient partout des camps de César ?

*
* *

Les détails que nous avons fixés au cours de ces notices nous montrent que nos ancêtres mettaient à profit toutes les défenses naturelles : escarpements, bois touffus, cours d'eau, vallées marécageuses, et accentuaient encore ces protections par des ouvrages de fortification en rapport avec la stratégie et les armes de l'époque.

Ch. A.

LES MOTTES FÉODALES DU PAYS DE MORLAIX

M. le chanoine Abgrall veut bien me demander de lui fournir, en ce qui concerne la région morlaisienne, une contribution à son étude sur les mottes féodales du Finistère. Quoique je ne possède à ce sujet que des notes trop souvent hâtives et incomplètes, et que l'époque ne soit guère propice aux paisibles recherches archéologiques, je lui apporte très volontiers le mince tribut de mes observations personnelles, qui enrichiront peut-être de deux ou trois nouveaux articles l'*Inventaire* dressé par le regretté M. du Châtellier. Un tel travail n'est d'ailleurs pas dépourvu d'actualité, car, pendant que nos vaillantes troupes du front soutiennent, contre les Barbares d'outre-Rhin, une inoubliable guerre de terrassements et de tranchées, il peut sembler intéressant d'étudier comment nos lointains ancêtres s'entendaient, eux aussi, à remuer la terre dans un but de défense, et comment ils établissaient ces primitifs ouvrages militaires, ceints de retranchements énormes et de profondes douves, dans lesquels ils mettaient leurs familles et leurs biens à l'abri des coups de main d'un ennemi à coup sûr moins féroce que les hordes germaniques dont l'odieuse présence cessera bientôt de souiller le sol de la patrie.

Je décrirai ci-dessous une vingtaine de mottes réparties à peu près par moitié dans le Trégorrois finistérien et la partie morlaisienne du Léon. De ces vingt mottes, neuf sont isolées ; huit constituent la pièce principale, le réduit d'un camp plus ou moins vaste, et trois ne sont, à proprement parler, que des terrasses médiocrement surélevées au-dessus du sol environnant. D'autre part, neuf d'entre elles jalonnent d'anciennes

voies gallo-romaines, et quatre en surveillent même des recoupements ; six sont situées à proximité (quelques centaines de mètres au plus) de voies ou de vieux chemins moyenâgeux. La position des cinq dernières n'a, sous ce rapport, rien de caractéristique. Enfin, il y a lieu de noter qu'au point de vue seigneurial, quatorze de ces mottes ont été le chef-lieu d'un domaine féodal parfois très important, et que leur présence coïncide presque toujours avec l'ancienne existence d'une châtellenie, c'est-à-dire d'un fief de haute et basse justice.

1. — Coat-ar-Ferté

Le camp de Coat-ar-Ferté est sans doute l'un des plus considérables du Finistère. Il se trouve dans la commune de Plouigneau, à 1 kilomètre 800 au Nord du bourg, sur la rive Ouest de l'étang mi-desséché de Coat-Saobel, à l'orée d'un taillis vaste et touffu que traverse seul une étroite voie charretière. Cette situation écartée et d'accès difficile lui a valu de rester longtemps ignoré des chercheurs. Il ne figure pas dans l'*Inventaire* du Châtellier et a été signalé pour la première fois par M. Dagnet, professeur au Collège de Morlaix, dans son ouvrage *Au Montroulezis*, paru en 1908 (1). C'est une large plate-forme quadrangulaire aux angles arrondis, qui mesure 250 mètres environ de pourtour. Etablie sur un terrain d'une déclivité assez prononcée, elle en est séparée, à l'Ouest, par une énorme douve d'une dizaine de mètres de profondeur. Vers l'Est, la douve est remplacée par un retranchement de 5 mètres d'épaisseur sur 3 ou 4 mètres de hauteur, qui domine l'étang. L'entrée principale s'ouvre de ce côté, dans l'axe d'une vieille et solide chaussée pavée qui coupe le vallon et reliait le camp à la voie romaine toute voisine de Carhaix à Lanmeur. Cette entrée donne accès sur une esplanade à peu

(1) A.-J. D (AGNET) DE LA HERBLINAIS : *Au Montroulézis (Promenades à travers le pays de Morlaix)*. A. Lajat, éd., Morlaix, 1908, p. 65.

près carrée, où existent, à l'angle Nord-Ouest, des substructions de bâtiments dessinant quelques logettes ou chambres rectangulaires. A l'extrémité Ouest de l'esplanade se dresse une motte magnifique, plantée d'arbres de haute futaie, hêtres et pins, qui peut compter 150 mètres de tour à la base sur une quinzaine de mètres d'élévation, et forme une vraie colline a rtificielle, d'un relief surprenant dans ce paysage aux lignes calmes. La douve extérieure du camp isole cette motte à l'Ouest, et un fossé moins accentué la sépare aussi du reste de l'ouvrage, dont elle formait le donjon. Au sommet, quelques pierres éparses sont à demi-enfouies sous les racines et les broussailles.

A l'enceinte de Coat-ar-Ferté s'applique trait pour trait la description d'un château du XIe siècle, esquissée à traits larges et sûrs par M. de la Borderie, dans sa magistrale *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 94. Son établissement date-t-il de cette époque, ou remonte-t-il à des temps antérieurs, on ne saurait le dire, mais un texte ancien permet de revendiquer pour elle l'insigne honneur d'avoir servi de résidence à l'un de nos plus grands saints bretons, à Yves Haelori de Kermartin. Le trente-sixième témoin entendu à l'enquête pour la canonisation de l'Avocat des Pauvres, qui eut lieu à Tréguier en 1330, fut une noble dame, Plézou de Pestivien, veuve de Messire Henri Charuel, chevalier, qui déposa avoir connu saint Yves plusieurs années avant sa mort et l'avoir vu mener une vie mortifiée et exemplaire, tant à Pestivien que *« in manerio dicti militis mariti sui, vocato* le Fertey *diocesis Trecorensis »* (1). Les savants éditeurs des « Monuments originaux de l'Histoire de saint Yves » n'ont pu identifier ce lieu, mais il est hors de doute qu'il s'agit du château de la Ferté, en Plouigneau, paroisse trégorroise, jadis limitrophe de celle de Guerlesquin, où la famille Charuel avait son berceau. Depuis

---

(1) *Monuments originaux de l'Histoire de saint Yves*, in-folio, Saint-Brieuc, L. Prud'homme, 1887, p. 90-92.

qu'un recteur de Louannec — à peine moins vandale que les Allemands ! — a fait sauter à la mine les vénérables voûtes romanes de son église, sous lesquelles son glorieux prédécesseur avait officié et prié, les monuments deviennent rares qui furent les contemporains et les témoins de cette admirable et trop courte existence. Aussi convient-il de noter précieusement celui-ci, où se sont conservées presque intactes l'enceinte qu'Yves Haelori a franchie et la motte qu'il a gravie pour pénétrer dans la lourde *bretesche* de bois, dans la grosse tour ronde ou carrée où Henri Charuel et Plezou de Pestivien faisaient leur demeure. Là naquit leur fils, le fameux Charuel, intrépide chevalier doublé d'un véritable hercule, qui prit part, en 1351, au combat des Trente, et qui avait reçu de ses parents, sans doute en mémoire de leur saint ami, le prénom d'Yves, Yvain ou Even.

Plus tard, la terre de la Ferté est entrée dans les possessions de la famille Toupin de Kervenniou, vieille lignée chevaleresque de Plouigneau, puis elle a passé aux d'Acigné, du Plessis de Richelieu et Viart de Mouillemuse. Les restes du vieux château appartiennent aujourd'hui à la famille de Grainville, de Morlaix. Guy Le Borgne donne pour blason à cette seigneurie : *d'or à quatorze billets de sable, au bâton de gueules brochant sur le tout.* Son fief, uni à ceux de Kervenniou, Gouarguen et Kerdenis, formait une juridiction de haute justice qui s'exerçait à Morlaix.

2. — Ar C'hastellou

A 1 kilomètre au Nord de Coat-ar-Ferté, sur la même rive gauche du ruisseau de Lanléia, au bord d'une vieille avenue qui reliait les deux manoirs de Kermorvan et de Coatsao, on trouve encore un autre ouvrage fortifié, nommé *ar C'hastellou* (les Châteaux). Malgré cette appellation, qui semblerait indiquer d'imposantes proportions, il n'y a là — ou du moins je n'ai remarqué, faute de temps pour explorer les épais taillis

d'alentour, — qu'une motte ovale en partie arasée, et d'une centaine de mètres de circuit ; elle est enveloppée d'une douve presqu'entièrement comblée, et semble se relier vers l'Ouest, à des terrassements dont je n'ai pu préciser l'importance ni le caractère. La tradition locale dit qu'il y eut souvent guerre autrefois entre le seigneur de la Ferté et celui du Castellou. Peut-être avons-nous ici les ruines du chef-lieu primitif de la seigneurie de Coat-Sao, qui fut une des châtellenies incorporées à la terre de Guerrand, lors de son érection en marquisat, par Louis XIII (1). Le manoir de Coat-Sao, rebâti au xv[e] siècle à 500 mètres plus au Nord, existait encore il y a peu d'années, avec son double portail, sa sombre façade aux fenêtres garnies de meneaux ou d'épais barreaux de fer, son élégante lucarne à crossettes, sa chapelle gothique s'ouvrant sur la cour, son puits monumental. Tout cela aujourd'hui n'est plus qu'un attristant souvenir.

3. — Castel-Dinan

Sans sortir de la même commune de Plouigneau, mais tout à son extrémité Est, sur une colline âpre et nue dominant à 147 mètres d'altitude le confluent du petit fleuve côtier le Douron et du ruisseau de Trogoff, nous rencontrons le camp retranché de Castel-Dinan, très vaste ouvrage placé dans une exceptionnelle situation défensive, à la crête d'une sorte de promontoire bordé à l'Est et au Sud par la vallée, au Nord par une dépression humide, et à l'Ouest par une barrière rocheuse naturelle que renforce un large talus bordé d'un fossé. L'aire du camp est de forme ovale et peut mesurer 500 mètres de pourtour, mais les retranchements extérieurs, très visibles dans la partie Nord-Ouest, se sont éboulés sur le reste du périmètre, et ont même disparu en certains

---

(1) M. du Chatellier (*Inventaire*) signale un camp à Kermorvan en Plouigneau. Ce pourrait être le Castellou, qui n'est pas très éloigné du manoir de Kermorvan.

endroits du côté de la vallée. L'entrée s'ouvre à l'Ouest. Au milieu de l'enceinte existe un réduit ou motte prétorienne ovale environné de douves profondes et de retranchements d'une hauteur de 4 à 5 mètres. L'esplanade intérieure, de 70 mètres environ de tour, montre encore, sous les ajoncs et les ronces, les ruines d'un édifice qui la remplissait presqu'entière et dont les murs, épais d'un mètre, sont formés de moellons à peine dégrossis, sans appareil caractérisé.

Des remparts du Castel Dinan, la vue s'étend très ample sur la région de Trémel, Plufur, Plouégat-Moysan. Au pied des pentes tapissées de landes et de fougeraies, le Douron sillonne sa creuse et solitaire combe. Au Nord, par delà les plantureux terroirs de Plouégat-Guerrand, un horizon bleu de mer apparaît dans la baie de Plestin, tandis qu'à l'opposé, les croupes onduleuses et fauves des monts d'Arrée se haussent au-dessus des hauts plateaux de Botsorhel et de Guerlesquin. Ce camp retranché a une origine gallo-romaine. A deux reprises, dans le chemin qui le relie à la route de Plouigneau à Plouégat-Guerrand, j'ai trouvé des morceaux de tuiles à crochet mêlés à des pierres provenant des champs d'alentour. En remuant la terre du courtil d'une petite chaumine tapie dans la douve du camp, près du hameau de Glesquer, on met fréquemment au jour des tessons de poterie et des débris de terre cuite. Là devait être le fumier de la garnison. La route qui passe à 200 mètres à l'Ouest est une vieille voie qui semble avoir relié Carhaix au poste de Locquirec, par Guerlesquin et Plouégat-Guerrand, et que jalonnent encore d'autres ouvrages ou des lieux-dits significatifs (la Haye, la Boissière, etc.).

Dans son *Histoire de Morlaix*, p. 8, G. le Jean traduit le nom de Castel-Dinan par : *Château Invincible*. L'adjectif breton *dinam* signifie en effet : *sans tache*, et pourrait donc être appliqué métaphoriquement à une citadelle inviolée, mais ici, les anciens titres nous fournissent une étymologie

plus simple. La maison de Dinan, qui a possédé durant cinq siècles au moins un domaine considérable dans la châtellenie de Morlaix-Lanmeur, y avait pour chef-lieu de ses terres cet antique ouvrage fortifié qu'elle transforma en manoir féodal et auquel elle donna son nom. Un aveu rendu en 1527 à la cour de Morlaix par Jean de Laval, sire de Châteaubriant, Montafilant, etc., fils et héritier de Françoise de Dinan, dernière de sa lignée, mentionne « le vieux chasteau d'icceluy sires sittué en la paroisse de Plouigneau appelé *Chastel Dinan* ». Cette unique preuve suffit. La carte du Ministère de la Guerre indique aussi les « Ruines du Château Dinan ».

4. — Le Porzmeur

A 3 petits kilomètres au Nord-Ouest de Castel-Dinan, sur le bord de la même voie de Carhaix à Locquirec, dans la commune de Plouégat-Guerrand, à la cote 97 d'altitude, se trouve la motte dite : *Run-ar-Bleiz* (le tertre du loup), butte factice élevée, selon la tradition locale, par une dame du Porzmeur et du Guerrand jalouse de pouvoir contempler d'un seul coup d'œil son double domaine. Le fait est que de ce point, on découvre vers le Nord un paysage très étendu et très varié, au milieu duquel se masse l'imposant bastion sylvestre des futaies seigneuriales de Guerrand, l'immense parc tracé par le trop fameux *markiz-brunn*. La motte peut avoir de 15 à 20 mètres de diamètre sur 3 mètres de hauteur, mais elle a été beaucoup diminuée par la culture. C'était sans doute le piédestal du donjon primitif de la seigneurie de Porzmeur, remplacé dans la suite par un manoir situé à 200 mètres plus à l'Ouest, au bord d'un petit ruisselet. De ce manoir, transmis par acquêt des Malestroit aux Boutouiller, puis par alliance aux Boiséon de Guerrand et du Parc de Locmaria, il ne subsiste plus rien. Le fief du Porzmeur fut incorporé en 1637 au marquisat de Guerrand. Au-dessous de la ferme actuelle est l'emplacement de l'étang duquel Hervé Molloe,

« paroissien de *Gazvallon* (1) » retira vers 1323, au mois de juillet, un enfant nommé Guillaume, fils d'Allain Guidomar. Quand il le déposa sur la berge, le corps du petit noyé était froid et inerte, mais ses parents accourus le vouèrent à saint Yves et l'emportèrent chez eux. Lorsque dans l'après-midi, son sauveur y entra, il trouva l'enfant sain et sauf. L'enquête pour la canonisation de saint Yves contient, à propos de ce miracle, les dépositions d'Hervé Molloe, d'Alain Guidomar et de Guillaume lui-même, âgé alors (en 1330) de douze ans.

5. — Kerhallon

A une distance d'un kilomètre et demi du Porzmeur, sensiblement égale à celle qui le sépare du bourg de Plouégat-Guerrand, se cache dans la vallée du Douron le vieux manoir de Kerhallon, l'un des plus anciens fiefs du pays, ainsi qu'en témoigne l'existence de la motte encore visible au Nord des bâtiments. Cette motte peut avoir 4 ou 5 mètres d'élévation sur 80 mètres de circonférence. A l'Est, elle couronne, d'une hauteur d'au moins 30 mètres, un versant très escarpé qui dégringole vers la rivière. On ne remarque, à son sommet, aucune substruction apparente. De ce belvédère créé comme à plaisir, on embrasse le site ravissant de la vallée, le moulin seigneurial profilant son haut pignon armorié dans la verdure, les pentes tour à tour fertiles et dénudées, la rivière glissant sinueuse au milieu des prairies et des oseraies. En face, un beau bois de futaie étage ses frondaisons profondes au sommet desquelles se dresse fièrement, planant en dominatrice sur ce délicieux paysage, la tour aux allures féodales du château de Lézormel, en Plestin.

La motte de Kerhallon est à 600 mètres à l'Est de la voie de Locquirec. Le fief dont elle fut le chef-lieu avait haute et basse justice, droit de foire à Saint-Laurent, et un privilège

---

(1) Contraction de Ploégat-Gallon, ancien nom de Plouégat-Guerrand.

curieux, celui de faire lever les vannes de 27 moulins situés sur le Douron, depuis celui d'Ancremel jusqu'à la mer, quand il plaisait à son possesseur de pêcher le saumon. La seigneurie de Kerhallon, qui avait donné son nom à la paroisse, appartint, comme la Ferté, à la famille Charuel, puis aux Penhoet et aux Groesquer, qui la vendirent au XVIIIe siècle aux du Parc de Locmaria.

6. — Coatcoazer

Toujours en Plouégat-Guerrand, à 2 kilomètres au Nord du bourg, dans un joli vallon boisé, existe la ferme moderne de Coatcoazer, bâtie sur l'emplacement et avec les ruines d'un vieux manoir abattu. Au versant opposé s'étend un grand bois taillis appelé le Bois de Saint-Yves ; l'angle Ouest de ce taillis est occupé par une enceinte carrée d'environ 25 mètres de côté, qu'entoure un parapet haut de 2 ou 3 mètres bordé de douves sur les faces Sud, Ouest et Est ; au Nord, la déclivité du terrain constitue une défense suffisante. Ce camp est nommé *ar Veret Coz* (le vieux cimetière), ou encore *Gwered Sant Eozen* (le cimetière de Saint-Yves), parce qu'il s'y trouvait anciennement une chapelle sous ce vocable. Elle a disparu, et son emplacement même est submergé sous les broussailles, mais on continue d'y venir conduire les petits enfants, le jour de la fête de saint Yves. Les mères de famille leur font faire le tour de l'enceinte, puis les mènent à la vieille fontaine qui coule au bord de la prairie, pour leur donner à boire et les y laver. En échange de cet hommage, le bon saint confère aux enfants force et sagesse. Guillaume le Jean dit « qu'on a trouvé à Coatcoazer deux tombeaux celtiques très curieux », mais sur lesquels il ne fournit aucun détail.

La châtellenie de Coatcoazer, avec fief de haute et basse justice, passa au XIIIe siècle de la maison du même nom dans celles du Ponthou, puis du Guermeur, de Rostrenem, de

Pont-l'Abbé, du Quellenec et de Parthenay. Acquise en 1575 par François, seigneur de Goezbriand, elle formait, unie à d'autres fiefs en Plouézoc'h, une juridiction qui s'exerçait à Lanmeur. Sous Louis XIV, les marquis de Goezbriand se qualifiaient « d'anciens bannerets de Coatcoazer ».

Le camp de Coatcoazer est encore un jalon de la voie de Locquirec, tout comme le château voisin de Guerrand, où G. le Jean signalait en 1846 une trouvaille « de briques et de fragments de poteries remarquables », et où l'on a découvert, lors de travaux opérés en 1902, des tuiles à crochets et des restes d'aqueduc en terre cuite.

7. — Trémédern

En continuant à nous rapprocher de la mer, nous quitterons Plouégat-Guerrand pour pénétrer dans la commune de Guimaëc. Au centre de celle-ci, à 2 kilomètres 1/2 à l'Est quart Nord du bourg paroissial, sur la rive gauche d'une petite rivière qui tombe dans la Manche à la plage de Milin-an-Od, sont les débris du vieux manoir de Trémédern, dont il ne reste plus, avec quelques constructions défigurées, que les clôtures d'un immense jardin muré. Derrière ce jardin, au penchant d'une riante coulée boisée qui débouche un peu plus bas dans le vallon, on voit le « vieux château » de Trémédern, enceinte retranchée en forme de triangle isocèle. Elle mesure 105 mètres de longueur sur une largeur de 35 mètres au centre de l'esplanade. Un épais parapet de terre l'entoure de toutes parts, sauf du côté de la motte, qui a 50 mètres environ de circonférence sur 4 mètres d'élévation. Cette motte est logée à l'angle Ouest de l'ouvrage, et contre elle viennent buter les talus, élevés de 3 mètres et renforcés d'une douve sur la face du triangle aspectée vers la pente du coteau. Sur l'autre grande face, qui commande le vallon, un fossé eut été inutile, et il n'en a pas été creusé. L'angle aigu du camp, orienté au Nord-Est, paraît avoir été muni d'une.

petite redoute. Aucune substruction n'est apparente dans l'aire de l'ouvrage, mais sur la motte, il y a un enclos carré de 4 mètres de côté dont la maçonnerie ne paraît pas très ancienne.

Le fief de Trémédern est une antique châtellenie, et ses seigneurs siégeaient de droit aux Etats de Bretagne, comme barons et conseillers des ducs. La tradition du pays attribue à l'un d'eux, de retour des croisades, la fondation de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Joie, vrai musée d'œuvres d'art du XVIe siècle, qu'on aperçoit campée sur une colline, de l'autre côté du vallon. Robert de Trémédern, chevalier banneret, présente à Paris, en 1415, la montre des douze écuyers de sa compagnie, à la tête desquels il guerroyait vaillamment contre les Anglais, ainsi que son fils Jean, qui eut l'honneur de combattre à Patay avec Jeanne d'Arc et le connétable de Richemont. Cette lignée de preux s'est fondue dans la maison de Malestroit.

8. — La Boissière

De Guimaëc, la distance est courte jusqu'à Lanmeur, la ville légendaire de saint Mélar et de sainte Tryphine. Outre la crypte enfouie sous le chœur de son église, elle conserve encore, dans sa banlieue, un autre souvenir de ces deux touchantes victimes. C'est la motte dite : *an Touffejou* (les Douves), située à 1 kilomètre 1/2 à l'Ouest de Lanmeur, près du hameau de Rumare, au Nord du chemin de Plouézoc'h et sur une ancienne voie qui reliait la cité de Kerfeunteun au port de Térénez. Cette motte a servi d'assiette au vieux château disparu de la Boissière, nom révélateur de l'existence d'un poste gallo-romain, et dans les champs d'alentour roulent en effet de nombreux fragments de tuiles. Dans ce château, le comte de Poher Conomor accueillit en 514 le prince Mélar, fils du comte de Cornouaille Meliau, qui avait péri assassiné par son propre frère Rivod. On sait comment celui-ci voulut

compléter son crime en voulant aussi faire disparaître Mélar, et comment le jeune prince, traqué par les émissaires de son bourreau, trouva à la Boissière un asile sûr qu'il n'eut pas dû quitter. Après son barbare égorgement dans une hôtellerie de Lanmeur, où l'on montre encore sur les murs les traces de son sang, Conomor fit ensevelir le corps du martyr dans l'église où quelques années plus tard saint Samson devait édifier en son honneur une crypte funéraire. Par la suite, à l'emplacement du château détruit de la Boissière, incorporé au domaine voisin de Boiséon et qu'en 1667 Guy le Borgne décrivait « si ruiné et demoly qu'à peine peut-on remarquer les vestiges et en peut-on dire comme de la ville de Troye : *nunc seges est ubi Troja fuit* », on édifia une chapelle dédiée à saint Mélar. Cette chapelle a aussi disparu, et son ultime reste est une grosse pierre encastrée à la base d'un talus, qui présente l'empreinte profonde d'un pied d'adolescent. C'est, n'en doutez pas, celui de saint Mélar lui-même.

Les dimensions de l'esplanade sont : 85 mètres de long sur 40 mètres de large, et le parapet mesure 4 mètres de hauteur sur 4 mètres de large. Autour règne une double enceinte de talus ; un intervalle de 4 mètres sépare du camp la première, qui a une épaisseur de 8 mètres ; une seconde douve de 4 mètres de largeur est enfin bordée d'un dernier parapet de 3 mètres de haut sur 6 de large. Ces ouvrages défensifs n'existent que sur les trois faces Nord, Ouest et Sud. A l'Est, la mise en culture du terrain et la construction des talus les a fait disparaître.

9. — Coatélant

A 2 kilomètres au Sud-Est du bourg de Plourin-Morlaix, en face de la station de Plougonven-Plourin, sur la ligne départementale de Morlaix à Carhaix, au versant Ouest d'un notable affluent du Jarlot, existe la motte du vieux château de Coatélant, grosse butte ovale de 120 mètres environ de

pourtour, avec douves visibles à l'Est et au Nord. Ces douves ont une profondeur de 2 à 3 mètres. La terrasse porte une ferme moderne, reconstruite avec les ruines et sur l'emplacement d'un ancien manoir gothique écroulé il y a une quarantaine d'années. La seigneurie de Coatélant fut jadis importante ; elle appartenait à une famille Le Seneschal, alliée à de puissantes maisons, Dinan, Boiséon, du Faou, et fondue au XVI^e^ siècle dans celle de Brézal. A l'Ouest du hameau s'étend encore un ancien parc enclos d'un vingtaine d'hectares, dont les murailles croulantes vont border le vieux chemin de Morlaix à Scrignac, qui passe pour avoir été une voie romaine.

10. — **Disquéou**

En la commune de Plougonven, à 3 kilomètres au Sud-Ouest du bourg, le village de Disquéou occupe une hauteur à l'Est et au bord d'un ruisseau qui sort de l'étang du Cosquer et va confluer avec le Jarlot au moulin de Kerloaguen. De l'autre côté du cours d'eau, il y a une ferme isolée qu'on appelle *Castel Disquéou*, et qui est construite dans l'enceinte d'un vieux château. Celui-ci, auquel on accédait par une chaussée pavée, avait été établie sur un mamelon en partie factice, dont en tout cas les flancs sont escarpés de main d'homme sur les versants Nord et Est. Des autres côtés, plus vulnérables en raison de la pente du terrain, se dressent d'énormes levées de terre de 7 à 8 mètres de hauteur sur autant de largeur. Ces retranchements encadrent une esplanade rectangulaire d'un demi-hectare environ, actuellement sous culture. Les paysans m'ont dit y avoir trouvé des pierres façonnées et des fragments de briques (?)

Le château de Disquéou était anciennement l'un des deux chefs-lieux des possessions de la maison de Dinan dans le pays de Morlaix. L'aveu rendu en 1527 par Jean de Laval mentionne après le « Chastel-Dinant », « autre vieux chas-

teau d'icelly sires situé en la paroisse de Plougonven appellé *Chastel an Disqueiou* ». Sous Louis XIII, Yves Le Cozic, seigneur de Kermellec, obtint en 1644 des lettres érigeant en châtellenie sa terre de Disquéou, que ses prédécesseurs avaient acquis de la famille de Gondy, mais le Parlement paraît s'être opposé à cette érection.

11. — Castel-Douar.

Pour achever la revue des principales mottes du Tréguier morlaisien, il resterait à parler du Castel-Charuel, perché à la cime d'une sauvage colline de 255 mètres d'altitude, dans la commune de Guerlesquin, mais jusqu'ici, je n'ai pu trouver l'occasion de le visiter. Franchissons donc la rivière du Queffleut et pénétrons dans l'ancien évêché de Léon par la route de Lesneven, qui s'est superposée sur une bonne longueur de son parcours à la voie de Morlaix à Tolente, cette ville mystérieuse engloutie par la mer sur le littoral de Plouguerneau. A 7 kilomètres de Morlaix, nous rencontrons les ruines du château de Penhoat, deux grosses tours éventrées du XIIIe siècle et quelques pans de murailles parant de leur silhouette romantique un exquis carrefour de vallées. Malgré son antiquité, ce vieux donjon drapé comme un fantôme féodal dans son linceul de lierre n'est pas la primitive demeure des puissants sires de Penhoat. Avant que l'un d'eux, Guillaume de Penhoat, eut au retour de la croisade de 1248 fixé sa résidence au confluent de la Penzé et du Coatoulsac'h, ses ancêtres habitaient, à 1 kilomètre au sud, au rebord du plateau, une autre forteresse plus barbare qu'on retrouve encore assez bien conservée à la lisière du bois de Coatvoult, en la commune de Saint-Thégonnec. On la nomme *Castel-Douar* (le château de terre) ou encore *Tossen-ar-Baroun* (la motte du baron). C'est une large terrasse rectangulaire aux angles arrondis de 50 mètres sur 45, orientée à peu près Nord-Sud. L'entrée s'ouvre au Nord, dans une coupure des retranchements. Ceux-

ci ont une épaisseur de 3 mètres et une hauteur de 4 à 5 mètres au-dessus des douves qui les cernent. A l'extrémité Sud de l'esplanade est une motte ovale, gigantesque amas de terre aux flancs abrupts qui domine d'une dizaine de mètres le fossé extérieur, et peut mesurer 100 mètres de pourtour à la base. A son sommet, il y a une petite excavation, mais aucune trace d'édifice. Dans l'enceinte, au pied du rempart de l'Est, on reconnaît quelques vestiges de constructions dessinant deux ou trois pièces. Du haut de la motte, on embrasse magnifiquement le tranquille paysage des deux vallées et l'on voit émerger au loin, par delà l'arête à peine infléchie du pays de Taulé, les fins clochers de Saint-Pol de Léon.

12. — Kerfeulz.

A 2 kilomètres au Sud de *Castel-Douar*, au hameau de Kerfeulz, près et à l'Ouest du chemin qui semble être un ancien embranchement sur Penzé de la grande voie de Carhaix à Lesneven il existe une motte isolée, appelée *Tossen-an-Doufez* (la butte de la douve). Ses dimensions sont 90 mètres de tour à la base et 65 mètres sur la terrasse qui la termine. Le fossé qui l'enveloppe a 4 mètres de profondeur et est bordé extérieurement d'un large parapet. Aucune substruction n'est visible sous la végétation. Cette motte est dans un terrain humide, près d'un petit ruisseau dont l'eau alimentait sans doute ses douves.

13. — Castel-ar-Vouden.

Sur la même voie de Morlaix à Tolente, à 2 kilomètres à l'Ouest du bourg de Plouvorn, mais dans la commune de Plouzévédé, entre les villages de Kerscao et de Lesvenan, se trouve le camp retranché de *Castel-ar-Vouden* (le château de la motte). C'est le même type d'ouvrage fortifié qu'au *Castel-Douar* : enceinte carrée aux angles arrondis, de 35 mètres de côté ; douves très profondes (6 à 7 mètres) ; parapet de

5 mètres d'épaisseur ; motte considérable, d'une dizaine de mètres d'élévation, placée au fond et au Sud de l'esplanade. Portes aux côtés Est et Ouest. De cette motte, on aperçoit la mer et les montagnes d'Arrée.

Castel-ar-Vouden peut avoir une origine gallo-romaine, car non seulement il était situé sur la voie de Tolente, mais encore il surveillait de fort (près 150 mètres à peine) le carrefour de cette grande artère et d'une autre voie secondaire, allant de Landivisiau à Roscoff. En 1910, j'ai ramassé dans sa douve un fragment de terre cuite. D'aucuns disent que ce sont les restes du château des Templiers qui possédaient le prieuré voisin de Notre-Dame de Lambader. Aucun document ancien ne fixe à Lambader le siège d'une commanderie, mais il est certain que Castel-ar-Vouden et les terres environnantes faisaient partie, au XVII^e^ siècle, des héritages dépendant de ce bénéfice, car ses gouverneurs déclaraient, dans leurs aveux rendus au seigneur de Maillé, tenir sous ce fief « une grande motte de terre eslevée en manière de deffense, dicte Castel-an-Mouden Lesvenan ».

14. — Kerarméal.

A 2 kilomètres 1/2 au S.-E. du bourg de Plouénan, sur le chemin de Lopréden et de Pontéon, il y a, près du hameau de Kerarméal, une motte isolée de 60 mètres environ de pourtour sur 4 mètres d'élévation. Elle jalonne à une faible distance, ainsi qu'une autre motte de dimensions analogues, située tout près et à l'Est du bourg de Plouénan, aux dépendances de Keraffel, l'ancien *Bali-Castel*, la voie de Saint-Pol de Léon au Faou.

15. — Castel-Coatargarz.

Dans la même commune de Plouzévédé, à 3 kilomètres à l'Est du bourg, sur un monticule commandant vers l'Ouest le cours de la rivière du Guilliec, que la route de Plouvorn fran-

chit sur le *Pont-ar-Barrez*, est la motte du vieux château de Coatargarz, terrasse rectangulaire de 25 mètres sur 20, entourée de douves d'une profondeur de 5 à 6 mètres, que borde un retranchement extérieur. A chaque angle est la base d'une tour ronde. Les murs d'enceinte d'un appareil irrégulier, avait une épaisseur de plus de 4 mètres. L'esplanade, toute encombrée de broussailles laisse à peine deviner ça et là quelques substructions informes. La situation de ce château, campé au-dessus de la vallée était très judicieusement choisie. On dit qu'il fut démoli lors des guerres de la Ligue. Il appartenait alors à une branche cadette de l'illustre maison du Chastel et passa ensuite aux Le Rouge de Penfeunteniou, puis aux Allain de la Marre. La terre de Coatangarz avait un fief dont la juridiction s'exerçait à Berven.

16. — **Castel-Huel.**

En descendant le vallon du Guilliec en aval de Coatargarz on rencontre, à 2 kilomètres au Nord, dans la commune de Trézélidé, le hameau de la Marche, siège d'une antique baronnie qui fut l'un des membres de la grande seigneurie de Seisploué (les sept paroisses) ou Maillé, en Plounévez-Lochrist. Une ferme moderne a remplacé le manoir gothique démoli, mais près d'elle, sur le versant Est de la vallée, se dresse un superbe retranchement triangulaire qui servit d'assiette à l'ancien château de la Marche. Protégé par une douve et un fort parapet du côté des hauteurs, il est surmonté d'une belle motte de plus de douze mètres d'élévation. Quelques vestiges d'une tour ronde semblent paraître encore sur la plate-forme circulaire qui la termine.

Ne serait-il pas permis, en l'absence de tout document permettant une localisation indiscutable, d'identifier le château de la Marche (ou du Marché, comme le désignent des actes du XVII^e^ siècle) avec ce fameux « Castel Mériadec » dont l'emplacement exact est encore à déterminer ? « C'estoit, dit Pierre

le Baud en traduisant l'auteur anonyne du « livre des Faits d'Arthur », un noble chastel qu'il (Conan Mériadec) avoit cons-

Camp retranché à Castel-Huel en Trégélidé

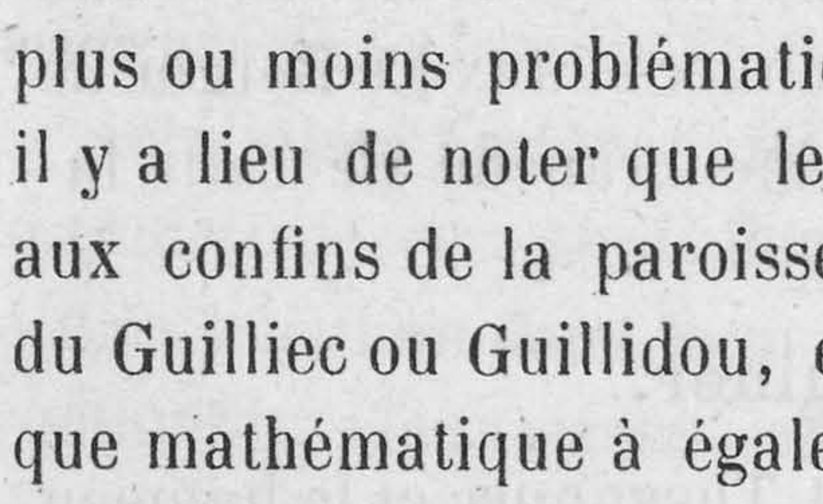

truict en la fin du peuple que la langue britannique appelle Ploecolm, jouxte le fleuve de Guillidou, lequel il interrompt jusques à la moitié, et est ce Chastel encore de son nom appelé Castel Mériadoch » Nous n'avons pas à discuter ici l'existence plus ou moins problématique du célèbre Conan ; cependant, il y a lieu de noter que le camp de la Marche est bien situé aux confins de la paroisse de Plougoulm, contre la rivière du Guilliec ou Guillidou, et qu'il se trouve d'une façon presque mathématique à égale distance de sa source et de son embouchure. Ces remarques n'imposent d'ailleurs aucune conclusion. En tout cas, ce devait être un chef puissant, celui qui

enferma sa demeure dans un aussi gigantesque remuement de terre...

17. — Torguen-Kervadec.

A 1 kilomètre au Nord du bourg de Saint-Vougay, près du carrefour où se coupaient les deux anciennes voies de Saint-Pol à Lesneven et de Landivisiau à la mer, existe une motte bordée de douves, à côté du hameau de Kermadec, sur le bord du chemin de Plouescat. On l'appelle *Torguen-Kerradec* (la motte de Kermadec). Elle mesure 60 mètres environ de circonférence à la base sur 4 mètres de hauteur, et se termine par une plate-forme de 15 mètres de diamètre. Les paysans ne se souviennent pas y avoir jamais rien trouvé.

18. — La Tour.

Encore en Saint-Vougay, à 1 kilomètre à l'Ouest de Kermadec, au-dessous du hameau de la Tour, campé sur une éminence dominant à l'Est le ruisseau sorti de l'étang de Kerjean, on voit dans une prairie très marécageuse la terrasse d'un vieux château. De forme vaguement circulaire, elle peut avoir 25 ou 30 mètres de diamètre et forme comme une sorte d'îlot dans ce pré détrempé que les pluies d'hiver transforment en étang. Un fossé plein d'eau, qu'on franchit sur des pierres émergeant, l'isole de la terre ferme. Dans la partie Nord, un monceau de décombres assez apparent provient sans doute des ruines du donjon qui s'élevait jadis sur la motte, et qui a donné son nom à l'endroit. Cet ouvrage jalonne la voie de Saint-Pol à Lesneven, qui passe à 200 à 300 mètres à peine du Nord. La terre de la Tour, transmis par alliance des Le Clerc aux Kerguennec et aux Le Borgne de Lesquiffiou, appartient toujours à une branche de cette famille, les Le Borgne de la Tour.

19. — Loc-Eguiner.

Entre l'église de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec et le hameau tout voisin de Langoat, au-dessus et à l'Est du vallon de la

Penzé, se dresse l'une des plus belles mottes du Finistère. Sa circonférence à la base est de 120 mètres, sa hauteur de 13 mètres. Quelques excavations se remarquent à son sommet, et, d'après M. Flagelle, elle passe dans le pays pour renfermer le trésor de huit paroisses. Placée au bord de la grande voie de Carhaix à Lesneven et à Tolente, le *Hent-Gallec* ou *Hent-Callac* des Léonards, la motte de Loc-Eguiner surveillait le gué où cette voie coupait la voie de Morlaix au Faou. Sur l'autre versant de la vallée, on trouve au Penhoat-Huon des tuiles romaines et l'on y a découvert, il y a quelques années, une médaille d'or.

20. — Coatilézec.

Plus près de Morlaix, en la commuue de Sainte-Sèvre, nous terminerons notre rapide et incomplète randonnée par une motte située à 2 kilomètres au Sud-Est du bourg, près et au Sud de l'ancienne voie de Morlaix à Brest, dans le vallon du Donant. Sa position lui permettait la surveillance d'un double carrefour : à un kilomètre au Nord-Ouest, la voie de Brest croise celle de Quimper à Saint-Pol, le *Hent Castel* qui conduisait les pèlerins du *Tro-Breiz* vers la basilique léonaise ; à une distance égale vers le Sud-Ouest, cette dernière voie coupe celle de Morlaix au Faou. L'ouvrage consiste en une terrasse carrée, de 20 mètres de côté, environnée d'un parapet bien démoli ; son relief, insignifiant à l'Est, où elle est dominée par une prairie en pente, apparaît plus marqué au Nord et au Sud, et surtout à l'Ouest, vers le ruisseau, dont la sépare une douve marécageuse. Il y eu là au Moyen âge, un château, résidence de la famille de Coetiraezeuc, nom introuvable dans les nobiliaires bretons, mais cité par d'anciens titres. Hervé de *Quoetiraezeuc*, chevalier, époux d'*Agayce*, maria en 1334 sa fille héritière dans la maison de Keraliou. Après la destruction du vieux castel, un manoir fut bâti sur l'autre pendant du vallon, et porte encore le nom adouci de Coatilézec.

Louis LE GUENNEC.

NOTICES PAROISSIALES

MAHALON

L'ancienne paroisse de Mahalon (en y comprenant Guiler, sa trève), s'étendait à l'est et au sud jusqu'à Landudec (1). Elle était bornée au sud-ouest par Plozévet, à l'ouest par Plouhinec et au nord par le Goazien, rivière qui prend sa source dans Plonéis et qui se jette dans l'Océan à Audierne.

Dès les temps les plus reculés, cette petite rivière a dû servir de limite commune à deux territoires d'une certaine importance que les titres du moyen âge désignent sous les noms de Pagus-cap-Sizun et de Pagus-cap-Caval. La rive gauche du cours d'eau appartenait entièrement à ce dernier pagus. Après la colonisation de l'Armorique par les bretons insulaires, le Pagus-cap-Caval vit se constituer dans les limites de son vaste territoire une vingtaine de circonscriptions paroissiales au nombre desquelles se trouvait Mahalon.

Par suite d'une annexion probablement très ancienne, la paroisse de Mahalon possédait en outre sur la rive droite du Goazien, dans le Pagus-cap-Sizun, une parcelle assez étendue renfermant, avec le manoir de Lésivy et cinq ou six villages, les chapelles de Lanfiat et de Landugen. Cette parcelle qui relevait en partie du régaire

(1) La pointe méridionale de son territoire n'était séparée du clocher de Laududec que par une distance de 170 mètres.

épiscopal de Quimper (1) semble avoir primitivement appartenu à la paroisse de Poullan, laquelle, en raison de son étendue, devait être partagée en un certain nombre de sections ou subdivisions territoriales rappelant les anciens clans.

Ainsi qu'on peut le voir sur le plan, l'église de Mahalon avait été édifiée dans la partie occidentale de la paroisse, non loin du Goazien et par conséquent à une distance assez grande des limites qu'avait au Sud et à l'Est le territoire qui en dépendait. Il ne paraît donc pas douteux que l'éloignement où se trouvait du clocher toute la partie orientale de la paroisse n'ait déterminé dès les premiers siècles, la création à Guiler d'une église tréviale.

Cette trève de Guiler qui comprenait environ le tiers de Mahalon, devait en être détachée en 1790, pour former une commune distincte. La commune de Mahalon, qui depuis la même époque fait partie du canton de Pont-Croix, comptait lors du dernier recensement 1.428 habitants (2).

Sa superficie est de 2.139 hectares.

MONUMENTS RELIGIEUX

Eglise paroissiale

Saint Magloire que cette église honore comme patron, était originaire de la Démétie et cousin de saint Samson

(1) Les chefrentes dûes à l'Evêque sur les villages de Lanfiat et de Landugen consistaient : pour Lanfiat, en 14 combles d'avoine, 27 sols et 5 gelines, et pour Landugen, en 21 combles d'avoine, 2 sols, 6 deniers et 3 gelines. Au Midi de ce dernier village, près du chemin qui conduit à Hentmeur, on voit l'emplacement de la chapelle tombée en ruines pendant la Révolution. Quelques pans de mur encore debout en 1883, ont servi à rebâtir la chapelle de Lanfiat où l'on a transféré la statue de saint Tugen, ainsi que la table d'autel en granit.

(2) Sa population, qui comprenait, en 1895, 1.501 habitants, serait en décroissance.

qui l'amena avec lui en Armorique pour le mettre à la tête du monastère qu'il avait fondé à Lanmeur. En 565, il succéda à saint Samson sur le siège épiscopal de Dol et termina ses jours dans son monastère de Serk, en 585 ou 586. En se basant sur ces dates, on pourrait avec quelque vraisemblance attribuer à la fin du VI^e^ siècle ou au commencement du siècle suivant la fondation de la première église de Mahalon. Le vocable sous lequel fut placé cette église et aussi le choix de saint Meylar pour patron d'une paroisse voisine semblent d'ailleurs indiquer que les moines de Lanmeur ne furent pas étrangers à la création de ces deux paroisses.

Comme la plupart des édifices religieux de la région l'ancienne église de Mahalon appartenait à l'époque romane. En 1772, cette église fut rebâtie (1) à l'exception de la façade occidentale dont l'architecture accuse le XVI^e^ siècle et sur laquelle est gravée une inscription gothique trop fruste pour être déchiffrée. Le millésime de 1831 que l'on voit sur le clocher est celui de la reconstruction de la flèche qui avait été foudroyée au mois de décembre 1828 (2).

A l'intérieur subsistent, de chaque côté de la nef, trois arcades romanes conservées de l'ancienne église. Les piles qui les supportent reposent sur des bancs de pierre et sont remarquables par leur élévation et leur légèreté. Ces travées offrent absolument les mêmes caractères que

---

(1) Les registres paroissiaux contiennent la mention suivante : « Hæc ecclesia fuit reedificata anno 1772. Dominus Perrichon qui fuit rector de Merléac, de Cléden-cap-Sizun et de Mahalon, suis curis et, ut ita dicam, ex ore suo hanc extruit ecclesiam de Mahalon, anno Domini millesimo septingentezino septuagesimo secundo. Successores, perficite quod non potuit perficere. » Communiqué par M. l'abbé Rolland, recteur de Meilars, qui a bien voulu nous procurer plusieurs autres renseignements, notamment ceux qui concernent la chapelle de Landugen.

(2) La flèche fut réédifiée par un entrepreneur de Pleyben, moyennant 2.300 francs.

celles de la collégiale de Pont-Croix qui remontent à la seconde moitié du XII^e^ siècle.

Dans la partie de la nef qui a été reconstruite, un des piliers porte l'inscription suivante :

M^e^ F. PERICHON, R^r^ : A. GVILLOV, P^tre^

A droite du chœur, se trouve une chapelle anciennement dédiée à saint Michel qui contenait l'enfeu des sieurs de Lanavan. La chapelle qui lui correspond, de l'autre côté du chœur dépendait de la terre de Tromelin et renfermait une tombe élevée qui, lors de la reconstruction de l'église, fut replacée sous une espèce d'enfeu pratiqué dans le mur du collatéral nord.

Cette tombe, malheureusement très mutilée, a été retrouvée il y a trois ans. La dalle en granit qui la recouvre est chargée des statues couchées d'une dame et d'un chevalier. D'après les armoiries gravées au haut de la dalle (1), ces statues représentaient Marguerite de Tréganvez, dame de Tromelin, décédée en 1534 et son époux René de Tremillec, qui mourut en l'an 1548, date probable de l'érection de ce monument, qui, sans être l'œuvre d'un Michel Colombe, n'en constitue pas moins un spécimen intéressant de l'art breton au XVI^e^ siècle. Les cinq écussons qui décorent les panneaux de la tombe sont supportés les uns par des anges, les autres par des sauvages et séparés par des arbres ébranchés. On y reconnaît les armes des Trémillec alliées à celles des Penguilly, des Botigneau, des Jégado et d'une ou deux autres familles. A droite de l'autel de saint Joseph, précédem-

---

(1) Ecusson mi-partie de Trémillec (de gueules à trois croissants d'argent) et de Trégan vez (écartelé aux 1 et 4 d'azur à cinq billettes d'or en sautoir ; aux 2 et 3, de gueules à la tour d'argent). Les deuxième et troisième quartiers sont seuls reproduits.

Ce tombeau, haut de trois pieds et à l'entour duquel se voyaient les armes en alliance des seigneurs de Tromelin, est mentionné, ainsi qu'un banc qui le séparait du chœur, dans l'aveu rendu, en 1637, par Pierre de Jégado. (*Arch. de la Loire-Infér.* B. 2021). Il vient d'être restauré par les soins de M. l'abbé Blouet, recteur de Mahalon.

ment consacré à saint Maudez, on montre dans le pavage une petite cavité destinée à recevoir la poussière recueillie sur l'autel. Cette poussière, délayée avec de l'eau, était administrée aux enfants comme vermifuge.

Le collatéral sud renferme la pierre tombale de M. Jean PENFRAT, DOCT. RECT. DÉCÉDÉ 1767.

Au bas du collatéral nord est déposé un sarcophage en granit qui mesure 0m25 de profondeur et sert maintenant de bénitier. On peut hésiter à attribuer ce cercueil à

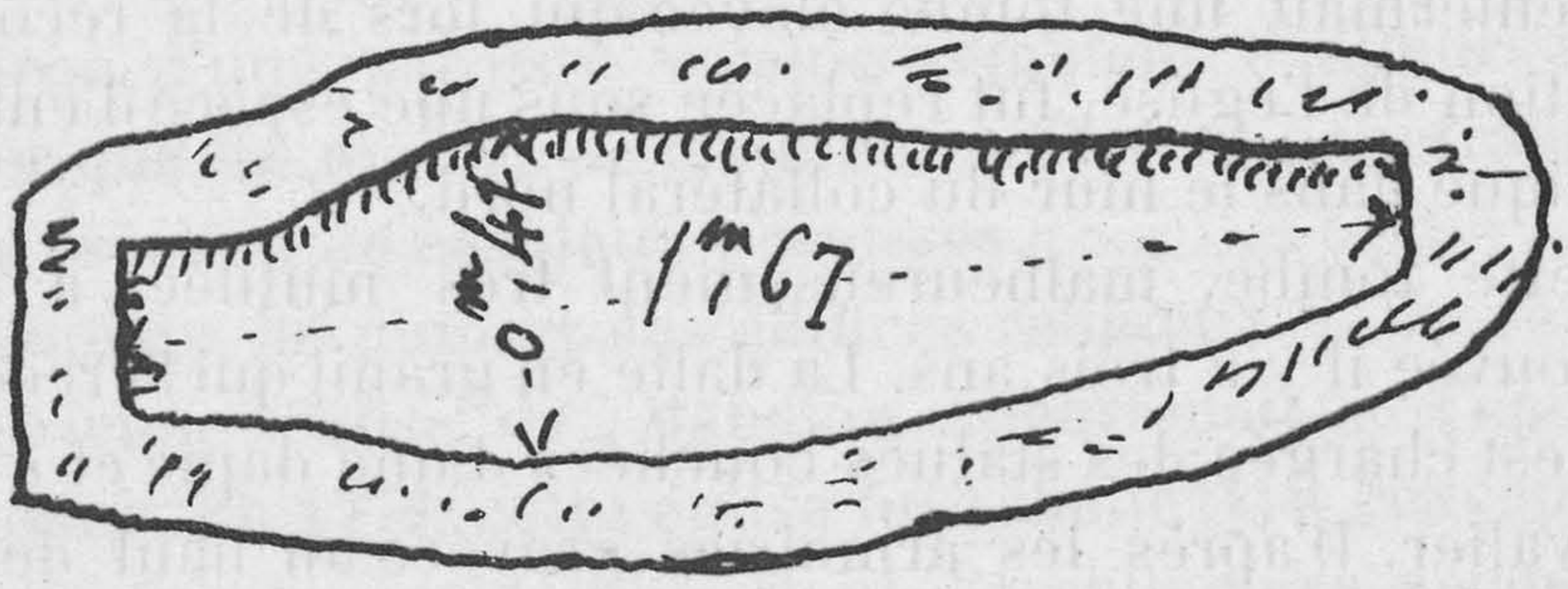

l'époque carolingienne plutôt qu'à l'époque mérovingienne, les caractères qui distinguent une époque de l'autre n'ayant pas encore été suffisamment déterminés par les archéologues.

Chapelle Saint-Pierre

Cette chapelle dont les seigneurs de Kerandraon étaient les premiers prééminenciers, s'élève au nord du village de Lanhoantec. Elle se compose d'une nef, de transepts et d'une abside carrée. A gauche de l'arcade ogivale qui sépare la nef de l'abside, une inscription en caractères gothiques fait connaître la date de sa dernière reconstruction (1552) et le nom du fabrique, Guillaume Le Coz (1).

(1) Guillaume Le Coz cultivait, au bourg, le domaine qui depuis a gardé son nom. En 1658, la tenue Le Coz était occupée par Maître Julien Trépos, veuf de Marie Follic, auquel succéda son fils Maître Jacques Trépos.

IAN : M : B : I : U
G : COZ : FAB

Les fenêtres qui éclairent les transepts ont conservé quelques fragments de vitraux. Dans celle du transept sud, Notre Seigneur est représenté assis au Jugement dernier. L'autre fenêtre où l'on reconnaît saint Roch et son chien, contient un écusson entouré du collier de saint Michel et portant : écartelé aux 1 et 4, fascé de de gueules et d'argent de six pièces ; aux 2 et 3 (qui sont presque frustes), d'argent à trois quintefeuilles de gueules 2 et 1. Ces armoiries pourraient être attribuées à Guillaume de Coëtrieux, chevalier de Saint-Michel et gouverneur de Guingamp, qui mourut en 1616. La famille de sa mère, Françoise de Quélen du Vieux-Châtel, était possessionnée en Mahalon.

La façade occidentale de la chapelle Saint-Pierre a été rebâtie en 1718.

Chapelle Saint-Fiacre

Reconstruite en 1883, la chapelle n'a conservé d'ancien que les deux culs-de-lampe qui sont encastrés dans le pignon oriental. L'un d'eux supporte la statue en bois de Saint-Fiacre vêtu en ermite et tenant une bêche. Sur l'autre est placée une statue retirée des ruines d'un sanctuaire voisin et représentant saint Tugen en abbé mitré.

Le village de Lanfiat où se trouve cette chapelle est mentionné dans la charte de fondation du prieuré de Saint-Tutuarn (Ile Tristan) dressée en 1126. Parmi les dons que Robert, évêque de Cornouaille, fit à ce prieuré, figurent les deux tiers de la dîme de Lanfiat. Dans la

Celui-ci, de son mariage avec Marie Gourmelen, de Pouldavid, eut, entre autres enfants, Sébastien qui fut notaire ; Marie-Renée, femme de René-Sébastien Le Bihan de Kergoat, notaire à Plonéis et Gillette, épouse de Gilles Le Hars, qui tenait ce domaine en 1770.

déclaration fournie au domaine royal, en 1678, par Jean Rolland, sieur des Nos, procureur fiscal du prieuré, le rendement de cette dîme est évalué à quatre combles de seigle.

La chapelle Saint-Fiacre, vendue nationalement le 3 messidor an III, fut acquise par Pascal Le Guellec moyennant 425 livres. Le même jour, la chapelle Saint-Pierre était adjugée avec son cimetière pour le prix de 1600 livres.

Croix de Pierre

Dans cette paroisse existent encore plusieurs croix anciennes, parmi lesquelles :

La croix du cimetière qui porte le millésime de 1616 ;

Au nord de la chapelle Saint-Pierre, un calvaire dont la partie supérieure est moderne :

Dans le vallon de Stang-irvin, non loin de la fontaine Saint-Pierre, une jolie croix du XVI^e^ siècle, dont le fût comme celui des croix érigées à l'occasion d'une épidémie, est semé de larmes ;

A la jonction du chemin de Lescran et de l'ancienne route de Mahalon à la Trinité, une croix portant sur son soubassement l'inscription suivante :

1647 KERVENAL PRESTRE (1)!

On peut encore citer la croix de Lanfiat voisine de la chapelle de ce nom.

Aumônerie de Mahalon

Fondé à Jérusalem au commencement du XII^e^ siècle, l'Ordre de l'Hôpital ne devait pas tarder à recevoir en

(1) Pascal Kervenal qui était prêtre avant 1616, habitait le village de Lescran où sa famille possédait une tenue.

Bretagne des dons importants qui lui permirent de créer un certain nombre d'hôpitaux (1). Il possédait à Mahalon une aumônerie (elemosine) dont l'existence est attestée par une charte de 1160 attribuée au duc de Bretagne, Conan IV, charte dans laquelle ce prince confirmait aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem la possession des biens qui leur avaient été antérieurement concédés dans le duché.

L'aumônerie de Mahalon paraît avoir subsisté jusqu'au XIVe siècle. Les restes de cet établissement étaient devenus, au siècle suivant, la propriété de Jehan Gouserch et de Levenez Gouserch, femme de Guéguen Le Quéré, qui rendirent aveu, en 1497, à Jehan de Cornouaille, seigneur de Coetmorvan, « pour une maison nommée *Ty an Rugnou* (maison des tertres) o son courtil situés au village prochial de Kerilis-Mazalon et ferant du bout devers souleil levant sur le chemin qui mesne de la chapelle de Sainct Pierre à l'église prochiale » (2).

C'est sur cet emplacement que fut dans la suite construit le presbytère.

Presbytère

Le manoir presbytéral que l'on avait édifié au XVIIe siècle sur les ruines de l'ancienne aumônerie, a été récemment démoli pour faire place à une nouvelle habitation. Il était précédé d'une cour dans laquelle donnait accès un portail en plein cintre que l'on a conservé. L'aveu que fournirent, en 1681, pour la réformation du domaine

(1) Ces hôpitaux furent établis de préférence dans les villes ou sur le bord des grands chemins. — Le vêtement noir que portaient les Hospitaliers était orné sur la poitrine d'une croix pattée de couleur blanche.

(2) Archives personnelles auxquelles sont empruntés tous les renseignements dont la source n'est pas indiquée.

royal, Guillaume Guibon de Brégouronec, procureur terrien, et Guillaume Le Peusiat de Kervennal, fabrique et marguillier, contient la description de ce presbytère et de ses dépendances. Dans le même acte sont également mentionnés quatre champs nommés *Parc ou Sant Vall* (1) que la fabrique possédait aux issues du village de Lescoat. (*Arch. Nat.*, P. 1690, V. F° 437.)

Le sceau des recteurs de Mahalon que reproduit l'Armorial général de 1696, portait : *d'azur au sautoir d'or.*

Anciens Recteurs

1596. Décès de Jehan de Kersandy (fils d'Yvon de Kersandy et de Marguerite de Trémarec).

16... Hervé de Kergoët du Guilly, décédé à Mahalon (2).

1652. C. Cever (Son nom est gravé sur un cadran solaire en ardoise).

1670-1680. Sébastien de Kerviher (fils de Pierre et de Marie Toulanlan, dame de Treffrest).

1683-1685. Jean de Chégaray, docteur en Sorbonne, transféré à Pouldreuzic.

1687-1695. Jégou.

1699-1742. Jean Boëdan (3).

1742-1767. Jean Penfrat-Bassemaison, docteur en Sorbonne.

1767-1789. F. Perrichon (4).

1789-1792. M. Sohier.

---

(1) Avant la Révolution, il existait au bourg de Keridreu une chapelle dédiée à saint Mal ou saint Wall, le même peut-être que saint Walay ou Balay, moine de Landévennec au VI[e] siècle.

(2) Son grand-père, Alain de Kergoët, époux de Julienne de Trégain, était mort en 1596 dans les cachots de l'Ile Tristan. La Fontenelle lui ayant permis de faire son testament, il déshérita sa fille qui voulait se marier contre son gré. (Bibliot. Nat. ms 31081).

(3) Il fit rebâtir la sacristie en 1726 et, en 1739, légua à la fabrique le quart du convenant Kergodérien (anciennement Keranscoëdérien).

(4) Il devait être originaire de Lennon où sa famille était possessionnée.

Vicaires. — Prêtres de Mahalon

1596. Henry de Kerven, prêtre, demeurant à Kerrigaret, afferme l'annate de Mahalon.

1615-1647. Pascal Kervénal, prêtre à Lescran où il devait tenir une petite école.

1660. Hervé Jacq (neveu du précédent), vicaire, possesseur à Kerrétard d'une tenue où il résidait.

1669. Yvon Euzen (de Plomodiern), vicaire.

1672-1684. Nouel Gadonnay, vicaire.

1675-1701. Guillaume Jannic (de Mahalon), vicaire depuis 1688.

1684-1721. Jean le Pérennou (de Mahalon), prêtre.

1701-1702. Jean Le Pennec, prêtre.

1701-1702. Pierre Le Floch, vicaire.

1704-1718. Jean Le Queffurus (de Meylar), vicaire.

1711-1720. J. Savina, vicaire.

1716-1760. Joseph Hélias, titulaire de la chapellenie de Kerharo.

Sur la façade de sa maison à Lestréaugan est sculpté un calice.

1730-1736. Yves Quéré (de Mahalon), prêtre.

1739-1757. Louis-François Boëdan, prêtre.

1747-1752. Alain Gloaguen, nommé curé de Guiler.

1752-1757. Gilles-Baptiste Le Hars (de la tenue Le Coz) devint chanoine de Daoulas et fut incarcéré en 1793.

1760-1763. Le Coz, prêtre.

1760-1779. Allain Le Guillou (de Mahalon), mort à quarante-six ans.

1764-1767. Y. Jourdain, vicaire.

1769-1774. Le Brusq, prêtre.

1770-1782. J. Perrichon, vicaire depuis 1778.

1782-1791. Gloaguen, vicaire.

Monuments anciens

La plupart des mégalithes que Mahalon possédait autrefois se rencontraient dans la partie méridionale de son territoire qui est limitrophe de Plozévet. C'est principalement dans la section de Lanavan que l'on trouve des champs portant les noms significatifs de *parc an bernou* et de *Parc an crughel*.

Deux menhirs assez élevés qui, au siècle dernier, existaient encore dans un pré situé entre Kerétret et Lanavan, ont été renversés vers 1855. Il y avait sous chacun d'eux une petite hache en pierre. A la même époque doit remonter la destruction, sur les terres de Lanavan, d'un tumulus haut de deux mètres et recouvrant cinq ou six cercueils en pierre hermétiquement fermés.

Au même terroir, près de Keroursinic, un autre tumulus qui fut exploré en 1880, abritait trois tombes formées de quatre dalles posées de champ et d'une cinquième servant de couvercle. Deux de ces coffres en pierre renfermaient des squelettes (1).

Il y a trois ans, sur les dépendances de Brégodonou, on a trouvé une urne contenant cent-quarante-cinq haches en bronze.

Moins nombreuses sont les traces que l'occupation romaine a laissées dans Mahalon. Rappelons toutefois qu'en 1884, M. l'abbé Abgrall, professeur au Petit Séminaire de Pont-Croix, a découvert un souterrain, des substructions d'habitations et des tuiles au nord de Lésivy. Près de cet ancien manoir passait une voie qui se raccordait, à l'ouest de Confort, avec la grande voie reliant la ville d'Is à Audierne.

Un autre chemin dont l'origine ne paraît pas moins ancienne est celui qui, partant du bourg de Kéridreu,

(1) *Bull. archéol. du Finistère,* 1880, p. 138.

passait à Lanrin et à Mahalon, entre l'église et l'aumônerie des Hospitaliers, puis atteignait Lestréaugan où l'on voyait, encastrée dans un talus, une borne à pans coupés déplacée depuis peu. Au delà de Lesmahalon, le chemin, après avoir traversé le territoire de Guiler, allait rejoindre, à l'est de Landudec, la voie romaine de la Pointe du Raz à Civitas Aquilonia.

Ce chemin qui était devenu impraticable a été restauré de nos jours entre Guiler et Mahalon. Lorsqu'on se dirige vers ce dernier bourg, des hauteurs de Lestréaugan, l'œil embrasse un vaste panorama. A droite, on aperçoit les clochers de Poullan, de Meylar, de Confort et de Beuzec ; à gauche, la tour massive de Plouhinec. On a devant soi le campanile de Saint-Pierre, la pointe de la flèche de Mahalon et, dominant le cours du Goazien, la magnifique tour de Pont-Croix. Enfin, par un temps clair, on distingue dans le lointain plusieurs des clochers du Cap-Sizun.

MOYEN AGE

Coatmorvan

Un aveu de 1561 mentionne ce château dans les termes suivants : « un grand bois taillis et une petite montaigne ayant un vieux château dedans, appelé en tout castel Coatmorvan » (1).

Ce mont artificiel qui consiste dans un épais retranchement en terre, haut de cinq à six mètres et accompagné de douves, enveloppait deux groupes de bâtiments séparés par une courette et couvrant une superficie de six ares.

(1) Aveu que rend Jehan Le Quéré de Ranquéré à Françoise de Kerguégant, dame de Heznant et de Kervichart, douairière de la Porteneuve pour le bois de Coatmorvan et le Prat ar Yeun attenant à ce bois qu'il tient à titre de pasturaiger et forestier pour en payer 25 souz par an.

Au sud de l'entrée s'élevait le donjon *C* qui forme un rectangle de 17 mètres de long sur 10 m 50 de large, à

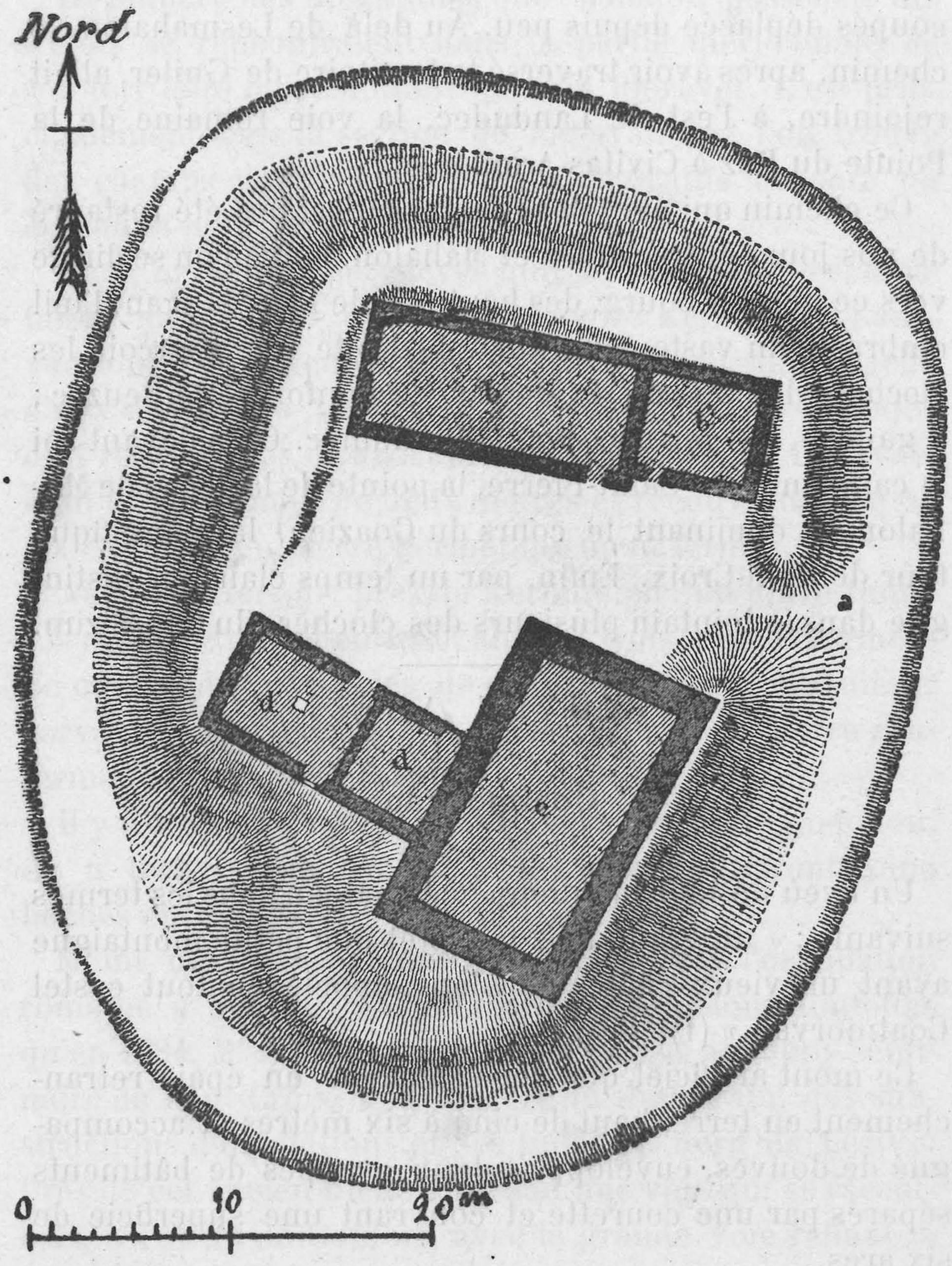

COATMORVAN. — *Plan*

l'extérieur. Ses murs, construits en moyen appareil, ont encore 5 m 50 de hauteur et 1 m 40 d'épaisseur au

COMMUNE D

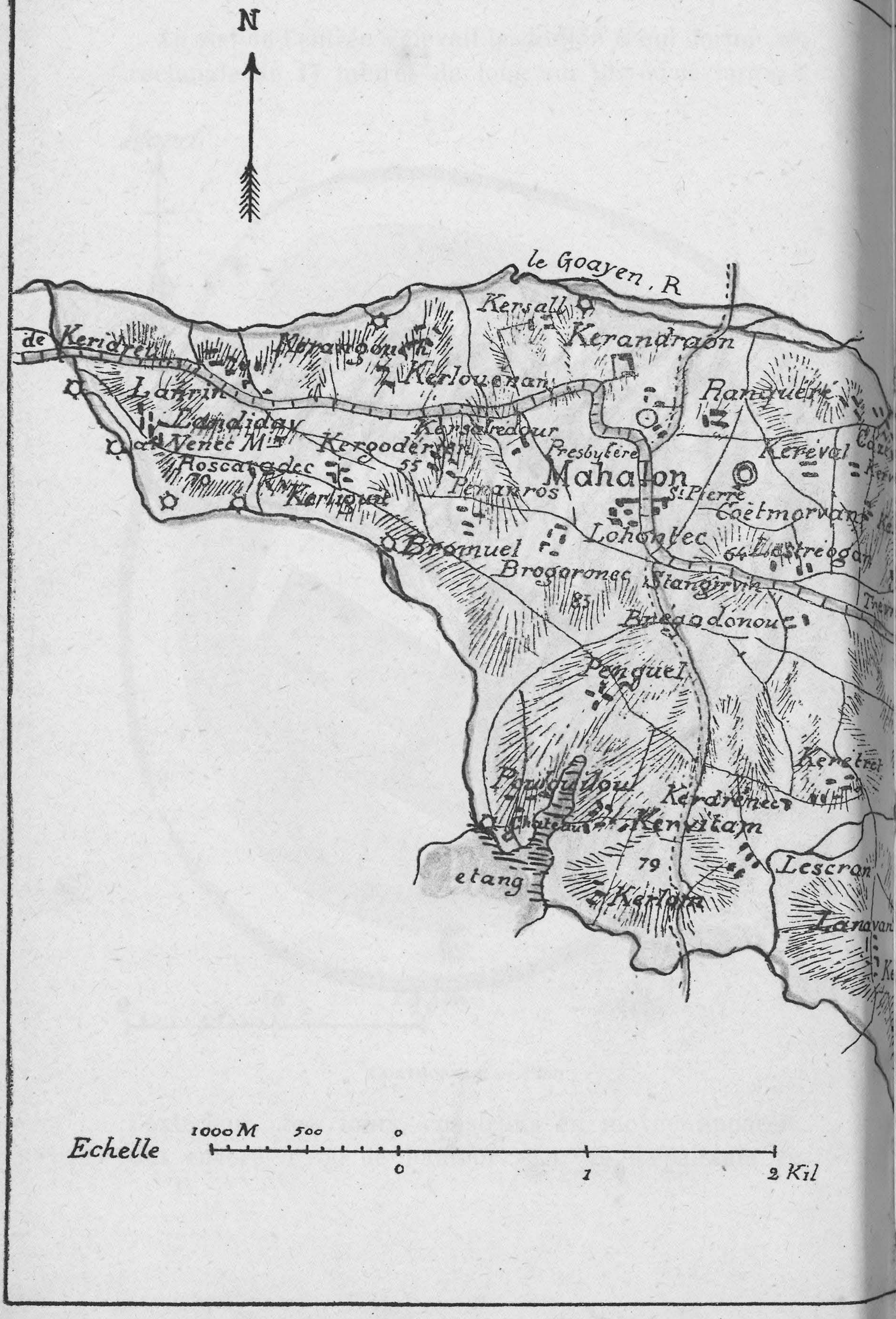
N
le Goayen, R
Kersall
Kerandraon
de Keridreff
Kerlouenan
Ranguiette
Landiguy
Kergoaledour
Presbytere
Kerevel
Roscaradec
Kergoder
Penanros
Mahalon
St Pierre
Coetmorvant
Lohontec
Bromuel
Brogaronec
Stangirvic
Brugadonoue
Penguel
Kemetret
Keradreneet
Kenatam
Lescran
etang
Kerfors
Echelle
1000 M
500
0
0
1
2 Kil

E MAHALON

Bochar
Landujen
91
Hent meur
Kerinihern
49
St Fiacre
Lezivy
64
69
Le Cosqueric
Ty Piriou
Bronkel
Kerwendal
Tromeltre
68
Tremaloarn
Kerdalec
28
95
Lesmahalon
à Civitas Aquilonia
Le Goyen 12
Lescoat
Keresquer
75
Kerigaret
Guiler.
Gadhern Cox
84
Kervéneolié
Ty Mogueil
Penfrat

LEGENDE:

Voies romaines.

Mottes féodales.

Limites de communes.

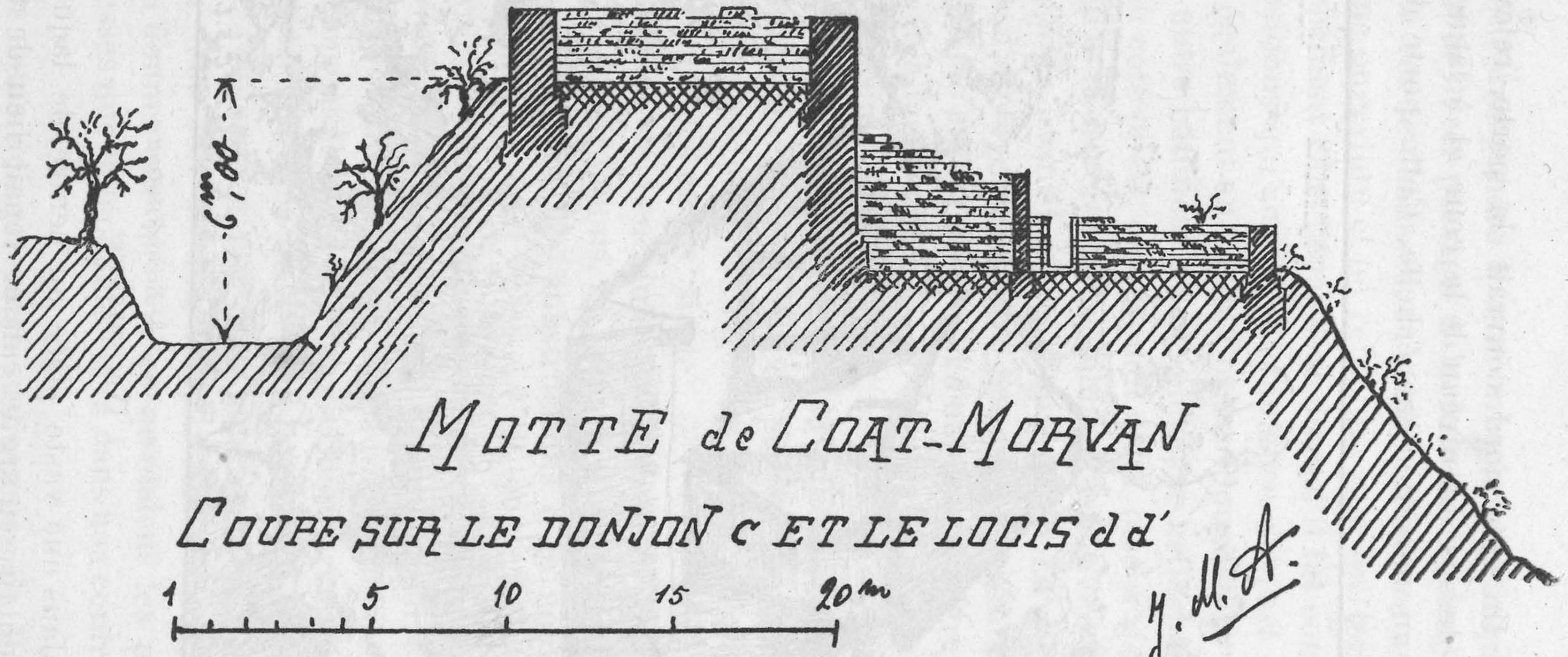

MOTTE de COAT-MORVAN

COUPE SUR LE DONJON C ET LE LOGIS d d'

1 5 10 15 20 m

H. du A.

sommet. Du côté nord s'ouvrait la porte relevée de 4 m 40 au-dessus du niveau de la cour et à laquelle on accédait au moyen d'une échelle. Cette porte donnait

COATMORVAN. — *Reconstitution*
(Vue cavalière)

entrée dans une vaste pièce au centre de laquelle une aire circulaire en argile calciné tenait lieu de foyer et

devait correspondre à une ouverture pratiquée dans le toit pour livrer passage à la fumée. Le donjon n'ayant pas de rez-de-chaussée, sa partie inférieure ne présente aucune ouverture et ne renferme que les terres du retranchement dans l'épaisseur duquel il fut construit. Ces dispositions qui annoncent l'enfance de l'art se retrouvent également au Castel-Coz en Plougastel.

Un autre bâtiment moins élevé, se rattachant au donjon du côté ouest, comprenait deux pièces *dd'* séparées par un mur de refend et communiquant avec la cour par des portes ayant 1 mètre d'ouverture. La pièce *d'* était munie d'un foyer en contre-bas du sol, semblable à ceux de l'époque gallo-romaine et d'une poterne large de 0 m 65 destinée à faciliter l'accès du ruisseau qui coule dans le vallon voisin.

Les maisons *bb'*, au nord de la cour, paraissent moins anciennes. Quelques débris de pierres moulurées, trouvés dans les déblais, feraient croire qu'elles étaient encore habitées au XIV^e^ siècle.

En dehors de l'enceinte fortifiée, il ne reste aucune trace de constructions, on remarque seulement à 60 mètres vers le nord, les substructions d'un colombier de petit diamètre.

L'exploration de cette enceinte, en 1882, n'a produit qu'une clef en fer à tige courte et anneau carré, un morceau de bois de cerf et quelques fragments de poteries.

La construction du donjon de Coëtmorvan ne saurait être postérieure à la fin du XI^e^ siècle et il est probable qu'elle remontait à une date plus reculée. Ses ruines, malgré leur état de dégradation fort avancé, peuvent encore donner une idée de ce qu'étaient les premières forteresses que la féodalité éleva dans nos contrées.

*
* *

Si les noms des premiers successeurs de Morvan ne

sont pas venus jusqu'à nous, on peut du moins, au moyen des documents assez nombreux que fournissent les XVe et XVIe siècles, établir depuis cette époque la suite des seigneurs de Coatmorvan.

L'un d'eux, Yvon Buzic, avait épousé Blanche de la Villeneuve qui eut en douaire le pré et le moulin Morvan et dont le rachat fut acquitté en 1410 (1).

Jehan de Cornouaille, seigneur de Heznant, est cité dans la réformation de 1443 comme possédant Coatmorvan qui après lui, vers 1455, passa à son fils Loys de Cornouaille. Celui-ci, en mourant (1475), donna cette seigneurie en douaire à sa femme, Pezronnelle de Guengat qui, dès l'année suivante, était remariée à Bertrand de Lanros.

Le fils aîné de Loys, Jehan de Cornouaille, auquel appartenait Coatmorvan en 1497, mourut en 1503, laissant de son mariage avec Jehanne de Lanros (2) une fille unique, Jacquette de Cornouaille. En qualité de curatrice de sa fille, Jehanne de Lanros reçut le compte des recettes et dépenses de Coatmorvan pour les années 1503, 1504 et 1505. Dans ce compte présenté par Jehan du Menez, sieur de Lezurec, receveur de la seigneurie, figurent les dépenses faites en 1505 pour planter la motte et pour transférer à une autre place le moulin qui tombait en ruines.

Jacquette de Cornouaille était en 1509 mariée à Jacques de Cluhunault. Décédée sans enfants avant 1530, elle légua sa fortune à sa cousine-germaine, Françoise de Kerguégant qui avait épousé, en 1510, le seigneur de la Porteneuve, Charles de Guer, veuf en premières noces de Françoise de Kercaro. De cette union étaient issus

---

(1) *Archives du Finistère*, A, 39.

(2) Elle était fille de Bertrand de Lanros et de sa première femme, Jehanne de Névet, morte en 1475.

trois fils dont le plus jeune, Yvon de Guer, hérita de ses deux aînés morts sans postérité.

Yvon de Guer mourut lui-même en 1574, laissant à sa veuve, Catherine de Quélen, le soin de conclure un arrangement avec Nicolas de Tyvarlen relativement à la succession de Charles de Guer, aïeul maternel de ce dernier, qui, depuis 41 ans, n'était pas liquidée. Entre les parties intervint un accord aux termes duquel la Maison de Guer céda et transporta au seigneur de Tyvarlen tous ses droits sur la seigneurie de Coatmorvan (1574).

Cette seigneurie, bien qu'elle fut une des plus anciennes du pays, était loin d'avoir une étendue considérable. En dehors du domaine proche comprenant un bois d'une dizaine d'hectares avec un marécage nommé *ar yeun* et un moulin, elle possédait seulement six ou sept convenants (1).

On lui trouve, il est vrai, un certain nombre de mouvances dans la paroisse de Mahalon et dans celle de Pouldergat où les terres de Kerguélénen et du Guilly, ainsi qu'une partie du bourg, relevaient de Coatmorvan. Ce fief s'étendait en outre sur le manoir de Lespervez en Ploaré et sur quelques villages disséminés dans Plouhinec, Plogoff et les autres paroisses du Cap-Sizun.

La cueillette des redevances se faisait en partie au bourg du Pouldergat où, chaque année, un copieux repas était servi au receveur et au sergent de Cootmorvan (2) et en partie à Pontecroix. Dans cette dernière ville, les redevances en argent se payaient sur les marches de la croix de Notre-Dame-de-Roscudon près de laquelle était

---

(1) Ces convenants étaient : Kermaden, Cazec-Goazien, Le Poullen, Ranquéré, deux tènements à Lanryn et Kernavalen (en Guiler).

(2) Ce repas, appelé *viande des garçons*, que devait fournir un domaine dépendant de Kerguélénen, comprenait : un chappon, chair sallée, une piecze de mouton, pain de froment pour deux hommes et une quarte de vin.

placée une chaise ou chaire servant aux receveurs des seigneuries qui, comme celle de Coëtmorvan, convoquaient leurs tenanciers à cet endroit (1). Cette chaire paraît avoir donné son nom à la *rue Chère* qui conduit de l'église à la place du Marché.

Cazec Goazien

Il existe dans les mêmes parages une autre motte féodale qu'une distance d'un kilomètre environ sépare du Castel Coëtmorvan. Située sur les dépendances du village de Cazec Goazien, cette motte est de forme ovale et mesure 32 mètres de grand axe. Sa hauteur atteint à peine 3 mètres. La proximité des deux mottes qui étaient autrefois comprises dans les limites de la même seigneurie, ferait supposer que la forteresse de Cazec Goazien fut la première résidence des possesseurs de cette seigneurie qui l'abandonnèrent ensuite pour construire le donjon de Coatmorvan.

Ce lieu de Cazec Goazien (cavale du Goazien) avait dû emprunter son nom à un rocher voisin du cours d'eau et dont la forme rappelait de loin la silhouette d'un cheval.

Kerandraon

Cette seigneurie a été pendant plusieurs siècles en la possession d'une très ancienne famille, les Kercaro, qui avait pour berceau, dans la paroisse de Cléden-Cap-Sizun, le manoir de Kercaro (Villa cervi) situé à trois ou

(1) Cet usage de percevoir les rentes en plein air était général en Bretagne au xv[e] siècle. Ainsi, à Vannes, le receveur des Régaires se tenait « assis en une chère » près de l'église Notre-Dame du Méné.

quatre cents mètres de la mer et à peu de distance de la voie romaine qui aboutissait à la forteresse de Castel-Meur. Ce manoir de Kercaro paraît avoir été abandonné de bonne heure par ses seigneurs que l'on trouve, dès le XIV^e^ siècle, établis à Mahalon (1).

Le manoir de Kerandraon qu'ils édifièrent dans cette paroisse était demeuré à peu près intact jusqu'en 1750, mais à cette époque, on démolit l'étage supérieur dont les pierres furent transportées au Guilguiffin. De la construction primitive, il ne reste maintenant qu'une partie du rez-de-chaussée comprenant, outre l'entrée et la tourelle qui contient l'escalier à vis, une salle de 12 mètres de longueur sur 6^m^60 de largeur et 4^m^15 de hauteur. Cette salle est éclairée par deux grandes fenêtres à croisées de pierre.

Au levant, la cour est limitée par une haute muraille percée au rez-de-chaussée de portes en ogive et, aux étages supérieurs, de plusieurs fenêtres. Des appentis servant de granges et d'étables étaient adossés à cette muraille ainsi qu'au rampart crénelé qui forme au sud et à l'ouest la clôture de la cour.

Le colombier s'élève au nord-ouest du manoir. Entre ce dernier et l'église paroissiale s'étend un verger d'une contenance d'environ trois hectares qu'entourait naguère un mur qui subsiste en partie du côté ouest.

*
* *

La seigneurie de Kerandraon avait droit de haute, moyenne et basse justice et possédait les premières prééminences de l'église de Mahalon où l'on voyait, au-

---

(1) Kercaro était en ruines longtemps avant 1540. De ce manoir dépendait le bois taillis de Coatdéro, dernier vestige d'un quartier de la forêt de Névet qui jadis s'étendait le long de la côte, dans la direction du Cap-Sizun.

dessus du portail occidental, le blason de Kercaro : de *gueules au massacre de cerf d'or*. Un procès-verbal dressé en 1635, lui attribuait, en outre, dans le chœur de l'église, six tombes basses et, devant le maître-autel, une tombe élevée sur laquelle était représenté un chevalier portant sur son écu *une rencontre de cerf*. C'est dans cette tombe qu'avait été inhumée en 1611, Anne de Tyvarlen, dame douairière de Plœuc.

Chaque année, à la fête de saint Mahé, le manoir de Kerandraon devait un bouquet de roses au seigneur de Pontecroix auquel ne le rattachait toutefois aucun lien de sujétion féodale puisque, de temps immémorial, Kérandraon relevait directement du duc. C'est au dauphin, duc de Bretagne, que Guillaume de Tyvarlen, comme garde naturel de son fils Nicolas, présenta, en 1540, son aveu pour cette seigneurie qui, en outre du manoir avec ses maisons, porte-close, colombier, verger cerné de murs et autres appartenances, comprenait un moulin appelé Meil Kerharo, les domaines de Kerjacob (ou Keransal) et de Lanhoantec (composé de trois tenues) et plusieurs autres convenants dans les paroisses de Mahalon et de Meylar. De Kerandraon dépendaient également quelques domaines relevant de Coatmorvan, savoir : les trois domaines de Kerilis-Mazalon (1) ; et les villages de Penanros, de Kérégoat (Kéréval) et de Lestréaugan.

*
* *

Pendant la guerre de la Succession, Henry de Kercaro, seigneur de Kerandraon, avait suivi la bannière de Charles de Blois. Après la bataille d'Auray, il bénéficia, ainsi que les sires de Névet et de Kerengar, de l'amnistie accordée par Jean de Montfort, en 1364, aux partisans de son rival.

---

(1) Ces domaines, avec le presbytère et deux autres maisons, formaient le bourg de Mahalon qui, jusqu'à ces derniers temps ne comptait que 6 feux.

Henry de Kercaro, fils du précédent, était âgé de 51 ans lorsqu'il fut entendu comme témoin dans l'enquête relative aux droits du vicomte de Léon en Cornouaille (1411). Ses successeurs portèrent comme lui le prénom d'Henry. L'un d'eux qui mourut en 1475, fut père de Jehan de Kercaro avec qui s'éteignit la descendance masculine de cette famille.

Jehan de Kercaro (1456-1501) avait épousé Jehanne de Kerigny, dame de Kerdrein, en Guengat. Il eut pour héritière principale sa fille aînée, Françoise de Kercaro, qui était mariée à Charles de Guer, seigneur de la Porteneuve.

Décédée en 1508, Françoise de Kercaro fut ensevelie dans l'église de Riec. Elle laissait un fils, René de Guer, qui épousa en 1520 Françoise Le Thominec dont il n'eut pas d'enfants et une fille, Magdeleine, qui fut mariée à Guillaume de Tyvarlen, seigneur de Guilguiffin. Magdeleine de Guer mourut vers 1535, après avoir recueilli dans la succession de son frère les seigneuries de Kerandraon, Kercaro, Lescogan et Kerdrein qu'elle transmit à son fils, Nicolas de Tyvarlen.

On trouvera dans la monographie de Landudec quelques détails sur la vie de ce seigneur qui décéda en 1585. De son alliance avec Louise de Rosmadec, Nicolas de Tyvarlen eut quatre filles dont l'aînée, Anne de Tyvarlen, en épousant Jean de Plœuc (1580) lui apporta, entre autres terres, celle de Kerandraon que possèdent encore leurs descendants (1).

Kerlaouénan

Il ne subsite aucun vestige de ce manoir qui fut le berceau d'une famille d'ancienne chevalerie.

(1) Le manoir appartient actuellement à Mme la baronne de Gargan, fille du comte Henry de Salaberry qui avait fondé à Mahalon deux écoles libres dirigées, l'une par les frères de Lamennais, l'autre par les Filles de Jésus de Kermaria.

Alain de Kerlouénan qui était, en 1344, capitaine de Quimper pour Charles de Blois, mourut en 1370 et fut enseveli avec l'habit de Saint-François, dans l'église du couvent des Cordeliers. Marguerite de Plœuc, sa femme, décédée quatre ans plus tard, fut également inhumée dans cette église.

Leur fils, Alain de Kerlouénan, avait épousé Hazevis de Meylar (1,, veuve de Guillaume de Pennault. Décédé en 1379, il ne laissa que deux filles, dont l'aînée, Constance, épousa Jehan de Poulmic, gouverneur de Quimper. Constance de Kerlouénan mourut en 1403 (2).

Entrée dans la maison du Chastel, en 1459, par l'alliance de Marie de Poulmic avec Olivier du Chastel, la seigneurie de Kerlouénan fut apportée en mariage (1528) par Jehanne du Chastel à Alain de Rosmadec, seigneur de Tyvarlen. Elle resta dans leur descendance jusqu'en 1630, date à laquelle Françoise du Quélenec, dame douairière de Visdelou, en fit l'acquisition.

En outre du manoir et de son moulin, cette terre comprenait une douzaine de convenants au nombre desquels se trouvaient Kerangouzouc'h, Kersafrédour, Kerliguil et le village de Kerdrein en Guiler. Après le décès de la dame de Visdelou, survenu en 1634, Kerlaouénan entra dans le partage de son fils aîné, Claude Visdelou, seigneur de Bienassis et de Pratanras. Celui-ci mourut en 1658 et eut pour héritier principal son petit-fils, François Hyacinthe Visdelou, gouverneur de Quimper en 1683, dont les descendants aliénèrent, au XVIII^e^ siècle, la terre de Kerlouénan.

---

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, B, 2035. Aveu rendu en 1380 par Hazevis de Meylar pour les biens qu'elle tenait en douaire. Du premier mariage de Hazevis de Meylar (1350) était née Plezon de Pennault qui épousa Alain de Tyvarlen et mourut en 1421, âgée de 70 ans.

(2) Sa sœur puînée, Alix de Kerlouénan, mariée à Jehan de Langueouez, décéda en 1416.

Le vieux manoir auquel a succédé une habitation moderne et le moulin qui est devenu l'une des minoteries importantes du pays, sont actuellement la propriété des enfants de M. Le Bihan, ancien maire de Mahalon.

Poulguilou

Sur le bord de l'étang de Poulguilou s'élevait autrefois un château dont le plan cadastral indique l'emplacement.

On retrouve ses substructions sur une pointe de terre

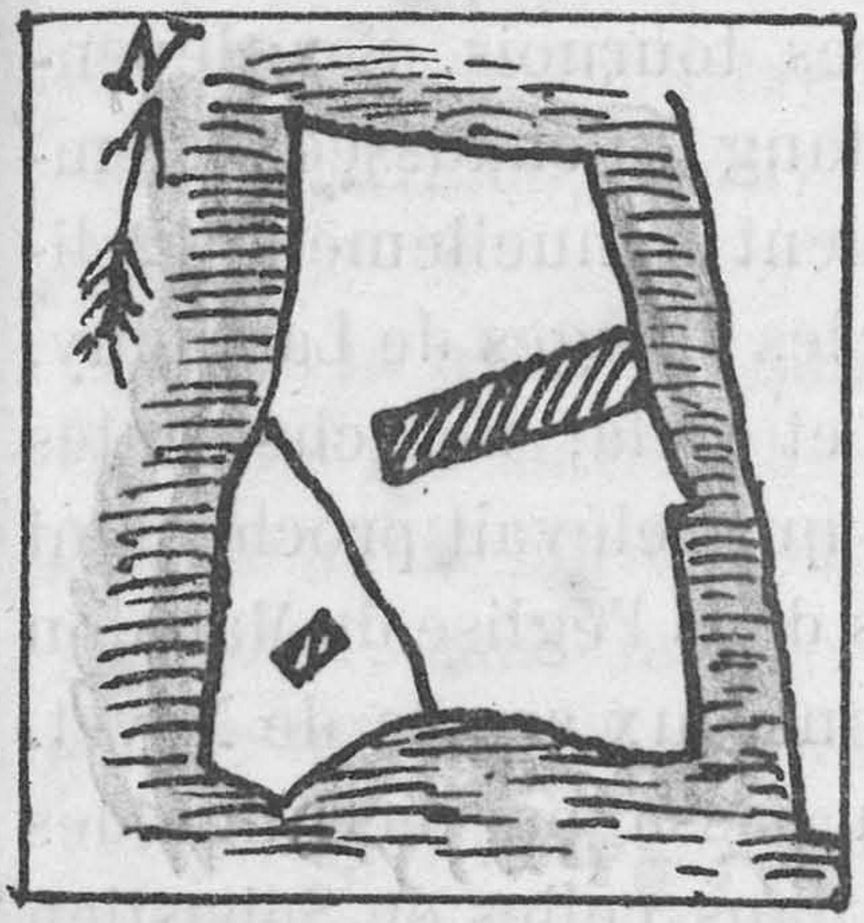

qui s'avance dans l'étang et qui devait former un îlot à l'époque où les douves qui l'entourent sur deux de ses côtés étaient elles-mêmes alimentées par les eaux de l'étang. Le plan de ce château semble le rattacher à la classe des forteresses féodales du XI^e^ siècle.

Polgelou eut à l'origine des seigneurs de son nom. L'un d'eux, Guillin de Polgelou, chevalier, qui contestait au chapitre de Quimper les redevances en avoine et en gelines que payaient cinq villages de Tréguenc, se désista en 1245 de ses prétentions en faveur du dit chapitre (1).

Au commencement du XV^e^ siècle, Polgelou appartenait au sire de Kaer, Jehan de Malestroit, dont le rachat fut payé en 1416 ; quelques années plus tard, il passa par héritage à Hervé de Névet qui mourut en 1444.

Jacques de Névet, gouverneur de Quimper, décédé en 1558, transmit Polgelou à sa fille aînée, Catherine de Névet, qu'il avait mariée à Jehan de Kerouant, seigneur

(1) Cart. du chap. de Quimper. Bib. Nat. Lat. 9891, F° 6 et 15.

de Kernuz. Dans les dernières années du XVI^e^ siècle, Jehanne de Kerouant, petite-fille et principale héritière des précédents, épousa Vincent de Coetanezre, seigneur de Granec (1). Elle ne laissa qu'une fille, Suzanne de Coetanezre, qui apporta en mariage, vers 1612, à Vincent de Plœuc du Tymeur son riche patrimoine duquel dépendaient les manoirs de Lescongar et de Poulguilou.

Jean de Plœuc, baron de Kerouant (2) auquel ces deux manoirs étaient échus en 1628 de la succession de sa mère, Suzanne de Coetanezre, les vendit en 1640, à Pierre Le Barz, sieur de Kerlambert. Dans l'acte de vente, Poulguilou est estimé 2000 livres tournois. Ses dépendances, métairie, colombier, étang (3) chaussée et emplacement de moulin rapportaient annuellement 12 livres et 4 chapons. En outre, sur les villages de Landiduy, Feunteunigou, Lescran huéla et izéla, des chefrentes étaient dues à cette seigneurie qui relevait prochement du roi et dont les prééminences dans l'église de Mahalon consistaient en plusieurs écussons aux armes de Névet.

Dix ans plus tard, Poulguilou passa par échange des mains au sieur de Kerlambert dans celles de Sébastien de Plœuc du Guilguiffin qui habitait alors le manoir de Kerandraon (1650).

Lanavan

Dans la réformation de 1443, Lanalan qui appartenait

(2) Vincent de Coetanezre, de son premier mariage avec Anne de Mesgouez, avait une fille qui épousa en 1610, Jean de Carné. En 1595, on le trouve à la tête des paysans réunis à Saint-Germain pour investir l'île Tristan. La Fontenelle le fit prisonnier, mais il ne tarda pas à recouvrer sa liberté.

(3) Il habitait Kernuz et avait épousé vers 1635 sa cousine-germaine Anne de Carné dont il eut un fils, Pierre de Plœuc, marié en 1658 à Jeanne de Penfeuntenyo et trois filles. Sa seconde femme, Françoise du Drémiet, était veuve en 1648.

(4) On évalue à 25 hectares la superficie de cet étang dont la pêche, en 1715, était louée 24 livres.

à Guillaume de Tyvarlen, seigneur du Guillyguivin, est cité, non comme manoir, mais comme « un simple village », ce qui ferait supposer que le premier manoir qui y fut construit datait seulement de la seconde partie du xv^e^ siècle. Lanalan à cette époque était devenu la propriété des Penfrat (1).

Ce manoir, en 1502, était habité par Maître Yves Penfrat auquel succéda Jehanne Penfrat qui, décédée vers 1519, eut pour fils et héritier Yvon Geffroy, écuyer.

Celui-ci fut père de trois enfants dont l'aîné, Allain Geffroy, mourut sans postérité. Ses deux filles, Marguerite et Hélène épousèrent, l'une François de Marchallech, sieur de Trélen, l'autre François de Coetanezre, sieur des Salles.

Après la mort de son beau-frère Alain Geffroy (1572), François du Marchallech vint habiter Lavanan dont sa femme avait hérité. Décédé lui-même quelques années plus tard, sans laisser d'enfant, il fut inhumé dans la tombe que les seigneurs de Lanavan avait à Plozévet. Sa veuve, Marguerite Geffroy, qui s'était remariée à Pierre du Dresnay, vivait encore en 1605. Lorsqu'elle mourut, la terre de Lanavan passa à l'aînée de ses nièces, Julienne de Coetanezre, dame de Reuvillon.

Julienne de Coetanezre, avait épousé en premières noces René du Dresnay, seigneur de Kercourtois dont l'historiographe de la Ligue a narré la fin tragique en 1594 (2).

Restée veuve avec une fille en bas-âge nommée Marguerite, elle était remariée avant 1597 au capitaine Le Clou, se disant gentilhomme poitevin et sieur de Reuvillon, qui paraît avoir vécu jusqu'en 1616. Enfin, vers 1620, elle

---

(1) Cette famille avait pour berceau le manoir de Penfrat en Landudec où résidait, en 1426, Maître Yves Penfrat. Elle paraît avoir eu une origine commune avec les Pencoet qui portaient les mêmes armes et dont le nom rappelait celui de l'ancien castel de Penengoet, peu éloigné de Penfrat.

(2). Chan. Moreau, chap. XXVI, p. 300.

contractait une troisième union avec Martin de Bragelonne dont le frère aîné, Claude de Bragelonne, était, depuis plusieurs années, marié à Marguerite du Dresnay et devenait ainsi belle-sœur de sa fille. Julienne de Coetanezre avait aliéné, en 1616, une partie de ses domaines (1). Vers la même époque, elle vendit le manoir de Lanavan à Sébastien Le Gubaer et à Marie Gouesnou, sieur et dame de Keraval.

Dans la suite, on trouve ce manoir entre les mains d'un petit-fils des acquéreurs, François Le Gubaer, qui avait pour femme Suzanne Le Baillif et dont la fille aînée, Marie-Anne Le Gubaer, épousa, en 1676, Jean Grégoire de Keratry, sieur de Kerbiquet.

François Le Gubaer qui mourut en 1683, avait en 1678 fourni aveu au Roi pour le manoir de Lanavan dont les dépendances comprenaient cour close au midi, jardin au levant, futaie au couchant, chapelle en ruine, colombier, métairie... (*Arch. Nat.* P. 1690, V, F° 453.) Cet aveu décrit longuement les prééminences de Lanavan qui possédait :

A Mahalon, dans la chapelle Saint-Michel, à droite du chœur, une tombe sur laquelle était sculpté *un éléphant portant un château* (armes des Penfrat) ;

A Plozévet, dans le chœur, une tombe haute chargée de cinq écussons des armes pleines ou en alliance des seigneurs de Lanavan et, dans la maîtresse-vitre, un écusson parti au 1, *d'azur à l'éléphant d'argent portant une tour d'or ;* au 2, *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois cignards de même,* 2, 1.

Enfin, le blason de Lanavan se voyait à la Trinité, dans la fenêtre de l'abside, au-dessous des armoiries des Rohan et des Le Barbu.

---

(1) Notamment deux tenues à Mezros izéla (Plozévet) vendues à Yves Le Sal de Pontecroix et Kerlom (Mahalon) acquis par Jean Michelet, dit Scol, d'Audierne.

En 1716, la terre de Lanavan fut saisie à la requête de créanciers de Pierre-Corentin de Keratry qui l'avait héritée de sa mère, Marie-Anne Le Gubaer. Cette terre comprenait, outre le manoir et sa réserve affermés 165 livres à la dame de Quélen, la grande garenne de Lanavan contenant plus de cent journaux, les domaines de Kervenalet et de Rulan en Mahalon, quatre convenants dans Plozévet et une tenue à Kergurun en Plovan. Vendu judiciellement à Rennes en 1723, Lanavan eut pour acquéreur Jean-Baptiste Le Baillif, sous-brigadier des chevau-légers de la Garde et Chevalier de Saint-Louis (1).

Quelques années avant sa mort arrivée en 1735, Jean-Baptiste Le Baillif avait reconstruit la maison d'habitation dont la façade rappelle celle de l'ancien presbytère de Plozévet. De son mariage avec Anne Porlodec (2) qui lui survécut jusqu'en 1745, était issu Jean-Pierre Le Baillif de Porzsaluden qui servit, comme son père et son grand-père, dans les chevau-légers de la Garde.

Le dernier descendant de cette famille, Jean-Pierre Le Baillif, prit part à l'affaire de Quiberon et mourut fusillé à Auray en 1795.

Tromelin

Au fond de la vallée du Goazien se cache, près de son moulin, le manoir de Tromelin. L'habitation actuelle, de constitution récente, a remplacé un édifice du xv^{e} siècle dont on n'a conservé que la porte. L'écu triangulaire placé au-dessus de cette porte devait jadis être armorié du blason de la famille de Tromelin : *d'azur au lévrier passant d'argent.*

(1) Fils aîné de feu Nicolas Le Baillif, sieur de Porzsaluden, l'un des 200 chevau-légers de la Garde du Roi. Sa mère, Claude Le Gubaer, morte en 1689, était sœur de François Le Gubaer. Elle avait eu en partage Kereuzénic et le moulin de Lanavan.

(2). Elle était fille d'Eutrope Porlodec, sieur de Kerlivin mort en 1704 et de Catherine Le Sicourmat.

Au midi de la cour se trouvait une grande écurie surmontée d'un grenier à foin, semblable à celle du manoir de Penquélennec en Peumerit. Des anciennes constructions il ne reste plus que le colombier que l'on prendrait de loin pour un fortin destiné à défendre les approches du manoir devant lequel il se dresse sur un monticule ayant la forme d'un cône tronqué.

*
* *

Henry de Tuonmelin qui avait édifié ce manoir, mourut en 1449. Sa femme devait appartenir à la maison de la Couldraie. Il ne laissa qu'une fille qui était mariée à Jehan de Tréganvez et dont le fils, Jehan II de Tréganvez, comparut en 1481 à la montre de Carhaix pour son père et pour sa mère, dame de Tuonmelin. Le fils de ce dernier, Charles de Tréganvez, époux de Marie de Talhoet, mourut en 1524 et eut pour principale héritière sa fille aînée, Marguerite, qu'il avait mariée à René de Trémillec.

Décédée en 1534, Marguerite de Tréganvez fut inhumée à Mahalon dans la tombe de ses ancêtres qui devait, quatorze ans plus tard, recevoir aussi les restes de son mari. Son fils, Raoul de Trémillec, qui lui succéda dans les seigneuries de Tréganvez et de Tromelin, mourut en 1547, un an avant son père. Marié vers 1538 à Jehanne de Penguilly, il en avait eu plusieurs enfants. Un seul survivait, René de Trémillec, qui s'éteignit sans postérité en 1560 et dont la succession fut recueillie par son oncle paternel Maurice de Trémillec (1).

Il semble que Maurice de Trémillec était issu du second mariage de René de Trémillec avec Olive Bohyc ou Kerléan. En 1579, il épousa Louise de Botigneau, veuve d'Alain de Lezongar et mourut en 1584, laissant de cette union un fils en bas-âge, Toussaint de Trémillec, qui le suivit

(1) Aveu rendu en 1561 pour Tromelin et Lesivy. (*Arch. de la Loire-Infér.*, B. 1235.)

de près dans la tombe et une fille nommée Anne, qui resta seule héritière de la terre de Tromelin (1) et des nombreux manoirs que possédait sa famille.

Anne de Trémillec (1580-1618) devait être déjà mariée à Jean de Jégado, seigneur de Kérollain, lorsque ce vaillant homme de guerre sauva la ville de Quimper dont La Fontenelle allait s'emparer (1597). Elle lui donna cinq filles (2) et un fils, Pierre de Jégado, qui fonda dans son manoir de Kerlot, en Plomelin, une abbaye, dont sa sœur, Elisabeth de Jégado fut la première abbesse. Pierre de Jégado qui était écuyer de la petite écurie du roi et capitaine garde-côtes de l'Evêché de Cornouaille, mourut en 1657, sans laisser d'enfant de son mariage avec Françoise de Trécesson. Sa succession que ses neveux, Pierre et Guillaume Poullain avaient acceptée sous bénéfice d'inventaire, était encore en liquidation en 1666. A cette époque, Guillaume Poullain habitait le manoir de Tromelin où il résida plusieurs années.

En 1672, la terre de Tromelin fut acquise judiciellement aux requêtes du palais à Rennes par le marquis de Rosmadec. Le manoir et son moulin, alors affermés 430 livres, étaient au siècle suivant afféagés pour la somme de 400 livres par an.

La famille Le Barz qui possède actuellement Tromelin, se rattache aux Le Barz de Kerlambert, riches marchands de Pont-Croix sous le règne de Louis XIII (3).

---

(1) Cette terre comprenait la garenne de Kerilit, les domaines de Trobeuzec (en Meilar), Kerdalec, Kervennal, Trémathouarn huéla, Kernerben, le bourg de Guiler et, en partie Lescoet, Poulguyler, Cosquéric et Kerliongar. Elle possédait une chapelle prohibitive dans l'église paroissiale et à Guiler, un banc avec plusieurs écussons.

(2) Quatre d'entre elles furent mariées : Françoise, à Pierre Poullain du Val Pontlo ; Anne, à Charles Le Heuc, Sgr de Lestiala ; Julienne, à Jean du Haffont de Lestrédiagat ; et Marie, à Yves de Quélen de la Crecholain.

(3) « Cette famille est représentée par M. Guillaume Le Barz, maire de Mahalon, époux de Charlotte Le Bihan, dont les trois fils, dans la guerre Franco-Allemande, se sont signalés par leur bravoure.

L'aîné, Jean Le Barz, marié à Thérèse Queffurus, fut fait prisonnier à

Lesivy

Rien dans le village actuel de Lésivy ne rappelle l'existance de l'ancien manoir dont la chapelle et les autres édifices ont entièrement disparu. Ce manoir qui parait avoir originairement dépendu de Poullan, seule paroisse où il eut des prééminences, avait donné son nom à une famille chevaleresque qui se divisa en plusieurs branches (1).

Henry de Lisivy était du nombre des chevaliers bretons qui furent tués au siège de Saint-James de Beuvron (1426). Il faisait partie du corps d'armée commandé par Arthur de Richemont. Un de ses descendants, René de Lisivy, seigneur du dit lieu et de Kerellaut (Kerlot), mourut en 1502, laissant de son mariage avec Marguerite de Pontplancoet deux filles (2) et un fils mineur nommé René. Ce dernier fut probablement le père de Tanguy de Lesivy qui épousa Françoise de Guengat et auquel appartenaient, en 1536, les manoirs de Lesivy, Kerellaut et Botsavarn.

Dix ans plus tard, Lesivy était devenu la propriété de Jacques Pencoet, sieur de Kerdanet. Il passa ensuite par acquêt aux Trémillec qui le transmirent aux Jégado de Kerollain. Ce manoir était depuis longtemps converti en domaine lorsque le marquis de Rosmadec en fit l'acquisition aux requêtes du palais de Rennes, en 1672.

*
* *

Outre ces principaux manoirs, les anciennes réformations signalent dans Mahalon plusieurs lieux exempts de fouages, tels que Roscaradec appartenant en 1443 à Jehan

---

Maubeuge ; — le second, Michel, est tombé au champ d'Honneur (25 septembre 1914) ; — depuis plus d'un an, on est sans nouvelles du troisième, Henri, adjudant au 48e d'Infanterie. »

(1) Une branche cadette, établie au Rest (Plonéour) ; était représentée, en 1426, par Thépaut de Lisivy marié à l'héritière de Croespileau en Plovan et, en 1445, par Henry de Lisivy, seigneur de Croespileau.

(2) L'aînée, Jehanne, épousa 1° Pierre de la Lande, Sgr de Lestrémec ; 2°, en 1508, René de Kersauzen, Sgr de Kervent. La seconde, Marie, était en 1536, veuve du sieur du Moguermeur.

Kernoes anobli par le Duc ; Keranscoëdérien (village du bois de chênes) à Henry Le Mignon, anobli lui aussi pour services militaires ; — Lesmazalon (frontière de Mahahon) où les Cogniou avaient un petit manoir ; — enfin deux ténéments, l'un à Lestréaugan, l'autre à Kernermen, que manœuvrait lui-même M^tre^ Jehan Kerriou qui fut représenté à la montre de 1481 par son fils Guillaume, archer en brigandine.

On pourrait également citer les noms de plusieurs villages dont l'étymologie présente quelque intérêt. Landiduy et Lanrin seraient, l'un " la terre d'Iduy", l'autre " la terre de Rin ", ou peut-être, bien qu'aucune tradition de lieu consacré ne se rattache à ces villages, " le monastère d'Iduy " et " le monastère de Rin ".

Kerangorc'h, (forme ancienne Kerangouzouc'h) " village des Gouzerc'h ", l'une des vieilles familles de Mahalon. Kerseffrédour, " village de Teffrédeuc ou d'Evarzec " Ranquéré " manse, domaine de Quéré ". Le préfixe *Ran* qui précède beaucoup de noms de lieux dans la haute Bretagne, se rencontre très rarement en Cornouaille.

Lanhoantec " joli monastère ". Il existe dans ce village une chapelle dédiée à saint Pierre.

Kervaden, " village de l'homme bon ".

Brégodonou (en 1497 Brecudonou) " colline des ramiers ".

Dans ces parages, où les pigeons sauvages devaient abonder, le mot *cudon* est entré dans la composition de plusieurs noms de lieux comme celui de Roscudon où fut édifiée la collégiale de Pont-Croix.

Quinipiern, plus anciennement Keranpiron.

Trévidiern," habitation du tiern ".

Trémathouarn, " habitation de la tribu de Mathouarn " ou " trêve dédiée à Saint Mathouarn ".

Kervendal, " village de Guenaël ".

Kerintum, (forme ancienne Queneut-tûn), " bois de la colline ".

Lesivy, " cour d'Ivy ", nom de saint ou peut-être d'un chef de clan.

Kerigaret, (anciennement Kerrigaffret).

Lescoet et Lescran se traduiraient par " lisière du bois " plutôt que par " cour du bois " (1).

Lanavan (au xv^e^ siècle Lanalan), " monastère " d'Alain. De ce manoir dépendait Rulan " tertre du monastère ".

Nous terminerons par le nom de la paroisse, *Machalon* dont l'étymologie " mon cœur " est bien connue.

CONEN DE SAINT LUC

---

(1) Lescoet qui a ses terres contiguës à Lescran, est également limitrophe de Lestréaugan et de Lesmazalon. Il est peu probable que quatre cours ou résidences seigneuriales aient existé si près l'une de l'autre.

L'ÉGLISE DE PENCRAN

ET SES ANNEXES

L'église de Pencran (1) s'élève au sommet d'une croupe rocheuse et boisée qui domine Landerneau et la pittoresque vallée de l'Elorn.

Notre-Dame de Pencran était avec Loc-Eguiner, La Martyre, La Roche-Maurice et Saint-Julien de Landerneau une des « trèves » ou succursales de Ploudiry. En 1619 seulement Pencran obtint des fonts baptismaux. Nous avons le procès-verbal de bénédiction des fonts le 18 mai 1619 par Christophe de Lesguen, archidiacre, vicaire-général de Léon et recteur de Ploudiry. C'est par la transcription de cet acte que débute le registre des baptêmes de 1619 à 1668 que possèdent les archives communales de Pencran.

L'église est probablement datée par une inscription gothique en relief sur un cube de pierre qui remplace une statue à gauche de l'entrée du porche sud. En voici la transcription tout à fait exacte :

« LE 15 JOUR DE MARS L'AN 1553 FUT FONDÉ (*sic*) CESTE CHAPELLE AU NO[M] DE DIEU ET DE SA MÈRE ET MADAME SAI[N]CTE APPOLINE DE PAR HERVÉ K[ER]AHÈS ET GUILL[AUM]E BRAS, FABRIQUES DE LAD. CHAPEL... » (2).

Nous avons relevé dans un acte une mention de ces deux personnages remplissant déjà les mêmes fonctions trois ans plus tôt. Les archives du Finistère (3), conservent en effet une

---

(1) La prononciation *Paincran* se trouve attestée dès 1619 par un acte dont nous reparlerons et qui a trait à la réparation des orgues.

(2) *Archives du Finistère*, G, paroisses, *Pencran*.
Il est probable que par chapelle on veut entendre l'édifice entier et non une portion de l'édifice.

(3) *Ibidem*.

donation reçue « le vignt *(sic)* septiesme jour de Juillet l'an mil cinq cent cinquante « par » Hervé Kerahès et Guillaume Bras, fabricques de l'église et chappelle Notre-Dame de Pencran ».

Le même carton renferme deux actes encore plus anciens relatifs à Pencran :

1° Un contrat du 6 février 1516 dans lequel figurent « Olivier Le Cann et Guillaume Diverrès... procureurs et syndiques de la chappelle Notre Dame de Pencran ».

2° Une fondation du 2 avril 1548 où il est question d'un lieu de sépulture situé « en lad. église, en l'arch *(sic)* d'entre le cueur et la chappelle monsr Sainct-Eutrope ».

Entre ces deux actes il faudrait placer dans l'ordre des dates une inscription de 1521 que nous avons pu déchiffrer au moyen d'un estampage sur la base de l'une des croix du calvaire. Cette inscription est très fruste. Nous en donnons pour la première fois une lecture complète :

AU MOYS DE MAY MIL Vc VIGNT (*sic*)
UNG FURENT CESTES CROIX ET MASSO[N]
FOUNDÉES (*sic*) PAR JEHAN LE CAM, YVVES
LE JEUNE ET YVON CRAS, PROCUREURS
DE LA CHAPPELLE DE CÉANS. E. R.

Nous ne ferons pas état de la date 1517 que porte une sculpture sur bois à l'intérieur de l'église. Cet objet pourrait venir d'ailleurs. Les autres documents suffisent pour attester l'existence à Pencran d'une église antérieure à 1553 et remplacée alors par celle que nous voyons actuellement.

Une tête, de sculpture assez barbare, que nous voyons encastrée dans le mur nord en dehors de l'église pourrait être un morceau réemployé. Il y a des têtes un peu du même genre faisant office de chapiteaux sur les colonnettes du porche ouvert sous le clocher de La Martyre, clocher qui paraît être du XIVe siècle.

On a souvent signalé que la cloche de Pencran portait la

date de 1365. Mais nous verrons que cette cloche n'a pas été faite pour l'église : c'est une cloche flamande.

Il reste que l'église actuelle de Pencran a dû être commencée en 1553. Nous verrons plus loin qu'une statue de la patronne, sainte Appolline, y fut placée en 1555, ce qui semble indiquer que l'édifice était dès lors livré au culte.

Nous allons maintenant étudier l'église et voir les additions qu'elle a reçues à diverses époques. Les documents nous fourniront encore plusieurs dates précises.

Intérieur. — La disposition de l'édifice est celle de la plupart des églises rurales bretonnes : nef et bas-côté compris sous une toiture unique et éclairés seulement par les fenêtres des collatéraux ; chevet plat ajouré par deux grandes baies et deux ouvertures secondaires.

La nef, suivant une disposition fréquente en Bretagne, est partagée par un arc-diaphragme en deux parties symétriques. De chaque côté, deux arcades en tiers-point pénètrent dans des piliers ronds, le pilier extrême étant engagé dans un pan de mur qui correspond à la moitié de la longueur de la nef. Cette disposition avait pour objet de permettre l'établissement d'un jubé.

A gauche du chœur, une porte gothique en accolade, sans doute réemployée, surmontée d'une statue de saint Pierre, donne entrée dans la sacristie.

Clocher. — Le clocher, placé sur le pignon occidental, possède deux galeries : la première est bordée de quatrefeuilles ; la seconde de pilastres. Une pierre carrée encastrée dans la face méridionale porte l'inscription suivante :

IAN LE ROUX
YVES LE BESCO
NT 1696

Des documents heureusement conservés nous apprennent que cette inscription se réfère à une reconstruction qui ne fut

pas la dernière : il fallut de nouveau en 1718 reprendre le clocher frappé par la foudre ; c'est alors que l'on établit la seconde galerie.

Jean Le Roux et Yves Le Bescond étaient fabriques pour les années 1695 et 1696. Leur compte, que nous a communiqué obligeamment M. l'abbé Guézennec, recteur de Pencran, porte qu'ils ont payé « pour le rétablissement et construction de la tour depuis la première voûte qui est plus bas que le toit de l'église jusque au choc *(sic)* qui est sur la tour inclusivé *(sic)*, la somme de 1185 livres 18 solz ».

Les archives du Finistère (série et fonds déjà indiqués), possèdent toute une série de pièces relatives à cette reconstruction :

1° Le 8 mai 1696, marché conclu avec Pierre Tréguier et Gabriel Berthelé qui s'engagent à démonter et remonter le clocher avant la Saint-Michel, pour la somme de deux cent-trente livres.

2° Le 12 juin 1696, sentence de la Cour de Landerneau condamnant Tréguier et Berthelé à remplir leurs obligations sous peine de nullité du marché.

3° Le 30 juin 1696, nouveau marché conclu avec Michel et Olivier Callac, père et fils, et Jean Le Moign pour la somme de trois cent-dix livres.

4° Le 9 octobre 1697, quittance notariée d'Olivier Callac à Jean Le Roux et Yves Le Bescond de la somme de cinq cent-vingt-cinq livres « comme pour l'advis du général de la dite trève on auroit fait des augmentations sur la dite tour pour la somme de 150 livres... et en outre par le mesme advis dudit général on auroit pareillement accordé avec ledit Callac pour et en faveur de la somme de soixante et cinq livres pour le dédommager pareillement des autres augmentations par lui dû depuis faites et qui estoient requises et nécessaires pour faire lad. tour renable ».

Il semble que cet Olivier Callac ait été un habile homme

qui sut amener peu à peu les « tréviens » à dépenser plus qu'ils n'avaient d'abord projeté. Notons d'ailleurs que la même année, il n'eut pas autant de succès auprès des gens de La Martyre et ne put obtenir l'adjudication de la nouvelle sacristie dont la construction fut confiée aux Kerrandel, père et fils.

Le dossier que nous venons de citer n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'administration des paroisses rurales de Basse-Bretagne. On y voit quelle est l'importance du goût et de la volonté du « général des habitants » dans les questions de construction et d'arrangement des églises. Les gens de ce pays peuvent se vanter d'avoir des églises bien faites par eux et pour eux. Ce groupe de vieux actes en apporte une fois de plus la preuve.

Le clocher de Pencran reconstruit en 1696 fut frappé par la foudre vingt-deux ans plus tard.

Les archives du Finistère conservent le marché passé le 24 juillet 1718 avec François Gourvez de Plounéventer :

« On fera quatre lanternes *(sic)* ou flambeau *(sic)* sur les quatre écoinnures *(sic)* des garde-corps ainsi qu'il est marqué sur le dessein *(sic)*, on fera une seconde platte-forme pour recevoir la seconde chambre de cloches... on fera un garde-corps avec quattre lanternes sur les encoignures de la dite seconde chambre des cloches... »

Le « dessein » ne paraît pas avoir été réalisé point par point, mais il semble bien que la seconde galerie, telle que nous la voyons aujourd'hui avec ses balustres, date de la seconde reconstruction.

Nous ne citerons que pour mémoire un marché du 2 juin 1737, conclu en vue de menus travaux comme de « chicter », c'est-à-dire rejointoyer le clocher.

Dans la nuit du 16 au 17 septembre 1833 la foudre tomba encore sur le clocher de Pencran. M. le chanoine Peyron a bien voulu nous communiquer la lettre que le desservant, l'abbé

Calvez, écrivait le lendemain à son évêque. Les dégâts faits au clocher et à l'église étaient sérieux :

« La pointe a été emportée... et une large brèche faite à un des côtés jusqu'aux secondes galeries. Toute l'église a souffert du coup. Tous les vitrages des croisées ont été emportés ».

La lettre se termine par cette réflexion :

« On ne meurt pas de peur, puisque je ne suis pas mort la nuit dernière ».

Nous voyons par le même dossier qu'il y eut quelques difficultés administratives. Le curé, pressé par les habitants, voulait rétablir l'intérieur d'abord ; le préfet s'y opposait par crainte d'écroulement du clocher. Les bretons du XIXe siècle se montrent ici non moins jaloux d'arranger leurs églises à leur idée que ne l'étaient leurs prédécesseurs.

Sacristie. — La sacristie est un grand édifice formant équerre avec l'église, dont il prolonge au nord le pignon oriental. Il y a aux angles des lanternons.

Il se peut que les gens de Pencran, lorsqu'ils construisirent cette sacristie, aient voulu rivaliser avec leurs voisins de La Martyre qui venaient, quelques années auparavant, de se faire bâtir une sacristie monumentale.

Ce qui devait servir primitivement de sacristie, c'est la partie occidentale du bas-côté nord qui forme un réduit complètement séparé du reste de l'église par des murs.

La porte de la sacristie se trouve du côté ouest. On a mis au-dessus la moitié supérieure d'une grande statue en pierre de saint Jean l'évangéliste que l'on a sciée en deux : l'autre moitié gît dans le cimetière du côté sud de l'église.

A droite de la porte, à l'extérieur, il faut remarquer, encastré dans le mur, un bénitier gothique en granit noir.

Porche. — La dépendance la plus intéressante de l'église est le porche méridional orné de nombreuses sculptures et qui

14 *PENCRAN (Finistère). — Le Clocher.*

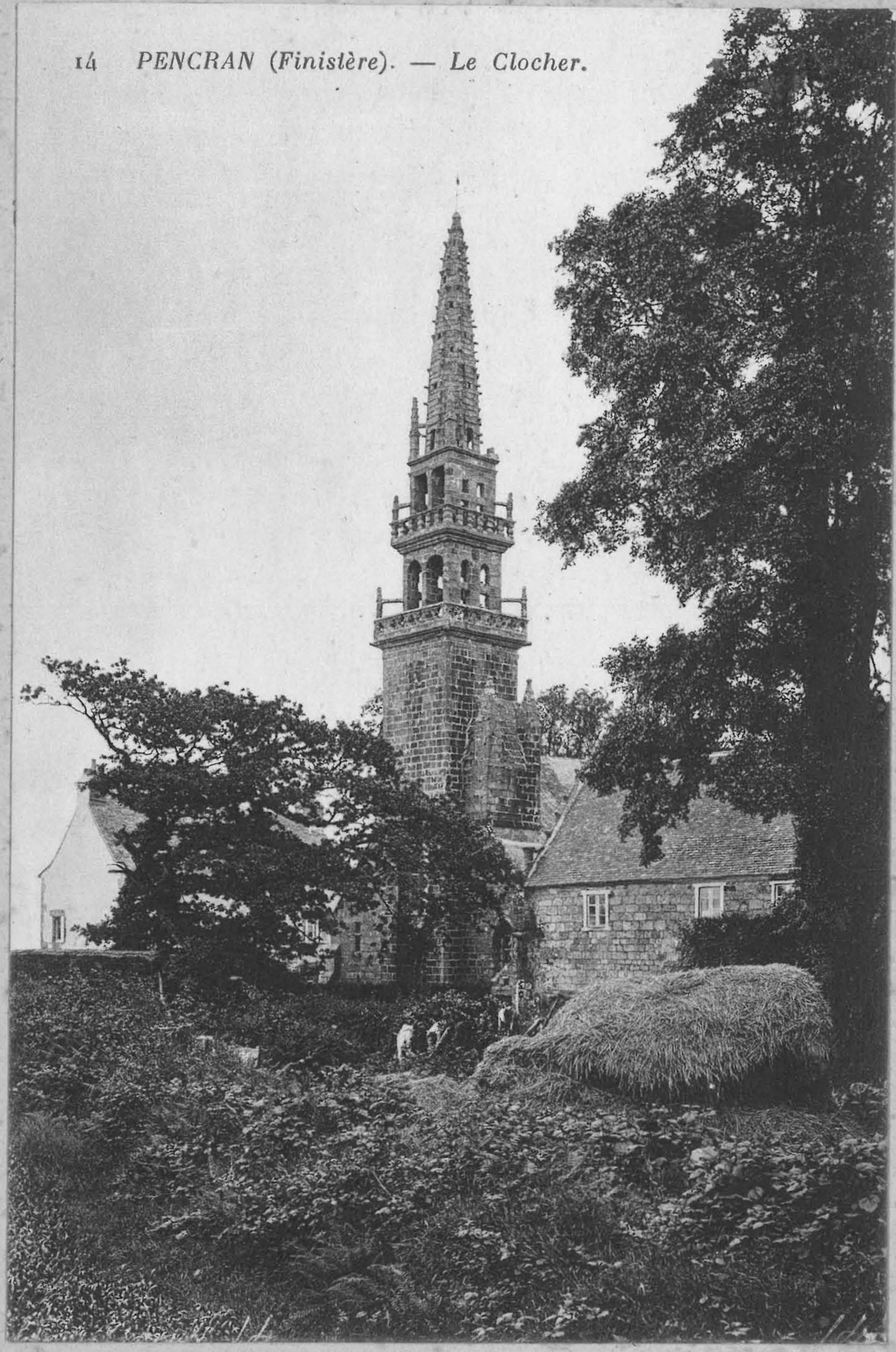

tient une place importante dans la série des porches scupltés de la Basse-Bretagne.

L'ouverture d'entrée, en anse de panier, est bordé d'un feston de feuilles de vignes et de grappes finement sculptées.

Trois larges gorges parallèles, renfermant des motifs sculptés, suivent les pieds-droits et, formant plein-cintre, délimitent au-dessus de l'entrée un vaste tympan. Celui-ci a dû être autrefois complètement garni de statues que supportait une corniche munie de cinq ressauts reposant sur des culs-de-lampe. Tout le dessous de la corniche est sculpté de feuillages qui varient pour chaque cul-de-lampe.

De chaque côté des pieds-droits, trois colonnettes torses, snrmontées de pinacles, servent de point de départ à des moulures appliquées contre le pignon : la première en plein cintre, la seconde en accolade, la troisième et dernière en mitre. L'écoinçon compris entre le plein-cintre et le sommet de l'accolade est occupé par une statuette de la Vierge couronnée tenant l'Enfant.

Enfin le pignon est accoté de part et d'autre par un contrefort creusé de trois niches destinées à recevoir des statues.

A l'intérieur du porche, nous voyons, comme c'est la règle pour les porches bretons, les statues des douze apôtres. Les dais qui les abritent sont très riches. Tout cet ensemble intérieur a été peint au XVII^e^ siècle. On distingue encore sous les voûtains des restes de grandes figures.

A l'extérieur, la décoration sculptée du tympan et des niches creusées dans les contreforts latéraux n'est plus complète.

Peut-être y avait-il sur le tympan une Annonciation et une Nativité. Actuellement les deux ressauts de gauche ne portent plus de statues. Sur l'avant-dernier ressaut à droite subsiste le berceau de l'Enfant. C'est bien sa place primitive, car au-dessus sortent d'une pierre encastrée dans le mur, comme à La Martyre, les têtes de l'âne et du bœuf unies par un joug. La statuette de l'Enfant a disparu. Sur les ressauts,

de part et d'autre, se voyaient les statues agenouillées de la Vierge et de saint Joseph. Elles sont maintenant décapitées et mal remises en place, présentant le côté grossièrement équarri qui devrait toucher le mur.

Dans les niches des contreforts nous trouvons actuellement, de chaque côté, deux statues. Dans une niche de droite, une jolie statuette de femme à longs voiles. Il y reste des traces de peinture et de dorure. L'inscription en lettres gothiques porte :

S : SUSSANNA : ORA

La niche de la face extérieure abrite une statue de sainte Anne faisant lire la sainte Vierge.

La niche extérieure de gauche est occupée par une statue décapitée de Vierge hanchée tenant l'Enfant. Ce n'est évidemment pas la place qui revient à une image de la sainte Vierge. Cette statue a peut-être surmonté autrefois la porte ouest au-dessus de laquelle on voit aujourd'hui un saint Pierre.

Dans la niche du milieu, on voit une sainte en longue robe et voile dans le genre de la sainte Suzanne de l'autre côté, puis dans la niche du côté intérieur, au lieu d'une statue, le cube de pierre qui porte l'inscription de 1553 dont nous avons déjà donné la transcription.

Les gorges qui encadrent l'entrée ont heureusement conservé toutes leurs sculptures. Celle du milieu n'en a jamais eu que dans le bas, mais les deux autres en sont complètement garnies.

Dans la partie droite c'est une série de scènes bibliques et au-dessus les statues de quatre évangélistes. Dans la partie en plein cintre il y a des anges. Le premier ange dans chaque gorge est un ange encensant, dans la gorge intérieure tous les autres sont des anges musiciens, dans la gorge extérieure des anges priant. Les scènes bibliques sont au nombre de neuf distribuées de façon assez capricieuse :

1° Dans les trois compartiments du bas à gauche : la Ten-

tation d'Adam et d'Eve ; Eve à gauche, Adam à droite, au milieu l'arbre, autour duquel s'enroule le corps du serpent dont la tête et le buste féminins se voient dans le compartiment de gauche. Par une inadvertance du sculpteur Adam et Eve ont déjà des feuilles de vigne.

2° Symétriquement, de l'autre côté de la porte · Adam et Eve chassés du Paradis Terrestre : à gauche Adam, au milieu Eve près de l'arbre, à droite l'ange l'épée à la main. Les statuettes d'Adam et de l'ange sont décapitées.

3° A gauche de la porte, au-dessus d'Eve écoutant le serpent, Eve mère de famille, tenant dans ses bras un enfant emmailloté et remuant avec son pied un autre enfant posé par terre dans un berceau. Elle a comme pendant Adam laboureur, vêtu d'une souquenille serrée à la taille par une ceinture ; il porte une longue barbe et s'appuie sur une bêche.

4 · Du même côté, au-dessus d'Eve mère de famille, le sacrifice de Caïn : Caïn à genoux, coiffé d'une toque, fait brûler des gerbes de blé. La fumée revient l'aveugler. De sa main gauche il se frotte les yeux.

5° Du même côté, au même niveau, dans la gorge de droite, la scène correspondante du sacrifice d'Abel : Abel pieusement agenouillé, mains jointes et tête nue, fait brûler des agneaux ; on distingue une petite tête sortant du feu ; la flamme monte droite et aiguë.

6° De l'autre côté de la porte, gorge de gauche et gorge du milieu : Caïn meurtrier de son frère : à gauche Caïn, la bêche à la main, chaussé de houseaux de paysan et de sabots, écoute le Père Eternel dont le buste apparaît dans une nuée. Ce dernier motif est mutilé. Dans la gorge du milieu, Abel vêtu de même que Caïn est étendu à terre, le front largement ouvert.

7° Au même niveau, dans la gorge de droite : l'arche de Noé, d'où sortent, au milieu, des têtes d'hommes, et, de part et d'autre, des têtes d'animaux.

8° Au-dessus, gorge de gauche : Noé cueillant le raisin.

9° Faisant pendant à cette scène, dans la gorge de droite, la scène de l'impiété de Cham.

Au-dessus de chaque scène il y a un dais. Le dais qui se trouve entre Adam chassé du paradis et Caïn répondant au Seigneur a une sorte de chapeau servant de base à la scène supérieure et que semblent soutenir deux minuscules personnages. Le dais qui est sous l'arche de Noé a une disposition analogue, mais les deux parties enserrent un petit personnage qui, allongé sur le sommet plat du dais proprement dit, s'arc-boute pour ne pas être écrasé par la base soutenant l'arche de Noé. Au-dessus de la figurine qui représente Abel mort couché par terre, il y a, au lieu d'un véritable dais, une simple bandelette tenue à plat par deux bêtes dont les queues s'enlacent et dont les museaux, au-dessus de la bandelette, entrent dans un objet aujourd'hui mutilé, peut-être un nid. Avec un réel sens de l'équilibre, le sculpteur s'étant décidé à mettre deux sujets dans la gorge centrale de droite alors qu'il n'y en avait qu'un seul dans la gorge correspondante de gauche, a du moins voulu faire en sorte que le sujet ajouté à droite n'occupât, avec ses accessoires, qu'une place restreinte. Nous trouvons ici les traditions de l'art du Moyen âge qui réprouve également le manque d'équilibre et la symétrie trop rigide. D'ailleurs tous les détails de ce porche témoignent de beaucoup de soin et de goût. Ainsi, dans le feston de feuillage qui borde l'ouverture d'entrée, quelques petits motifs accusent les principales divisions des lignes : au milieu de la ligne horizontale un masque ; en haut de chaque pied-droit, à côté d'une grappe de raisin, une minuscule figurine de même hauteur que la grappe : à droite, c'est un petit personnage en longue robe qui serre la grappe dans ses bras ; le personnage de gauche, court-vêtu, souffle dans une trompe. Au bas de chaque pied-droit, le point de départ du feston sculpté est marqué par une sorte de crapaud qui s'efforce de grimper. Quant au style des figurines, tout en étant plus

correct qu'au porche de La Martyre, il a presque autant de saveur naïve. La série des scènes bibliques paraît d'ailleurs avoir été fort admirée dans la région. Au siècle suivant, les sculpteurs qui ornèrent le porche de Guimiliau copiaient des scènes entières du porche de Pencran.

Nous voudrions pouvoir dater de façon précise cette œuvre vraiment capitale, mais les éléments nous manquent. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que ce porche est de la seconde moitié du XVI^e^ siècle, par conséquent postérieur de plus d'un siècle au porche de La Martyre.

Un détail important à noter au sujet de la technique, c'est que l'on relève sur les claveaux des marques d'appareilleurs. Il est donc bien probable que les motifs ont été taillés en carrière, pratique constante chez les sculpteurs bretons et qui explique bien des caprices et des anomalies dans l'ordre de leurs séries iconographiques.

Mobilier. — On remarque en entrant dans l'église le remplage élégant de la grande fenêtre, mais il n'y a pas de vitraux anciens. Nous ne savons s'il y en avait avant l'ouragan de décembre 1833.

Il y a eu de bonne heure des orgues. Nous trouvons aux Archives du Finistère (1), un marché passé le 18 mars 1619 avec deux facteurs d'orgues de Dinan qui s'engagent à « réparer les hogres *(sic)* estantz dans la dicte chappelle et iceulx faire soner tout aynsy comme sy les dictz hogres soint neuff *(sic)* ».

Inutile de dire que nous ne trouvons plus trace de ces orgues.

L'objet mobilier le plus intéressant est une belle sculpture sur bois qui se trouve placée aujourd'hui dans le chœur à gauche de l'autel. C'est une sorte de retable représentant en plein relief la descente de croix. Les personnages sont assez

---

(1) Série et fonds déjà indiqués.

habilement groupés. Au bas se déroule sur une seule ligne l'inscription suivante dont la fin est difficile à interpréter :

La première partie n'a rien qui puisse embarrasser :

EN LA[N] MIL V^c XVII CEST HISTOIRE FUT COMPLET (*sic*) : DIOUGUEL.

Diouguel est un nom de famille breton dont il y a bien des exemples.

Ensuite viennent sur deux lignes occupant au total la même hauteur que le reste de l'inscription la syllabe *moy* et la syllabe *ist*. Après cette dernière un petit ruban suivant à peu près la sinuosité d'un oméga.

Nous serions portés à voir dans ces deux syllables et dans ce signe une marque d'ouvrier. Les exemples que nous avons recueillis nous donnent à penser qu'en Bretagne, aux XV^e et XVI^e siècles, les noms que l'on trouve en toutes lettres sur les œuvres d'art sont des noms de donateurs ou de fabriques tandis que les ouvriers ne mettaient que des initiales ou des marques.

Dans le bas-côté sud se trouve la statue de sainte Appolline dont nous avons déjà eu l'occasion de parler à cause de la date qu'elle porte. Cette statue est en pierre, de facture maladroite. Elle a été grossièrement repeinte. Sur le socle se lit l'inscription suivante en relief d'une écriture cursive assez gauche :

CEST YMAIGE FUT FAICTE
ET CESTE CHAPELE NICHE AN
P[AR] O. LE MERCIER ET R. SCAN
LAN 1555.

L'inscription est évidemment fautive. La première ligne contient déjà une de ces libertés syntaxiques fréquentes à cette époque dans les inscriptions françaises de Bretagne, où nous trouvons constamment le masculin pour le féminin. Déjà deux inscriptions de Pencran, celle de 1553 sur un cube de pierre et celle de 1517 au bas du groupe de la descente de

croix, nous ont fourni des exemples de ce genre de faute : fut fond*é* ceste chapele — ces*t* histoire fut compl*et*.

La fin de la seconde ligne est incompréhensible. On lit très nettement : *niche an*. Peut-être le premier mot doit-il être interprété : *niché*. A cette époque on ne peut s'attendre à trouver un accent sur la finale. Quant à la syllabe *an* c'est une graphie très répandue en Bretagne à cette époque et encore au XVII^e^ siècle pour la préposition française : *en*. On lit sur le calvaire de Plougastel : A[N] LA[N] 1602, sur une sablière de La Roche : A[N] LA[N] M V LXVII.

Maintenant faut-il joindre *an* au mot l'*an* qui commence la quatrième ligne. Faut-il supposer une autre transposition et comprendre ainsi les deux premières lignes :

CESTE YMAIGE FUT FAICTE
ET EN CESTE CHAPELE NICHÉE

(*niché* au lieu de *nichée* étant un exemple de plus de manque d'accord) ?

En tout cas l'inscription est fautive, et d'ailleurs il ne faut pas trop s'étonner de trouver des fautes dans les inscriptions françaises de Basse-Bretagne, exécutées par des ouvriers bretonnants qui devaient souvent reproduire sans les comprendre des modèles déjà incorrects.

Quant aux deux noms qui occupent la troisième ligne, ce sont des noms de fabriques. Nous avons trouvé un autre O. le Mercier dans l'acte de 1619 relatif à la réparation des orgues. C'est un des deux notaires de Landerneau devant lesquels est passé l'acte. Il se peut que le *fabrique* O. le Mercier habitât déjà Landerneau puisqu'en 1550 Hervé Kerahès avait sa demeure dans cette ville.

L'inscription de la statue de sainte Appoline, malgré les difficultés qu'elle offre, nous fournit donc des renseignements intéressants.

Outre cette importante statue, l'église de Pencran renferme

un certain nombre de sculptures sur bois dont il est difficile de préciser l'époque. Dans la nef : une Piétà assez expressive et une Annonciation composée de deux statues séparées qui ont été mises en pendant, l'ange à gauche, près de la chaire, la Vierge à droite ; dans le bas-côté sud, une statue de saint Yves, dans le bas-côté nord, celles de saint Tugdual, évêque, et de saint Maudez, diacre.

Pour compléter notre étude du mobilier nous devons parler de la cloche qui passe pour la plus ancienne cloche du Finistère.

L'inscription n'a encore jamais été reproduite de façon tout à fait correcte. En voici la teneur ;

MARIA + DANIEL + ET + ROGERUS + FRATER + EJUS + DE CURTRACO + FECERUNT + NOS + ANNO + DNI + M°+CCC°+LXV° +

Cette inscription, en champlevé, fait tout le tour de la cloche.

D'après des renseignements qu'a bien voulu nous communiquer M. le Président du Cercle archéologique de Courtrai, le nom de Daniel a été répandu au XIV^e^ siècle dans la famille des chatelains de Courtrai. Daniel et Roger semblent bien en tout cas être des donateurs, *fecerunt* signifiant comme très souvent : *ont fait faire*. *Maria* pourrait être le nom de la cloche. Toutefois sur ce point notre savant confrère M. Joseph Berthelé si compétent dans les questions de campanographie n'a pas voulu se prononcer.

Ce qui ressort du moins bien nettement de l'inscription, c'est que la cloche est d'origine flamande. Serait-ce un trophée rapporté par quelque breton pendant les guerres de Louis XIV ou de Louis XV au cours desquelles nos troupes ont pris quatre fois Courtrai ? Ne serait-ce pas plutôt, comme nous le suggéra M. Berthelé, une cloche ayant fait partie d'un butin de guerre pendant la Révolution et vendue ensuite d'occasion à la paroisse au moment du rétablissement du

culte ? Il paraît que plusieurs cloches belges actuellement dans des clochers de France y sont arrivées de cette manière.

Le 2 août 1914 la cloche flamande de Pencran appelait aux armes des bretons dont plusieurs devaient verser leur sang sur les champs de bataille de Belgique.

Cimetière et calvaire.— Le cimetière de Pencran n'a pas, à proprement parler, de porte monumentale. Il y a seulement de part et d'autre de l'entrée des piliers à pinacles qui, d'après leur style, pourraient être contemporains de la sacristie bâtie en 1706.

Le calvaire est très simple ; placé sur la clôture du cimetière il est constitué par trois cubes de pierre dont chacun supporte une croix.

A côté des deux larrons nous voyons comme d'ordinaire l'ange et le diable emportant leurs âmes. Ils sont ici perchés sur un bras de croix. Au sommet du montant de la croix du Christ est un petit personnage en longue robe les mains levées. Ce détail un peu étonnant est le résultat d'une restauration. Sur la lithographie du recueil de Taylor et Nodier la croix du Christ et celle du bon larron apparaissent mutilées. On a rétabli l'ange et ajouté ce personnage. A chaque bout de la traverse de la croix du Christ se tient un ange, celui de droite restitué. Au revers du Christ crucifié un *Ecce homo*. Plus bas une traverse supporte deux cavaliers, puis au-dessous se trouve encore une autre traverse sur laquelle sont placées au centre la *Pietà*, au revers une Vierge tenant l'Enfant, aux extrémités quatre statuettes : saint Jean, sainte Madeleine, saint Pierre et saint Yves.

Sur le piédestal de la croix centrale une Madeleine à genoux ne semble pas être de même époque.

L'inscription qui date le calvaire et que nous avons transcrite plus haut est sculptée sur la face intérieure du massif qui porte la croix du mauvais larron.

Grâce à la date que nous donne cette inscription le calvaire de Pencran nous apparaît comme un des plus anciens du Finistère.

Plusieurs détails de rédaction sont à noter. Signalons deux particularités d'orthographe :

1° La graphie : V*ign*t, que nous avons aussi relevée dans l'acte de 1550 où figurent Hervé Kerahès et Guillaume Bras.

2° La graphie : f*oun*dées, vieille orthographe normande qu'il est intéressant de trouver encore usitée en Bretagne au XVIe siècle.

Il y a aussi une particularité de vocabulaire, le mot : *masson*, pour désigner l'œuvre de maçonnerie qui soutient les croix d'un calvaire. Nous avons vu dans l'inscription du calvaire de Plougastel le mot *mace* employé avec le même sens.

Au point de vue des institutions nous remarquerons la mention de trois *gouverneurs*.

Quant aux initiales I. R. qui terminent l'inscription, nous serions portés à y voir une signature d'artiste et nous exprimerions encore à ce propos l'idée que nous avons émise déjà : à savoir que l'on trouve sur les œuvres d'art bretonnes des XVe et XVIe siècles les noms en toutes lettres des donateurs ou administrateurs et seulement les initiales des artistes (quelquefois accompagnées d'une marque, ce qui n'est pas le cas ici).

L'inscription de Pencran est donc une des plus importantes inscriptions de calvaire existant en Basse-Bretagne. Son état d'usure avait jusqu'à présent empêché de la lire.

Le cimetière de Pencran possède, outre ce calvaire, une autre croix probablement de date assez récente. Elle porte, au revers du Christ, la Vierge couronnée ; sous le Christ, un écu maintenant rasé, puis deux anges debout tenant un calice. Au-dessous de la Vierge couronnée se trouve représentée la Sainte-Face.

Aux extrémités de la traverse on voit d'un côté les statues

de saint Jean et de la Vierge, de l'autre celles de saint Pierre et de saint Paul.

Sur la base de cette croix, comme sur celle de la principale croix du calvaire, est placée une statue de Madeleine à genoux.

Ossuaire. — Pencran possède un bel exemple d'une des annexes caractéristiques de l'église bretonne : un ossuaire.

Cet ossuaire se trouve placé contre la clôture du cimetière au nord-ouest de l'église. La façade présente une série de fenêtres en plein-cintre, aujourd'hui bouchées, séparées par des colonnes qui supportent un entablement. Au-dessus de l'entablement, une série de niches, séparées elles aussi par des colonnes, qui portent la corniche supérieure. Le toit est à double rampant. Sous le pignon Est on voit la trace d'une grande fenêtre en tiers-point bouchée. La porte se trouve au milieu de la façade. Elle est abritée par un petit fronton. Le linteau placé sous le fronton porte l'inscription suivante :

1594. CHAPEL DA SA. ITROP HA KARNEL DA LAKAT ESKERN AN POBL

c'est-à-dire : chapelle de saint Eutrope et charnier pour mettre les os du peuple.

On voit par cette inscription que l'édifice avait une destination double ; il servait non seulement d'ossuaire ou, comme disent les actes, de reliquaire, mais aussi de chapelle. Nous avons vu par un document cité plus haut qu'une chapelle de saint Eutrope existait à l'intérieur de l'église de Pencran en 1548. Ce culte se trouve en 1594 transporté dans un édifice annexe. Il est intéressant de posséder, grâce à l'inscription, la date exacte de cette élégante petite chapelle.

L'intérieur a été aménagé pour servir d'habitation ; on a établi à mi-hauteur un plancher. Cette addition regrettable permet toutefois d'examiner de près les sablières sculptées qui sont le plus curieux ornement de cet ossuaire.

On remarque également à La Martyre et à La Roche des

sablières historiées, celles de La Roche datées de 1559 et de 1567. Nous trouvons ici, sur la partie occidentale de la sablière nord, une scène qui figure aussi à La Martyre : c'est la représentation d'un enterrement. Le reste de la décoration des sablières consiste en animaux mythologiques disposés symétriquement deux par deux. Il y aurait intérêt à étudier l'ensemble des sablières sculptées de la région. Pencran possède dans son ossuaire un bel exemple de cet élément décoratif.

Voilà encore un des aspects de l'art breton représenté dans cette petite enceinte où se trouvent réunis tant d'œuvres si caractéristiques de l'art religieux breton au XVI^e^ siècle.

L. LÉCUREUX.

LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE

(Notes et documents)

LES DERNIERS MONTAGNARDS

1795

(Suite)

CHAPITRE XII

« **Les Derniers Montagnards** » de M. Jules Claretie.

Les pages enflammées de Quinet, son apothéose de ceux qu'il avait appelés « les derniers Romains de la Révolution », rappelèrent l'attention sur ces conventionnels déjà presque oubliés. En 1867, un jeune et audacieux journaliste développait le même thème, et lançait un volume, qui, si l'on excepte quelques documents inédits, tirés des archives, n'était, en somme qu'une suite de variations plus ou moins habiles, sur les écrits de Jourdan et de Tissot. Nous voulons parler des *Derniers Montagnards, histoire de l'insurrection de prairial an III* (1795) (1), par M. Jules Claretie.

Quelques passages de la préface, datée du 8 août 1867, donneront le ton général de l'ouvrage, qui eut, dès son apparition, un grand retentissement :

«.... J'ai voulu apporter ma pierre au monument à venir
» (l'histoire de la Révolution), en retraçant le tableau sinis-
» tre de *l'Insurrection de prairial an III*.... Il s'agissait
» de raconter, dans tous ses éloquents détails, un terrible

---

(1) La 2e édition porte par erreur, 1793. (V. page 1).

» drame, navrant chapitre de l'histoire de la détestable
» réaction thermidorienne. Je l'ai fait, non sans passion,
» mais en toute justice, et du moins sans haine, sinon sans
» indignation. Mais était-il possible de ne point s'indigner
» au spectacle du vice triomphant, du droit de jouir substi-
» tué au droit d'être libre, et de la force étouffant la cons-
» cience ? Les hommes dont j'ai entrepris de raconter la
» vie, furent la protestation la plus ferme contre les excès
» tyraniques des thermidoriens. Honnêtes dans un temps où
» l'immoralité était remise à l'ordre du jour, convaincus à
» ces heures d'abjurations et de défaillances, dévoués à la
» cause de tous quand personne ne s'occupait plus que de
» ses intérêts privés, ils sont tombés à leur poste, soldats
» du droit, mourant sans phrases, et vraiment sublimes
» dans leur héroïsme bourgeois.

« Je ne sais rien dans l'histoire de plus tragique et de
» plus grand que le suicide de ces hommes. Ils se frappè-
» rent, non par faiblesse, mais par énergie, non en déses-
» pérés, mais en politiques Leur mort terminait logique-
» ment leur vie. Elle n'était pas une désertion, mais une
» affirmation. Accusés, ils pouvaient fuir, comme on le
» verra : ils s'y refusèrent. Ils voulurent prouver, en bra-
» vant une condamnation qu'ils pressentaient, qu'ils jugaient
» certaine, que la tyrannie était maîtresse, et lorsqu'ils
» eurent montré dans leur défense, que ce jugement qui
» les frappait était un assassinat, rien autre chose, ils vou-
» lurent encore entraîner le peuple par la majesté de leur
» mort. Mais le peuple, désintéressé de la lutte, replié sur
» lui-même, regarda passer sans bouger, sans gémir, les
» cadavres qu'on emportait au cimetière de la Madeleine, et
» les condamnés qu'on emmenait place de la Révolution.

« Le peuple était maintenant sans force parce qu'il était
» sans foi. L'idée en lui s'éteignait. On pouvait, après
» prairial, lui arracher, les uns après les autres, ses défen-

» seurs les plus fermes, il ne faisait pas un geste et ne
» poussait pas un soupir...

« Ainsi bientôt la Révolution se trouva privée de ses
» chefs, sans tête pour penser et sans bras pour agir...
» Tout est fauché. L'échafaud ou la proscription ont eu
» raison des plus dévoués et des plus indomptables. La Gi-
» ronde, qui pouvait être utile par ses lumières, a commencé
» l'œuvre d'attaque ; le Marais, — l'immense majorité des
» gens faibles et tremblants, — les lâches après les aveu-
» gles, ont continué le système de vengeances en obéissant
» sourdement au plus fort et en votant comme un troupeau.
» Pauvre France, ainsi livrée à une poignée d'intrigants
» qui n'ont même pas pour eux l'excuse de l'intelligence, et
» qu'un officier de fortune chassera bientôt du plat de son
» sabre !...

« A défaut du génie de Danton, les Derniers Montagnards
» avaient le coup d'œil clair et le zèle profond. Ils ont
» porté un moment, une heure, la République et sa fortune. Ils
» étaient, — comment dirai-je ? médiocres, mais l'on n'est
» point médiocre avec cette élévation d'âme, cette science
» profonde, cette indomptable vertu, — ils étaient sobres,
» convaincus, austères, sans affectation, enthousiastes sans
» délire, singulièrement instruits d'ailleurs, et trempés
» par les tristesses des années qu'ils venaient de traver-
» ser (1).

Après avoir, une dernière fois, déploré la disparition de « ce groupe suprême, qui suffisait pour le salut de la France », et constaté l'ingratitude de la population envers « ces vaincus, ces martyrs, ces héroïques mandataires du peuple », dont « les noms glorieux figurent à peine dans les histoires

---

(1) Toutes proportions gardées, on pourrait dire de certains récits des *Derniers Montagnards* ce que Taine a dit de quelques-uns des plus beaux morceaux de *l'Histoire de la Révolution,* de Michelet : « Ce sont des œuvres d'imagination, des broderies admirables tissées sur un canevas maigre et sec. » (*Lettre à M. G. Paris,* 17 mai 1881).

générales, eux qui méritent une histoire particulière », M. Claretie continue :

« J'ai voulu leur rendre l'hommage qui leur était dû, et » l'on verra que la meilleure façon de les glorifier était de les » étudier dans leurs écrits et dans leurs actes. Je l'ai » fait...

« Je crois avoir fait sur ce tumultueux épisode le travail » le plus complet. Désormais les députés de prairial auront » leur histoire. On pourra ensuite faire mieux, je suis pres- » que assuré qu'on ne détruira point les faits que je raconte » et les preuves que je donne à l'appui. »

Et l'auteur conclut.

« Je tiens à déclarer qu'une seule pensée m'a guidé dans » le cours de cet ouvrage, la Vérité. C'est encore la meil- » leure des conseillères. Il suffit de regarder en face les » hommes et les choses pour deviner leur moralité. Qui » déchiffre prouve. Qui détruit une erreur affirme un prin- » cipe. J'écris donc pour dire le vrai. « *Scribitur ad narran-* » *dam veritatem.* »

La recherche de la vérité n'est pas chose aisée, car nous voyons des écrivains de grande valeur, avec la même intention, arriver à des buts diamétralement opposés.

« Nos livres, a dit Taine, servent à l'histoire, à la science, » mais notre influence sur la pratique est infiniment petite. » Nous sommes payés par le plaisir d'avoir cherché la vérité » pour elle-même, de l'avoir dite nettement, avec preuves à » l'appui, sans arrière pensée. Nous sommes payés aussi » par l'estime des hommes honorables et compétents, qui » peuvent vérifier directement nos assertions. . (1). »

Or veut-on savoir ce que pèsent, au regard de Taine, les héros de M. Claretie, ces Derniers Montagnards, « superbe assemblage d'âmes hautes et de fiers esprits », ces « vrais

---

(1) *Lettres de H. Taine sur la Révolution.* (*Revue des Deux-Mondes,* 15 avril 1907).

grands hommes, » qui « se font ressortir les uns les autres et ne se ressemblent que par leurs vertus » ? (1).

Le grand historien de la Révolution écrit familièrement à un de ses amis :

« Je suis dans les misères de la mise en train. Il s'agit de » faire la psychologie du Jacobin. Par quel mécanisme » d'idées et de sentiments, des gens qui étaient faits pour » être des avocats de province, des employés à 3.000 francs, » bref des bourgeois paisibles et des fonctionnaires dociles, » sont-ils devenus des terroristes convaincus ?

« ... J'ai pu voir, en étudiant les Puritains de 1649 l'aliéna- » tion mentale, mais accompagnée d'images et avec troubles » de conscience. Ici la folie est sèche, abstraite, scholasti- » que ; on dirait de purs pédants infatués de théologie » verbale. Les bêtes de proie qui se servent de ce jargon se » comprennent sans difficulté, mais les Soubrany, les » Romme, les Goujon, même les Lebas et les Grégoire sont » les plus étonnants spécimens du délire lucide et de manie » raisonnante (2) »

Tout en reconnaissant l'abîme qui sépare ici M. Taine de M. Claretie, nous croyons toutefois que l'enthousiasme de ce dernier pour les hommes de prairial a pu se refroidir depuis la lointaine publication de son livre, une œuvre de jeunesse. Ils sont nombreux effectivement les hommes de bonne foi, dont les idées sur certains points de l'histoire se sont modifiées avec le temps, éclairés qu'ils furent par tant de documents sur l'époque révolutionnaire, qui étaient absolument ignorés, il y a moins d'un demi-siècle.

***

Le volume *Les Derniers Montagnards* fut un succès de librairie. Les journaux, les revues s'en emparèrent ; son

---

(1) *Les Derniers Montagnards*, p. 134, 135 et 274.

(2) *Lettres*, etc. (*Rev. des Deux-Mondes*, 15 avril 1907.)

auteur fut portraicturé un peu partout, et, vraie marque d'une célébrité naissante, sa charge figura aux premières pages des publications illustrées en vogue (1). Pour certains critiques, il avait en quelque sorte révélé des demi-dieux, un moment oubliés.

La légende des Montagnards subsistait donc et même plus que jamais, ils étaient remontés au pinacle. Cette fois encore, cela n'eut pas eu une grande importance, si à ce livre de M. Claretie, (devenu rare et par suite un peu oublié aujourd'hui), les nombreux recueils biographiques et les dictionnaires historiques les plus consultés ne s'étaient avisés d'emprunter une foule de renseignements, et de les donner comme indiscutables et absolument historiques (2).

Prenez un de ces ouvrages ! Les « Martyrs de prairial » vous y apparaîtront d'ordinaire avec l'auréole de toutes les vertus.

Ceux qui auront été envoyés aux armées seront tout simplement des héros. On redira « les assauts où chevauchèrent dans la fumée les représentants de la Convention, politiciens

---

(1) V. notamment *Le Bouffon* (19 janvier 1868), l'*Eclipse.* (Nos des 7 et et 27 septembre 1868).

(2) C'est encore le cas de la revue *La Révolution.*

On lit dans le n° du 14 juin 1906 (p. 538) :

« *Tous ceux qui s'intéressent quelque peu à l'histoire de la Révolution française ont lu, je pense, le beau livre, dans lequel M. J. Claretie a écrit, d'une main ferme, le drame dé prairial an III et buriné les types tragiques des* Derniers Montagnards, *ces hommes stoïques, dont l'histoire et la République gardent le souvenir* ». (*Notes sur deux condamnés de prairial, Peyssard et Brutus-Magnier,* par G. Hermann).

La même revue (n° du 14 mai 1908, p. 466), sous la signature de M. Aulard, publie encore les lignes suivantes, à propos du livre de MM. Thénard et Guyot sur le conventionnel Goujon :

...« *C'est la vie du plus sympathique, peut-être, de ces « Derniers Montagnards », à qui Jules Claretie a consacré le beau livre que tout le monde a lu. C'est avec beaucoup de soins que M. Guyot a étudié la mission de Goujon, les journées de germinal et de prairial an III, le procès des Derniers Montagnards, et il a pu ajouter quelques traits au livre, toujours solide et vivant de M. Jules Claretie* ».

M. Claretie, de l'Académie française, est aujourd'hui directeur du Théatre français et président d'honneur de la *Société d'Histoire de la Révolution française,* sous les auspices de laquelle se publie la revue *La Révolution.*

parfois haineux, féroces, tout ce qu'on voudra, mais souvent héroïques, vrais apôtres de patriotisme, soufflant la confiance au cœur des grenadiers, devenant pour les bleus ce que les prêtres étaient pour les blancs (1).» Il y a certainement du vrai dans ces affirmations, mais il ne faudrait pas généraliser, et croire que leur mission fut toujours aussi élevée, leur conduite à tous aussi épique. Nous avons déjà vu qu'il y a lieu de se défier un peu des couronnes de laurier tressées à Le Carpentier. Voyons les autres !

De tous, Soubrany est le plus vanté au point de vue militaire :

« Soubrany, toujours en avant, couchant au bivac, se » nourrissant comme le soldat, énergique et point dur, d'une » justice républicaine, électrisait les troupes et les eût ma- » niées à son gré.... Soubrany allait marquer ses dernières » journées de séjour à l'armée des Pyrénées par autant de » triomphes. Saint-Elme, Port-Vendre, Collioure tombent » entre nos mains. A l'escalade du fort Saint-Elme, il » monta un des premiers à l'assaut, le sabre à la main, » selon son habitude. Arrivés au bas du fort, sous une » grêle de balles, nos soldats posent les échelles qui doi- » vent servir à l'escalade. Elles sont trop courtes. Les Es- » pagnols, par un feu plongeant, bien nourri, déciment nos » bataillons, et Soubrany, calme, donnant du cœur au plus » intrépide *(sic)* va chercher lui-même, sous les canons de » la place, les volontaires blessés. »

C'est réellement superbe. Seulement, qui se porte garant de ces hauts faits ? M. Tissot, M. Tissot seul (2). Cela ne suffit pas. Cela suffit d'autant moins, que le *Moniteur*, muet sur les actions d'éclat de Soubrany, nous prouve au contraire que sa conduite militaire fut parfois blâmable au point de vue de la défense nationale. C'est ainsi que, lui

---

(1) G. Deschamps : Chronique (*Le Temps*. 26 septembre 1897).

(2) V. *Les Derniers Montagnards*, p. 118-119. — Tissot, p. 15.

titré, lui ex-officier au Royal-Dragons, il abusa de son mandat de représentant aux armées pour en exclure tous les officiers nobles. On peut rappeler ici également que Cavaignac et Pinet, (deux montagnards pourtant), se plaignirent vivement de la conduite de Soubrany et Milhaud, « qui contrecarraient leurs opérations relatives à l'approvisionnement de l'armée ». On ne doit pas oublier surtout que Soubrany poursuivit de sa haine l'infortuné Custine, général en chef de l'armée du Nord, et qu'il le fit traduire au tribunal révolutionnaire, où on ne l'épargna pas (1).

D'après le *Moniteur*, et même d'après des correspondances officielles, Bourbotte aussi aurait été un guerrier extraordinaire.

Lors de la prise de Saumur par les Vendéens, pendant que son armée était en déroute, « il avait eu son cheval tué sous lui d'un coup de canon ». Le *Moniteur* nous cite encore cette action d'éclat dans un combat près d'Aubigné :

Du champ de bataille, 15 juillet 1793, an II, à 7 h. du soir.

« .... Bourbotte s'est trouvé assailli par un des brigands,
» qui, après l'avoir manqué d'un coup de fusil, s'est avancé
» et lui a porté un coup de crosse à la tête. Bourbotte,
» quoique blessé, lui a fait payer de sa vie sa téméraire
» audace. »

Ces certificats de bravoure, inspireraient peut-être plus de confiance s'ils portaient une autre signature que celle de Bourbotte lui-même (2). Ils suffirent néanmoins au général Davoust, ami d'enfance de Bourbotte, à qui il écrivait un jour, qu'il n'ignorait pas qu'il s'est battu dans la Vendée comme un brave soldat et qu'il a eu des chevaux *(sic)* tués sous lui (3). » Ils suffirent également à Dulaure, qui affirmera

---

(1) *Moniteur* (14 mai 1793). — *Réimpression*, t. XVI, p. 375. — *Moniteur*, (30 germinal an II — 19 avril 1794). *Réimpression*, t. XX, p. 248. — *Arch. nat.* : AF. II, 210. — AULARD : *Recueil*, t. XI, p. 600.

(2) *Moniteur* (15 juin et 20 juillet 1793) — *Réimpression*, t. XVI, p. 632, t. XVII, p. 168.

(5) *Les Derniers Montagnards*, p. 116.

plus tard, « que Soubrany et Bourbotte, dans les armées où ils furent envoyés en mission, avaient à la tête des colonnes républicaines versé leur sang comme de braves militaires (1). »

L'auteur des *Derniers Montagnards*, lui, ne se contentera pas des récits de Bourbotte ; il les agrémentera encore :

« Bourbotte envoyé en Vendée, devint bientôt un héros » que les soldats se mettent à adorer. Il poursuit, avec une » vigueur indomptable et avec cette science de la guerre » que quelques-uns, à cette heure volcanique, possédèrent » d'intuition, les rebelles effrayés. A Saumur, dirigeant » l'assaut *(sic)*, au premier rang, son cheval est tué sous » lui. Il se débat, et, entouré d'ennemis, se défend seul, de » ses pistolets et de son sabre, mais il est perdu, lorsque » Moreau, simple lieutenant alors, accourt avec sa compa- » gnie et le dégage. Peu de jours après, dans une rencon- » tre, Bourbotte reçoit sur la tête un terrible coup de crosse » dont il ne guérira jamais, mais il se précipite sur l'homme » qui l'ajuste, relève de la main gauche le canon du fusil, » et, de la main droite, fend le crâne au chouan d'un coup » de sabre. Il écrasait les Vendéens à toute rencontre...(2)».

Remarquons en passant que ces deux épisodes de la vie militaire de Bourbotte se placent précisément à une époque où les armées républicaines étaient en mauvaise posture, après les victoires des catholiques-royalistes à Doué, Montreuil-Bellay, Saumur et Machecoul (3).

M. Chassin nous paraît avoir mis les choses au point à propos du siège de Saumur :

« Bourbotte, qui faisait des efforts surhumains pour ral- » lier les bataillons saisis de panique, se trouva un moment, » par la chute de son cheval, livré aux assaillants (4) ».

---

(1) *Esquisses*, etc..., t. III, p. 509.
(2) *Les Derniers Montagnards*, p. 113.
(3) Chassin : *La Vendée patriote*. II, chapitre XVIII.
(4) Chassin : *La Vendée patriote*. II, p. 152.

Mettons que tout ce qu'a écrit Bourbotte soit vrai. De terribles responsabilités n'en pèseront pas moins sur lui comme représentant aux armées. Ce fut en somme, un désorganisateur, et les jugements successifs portés depuis longtemps par les écrivains de tous les partis, sont unanimes sur son compte. Bourbotte, à la séance de la Convention du 28 août 1793, prit chaleureusement la défense du général Rossignol et le fit réintégrer dans son grade, uniquement parce qu'il était un bon sans-culotte, alors que les représentants en mission l'avaient suspendu, à cause de sa nullité, de ses cruautés et de ses pillages (1).

Ce furent Bourbotte et Prieur (de la Marne) qui commirent cette lâcheté sans nom, d'attribuer à deux vaillants soldats, au chef d'Etat-major Vergnes et au commandant de la cavalerie d'avant-garde, Boüin-Marigny, le désastre d'Antrain, alors qu'ils savaient pertinemment qu'il était la conséquence des plans ridicules du jeune Marc-Antoine Jullien et de son digne protégé, le général Tribout-Libre (2).

Ce furent encore Bourbotte et Prieur (de la Marne), qui donnèrent ordre au général Sepher, « sous sa responsabilité capitale, de continuer sa route sur Rennes avec son armée », et qui, le surlendemain, quand il leur eût obéi, le désavouèrent cyniquement, et le suspendirent de ses fonctions (3).

*
* *

---

(1) Séance de la Convention du 28 août 1793. — *Moniteur* (30 août). — *Réimpression*, t. XVII, p. 517.

(2) Lévy : *Le Conventionnel Jeanbon Saint-André*, p. 591-592. — P. Bliard : *Le Conventionnel Prieur (de la Marne)*, p. 251 et suivantes, etc.

Vergnes, officier républicain de grande valeur, fut disgracié et resta trois mois emprisonné. Quant à Boüin, la suspension dont il fut victime fut prononcée, mais, avant d'en être informé, il fut tué, en sabrant héroïquement des canonniers ennemis près d'Angers, à Durtal. (Lévy. 592) « Il prévint ainsi, dit Kléber, par une mort glorieuse, l'injustice des gouvernants. »

Quant à ce fantoche, le général Tribout-Libre, voir plus haut.

(3) Lévy : p. 598. — Chassin : *La Vendée patriote*, III, 316, etc.

N'oublions pas que l'affirmation mensongère de Bourbotte au Comité de Salut public que Duchâtel avait pactisé avec les Vendéens, fut une

D'après certains de ses biographes, l'ancien moine « Duquesnoy fut un courageux et farouche chef d'armée, qui donnait l'exemple de l'intrépidité républicaine aux soldats, à la tête desquels il combattait constamment (1). »

Ce n'était pas d'abord l'avis d'Hébert, le rédacteur du *Père Duchesne*, qui le dénonça publiquement, au club des Jacobins, à la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793) :

« Hébert : Jourdan (le général en chef de l'armée du » Nord) jusqu'ici s'est conduit vaillamment, ses ennemis » mêmes lui rendent cet hommage, et quoique jeune, il est » à mon sens un grand homme, puisqu'il a déjoué, battu » les généraux les plus consommés de l'Autriche. Un repré- » sentant du peuple, sans connaissance et sans talent, » Duquesnoy a entravé ses opérations. J'avais jusqu'à ce » jour regardé Duquesnoy comme un bon patriote : c'est un » cultivateur, c'est un assez pauvre citoyen, il n'a pas les » qualités d'un général et n'en a pas sans doute les préten- » tions. Pourtant il est certain qu'il a voulu mettre un sien » frère à la tête des armées, qu'il s'est constamment opposé » aux vues de Jourdan, pour pouvoir l'entourer du soupçon.

« Je ne veux contre le frère de Duquesnoy que le témoi- » gnage de Duquesnoy lui-même. Un jour, en ma présence, » le Ministre de la guerre, qui s'occupait alors de régénérer » l'armée, sachant que Duquesnoy avait un frère dans les ar- » mées, lui demanda à quoi il pouvait l'employer. Duques- » noy répondit : *« Je vous prie de le laisser à sa place ; il » n'est pas bon pour commander une armée, pas même une » division ; il est fort bien à sa place.* » C'était alors son » sentiment ; je regardai cet aveu comme admirable ; cepen- » dant il paraît qu'il a bien changé ; il en veut faire un » général. Il tient maintenant sous le despotisme le plus

---

des causes de la mise en accusation et de la condamnation à mort du député girondin. (V. *Moniteur* du 17 juin 1793. — Séance de la Convention du 15. — *Réimpression*, XVI, 654.)

(1) *Dictionnaire de* Rabbe et Boisjelin — *Les Derniers Montagnards*, p. 128.

» cruel et le général Jourdan et l'armée entière ; personne » n'oserait écrire au Comité de Salut public, la lettre serait » interceptée, l'auteur arrêté, traîné dans les cachots....

» C'est ainsi qu'on traite l'armée dans le Nord. Je demande » qu'on consulte sur ces faits Cellier, patriote connu, qui » est arrivé de l'armée, et qui d'ailleurs en a d'autres à vous » dire. Je n'ai d'autre intérêt que celui de la patrie ; mais je » déclare que si Duquesnoy reste encore à l'armée du Nord, » elle est perdue sans ressource...

» Cellier : J'atteste ce que vient de dire Hébert. Un » officier, connu pour un bon patriote, m'a assuré que, sans » lui, Jourdan aurait déjà donné sa démission, parce qu'il » était tracassé par Duquesnoy et contrarié dans ses plans » qu'il ne pouvait mettre à exécution.

« Hébert : J'ai oublié un fait qu'hier Cellier m'a dénoncé. » Après la bataille de Wattignies, Duquesnoy s'empara de » la correspondance de l'armée, en fit une mensongère, » puisqu'il dit que son frère s'y était distingué, ce qui est » faux, et ne parla pas du nombre d'officiers et soldats, qui » avaient montré le plus grand courage, parce qu'ils » n'avaient point de frères représentants du peuple dans » l'armée... »

Duquesnoy n'était pas homme à se laisser égorger sans protester. Le lendemain, il était aux Jacobins, et il les attaquait par leur point sensible, en prônant son inflexibilité. Il est vrai qu'il sut mettre dans son jeu Robespierre, qui le défendit à outrance et fit ainsi l'éloge des frères Duquesnoy :

« Je n'ai rien vu de plus admirable dans toute la Révolu- » tion que cet amour qui unit deux frères à la tête d'une » armée, dont l'un la guida aux combats par le chemin de » la victoire, et l'autre, combattant dans les rangs, fait passer » dans l'âme des soldats son amour, son enthousiasme, son » dévouement pour la patrie. »

Hébert, submergé par ces flots d'éloquence, reconnut

s'être trompé et, spectacle attendrissant, au milieu des plus vifs applaudissements, Duquesnoy et lui se donnèrent à la tribune le baiser fraternel.

Entre temps, Duquesnoy avait éprouvé le besoin de se disculper devant la Convention. Que devait-il faire à l'armée, y dit-il en substance ? Surveiller les traîtres. C'est pour cela qu'il a dénoncé le général Houchard et son état-major, qu'il a destitué les généraux Mereneau, Beauregard, Davesne, Gratien, Cordelier et nombre d'officiers supérieurs, ainsi qu'une grande quantité d'officiers muscadins (1).

L'approbation de la conduite de Duquesnoy ayant été décrétée, il continua de plus belle à épurer l'armée, et, le 18 ventôse suivant (8 mars 1794), nous voyons la Société des Jacobins sur sa proposition, arrêter qu' « une députation se rendra à la Convention pour lui demander l'arrestation de tous les ex-nobles tant aux armées que dans l'intérieur ».

La dernière dénonciation de Duquesnoy devait être celle du général terroriste Turreau, mais c'était après le 9 thermidor (2).

On se rappelle avec quelle désinvolture, en pleine Convention, Duquesnoy, cet homme tout d'une pièce, renia ensuite Robespierre, « dont la conduite fut toujours en opposition avec la sienne ». « Robespierre, s'écria-t-il, mais » celui-ci ne voulait pas gagner de batailles, et moi, j'ai » toujours annoncé des succès (3) ».

---

(1) *Moniteur* (21, 22, 24 brumaire — 11, 12, 14 novembre 1793) — *Réimpression*, t. XVIII, p. 382, 388, 390, 391, 411. — Séance des Jacobins des 18, 19 et 21 brumaire et de la Convention du 20 brumaire. Voir aussi *Moniteur* (22 ventôse — 12 mars 1794) — *Réimpression*, t. XIX, p. 670.

(2) La conduite de Tureau fut des plus singulières. Bien que convaincu « d'excès commis en Vendée » il refusa de bénéficier de l'amnistie du 4 brumaire an IV et fut acquitté par un Conseil militaire. Il est mort en 1816 lieutenant général des armées du roi, grand officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. (V. *Moniteur*, 21 décembre 1816. — *Les Chouans dans les Côtes-du-Nord*, p. 30.)

(3) *Moniteur* (14 ventôse an III — 4 mars 1795). — *Réimpression*, XXIII, 586.

« Duquesnoy, dit M. Claretie, à qui nous laissons la responsabilité de cette assertion, Duquesnoy, qui sortait en germinal (an III) d'une maladie grave, causée par les fatigues de la guerre, s'était senti comme adouci, non pas amolli, et prêt à laisser là ses anciennes rigueurs (1). »

*
* *

Goujon aussi, — d'après Tissot et quelques autres, — marchait de victoire en victoire :

« Dans une retraite de l'armée de la Moselle, Goujon » resté sur les derrières de la colonne pour s'assurer jus- » qu'au bout de l'état des choses, aperçut un volontaire » blessé qu'on ne pouvait emmener ; il lui donna son cheval » et revint à pied exposé au feu de l'ennemi et à la pour- » suite de sa nombreuse cavalerie (2).

« Desaix, Vachot, Saint-Cyr, qui agissaient sous ses » ordres, se seraient faits tuer sur un signe de l'intrépide » jeune homme (3). »

Duroy, qui s'était montré si rigoureux contre les fédéralistes, se refusa au contraire à traquer les officiers nobles, comme l'avaient fait Soubrany et Duquesnoy.

Le 24 septembre 1793, il prit la parole à la Convention en faveur du général Landremont et de plusieurs autres officiers dont il voyait la destitution avec peine. « Etait-ce un acte de justice, ou l'effet de la prévention ? » disait-il. Et il ajoutait :

« Commissaire à l'armée du Rhin, je puis affirmer à la » Convention que le général Landremont a rendu de grands » services à la République et qu'il a la confiance de tous » les soldats de son armée. Il n'est point noble. J'ignore le » motif de sa destitution, je l'ai vu se conduire en excellent

---

(1) *Les Derniers Montagnards*, p. 130.
(2) *Biographie nouvelle des Contemporains*. (Art. GOUJON).
(3) *Les Derniers Montagnards*, p. 107.

» patriote et en bon républicain... Je demande que la lettre » du Ministre de la guerre soit renvoyée au Comité de Salut » public, avec charge d'en faire un rapport, séance te- » nante...

« Si vous voulez anéantir vos ennemis, ne confiez le com- » mandement de vos armées qu'à des généraux instruits. Il » faut leur laisser des officiers qui, pour avoir le malheur » d'être nés nobles, n'en sont pas moins sans-culottes. » *(Murmures)* (1).

Des déclarations semblables sont peut-être la cause que Duroy a été moins loué que les autres Montagnards au sujet de sa conduite auprès des armées (2).

Les autres représentants, inculpés dans l'émeute du 1^er^ prairial, excepté Forestier, remplirent également des missions aux armées. Seulement, — leur fin ayant été moins théâtrale, — on n'en a guère parlé. Nous savons que Peyssard, à l'armée du Nord, (où nous avons compté jusqu'à soixante-deux députés expédiés en mission), fit procéder à de nombreuses arrestations, qu'Albitte, presque toujours absent de la Convention, exerça avec la dernière rigueur ses pouvoirs illimités, qu'il fit notamment décréter l'arrestation des généraux Estournel et Ligneville, condamner à mort par le tribunal révolutionnaire le général Brunet, etc... (3).

CHAPITRE XIII

Prieur (de la Marne) et Marc-Antoine Jullien fils

Prieur (de la Marne), dont nous avons déjà pu apprécier, par d'aures côtés, la conduite en Bretagne, avait été, dès

---

(1) *Moniteur* (26 septembre 1793). — *Réimpression*, XVII, p. 741.

(2) Ce qui est certain, c'est que, quelques jours avant, Duroy avait été dénoncé comme faux montagnard par Couppé (de l'Oise), qui présidait la séance du 18 septembre 1793 de la Société des Jacobins. (V. *Moniteur* (29 septembre). — *Réimpression*, XVIII, 763.

(3) Voir les noms de *Peyssard* et d'*Albitte l'aîné* aux *Tables du Moniteur*.

son entrée à la Convention, délégué à l'armée de Dumouriez, où il n'avait guère fait parler de lui. Il prit part toutefois à la disgrâce du général Hédouville, qui fut acquitté par le tribunal révolutionnaire (1). Après un court séjour à l'armée du Nord, une visite dans le Loiret, où il se trouva avec Bourbotte, Prieur y reçut de la Convention l'ordre de se rendre dans les départements de l'Ouest. Nous avons vu déjà son œuvre d'épuration de dix-sept mois, nous l'avons déjà surpris en flagrant délit d'inexactitude, lors de l'exécution des vingt-six administrateurs du Finistère (2). Nous n'y reviendrons pas. De son rôle auprès des armées de terre et de mer, nous ne dirons même que quelques mots, ce qui suffira pour prouver la franchise de ses correspondances et de ses rapports (3).

Lui aussi, dit-il, s'est parfois battu comme un lion. A la débâcle de Pontorson « il a épuisé toutes ses forces physiques et morales pour faire à *(sic)* ses troupes revenir à la charge ; son cheval a reçu une balle à la tête... » etc. Toutefois, « une seule consolation lui reste, c'est qu'il a fait son devoir en bravant les boulets et les balles et qu'il emporte la satisfaction d'avoir rallié trois fois l'armée et conservé l'estime des soldats de la République, malgré *(sic)* les coups de sabre qu'il a distribué à tous les officiers qu'il a rencontrés comme fuyards » (4).

C'est du moins ce qu'il raconte à son compère Marc-

---

(1) *Arch. nat.* : A. F. II, 277. — P. Bliard : p. 266. (Lettre à M. A. Jullien, du 4 frimaire an II. — 24 novembre 1793.)

(2) Séance de la Convention du 25 septembre 1793. — *Moniteur* (27 septembre). — *Réimpression,* t. XVII, p. 748.

(3) Voir plus haut, Chap. II. Prieur ne resta à l'armée du Nord que du 4 au 23 août. Lévy : *Jeanbon Saint-André*, p. 371 et 380.

(4) V. l'étude de P. Bliard sur *Prieur de la Marne* (*passim*).

« Homme de plaisir, de débauche même, Prieur aimait le faste, la représentation et n'était jamais plus content que quand il pouvait parader en public, brillamment empanaché et donner carrière à son inépuisable faconde : « Je suis le romancier de la Révolution » disait-il. Il se flattait, il n'en était que l'histrion.

Levot : *Histoire de la ville et du port de Brest pendant la Terreur,* p. 246.

Antoine Jullien fils, dont nous allons dire un mot.

Dans un livre dont M. Claretie a fait l'éloge, M. Eugène Bonnemère a dit, à propos de la bataille du Mans (12 décembre 1793) :

« Ce fut sans contredit une des plus effroyables bouche-
» ries dont l'histoire fasse mention ; mais les représentants
» du peuple en outrèrent encore, comme à plaisir, les
» scènes horribles. Turreau, Prieur de la Marne et Bour-
» botte, écrivirent, dès le 13, à la Commission de Salut
» public un rapport rempli d'exagérations impossibles, ridi-
» cules, qui fut lu le 15 à la Convention....

« A la chute de Robespierre, quand pour les besoins du
» moment, on crut de bonne politique d'outrer les cruautés
» de 1793, afin d'exploiter l'horreur qu'inspirait le pouvoir
» déchu, on se plut à tout voir couleur de sang, on ajouta
» encore à toutes ces exagérations extravagantes, et l'on
» sembla prendre plaisir à fournir par avance aux royalistes
» des armes contre la liberté : « *Sous les yeux de Bourbotte*
» *et de Prieur, heureux spectateurs de cette scène de barbarie,*
» *on viole avant d'égorger, on viole même après la mort !* »
» Ainsi parle M. Crétineau-Joly, qui se plait à flétrir toutes
» les victoires de la République, sans songer que les vain-
» queurs étaient encore des Français...(1) »

Prieur et ses collègues ne prévoyaient évidemment pas que leurs exagérations produiraient de tels résultats :

Le 23 prairial an II (10 juin 1794), Prieur rendant compte au Comité de Salut public du terrible combat naval qui a eu lieu dix jours avant, s'exprimait ainsi sur le compte de Jeanbon Saint-André : « Notre collègue a été quitte pour
» une contusion qu'un éclat de bois lui a fait à la main ; il
» était sur la galerie, lors de la première bordée de l'amiral

---

(1) E. Bonnemère : *La Vendée en 1793*. 1 v. in-12, Paris, 1866, p. 310. — *Les Derniers Montagnards*, p. 38. — *Crétineau-Joly : Hist. de la Vendée militaire*, t. I, p. 412. — E. Veuillot : *Les guerres de la Vendée et de la Bretagne*, p. 214.

» anglais, c'est un miracle qu'il n'ait pas été criblé. (1). »

Un écrivain, peu suspect de partialité pour les représentants montagnards, et qui prend carrément la défense de Jeanbon contre les accusations de lâcheté portées contre lui, M. Léon Lévy se croit obligé de répéter absolument ce témoignage et dit : *« Prieur n'avait pas assisté à la bataille, et sa crédulité, son imagination enthousiaste, sa sympathie pour Jeanbon, ne permettent pas de se fier à lui. »* M. Lévy, (on peut s'en assurer en lisant son intéressant ouvrage), avait d'excellentes raisons pour se méfier, au moins de « l'imagination » et des « messages hyperboliques » du « grand metteur en scène » qu'était Prieur (de la Marne) (2).

Dans la plus grande partie de sa mission dans l'Ouest, Prieur fut constamment accompagné par le fils d'un de ses collègues de la Convention, le jeune Marc-Antoine Jullien, qui avait réussi — à dix-huit ans ! — à obtenir une mission du Comité de Salut public. Il était chargé « d'après le texte de sa commission, « de prendre des renseignements sur l'esprit public, au Hâvre, à Cherbourg, à Saint-Malo, à Brest, à Nantes, à Rochefort, à La Rochelle, à Bordeaux, à Bayonne, à Avignon, à Toulon, à Marseille et à Lyon. » Il n'y était pas question de la ville de Lorient, à laquelle il

---

(1) *Arch. nat.* A. F. II, 294. — *Recueil* AULARD, t. XIV, p. 266.

(2) L. LÉVY : *Le Conventionnel Jeanbon Saint-André*, p. 849, 856, 868, 870.

M. Lévy, qui discute d'une façon intéressante les divers témoignages pour ou contre Jeanbon, conclut à l'inanité de l'accusation de lâcheté portée contre lui.

En tout cas, le représentant ne paraît pas avoir montré beaucoup d'empressement à cueillir les lauriers que lui accorde si généreusement Prieur. C'est ce qui résulte d'une lettre du Comité de Salut public du 21 floréal an II (10 mai 1794) : Le Comité s'étonne que Jeanbon Saint-André ne lui parle plus de partir sur la flotte, *après en avoir toujours témoigné le plus vif désir*. Il faut qu'il parte, etc. (Coll. M. LOIR. — AULARD : *Recueil*, t. XIII, 416. — L. LÉVY : p. 787.)

Le futur préfet de l'Empire, alors pourvoyeur des tribunaux révolutionnaires et des commissions militaires, montrait, peu après, plus d'empressement à renier le tribunal révolutionnaire de Brest et ses amis compromis : « Les événements de prairial, écrira-t-il ? J'en ai gémi comme vous, ils m'ont fait horreur comme à vous... » *Réponse à la dénonciation de la commune de Brest*, p. 30.

allait pourtant consacrer deux mois sur les quatre que devait durer cette première mission. Le Comité avait fait les choses grandement. Il accordait à son commissaire 12.000 livres, comme entrée en campagne, et lui assurait un crédit illimité près des représentants en fonction dans les localités où il passerait (1).

On a beaucoup vanté, et non sans raison, l'activité dévorante, la ténacité indomptable de ce Comité qui eut tant de part à la création, à l'organisation, à l'entretien, au ravitaillement des armées destinées à la défense des frontières, mais ce que l'on a pas encore signalé chez lui, croyons-nous, (et on pourrait en dire autant de la Convention elle-même), c'est l'absence de toute méthode dans le travail, le gaspillage permanent de force et d'énergie qui en furent la conséquence. Cela s'explique. Le Comité prétend tout diriger, tout ordonner. Il veut que tout lui passe sous les yeux, par les mains, ce qui est matériellement et humainement impossible. C'est le désordre ; c'est la confusion dans les attributions de chacun de ses membres. Au lieu de se réserver l'étude, la discussion et la direction des affaires importantes vitales, et d'y consacrer exclusivement tous ses moments, le Comité, au contraire, s'égare et se perd dans les détails insignifiants d'affaires parfois minuscules. Aujourd'hui, il décidera l'achat d'un cheval à un gendarme qui a

---

(1) La commission de Jullien lui fut donnée par un arrêté du Comité de Salut public du 10 septembre 1793, signé de Robespierre, B. Barrère, Prieur (de la Marne), Jeanbon Saint-André, Thuriot, C.-A. Prieur et Carnot. Jullien était alors commissaire des guerres, et avait été, — à dix-sept ans et sept mois ! — « chargé de hâter dans les provinces méridionales la levée des volontaires ». Jullien avait en outre des appointements comme rédacteur du journal l'*Antifédéraliste*, grassement subventionné par le Ministre de l'Intérieur, autorisé par un arrêté du Comité de Salut public daté du même jour que sa commission, et signé de Hérault de Séchelles et de Prieur (de la Marne).

Arch. nat., A. F. II, 261, 295. — *Recueil* Aulard, t. VI, p. 396, 397. — Guillaume J. : *Procès-verbaux du Comité de l'Instruction publique de la Convention*, t. III, p. XCVIII. — *Biographie des Hommes du jour*, t. VI, 1re partie, p. 331.

eu le sien tué, demain il votera la fourniture d'une paire de pistolets à un représentant qui se rend aux armées. Continuellement, il s'occupera de permis de séjour pour le soldat un tel ou un tel ; il accordera des congés d'une décade au volontaire national X ou Y. Dans ces conditions, rien d'extraordinaire que le Comité ne commît des erreurs plus ou moins excusables.

On voudrait croire qu'en prenant le jeune Jullien pour agent, le Comité de Salut public tomba dans une de ces erreurs. Il n'en est rien.

Le Comité, ou tout au moins une partie de ses membres, Robespierre, (un intime de la famille Jullien), Bertrand Barère et Hérault-Séchelles notamment, firent ce choix en pleine connaissance de cause.

Ils savaient d'abord que, malgré son jeune âge, Jullien avait déjà des états de service assez sérieux dans l'avant-garde montagnarde.

Délégué des Cordeliers, c'est lui qui, le 26 juillet 1793, avait pris la parole à la barre de la Convention pour l'aviser que ce club venait de décider l'érection, dans la salle de ses séances, d'un autel au Cœur de Marat (1).

« Des têtes ! Encore des têtes ». Ainsi se résumaient alors les aspirations de Jullien. Le 9 septembre suivant, on le trouvait en effet aux Jacobins, appuyé par Hébert, le sinistre rédacteur du *Père Duchesne*, s'indignant « des longueurs que l'on met à juger les conspirateurs », s'élevant, à la tribune, contre l'insouciance criminelle avec laquelle on laisse Brissot, Vergniaud se reposer et jouir presque du fruit de leurs crimes, tandis que le peuple demande leur tête à grands cris » : « Lebrun s'est sauvé déjà. Attend-t-on » que Vergniaud, Marie-Antoinette se soient sauvés aussi » pour qu'on se ressouvienne qu'ils sont encore au mon-

(1) *Moniteur* (28 juillet 1793). — *Réimpression*, t. XVII, p. 243. — Chassin : *La Vendée patriote*, t. III, p. 172.

» de ?... » Il se plaint ensuite « de l'inutilité de la pétition qu'a faite, à ce sujet, la Société des Jacobins à la Convention. Sans plus tarder, il faut que ses membres y retournent en masse (1)».

Un si beau zèle ne fut pas perdu. Le mois suivant n'était pas terminé que Vergniaud et Marie-Antoinette avaient porté leur tête à l'échafaud. Quant à Lebrun, ancien ministre des Affaires étrangères de la Révolution, il fut arrêté, à trois mois de là, et eut le même sort.

Le crime de Lebrun vis-à-vis de Jullien était surtout de n'avoir pas tenu compte d'un plan qu'il avait conçu en 1792, pour révolutionner l'Angleterre. Il avait dédaigné de suivre les conseils d'un jeune homme de dix-sept ans, qui, pourtant s'ils avaient été écoutés, auraient évité la guerre ! C'est du moins ce que nous apprend Mme Jullien, sa mère (2).

Nous venons d'assister aux débuts de ce monstre précoce, chez qui, dès son enfance, une mère dénaturée, s'était ingéniée à étouffer tout sentiment de pitié généreuse.

Le père, lui, homme plutôt faible, de goûts modestes, avait été précepteur du petit prince de Léon avant les événements de la Révolution. Il se lança alors, ou plutôt il fut lancé un peu malgré lui par sa femme, dans le nouveau mouvement. Après diverses étapes politiques, il fut élu à la Convention, où tout de suite il s'allia aux patriotes les plus « prononcés » : « *J'habite*, s'écria-t-il un jour, *les hauteurs* » *que l'on désigne sous le nom de Montagne. C'est à ces Ther-* » *mopyles que les Spartiates sauront mourir pour défendre* » *la liberté* (3). »

La phrase, qui eut un grand succès, fut, à tort ou à raison, attribuée à Mme Jullien, l'Egérie ordinaire du représentant.

---

(1) *Moniteur* (14 septembre 1793). — *Réimpression*, t. XVII, p. 638.

(2) *Journal d'une bourgeoise* p. 343. (V. ci-après).

(3) *Moniteur* (28 décembre 1792). — *Réimpression*, t. XIV, p. 851.

Celle-ci avait alors passé la quarantaine. Instruite, mais pédante à l'excès, elle avait la mémoire farcie des écrits de Jean-Jacques et des discours de Robespierre, et, à propos et même hors de propos, elle citait pompeusement les Grecs et les Romains. D'un caractère aussi exalté que mobile, une fois pourtant, elle avait su suivre une idée et la mener à bonne fin. C'était de faire de son mari un personnage politique, afin de vivre constamment à Paris. Paris était son rêve. Croirait-on que M^me^ Jullien, avant que son mari ne fît partie de la Convention, habitait déjà Paris, avec le plus jeune de ses fils, un enfant d'une douzaine d'années qu'elle traînait partout à sa suite, du matin au soir, à travers les manifestations populaires, qu'elle menait au club, qu'elle présentait à la barre de l'Assemblée Nationale pour « faire son don patriotique et son petit discours ? (1) »

Pour rester à Paris où elle se disait exilée, elle avait employé les ruses, les prétextes, même les plus ridicules, la santé de son fils, les affaires de sa sœur, par exemple, et quand, à bout d'imagination elle n'avait plus su que répondre aux appels de son mari, resté dans la Drôme avec le jeune Marc-Antoine, elle avait fini par avouer : « Paris m'est indispensable ».

Notez qu'éloignée d'eux, elle n'avait garde de les oublier et, fréquemment, elle leur écrivait des lettres, qui, étant donné ses habitudes et ses relations, devaient former un véritable journal politique (2). Elle s'adressait surtout à son fils Marc-Antoine, prodiguant ses conseils, (quels conseils !) à « cet ami que la nature avait formé dans son sein des élé-

---

(1) *Journal d'une bourgeoise* p. 107, (v. ci-après).

(2) Quatre-vingt-neuf lettres de cette correspondance ont été imprimées à Paris, en 1881, chez Calman-Lévy, sous ce titre : *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution, publié par son petit-fils, M. Edouard Lockroy.* Dans l'*Avertissement* qui précède, M^me^ Jullien n'est pas nommée. On y lit seulement « M^lle^ D...., avait épousé vers 1774 M. J..., etc. M. Lockroy ne s'est décidé à donner son nom que dans *Une mission en Vendée.* (Note préliminaire).

ments les plus précieux de son être, la sensibilité et la vertu (1) ».

Cette femme, qui, à chaque page de sa correspondance fait étalage « de sa sensibilité, d'une sensibilité, qui l'empêche de vivre et la martyrise, en lui coûtant des torrents de larmes d'attendrissement, voire même de sang », cette femme joue une indigne comédie.

Sans aller, comme M. Drumont l'a fait, jusqu'à la traiter d' « horrible furie », de « lécheuse de guillotine » (2), nous constaterons seulement qu'elle manque totalement de cœur.

Elle encensera « le bon roi Louis, le héros La Fayette, le brave Pétion, le plus vertueux des hommes » tant qu'ils seront au pouvoir. Dès qu'ils seront déchus, elle n'aura pas assez de sarcasmes, assez d'injures à leur jeter à la face, et ce n'est pas sa sensibilité non plus qui l'empêchera de parader à une fenêtre pour repaître ses yeux du spectacle angoissant de l'Autrichienne, passant, cahotée dans la charrette qui la traîne au supplice (3).

Après les massacres de septembre, qui, pour elle, « ont sauvé les patriotes d'une nouvelle Saint-Barthélémy », elle s'écrie : *« Des têtes coupées ! Des prêtres massacrés ! Atroce nécessité, ouvrage funeste de nos ennemis ! ... »* Mais rien de cela n'est fait pour l'effrayer ; c'est bon pour « des petits hommes ». « Il faut être barbare par vertu, par humanité », dit-elle ailleurs, et elle conclut ainsi :

« Notre commune, si astucieusement calomniée, vient de rendre les comptes les plus satisfaisants », et « elle jette un voile funèbre arrosé de ses larmes sur la journée du 2 septembre (4). »

---

(1) *Journal*, p. 215.

(2) *La France Juive.* — *Bobèche* (Article du journal *La Libre parole* du 2 novembre 1895).

(3) Dauban : *La Démagogie en 1793 à Paris.* (Paris, Plon, 1868), p. 467. — A. Dayot : *La Révolution française*, etc., p. 235.

(4) *Journal*, p. 236, 289, 308, 322.

« Attache-toi, écrit-elle encore à son fils, à bien connaître » les hommes, à les apprécier avec une juste sévérité et à » ne pas céder trop facilement aux sentiments de compas- » sion et de générosité que t'inspirent leurs malheurs » quand ils se les sont attirés souvent eux-mêmes par leurs » défauts ou par leurs vices (6). »

Elle lui recommande aussi « de se méfier de sa sensibilité, comme d'un de ses plus grands ennemis... » « de ne pas écouter son cœur trop sensible (1) ».

Jullien fils saura, avant qu'il soit longtemps, se souvenir de ces conseils, par exemple, lorsqu'à Bordeaux il maintiendra la guillotine en permanence, et qu'il y enverra les victimes par fournées, par exemple, lorsqu'à Saint-Emilion il fera donner la chasse à quelques malheureux proscrits à bout de force, et qu'il les fera traquer par une armée de 5.000 hommes, et une meute de dogues dressés au combat (2).

La mission de Jullien dans l'Ouest, — cela ressort nettement de sa correspondance, — était moins de « prendre des renseignements sur l'esprit public, » que de surveiller certains généraux et surtout certains représentants ou agents des Comités de la Convention en mission. La surveillance étant à l'ordre du jour, Robespierre et Barère, bien que puissants au Comité du Salut public, n'étaient pas fâchés, pour leur police personnelle, de s'attacher quelques individus peu

---

(1) *Id.*, p. 55.

(2) Sur les excès de Jullien à Bordeaux, voir les ouvrages suivants : Vatel : *Charlotte de Corday et les Girondins*, p. 411-428 et 608-637. — A. Vivie : *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, (1877). — E. Biré : *Histoire et littérature*, (1895). *Jullien* de Paris, p. 152-200.

Le jeune âge de Jullien, les influences pernicieuses qui avaient agi sur lui, la persuasion surtout qu'il avait arraché Nantes aux fureurs de Carrier, ont porté plusieurs écrivains à le traiter avec indulgence. Ceux-là ont oublié qu'après les crimes de sa jeunesse, il y avait aussi le crime de toute sa vie. Pour tâcher d'effacer la tache de sang qui reparaissait toujours, Jullien en effet a persisté à nier l'évidence. Il est revenu sur ses propres aveux et, chose plus grave, il a voulu rejeter toute la responsabilité du sang versé par lui sur des personnages disparus.

scrupuleux, capables de toutes les besognes, qui leur serviraient en quelque sorte d'espions.

C'est bien le cas de Jullien. A première vue, rien de plus drôlatique, mais à l'examen, rien de plus triste que le spectacle de ce jeune homme de dix-huit ans visitant les arsenaux, les forts, les escadres, avec des airs de compétence, dressant des plans de campagne, passant les troupes en revue et parlant avec morgue aux vieux généraux, aux ingénieurs, aux comités militaires. En maints endroits de sa correspondance, il annonce qu'il se trouve *« dans une localité menacée »*. Il entend gronder le canon. Il va revoir « ses compagnons d'armes ». En avant ! *Il brigue l'honneur de voler au milieu des troupes... Il ne sera pas le dernier à voir l'ennemi... il va se porter où le péril est le plus imminent* (1).»

Poudre aux yeux que tout cela ! et l'on reste stupéfait, en arrivant à la dernière ligne de cette correspondance belliqueuse, de constater que ce foudre de guerre n'a même pas assisté à une petite escarmouche.

Plus tard, il est vrai, quand le contrôle sera moins facile, Jullien se rattrapera dans des autobiographies, ou dans des notices, visiblement inspirées par lui. Par exemple, il écrira, ou fera écrire :

« Il (Jullien) avait organisé à Saint-Malo, pour repousser » l'armée vendéenne, une levée de volontaires, à la tête » desquels il avait sauvé la ville, menacée d'être prise » d'assaut et pillée. Avant de marcher à l'ennemi, il avait dit » aux habitants réunis sur la place publique : « Citoyens, le

---

(1) *Une mission en Vendée, 1793. Notes recueillies par Edouard Lockroy*, 1893. Pourquoi *en Vendée ?* puisque la plus grande partie de cette mission se passe en Bretagne. Pourquoi *1793 ?* On n'est pas à la moitié du volume que les notes sont datées de 1794.

Ces notes sont en somme un recueil de lettres plus ou moins choisies, plus ou moins châtiées du jeune M.-A. Jullien. Nous préférons y renvoyer le lecteur plutôt que de commenter cette phrase de la préface : *« On s'étonnera sans doute, de trouver, chez un si jeune homme, tant d'esprit politique, d'énergie, de fermeté, de raison, et en même temps, si l'on se reporte à l'époque où il vivait, de modération véritable. »*

» nom de *Saint-Malo* semble d'un augure favorable pour » l'armée catholique, je vous baptise *Commune-la-Victoire*, » et vous justifierez un si beau nom. »

« Il n'en fallait pas davantage alors pour exciter un héroï- » que enthousiasme. Les Vendéens furent mis en déroute. » La *Commune-la-Victoire* avait gagné son nom (1). »

Ce serait superbe ; mais malheureusement il n'y a pas un mot de vrai dans cette affaire. En consultant tous les écrits qui se rapportent aux guerres des Vendéens et des Chouans, en feuilletant les registres de Saint-Malo, en rapprochant même les lettres de M.-A. Jullien, ce lieutenant de Prieur, qui surpassait son capitaine dans l'art de la mise en scène, on pourra se rendre compte qu'à aucun moment cette ville ne fut menacée par les Vendéens ou les Chouans.

Maintenant, veut-on savoir ce que fut « la levée de volontaires » de Saint-Malo ? Ecoutez ! Elle consista uniquement dans la création par Jullien, *sous le nom d'*Espoir de la Patrie, *d'un bataillon d'enfants de neuf à seize ans, ayant pour tout uniforme,* (nous citons son arrêté), *le bonnet rouge, signe de la liberté, et les cheveux plats, signe de la simplicité, sa compagne ordinaire, ayant pour tout armement,* (nous continuons à citer l'arrêté de Jullien), *des bâtons pointus en attendant des piques ou des fusils, proportionnés à la faiblesse de leur âge...* (2).

Port-Malo pouvait dormir tranquille sous la garde vigilante de ce vaillant bataillon scolaire !

Mais, dira-t-on, il fut un jour au moins, où Jullien, indigné par les atrocités de Carrier, sut, au péril de sa vie, le braver en face, puis dénoncer sa conduite au Comité de Salut public, qui le rappela immédiatement (3). Vingt au-

---

(1) *Biographie des Hommes du jour. — Biographie de Rabbe. — Biographie universelle.*

(2) *Une mission en Vendée,* p. 70-88.

(3) Cette entrevue a été racontée avec des variantes assez notables par les amis de Jullien ou par lui-même. Dans sa correspondance, il y fait à

teurs l'ont affirmé. Il nous serait facile, — mais cela nous entraînerait un peu loin, de démontrer combien on se trompe en attribuant à Jullien le mérite du rappel de Carrier, et combien aussi l'entrevue du jeune commissaire avec le représentant a été dramatisée par l'intéressé principal. Les choses se passèrent moins héroïquement, et la vraie scène peut se reconstituer en quelques mots. Carrier sait que Jullien l'a dénoncé au Comité de Salut public, pour avoir maltraité le le représentant Tréhouart (1). Apprenant que le jeune imprudent est à Nantes, se permettant de pérorer dans la Société populaire, il le mande, flaire en lui l'espion, et le met en demeure de déguerpir au plus vite. Jullien, arrivé depuis trois, ou quatre jours au plus, dans la ville de Nantes, gagne précipitamment Angers au galop de chevaux de poste, et dès qu'il se sent hors du territoire, où s'exerçait la toute puissance de Carrier, il retrouve suffisamment d'audace pour dénoncer à son père, à Barère et aux Jacobins certains actes du redoutable proconsul (2). Toutefois, dans cette correspondance, s'il l'accuse d'être « un despote, un assassin de l'esprit public... » etc., il se garde bien de lui reprocher les exécutions sommaires et le sang versé. Dans la lettre qu'il adresse le lendemain à Robespierre, (il est à Tours), c'est à peu près la même note. Il critiquera, par exemple Carrier, bien portant, de se donner comme malade « et de vivre dans un sérail, entouré d'insolentes sultanes et

---

peine allusion. « *Ma conférence avec lui* (Carrier) *serait trop longue à détailler* », et c'est tout. *(Une mission,* p. 228).

(1) Lettres de Jullien des 12 et 17 nivôse (1er et 6 janvier 1794) au Comité de Salut public. *Une mission,* p. 168, 169 et 170). Carrier, ni plus ni moins, voulait faire arrêter Tréhouart « ce crapaud qui ne gravit jamais la Montagne, sur laquelle il était toujours juché » (Ordre au général Tribout du 4 nivôse an II — 24 décembre 1793. *Arch. nat.,* A F II, 172. (*Une mission*, p. 298). Le curieux de l'affaire, c'est que Jullien lui-même avait auparavant dénoncé maintes fois au Comité « le faible et vacillant Tréhouart, auquel le séjour de la Montagne était plus que nécessaire... » (V. *Une mission*, p. 156, 167, etc.

(2) *Une mission, etc...*, p. 224 et suivantes. Lettres de Jullien des 15 et 16 pluviôse (3 et 4 février 1794).

d'épaulettiers lui servant d'eunuques ». Cette fois, il parle, il est vrai, en passant, de fusillades et de noyades, mais sans qu'il lui échappe, à ce sujet, un seul mot de blâme ou de pitié (1). De pareils massacres pouvaient-ils l'émouvoir ?

Quant à Carrier, il avait lui-même demandé son rappel bien avant l'arrivée de Jullien à Nantes. Cela résulte d'un arrêté général du Comité de Salut public du 18 pluviôse an II (6 février 1794), où il est dit :

« Il sera proposé à la Convention de faire remplacer » Carrier, qui demande son rappel, par un autre représen- » tant ; Prieur (de la Marne) sera chargé de le remplacer. »

CARNOT.

Deux jours après, Barère, au nom du même Comité, écrivait encore à Carrier :

« Tu as désiré être rappelé. Tes travaux multipliés dans » une ville peu patriote et voisine de la Vendée, méritent que » tu te reposes quelques instants, et tes collègues te rever- » ront avec plaisir dans le sein de la Convention Nationale. » Ta santé a été altérée par tes occupations constantes. » L'intention du Comité est de te donner une autre mission » et il est nécessaire que tu viennes en conférer avec lui (2). »

Carrier ne quitta Nantes que le 28 pluviôse (16 février) et vint tranquillement reprendre sa place à la Convention, où il siégea encore plus de neuf mois, jusqu'au 4 frimaire an III (24 novembre 1794).

« Il faudra le cri public pour l'arracher aux bancs de la » Convention, il faudra une triple, une quadruple épreuve, » l'avis de trois comités, le rapport d'une commission de » vingt et un membres et deux débats contradictoires au » sein de l'Assemblée pour l'envoyer prendre place sur les

---

(1) *Une mission*, (p. 225, 229).

(2) *Arch. nat.*, A F II, 278 et 37. — AULARD : *Recueil*, t. X, p. 724, 778. — CHASSIN ; *La Vendée patriote*, t. IV, 231.

» gradins auprès de ceux qui avaient été ses instruments au
» moins autant que ses complices (1). »

On peut en conclure que si Carrier avait pu prolonger de quelques mois son séjour à la Convention, c'est-à-dire jusqu'au 1er prairial, il est fort probable que, comme les autres terroristes, il aurait été appelé à profiter de l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795).

Si nous avons évoqué le souvenir de ce triste fantoche que fut Jullien, et si nous nous y sommes arrêtés aussi longtemps, c'est parce que sa première mission n'est guère connue que par les fariboles qu'il a racontées lui-même et que, mieux qu'en Le Carpentier, mieux même qu'en Prieur (de la Marne), nous trouvons chez lui le type parfait de ces missionnaires vantards de la Montagne, qui s'en firent d'abord beaucoup accroire à eux-mêmes, et qui, ce qui est plus malheureux, réussirent à convaincre de leur importance et de leurs hauts faits d'armes les gens assez naïfs pour prendre à la lettre leurs dires et leurs écrits.

*
* *

Il n'a pas suffi aux écrivains qui ont célébré les derniers montagnards de leur attribuer toutes les qualités morales, (nous allons y revenir), ils ont voulu aussi les parer de tous les avantages physiques.

« *Romme,* dit Michelet, *avec la figure de Socrate, avait son sens profond, l'austère douceur d'un sage, d'un héros, d'un martyr.* » — « *Romme,* dit M. Claretie, *dont la belle tête chauve ressemblait à un marbre antique.* »

Or, voici que M. Dayot, inspecteur général des Beaux-Arts, et qui, en cette qualité, a ses grandes et petites entrées au Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, s'est avisé, un jour, d'y rechercher les portraits

---

(1) Wallon : *Les Représentants du peuple en mission*, t. I, p. 438. — Le même : *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris,* t. V, p. 345 et VI, p. 1.

des derniers montagnards. Dans son livre-album de *La Révolution française*, il raconte ainsi la déconvenue qu'il éprouva à ce sujet :

« Nous eussions voulu pouvoir reproduire ici les portraits » de ces six hommes héroïques, les plus nobles victimes » peut-être de la Révolution, mais, malgré nos plus patien- » tes recherches, nous n'avons réussi à découvrir que les » images de deux d'entre eux, (Romme et Goujon), et encore » celle de Romme, exécutée bien après les événements » révolutionnaires, doit être d'une ressemblance discutable, » s'il faut en croire Michelet... (1). »

Faut-il en croire Michelet ? Il est difficile de se prononcer sur la ressemblance, mais il est aisé de conclure que, ni Michelet, ni M. Claretie, ni David d'Angers, qui a fait entrer Romme dans sa célèbre collection de médailles, aucun d'eux n'a pu décrire ou reproduire ses traits que d'après ce seul et unique portrait, ou plutôt chacun d'après son imagination.

Nous avons sous les yeux ce portrait anonyme de Romme, (qui, suivant M. Dayot, fut un des plus austères patriotes, une des plus nobles figures de la Révolution, une des plus glorieuses victimes du 29 prairial). Eh bien ? malgré toute la bonne volonté qu'on peut y mettre, on n'y trouvera rien, rien d'un marbre antique, tête de Socrate ou d'un autre philosophe. Chose bizarre ! Ce portrait reproduit, au contraire, trait pour trait, le type d'un personnage populaire, créé plus tard, par Henri Monnier, celui de « M. Joseph Prudhomme, élève de Brard et de Saint-Omer ».

A vrai dire, il est encore un portrait, ou plutôt une caricature de Romme, esquissée par Jourdan dans son compte rendu des séances de la Commission militaire. Il écrit (et c'est pour nous le seul passage de ce compte rendu, qui manque réellement de mesure) :

---

(1) Dayot : *La Révolution française* : *Les derniers Romains*, p. 465.

« Romme n'osait lever les yeux. Il était pâle, défait, la » crainte était peinte sur sa figure, il se concentrait, il se » serrait contre lui-même comme s'il eût peur d'être appro- » ché. Naturellement plus laid que Marat, ses traits inspi- » raient l'aversion et le dégoût. Il n'avait pas comme le » prétendu « Ami du peuple » cet air grotesque qui excitait » le rire... (1). »

Le portrait de Goujon, par M. Claretie, est encore plus flatté que celui qu'il a fait de Romme :

« La belle tête de Goujon, — fine, féminine, sans barbe, » un nez droit, aquilin, sur une bouche petite et sérieuse, le » menton nettement accusé, encadrant ce calme visage » d'une résolution si charmante, des cheveux longs, qu'on » devine soyeux, tels qu'ils pouvaient s'échapper du casque » d'une Herminie, — s'élève au-dessus du groupe. Ce Spar- » tiate ferme et doux marche au premier rang. Sur les » bancs de l'assemblée se dressait sa taille haute de six » pieds... »

Et plus loin :

« Goujon, à qui ses longs cheveux tombant des deux » côtés de son mélancolique et fier visage, donnaient l'as- » pect d'un apôtre (2). »

« *Goujon*, dira plus tard Réal, l'ex-accusateur du tribunal révolutionnaire, *Goujon ressemblait à un Caton jeune*... (3) »

C'est possible, et nous n'avons pas pour contrôler ce dire de portrait authentique de Caton jeune. Nous avons, par exemple, un portrait de Goujon, un seul, dessiné par Isabey, gravé par Bonneville, pour la collection Dejabin, et reproduit dans l'album de M. Dayot.

Faut-il l'avouer ? Dans ce portrait, qui paraît d'excellente

---

(1) *Moniteur*. N° du 4 messidor — 22 juin. — *Réimpression*, t. XXV, p. 26.
(2) *Les Derniers Montagnards*, p. 101 et 286.
(3) *Id.*, p. 24.

facture, la tête, aux traits fins et enjoués, est une vraie tête de femme, avec une chevelure partagée très régulièrement et de longues boucles qui tombent en cascades sur les épaules. Goujon, quand fut fait ce portrait, devait avoir vingt-sept ou vingt-huit ans. Il en porte quinze au plus (1).

(A suivre.)

---

(1) *La Révolution française*, p. 465.

Inscriptions gravées et sculptées

SUR LES

ÉGLISES ET MONUMENTS DU FINISTÈRE

RECUEILLIES

Par M. le Chanoine J.-M. ABGRALL, ❦ A.

Président de la Société archéologique du Finistère
Correspondant de la Commission des Monuments Historiques

Les inscriptions gravées sur les monuments sont précieuses pour fixer les dates des diverses constructions et jeter un peu de lumière sur l'histoire de l'Art dans la contrée ; elles ont de plus l'avantage de reproduire et de rappeler les noms des vieilles familles. Lors de la session du *Congrès archéologique de France* à Morlaix, en 1896, j'avais présenté un recueil, qui fut publié dans le *Bulletin de la Société Française d'Archéologie.* Mais les documents de ce genre ont surtout un intérêt local et ont une valeur toute particulière pour nous. C'est pourquoi j'ai cru bon d'en faire une nouvelle édition dans le Bulletin de notre Société Archéologique du Finistère, édition considérablement augmentée : le premier recueil comprenait 337 inscriptions et dates ; j'y ajoute 168 autres, ce qui porte le chiffre total à 505.

Pour plus de méthode et de facilité j'ai fait le classement d'après l'ordre alphabétique des paroisses.

***

Argol. — La croix du cimetière porte cette date : LAN : 1593.

L'arc de triomphe ou porte monumentale du cimetière : 1659. — L'ossuaire, 1665.

Audierne. — Clocher : H : M : MATHIEV : YVENOV : F : LAN. 1731.

Dans la cour du presbytère, une cuve en granit de forme demi-

cylindrique, mesurant 1 m 40 de diamètre extérieur, probablement ancien réservoir d'eau bénite, porte cette inscription :

ANNE . LE . GOIL . QVEVAREC : F . 1778

Bannalec. — A la chapelle de la Véronique, sur les sablières en bois : I . PRIMA . LO . FA . 1605. — M . VINCA . LE . MAVT — D . C . CARADEC . PBRE.

Après le nom de Vincent le Maut ou le Maout, qui signifie mouton, est un cartouche tenu par deux moutons, dans lequel on a représenté une hache et une équerre. Cela semble indiquer que c'est là le nom du charpentier qui a sculpté ces sablières. Ce sont là de vraies *armes parlantes.*

Bénodet. — Petit clocher de la chapelle de Perguet :

1595 — D : IAN : RISTEN . CUR — CARADEC

Beuzec-Cap-Sizun. — A l'intérieur de l'église, au-dessus de la porte de la sacristie : 1648 : M : I : RIOV : R : I : CLOREC.

Sur l'arc-doubleau ou arc-diaphragme à l'entrée du chœur : M : I : RIOV : R : LOX : F : KNAET : 1655.

Dans le tableau votif de N.-D. de la Clarté, trois anges portent les légendes suivantes . AVE MARIE STELLA — STELLA MATUTINA — OMNES ISTI VOVERE — au bas du même tableau : NOTRE . DAME . DE . LA CLARTE . SECOVREZ . NOVS . — R : ET . D . MISSIRE . ALAIN . LE . GARGADENNEC . R^r . DE . BEVZEC-CAP-SIZVN —

S^t Luc de Lannion Pinxit à Quimper — Michel le Loarret Fabrique de Beuzec. 1713.

Retable de l'autel de N.-D. de la Clarté.

M^re IAN : LE : MEVR : R : F : F : PAR : MATIEV :
KERISIT : PLACE : DANS : LE : TANS.
DOLIVIER : ANSQVER : F ; 1864. —

Clocher, côté Sud :

Lan M V^c.... guifuron

Bodilis. — Au bas du clocher est une inscription gothique fruste et illisible.

Plus haut est une inscription qui a trait à une restauration du même clocher : N : V : ET : D : MR : R : DE : MOVCHERON : R [rec-

teur] : DE : PLOE [Plougourvest] F : LE : HIR : C : SIMON : F : 1711.

A l'intérieur du porche, deux anges portent un cartel avec la date de 1570, et la façade, au-dessus de la clef de voûte, porte la date de 1631.

Sur cette façade, l'ange Gabriel, d'un côté, tient un lis entouré d'une banderole où sont tracés ces mots : AVE : GRATIA : PLENA. — En face de lui, la Sainte-Vierge est à genoux sur un coussin, et à ses pieds un vase contenant un lis entouré aussi d'une banderole avec l'inscription au rebours : ECCE . ANCILLA . DNI . FIAT . MIHI . SECVNDVM . VERBVM . TUVM. Ces inscriptions au rebours se trouvent parfois pour indiquer que les premiers mots qui ont été prononcés sont plus éloignés que les derniers des lèvres dont ils sont sortis.

Au-dessus de la porte de la sacristie : IESVS-1680-MARIA.

Sur la corniche intérieure de la sacristie haute :

F : HIR ; A ; HERGOVARCH : FABRIQVE : 1681.

Brasparts. — Au bas du clocher : L . MV^{c}LI (L'an 1551).

Façade du porche : 1581.

A l'intérieur du porche, au pied de la statue de l'apôtre saint Jean : L'AN 1592-L GODŌ . LORS . FABR.

Abside, 1724. — Vieille croix du cimetière, au nord de l'église : O : LE : BRAS : 1640 : M : O : G : CVRE.

A la sacristie sont conservés huit tableaux représentant les quatre évangélistes et les quatre grands Docteurs d'Occident. L'un d'eux porte cette inscriqtion : SIZVNVEZ . 1649. — LOVARN : PINXIT.

A la chapelle de l'ossuaire, au bas des rampants des pignons on voit : un squelette représentant la Mort, *an Ankou,* tenant un javelot et une inscription : *Je vous tue tous.* puis un ange sonnant de la trompette, avec ces mots : *Réveillez-vous.*

A la chapelle de Sainte-Barbe, qui était la chapelle de la communauté de ville, on trouve les deux dates de 1691 et 1769.

Sur la balustrade : OLIVIER . SIZVN . FABRICQVE. PIERRE . PICHON . FABRICQVE . 1649.

Sur la maison de ville, au bout de la chapelle : H . BERNARD : F . 1697.

Chapelle de Saint-Michel, sur la montagne, au-dessus de la porte principale ; YVES . LE . COLLEOC : MER — GVILLOV . THOMAS . BRONE . FABRICQVES . 1674.

Brennilis. — Près du maître-autel, inscription gothique : YVES . TOUX . PROCUREUR LA MIL CCCC IIII XX CINQ (1485) COMMENCEMENT DE CETTE CHAPELLE.

Au coin de l'Épitre, statue de N . D . DE . BREAC . ELLIS. Belle croix de procession en argent : 1650.

Dans le vitrail Nord de l'abside, représentation de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge, avec ces mots : SAINCTE CONCEPTION. — Une singulière inscription donne le nom du donateur : *No-de Bezyen (ou Berien) Prestre de Pleyben. O faict vitrare istas fenertras.*

Brest. — Eglise de N. D. du Mont-Carmel : sur le socle de la petite statue de saint Yves : P : QVILBIGNON : MIL : V^{cc} XXXIIII : FIST : FAIRE : LIMAGE

Recouvrance, sur une fontaine, rue de l'Eglise :

SI . VESTRAM . BRESTENSE
SITIM . SI . CONSULE
LUNVEN
VNDA . LEVAT . MEMORI
PECTORE . MUNUS . HABE

« Si ta soif, Brestois, si ta soif, grâce au maire Lunven, est apaisée par cette onde, gardes-en souvenir dans ton cœur reconnaissant.

Briec. — Dans la chapelle de Saint-Vennec.

Sur le socle de la statue de saint Yves : DEVS . QVI . BEATVM . YFONEM -- Y . MOEZ

Sur le cul-de- lampe de la statue de la Sainte-Vierge, au coin du maître-autel : NOTRE . DAME . MERE . DV . REDEMPEVR . 1592, et sur le socle de la statue : N . D . DE . TREGVRON.

A l'autre coin, sous la statue de saint Vennec : S . GVESNOCE : 1578.

Le calvaire porte la date de 1556 et les douze apôtres sont rangés autour de la croix avec leurs noms inscrits sur le socle, et un

article du *credo,* en belles lettres gothiques, sur la banderole qu'ils tiennent de la main : S . PETRVS — CREDO . IN . DEVM — S . JACOBUS . MAJOR — S . IOANNES... etc.

Chapelle de Saint-Sébastien de Garnilis : tombe haute dont la dalle en ardoisine porte deux écussons accolés, surmontés d'une couronne comtale :

Ecartelé au 1 et 4 d'argent à deux fasces de gueules. Meslou Sr de Kersaint Eloy, *au 2 et 3 d'or, à 3 pommes de pin de gueules* qui est Trégain.

D'azur à une étoile d'argent en chef, et au croissant de même en pointe.

Pennandreff, Sr de Quistinic portait : *d'argent au croissant de gueules surmonté de 2 étoiles de même.*

Sur le milieu de cette dalle on lit cette épitaphe :

CY : GIT : Hte . ET . Pte . DAME . MARIE CLAVDE HIACINTHE . DE . L'ANGE . DAME : Ctesse DE TREGAIN . MORTE : LE . 6 IANUIER . 1775

Tout autour, en bordure :

DONNÉ . PAR . HAVT : ET : Pt : Sgr . MRE . GVY . Gvill . DE . MELOU . CHEr . COMTE . DE . TREGAIN : OFF : DES : VAISSEAVX : DV : ROY

Vitrail au-dessus de l'autel du transept Nord : saint Pierre présente à N. D. de Pitié un prêtre donateur, avec ce commencement d'inscription : Ceste . Vistre . dom . Guillome. 156...

***

CHAPELLE DE SAINTE-CÉCILE.

Vitrail dans la fenêtre du transept Sud. Dans la première baie sainte Cécile, est agenouillée sur un prie-dieu surmonté d'un crucifix.

Au dessus de sa tête, à travers une arcade ouverte, on voit un musicien jouant d'un petit orgue.

Inscription ; COMENT : S : SECIALA : PRIOET : DIEU . AVA . LES . (NOPCES).

Camaret. — Chapelle de N. D. de Rocamadour. Façade ouest : *L'an mil cinq cent XXVII fut fondée la chapelle Notre-Dae Roc...*

Base du clocher : Mre KAVDREN : RECTEVR : CVRE . 1685 . PALVD. —

Intérieur : M : JO : KAV : R — H : TORREC : F : 1647

Carantec. — Belle croix de procession en argent. Inscription : CESTE : CROIX : FUT : FAISTE : POUR : LA : TRAIVE : DE : QYARANTEC : L'AN 1652

Sur la lampe d'autel en argent de la chapelle de Callot :

DON : POVR : SERVIR : N : DAME : DE : CALLOTTE : ET : NON : AVTREMENT : PAR : MESSIRE : RENE : DV : LOVET : PRESTRE : CHEF : DE : NOM : ET : D'ARMES, SEIG^{r} : DV LOVET : COAT-IUNVAL : PENCHOADIC : K ROM : K MELLEC : ET : AVTRES : CE : 13 : AVRIL : 1690.

Carhaix. — L'église collégiale de Saint-Trémeur a été rebâtie vers 1875, mais on a conservé la vieille façade Ouest et le clocher qui est vraiment monumental. Sur la base est une longue inscription gothique, difficile à lire, mais où l'on peut déchiffrer qu'elle fut commencée en 1529.

Dans ce qui reste des bâtiments du couvent des Augustins, un petit œil-de-bœuf porte cette inscription : 1620 . FAICT . PAR . LES . PP . DE . CEANS . DV . TEMPS . DE . N . M . DE . LAPORTE . PRIEVR.

Cast. — Porche gothique : au haut de la façade, date d'une restauration : V : ET : D : M : G : LE : BAVT : R 1784. — LE : MEN : F

Croix du cimetière : N : G : H : GLINEC : R

A . ROGNANT : F : 1660

Châteaulin. — Eglise de Notre-Dame, *Iliz-Varia,* datant en partie du XII^{e} siècle. Sur la façade du porche : CE : TEMPLE : QUASI : RVINÉ ; E : REDLESP. (Relespvé) I : AMET : F : LAN : 1722

Côté Sud du clocher : M^{re} JEAN L : CARRÉ : R. — M^{e} ALLAIN SANQVER FAB : LAN 1753

Chapelle de N. D. de Kerluan.

Abside : BEZIEN . FABRIQVE . 1725

Sacristie : V : D : MRE : L : EDY : R^{r} — H : H : IAN : GVISIEN : FABR : 1734

Châteauneuf-du-Faou. — Ancien porche de Notre-Dame des Portes, inscription gothique à peu près effacée.

Cléden-Cap-Sizun. — Sur les murs de la chapelle de Saint-Trémeur.

EN . ENOR . DA . DOVE . OVN . CROEAS
DA . SANT . TREMEVR . DA . SANT . VELTAS
EZ . E . OVE . FOVNTET . AN . CHAPEL . MAN
AN . ZVL . KEN . FEST . AN . SPERET . GLAN
OVZIT . BBEMAN . AN . DAT . DRE . GONT
MIL . PEMP . KANT . EIZ . BLOAZ . HA . TREGONT.

« En l'honneur de Dieu qui nous créa,
« De saint Trémeur, de saint Gildas,
« Fut fondée cette chapelle
« Le dimanche avant la fête du Saint-Esprit.
« Sachez maintenant la date exacte :
« Mil cinq cent trente-huit ».

Église paroissiale, porte latérale Nord : V : D : M : A : JANC : R[r]. 1772. — Façade Ouest, grande inscription gothique, à peu près illisible.

Cléden-Poher. — Sur les murs de l'église sont encore visibles les croix de consécration, et sur un pilier du côté du Midi, autour des armes de l'évêque consécrateur, M[gr] de Coëlogon, *(de gueules à trois écus d'hermines)* est tracée cette inscription commémorative :

HAEC ECCLESIA PRIVS RESTAVRATA ET AVCTA
DEDICATA SEU CONSECRATA FVIT VNA CVM
MAJORI ALTARI ET ALTARIBVS SANCTI SPIRITVS
ET SANCTI ROSARII AB ILLVSTRISSIMO
ECCLESIAE PRINCIPE FRANCISCO DE COATLOGON
EPISCOPO ET COMITE CORNVBIENSI DIE
PRIMA MAII 1694.

Cette église, après avoir été restaurée et agrandie, a été dédiée ou consacrée en même temps que le maître-autel et les autels du Saint-Esprit et du Saint-Rosaire, par très illustre prince de l'Église François de Coatlogon, évêque et comte de Cornouailles, le premier jour de mai, 1694.

Le retable de l'autel du bas-côté Midi renferme un grand bas-relief en bois, représentation du Rosaire : Notre-Dame et l'Enfant-Jésus remettant le Rosaire à saint Dominique et à sainte

Catherine de Sienne. Tout autour sont les médaillons des 15 mystères, et sur le cadre, on lit cette inscription :

MARIAE . VIRGINI . MATRI . DEI . ET . REGINAE
SS . ROSARII — 1694 . 16 . OCTOBRE.

Sur la base d'une des colonnes : CET . AVTEL . A . ETE . FONDE LE . 18 . OCTOBRE . 1694 . PAR . ROSALIE . DV . PERRIER . DAME . DE . LA . VILLE-MORELLE.

Calvaire dans le cimetière, 1575.

Cléder. — Au manoir de Tronjoly, sur un pan coupé du pavillon :

Ouïr messe ne tardit hōme
Dōner aumône ne povrit hōme
Bien autrui ne richit hōme

(Communication de Louis Le Guennec.)

Clohars-Carnoët. — Chapelle en ruine de l'abbaye de Saint-Maurice, datant du XVII^e^ siècle. Sur la façade se lit ou se lisait autrefois cette inscription prétentieuse, sentant bien son époque :

STET . DOMUS . HAEC . DONEC . FLVCTVS . FORMICA . MARINOS . EBIBAT . ET . TOTVM . TESTVDO . PERAMBVLET . ORBEM .

« Dure cette maison jusqu'à ce qu'une fourmi ait bu toute l'eau de la mer, ou qu'une tortue ait fait le tour de la terre. »

Dans la sacristie, pierre tombale représentant une dame vêtue d'un manteau de vair ; l'inscription en caractères du XIII^e^ siècle a été lue par M. Le Men, ainsi qu'il suit ; HIC . IACET . DNA . MABILIA . QVONDAM . VXOR . DNI . HELGOMARII . CORNVBIE . MILITIS.

Une belle châsse en bois sculpté et doré, du XVII^e^ siècle, contenant les reliques de saint Maurice, repose sur une table de marbre qui porte une épitaphe en caractères hébraïques. Cette pierre tombale a été transportée du cimetière de Lorient au commencement du XIX^e^ siècle, elle recouvrait la sépulture d'une jeune fille juive, et l'inscription reproduit les paroles de Job : *Dieu me l'avait donnée, Dieu me l'a enlevée, que son nom soit béni.*

Clohars-Fouesnant. — Dans le porche, au bas d'un groupe en pierre de la Trinité : inscription en caractères gothiques du XV^e^ siècle : M : G : GUILLERM : I :

Cloître-Pleyben. — Bénitier en bronze au catafalque. 1677 ... YON . CREN . ET . MARIE . SA . FEMME . DE . LA . PAROISSE . DE . BERYUN.

Comanna. — Sur le porche, ces trois dates : 1645 — 1650 — 1653.

DOMVS . MEA . DOMVS . ORATIONIS.

Au bas du clocher : ANNO : DNI : 1622 : DIE : 28 : IVNII : FVNDATA : FVIT : HE : TVRRIS.

La sacristie porte la date de 1701. -- La croix du cimetière, 1742.

Sur la cuve des fonts baptismaux : CELUI : QUI : CROIRA : ET : SERA : BAPTISE : SERA : SAUVE. — F . F . P : F . BRETON . ET . Y . KERBRAT, 1656. —

Bel autel de Sainte-Anne : FAICT : DV : TEMPS : DE : MISSIRE : YVES : MESAGER : RECTEVR : LAN . 1662.

Combrit. — Sur l'ossuaire accolé au porche :

FRANÇOIS . FRAÇOIS . ET . MARGVERITE . CARIOV . ONT . FAICT . FAIRE . CE . RELIQUAIRE . 1700. — DIEU . LES . BENISSE.

Sur l'autre face : REQUIESCANT . IN . PACE.

Conquet (LE). — Au cimetière de Lochrist est la tombe de Le Gonidec, dont les travaux et les écrits ont tant contribué à remettre en honneur l'étude de la langue bretonne. Cette tombe est surmontée d'une sorte d'obélisque en pierre sur lequel sont gravées trois inscriptions en trois langues différentes.

1. — Inscription galloise :

Ar Gonidec, dynda
Ei envo syd yma
Yn arvoyd o wir vravul
A'r cariad tynera,
Ar bawl vaen a sar nyd
Gan vro dyr brythoniaid
Prydain vechan gyda
Frydain varvor, Gomeriaid
An y carai ei vro
A'i iaithh y Vrythonec
Irun Gwnaeth eir-lyvr

Ac Hevyd Rammadec
Ac arn Droi y cyntar
Yr holl vibl santaidd
I inith J Bryhoniaid
Gwaith Mawr da, Nevolaidd.

2. — Inscription française :

Erigé en 1845 et renversé par la foudre en 1846, ce monument a été relevé et complété en 1851 par les habitants du Pays de Galles, en témoignage de leur admiration pour le Gonidec, restaurateur de la langue celto-bretonne, en laquelle il a traduit la Sainte Bible.

3. — Inscription bretonne.

AR GONIDEC

Peulvan diskit d'an holl maro ar Gonidec,
Den gwiziek ha den fur, Reizer ar Brezonec ;
Ganet e konk ar IV a viz guengolo MDCCLXXV
Maro e Paris d'ann XII a viz here MDCCCXXXVIII
Beziet e konk an XII a viz here MDCCCXLV

Coray. — Façade de la chapelle de Garnilis :

EN . ENOR . D'AN . ITROUN . VARIA. — MISSIRE . YVES . STUM . RECTEVR . DE . CORAY . GREGOIRE . LE GVINIOU . FABRIQUE . 1749.

Croix près de la chapelle :

DU . TEMPS . DE . M . YVES . PROVOST . RECTEUR . — PIERRE . FLOCH . FABRIQUE . 1761

Crozon. — Dans l'église paroissiale il y a un reliquaire en vermeil en forme d'église gothique, avec cette inscription :

Gouzien faict faire ceste relicquaire en l'honeur de Dieu, Monsieur Saint Pierre, avecq dix mille martyrs et pour la paroisse de Crauzon.

Ces dix mille martyrs sont des soldats romains, crucifiés sur le mont Ararat, du temps d'Adrien, l'an 120 et dont on fait la fête au 22 juin (voir les petits Bollandistes à cette date). Ils ont leur autel dans l'église de Crozon, et dans le retable de cet autel leur histoire est retracée en 29 panneaux en bas-relief.

Chapelle de Saint-Jean, dans la même paroisse, façade Ouest.

16-IHS-30	1 : 6 : 1 : 7
G : SENECHAL	I . KANGVIADER

Au bas du pignon du transept Sud :

IAN . BLOAS . FABRIQVE . 1627.

Au pignon d'une des fenêtres Midi :

1645 . MEILAR : ALLAIN : FAB .

Au-dessus de la porte Sud :

1630 . G . SENECHAL

Dans la clôture de bois de l'arc triomphal, à l'intérieur :

1621 . FAICT : FAIRE : PAR : M : B : LE : BROIER :
P^re^ — GADRON : KAUDREN . F .

Daoulas. — Fontaine dans les jardins de l'ancienne abbaye : LE 1^er^ JOUR DE JUING, L'AN MIL V^c^ L FUT RENOUVELLÉE CESTE FOTE P. M. O. DU CHASTEL A DAULAS ABBÉ.

Dinéault. — Croix du cimetière : M . HORELLOV . F . 1696 — M . C . KERAVDEN : REC.

Chapelle de Saint-Exupère. M : IAN : HENRI : H : I : LE : GARO : QVRE : T : IACQ : FABRICQ : 1648, M : F : LE : GVILLOV : P.

Dirinon. — Sous la 2^e^ balustrade du clocher :

1593 — I . KZVNCV . Y . LEREST.

Pignon du transept Sud : G . DENIEL . F . 1714.

Douarnenez. — Chapelle de Saint-Michel ;

Au-dessus de la porte principale, sous le clocher, on lit :

M^re^ HIE : PAILLART : RECT : DE : PLOVARE
MICHEL : POVLLAOVEC : FABRIQUE : 1664.

Dans la voûte en lambris de cette chapelle sont des peintures curieuses, datant de 1667 — 1675, retraçant quarante-neuf sujets différents, avec texte archaïque au bas de chaque scène.

Autour de la clef sculptée qui est à la croisée du transept, se trouvent les inscriptions suivantes :

N . H . LANLARCH . GOVVERNEVR . 1647.
M^re . GVILLAVME . PAIILART RECTEVR . 1675.
PEINCT . PAR . LE SIEUR . DE . PRATANBARS . 1675.
M^r . MICHEL . CONAN . POVLLAOVEC . CVRE .
V . ET . DISCRET . G . PAILLART . DOCTEUR . 1692.
H . H . ALAIN . SAVIDAN . GOVVERNEVR . 1676.
MESSIRE . JAN . COVLLOCH . CVRE . 1667.
MESSIRE . HIEROSME . PAILLART . 1667.

Au bas d'un tableau représentant Michel le Nobletz, est écrit ce texte : *Le Révérend Père Michel le Nobletz, mourut en 1652, âgé de 75 ans.*

Edern. — Partie inférieure de la sacristie :

M : G : CAVGAN . CVRE : 1711 — A : NEDELEC . FAB. —
M : Y : POHER : VICAIRE.

Dans le transept Nord de l'église est un grand tableau du Rosaire, avec petit épisode historique qui est expliqué dans la longue inscription du bas :

VŒV fait par Messire Jean-Baptiste de Pennandref chevalier Seigneur de Keranstret en reconnaissance du bienfait qu'il avait reçu en passant le passage de Brest à Lanvéau où il tomba, ayant invoqué la Sainte-Vierge qu'on invoque dans ce Saint-lieu, il sentit comme une planche ferme sous les pieds, les mariniers après une lieue de route retournèrent le chercher, layant trouvé crièrent MIRACLE en 1706.

Philippe P^xit 1706.

Ce tableau provient de la chapelle de N.-D. de Lannien voisine du château de la Boixière, où habitait ce seigneur de Pennandref.

Elliant. Intérieur du porche sous le clocher : L : 1660 : M : IEAN : GVILLOROVX : S : DE : PENANECH : GVILLAIM : QVEMERE : FABRIQS : LAN 1661: : MICHEL : COZDEN : ALAIN : MEVR : F.

Ergué-Gabéric. — Maîtresse-vitre de l'église paroissale :

Ceste . victre . fut . fecte
en . lan . mil . V^cc XV . et
//// et . pour . lors . fabriq.

Chapelle de Kerdévot.

Clocher, chambre des cloches :

M^re . IAN . BAVDOVR . REC . 1702.

Chapelle de Saint-Guénolé. — Lambris : HERVE . MOYSAN . FABRIQ . FAICT . PAR . LAVRENS . BALBOVZ . ET . YVON . IAOVHEN . 1679.

Croix de Kerampensel 1553 : FVT . FET . CE . CROSE

Chapelle de Saint-André.

Au-dessus de la porte Sud :

CHAPELLE . COMMENCE
LE . 27 JVILLET . 1603 . A . ESTE
ADVNC . JVSQVES . ICY . O
ET . I . RANNOVNS . FABRIC .

Sur la dernière assise du haut :

1630 //// FAICT . ACHEVER . CE . BASTIMENT

Esquibien. — Porche Midi de l'église paroissiale :

LAN : 1611.
Y . GONIDEC . F . 1612.
B : IOVRDEN : FUT : FAB . 1618
N : BRIGNON : F : 1628.

Au-dessus de l'une des fenêtres Sud :

SIMON : GVILLOV . FAB : 1665.

Intérieur, près de la porte du porche :

I . PARIS . F . 1581

Au bas d'un tableau dans la chapelle de Sainte-Edwette ou Thévette on voit cette inscription : *S^te Edwel vierge et martyre, née en Angleterre dans le 4^e siècle, morte en 382. Elle était l'une des compagnes de Sainte-Ursule — Herbault pinxit 1718.*

Remarquons que cette signature : *Herbault junior*, 1716, se trouvait sur le lambris de l'ancienne église de Landéda (notes de M. de Kerdanet, dans *Albert le Grand*, p. 514). Elle se trouve encore avec la date de 1750. dans la sacristie Sud de Cléden-Poher.

Au-dessus de la porte :

JEAN . COSQUER . FABR . 1770

Chapelle de Saint-Guénolé. — Sur le lambris :

H . MOYSAN . FABRIQ — FAICT . PAR . LAVRENS :
BALBOVS . ET . YVON . IAOUHEN . 1679.

Faou (LE). — Sur un contrefort du porche, en lettres gothiques :

L'an mil cinq cent XCIII (1593) fut fait cest porchet. Etaist lors j : le Dérédec Fabrique.

Au haut du même contrefort est la date de 1613.

Sur le clocher, il y a de nombreuses inscriptions à différentes hauteurs :

O . QVAM . METVENDVS . EST . LOCVS . ISTE . VERE . NON . EST . HIC . ALIVD . NISI . DOMVS . DEI . ET . PORTA . CELI —

CESTE : THOUR : A : ESTE : FONDE : LE : 19 : MARS : 1626 : ESTANT : POVR : LORS : GOVVERNEVR : IAN : GVERMEVR.

LAN . 1629 . HONORABLE : HOMME . IAN . LE . GOFF . GOVVERNEVR . FABRIQUE . A . FAICT . TRAVAILLER . SVR . CETE . TOVR.

LAN . 1630 . JAN . LE . BRIS . GOVVERNEVR . FABRIQVE . FAIT . BATIR . SVR . CETTE . TOVR.

D'autres inscriptions suivent, avec les dates de 1634. — 1640.

Autour de la cuve des fonts baptismaux sont des phylactères sur lesquels sont peintes les inscriptions suivantes, ayant trait aux quatre fleuves du Paradis terrestre :

Phison c'est celui qui environne toute la terre de Hévila, là où croist l'or —

Gehon, c'est celui qui circuit toute la terre d'Ethiopie.

Tigris, c'est le troisième fleuve, va vers l'Assyrie.

Euphrates, c'est le quatrième fleuve.

Dans le cimetière existait un joli ossuaire portant la date de 1603, avec arcades portées sur des gaînes Louis XIII. Il a été détruit, il y a quelques années, pour élargir une route.

Folgoet (LE). — Dans cette admirable église, qui est la merveille du Léon, les inscriptions sont rares.

Du côté gauche de la porte du portail Ouest :

JOHANNES ILLUSTRISSĪ DUX BRITONUM FUNDAVIT PRESENS COLLEGIUM ANNO DNĪ MIIII^{c} XXIII.

Tympan de la porte principale, façade Ouest, au haut du beau bas-relief représentant l'adoration des mages, un ange planant au-dessus d'un troupeau de moutons tient une banderole avec ces mots : *Puer natus est,* un enfant est né.

A l'entrée du porche des apôtres, curieux cartouche tenu par un personnage accroupi servant de console :

Bn̄ soiez veūz.

« Bien soyez venus »

Dans les frises d'hermines passantes, la devise : A . MA . VIE.

Au bas de la statue de sainte Catherine, dans l'angle de la chapelle de la Croix on lit la signature DRONIOU.

Ossuaire ruiné de Guiquelleau, ancienne paroisse du Folgoet, on lit :

1790 — AN ESQUERN MA BRUZUNET O DEVEZO CALS A JOA CERTEN NI A RESSUCITO.

Fouesnant. — Chapelle de Sainte-Anne,

Sur le retable du maître-autel :

MESSIRE . DON . IAN . ROSPARZ . CHAPELEIN.

Sur le mur du sanctuaire, côté de l'Epître :

CE S^t^. LIEU
bâti des libéralités
DES FIDELES
Cette église a été bâtie en 1885
du temps de Messire PIERRE MOREAV
Recteur de Fouesnant
et consacrée la même année
en l'honneur de
S^te^ Anne
par l'Ill^me^ et Rev^me^ S. de Coëlogon
Evêque de Quimper
et comte de Cornouailles.

Garlan. — Chapelle de Notre-Dame de Lorette, au château de Kervézec. Dans le parage se trouve une dalle tumulaire portant cette inscription :

Ci-git
Allain-Louis
Le Gualès
décédé en son
château
de Kervézec
Paroisse
de Garlan
le 30 avril
1806.
Requies
cai in pace.
Miseris
Succurit

Ce M. Alain Gualès de Lanzéon avait combattu à Saint-Cast en 1758, en sa qualité de capitaine des cannoniers garde-côtes de la compagnie de Lanmeur. Il eut 19 enfants de son mariage avec Marie-Jeanne Guillotou de Kerdu, dame de Kervézec, et fut le grand-père de M. Pol de Courcy, l'illustre archéologue et héraldiste. (Louis Le Guennec)

Chapelle de Saint-Hubert, en ruine.

Banderole sur un cul-de-lampe :

LAN : MIL : CCCC LXXV . COMANCEE : CETE : CHAP.

Sur le dé de la croix voisine, longue inscription gothique dont les premiers mots sont seuls lisibles : CESTE : + : FVT : FAICTE...

Manoir de Kervézec, date de : 1568.

Gouesnac'h. — Au porche de l'église :

M . CAPITAINE . LORS . 1630 .

Cette paroisse possède une belle croix de procession en vermeil de 1 mètre de hauteur, ornée de deux branches, portant les statuettes de la sainte Vierge et de saint Jean. Derrière la croix est la statuette de saint Pierre, patron de l'église, surmontée d'un joli dais.

A la jonction du pied avec la hampe on lit :

M . G . KVZORE . P . E . R .

Sur la naissance des deux branches :

NOBLE . ET . DISCRET . RENE . BLANCHARD . R^r . DE GOVENNEH . E . PROMOTEVR . DE . CORNOVALE . 1691.

Le nœud formant lanterne contient les bustes des apôtres saint Pierre, saint Paul, saint André, saint Jacques, saint Jean et saint Philippe.

Gouesnou. — Sur la base de la colonne de gauche à l'entrée du porche, la date de 1640.

A l'intérieur du porche : O . QVAM . METVENDVS : EST . LOCVS : ISTE : VERE : NON : EST : HIC : ALIVD : NISI : DOMVS : DEI : ET : PORTA : COELI DOMVM : DEI : DECET : SANCTITVDO. — SPONSVS EIVS : CHRISTVS : ADORETVR : IN : EA — 1642.

Sous le clocher : 1772.

A la porte du transept Sud : 1507.

A l'entrée du sanctuaire, la sablière ou corniche sculptée porte cette inscription :

Côté Nord : CET . EDIFICE . FVT . FAICT . AV . TEMPS . DE . M^r : G . TOVRONCE . RECT . 1615.

Côté Sud : F . PIELARS . FABRIQVE . E . GVEGVN . L'AN . 1615.

Gouézec. — Église paroissale, au-dessus de la porte de la sacristie : MISSIRE . IVLIEN . COVEZEL . R . — LAVRANS . BRIAND . FA . 1724.

Calvaire de Notre-Dame des Fontaines.

Sur la face Nord deux anges tiennent des banderoles : AVE . GRATIA . PLENA — 1584 — PAX . VOBIS.

Goulien. — Chapelle de Saint-Laurent, contreforts Sud : M . M . FILY . RECTEVR . 1634 — CHRIST . JADÉ . F —

Au dos d'un joli reliquaire en argent doré, portant la date de 1557 : NOBLE . ET . DISCRET . M^re IAN . DE . KERGARIOV . RECTEVR. — HONORABLE . HOMME . YVES . PERROT . FABRIQVE . 1680.

Croix de procession, inscriptions en lettres gothiques :

Ceste croix appartient à la chapelle de N^tre Dame de Lanourec en la paroisse de Goulien. — Faic au temps de Guillome Quilivic, fabricque, 1574.

Goulven. — Contrefort Sud-Ouest de l'ancien transept Midi, devenu maintenant sacristie : *Lan MV^c V (1505) G . Clec'h, gouverneur. Per Guen Fabrique.*

Fenêtre Sud : 1720 . G . M . CARO : ET : M : LE : GOFF . F.

Base de la croix du cimetière : *Lan mil : CCCC IIII^xx X (1480) y. pinvidic.*

Vieille maison dans le bourg : *Ceste maison est à S^t^ Goulven et fut faite lan 1560*

Guengat. — Sur le pignon du transept Midi :

V : ET : D : LHOSTIS : RECTEVR.

V : MI : QVEMENEVR : C · Y : M : IVZEAU : P : CLIZEM : F : LAN : 1706.

Cette inscription se rapporte à la restauration de ce pignon après la chute du clocher.

Sur l'ossuaire 1557 : RESPICE FINEM.

Croix processionnelle : 1584.

Guiclan. — Porche : la date de la construction est 1615, qui se trouve sur la façade ; plus haut est une inscription qui indique une restauration ou l'adjonction de la chambre des archives qui surmonte le porche :

CESTE : PORTAL : A : ESTE : REMVE : ET : REMIS : LAN : 1668 : LORS : FABRICQVES : IAN : GVEGVEN : ET PIERRE : ABGRALL.

Cuves des fonts baptismaux :

F : F : P : YVON : PICART : YVON : TANGVY : FABRICQVES : LAN : 1658.

Frise courant sous les fenêtres de l'abside :

V : P : MESSAGER : FRANCOIS : CREN : LORS : FABRIQVE

Au-dessus de la fenêtre Nord Est :

M . Y . MESSAGER . S^r^ . RECTEVR : 1688.

LORS : P . CIOLIS . SALAVN . E . IEAN . LE . MENEZ

Guimaëc. — Sur un calice appartenant à l'église paroissiale :

IANA VALOI . KVLIO . 1583.

Chapelle de la Joie.

Cette chapelle contient d'admirables sculptures du XVI^e^ siècle et de nombreuses peintures qui exigeraient une description très détaillée. J'emprunte à la monographie de M de Bergevin et à mes notes personnelles les lignes suivantes : Dans le transept Nord, autel dédié à la sainte Vierge, avec peintures signée : P . BARAZER . fecit 1593. Ces peintures sont divisées en quatre tableaux avec les légendes suivantes :

1° Adoration des mages. — Légende :

Mystica trigemino regique hominique Deoque.
Munera dona ferunt sacra ad cunabula reges.

2° Présentation au temple —

Mortali similis Deus hic, mortalis et ipse.
Sistitur ante aras, Cœli qui prœsidet aris.

3° Assomption. —

State viri, lacrimisque modum jam ponite, cœlo.
Altius evectum mundi jubar eximet umbras.

4° Couronnement de la sainte Vierge. —

Veni de Libano, sponsa mea. — Veni de Libano. — Veni coronaberis.

Dans la chapelle de Christ, très intéressante aussi par ses statues, ses statuettes et ses deux christs en robe rouge, on trouve sur un autel en pierre le millésime de 1556 en curieuses lettres gothiques.

Chapelle de Saint-Mélar, ruinée vers 1880 — Sur un contre-fort : F : LAN : 1638 — PAR : Y : LAGEAT. —

Sur un Bénitier : I . MAHÉ : FABRIQVE . 1773.

Inscription d'une peinture représentant le martyre de S^{t} Etienne, exécutée sur le coffre de l'autel de la S^{te} Vierge, dans la chapelle de Notre-Dame de la Joie :

PRIE : POVR : VOS : ENNIMI

Sur la cloche de la chapelle du manoir de Kerven, provenant de la chapelle disparue de Saint-Mélar :

JAY : ESTE : NOMMEE : PAR : MESSIRE : OLLIVIER : DE : COATMEN : CHEVALIER : SEIGNEVR : DE : K RANCOEZ : K CADIOV , ECT , ET : DAMOISELLE : FRANCOISE : DE : COATMEN : DAME : DE : KERIAN.

1669

Guimiliau. — Porche. Sur la façade, près de la grande volute en acanthe formant clef à l'arcade, se trouve la date de 1617.

Sur la frise :

O QVAM : METVENDVS EST : LOCVS : ISTE

VERRE : NON : EST : HIC : AL IVD : NISI : DOMVS : DEI

Sur le soubassement du second contrefort de la sacristie :

F : FAIRE : LORS : F : HERVE : PICART : & : JEAN : POVLIQVEN : LAN 1683.

Première porte Nord :

DOMVM : TVAM : DE : DECET : SANCTITVDO : IN : LONGITVDINEM : DIERVM.

Deuxième porte Nord :

HÆC : PORTA : DOMINI : IVSTI : INTRABVNT : IN : EAM : 1633.

Sur un bénitier, à l'intérieur, près du porche :

MEMENTO : MORI : 1683.

Plus haut, autour d'un petit bénitier inscrusté dans une colonne : ASPERGES : ME : DOMINE : HISSOPO.

Sur la cuve baptismale : 1675.

Sur la frise du badalquin en chêne qui surmonte cette cuve et qui est peut-être le plus beau travail de sculpture sur bois fait en Bretagne :

F : DV : TEMPS : DV VENERABLE : M : H : GVILLERM : RECTEVR : LORS : DERIEN : POVLIQVEN : & : IAQVES : QVOTAYN : FABRIQVE.

Chaire à prêcher :

RE : M : H : GVILLERM : SIEVR : RECTEVR.

LORS : AN : TANGVY : E : HERVÉ : LE : MEVR : FABRIQVES : 1677.

Calvaire. AD . GLORIAM . DOMINI . 1581 . CRVX. EGO . FACTA . FVI

Chapelle de Sainte-Anne dans le cimetière, ayant dans une de ses arcades une petite chaire en pierre :

MEMENTO : MORI — 1648.

Hanvec. — Devant la chapelle de Saint-Conval, dans la forêt du Crannou, sur le fût de la croix : 1627 R . DORÉ . MA . FAICT.

Henvic. — Saint Maudez et sa sœur sainte Juvette sont les patrons de la paroisse. On a replacé dans la nouvelle église la série des petits bas-reliefs qui retracent différents traits de leur vie et différents miracles, avec inscriptions qui les expliquent :

1. — *S^t Maudez guérit les infirmes,*
2. — *Reçoit la bénédiction de son père.*

3. — Délivre un possédé.
4. — Rend la vue.
6. — Mort — Bénit ses dissiples.

1. — Ste Juvette a réssuscité un seigneur et autres.
2. — Ste Juvette a délivré des possédés, des fols et des anragés.
3. — Ste Juvette a donné la vue aux aveugles, louie aux sourds et la parole aux muets.
4. — Ste Juvette défendait aux oiseaux et bestes dendomager le bled des pauvres gens.

Hôpital-Camfrout. — Statue de sainte Barbe :
Jehan fit faire lan M . Vc XI
Porte de la sacristie :
MATVRIN . LE . BRIS . FABRIQVE

Irvillac. — Eglise paroissiale, façade Ouest :
FRANCISCVS : VINCENTIUS : DE : KEROVARTZ : CANONICUS : REGVLARIS ABATIÆ : BEATÆ : MARIÆ : DE : DAOVLAS : ET : PRIOR : RECTOR : HVIVS : LOCI — 1656.
Croix du cimetière : *Jehan André. — Lan mil cinq cens LIX*

Juch (LE). — A l'intérieur de l'église, près des fonts baptismaux : M : H : MAREC : P : GV : 1710.
Mur du bas-côté Nord : I : BRVT : FA : 1600.
G : IONCOVR : F : DE : KERVELLOV : 1696.
Dans le sanctuaire, côté de l'Evangile :
RE : M : GVILLAVME : PAILLART : DOCTEVR : EN : SORBONNE : ET : RECT. — ME : P : M : PAILLARS : R — P : M : Y : LOVBOVTIN : C — 1668 : M : A : MESCVZO
Côté de l'Epitre :
Mre NO : LE : BILLON : DE : KERSTRAT : PRE : CVRE 1702.
Autel dans la chapelle côté de l'Epitre :
M : N : LE : BILLON : P : CVRE : MIC : LE : BILLON : F : 1703.
Extérieur, tympan de la porte sous le clocher :

Mre : P : CHARLES
I ... OI : ET : LICENC
IE : EN : LVNIVERSITE
DE : PARIS : ET : REC
M : Hme : MAREC
DE : KISORE : P : C
M : C : PHILIPPE
DE : KERDAEC : P

Sur le pilastre ou contrefort Sud du clocher :

RENE : RENEVOT : P : 1700.

Sur la porte en bois :

1720 : H : H : LE : BILLON : DE : KERSTRAT : FAB.

Cadran solaire sur la façade du porche :

M : H : GVEGVENOV . RECTEVR

1652

F . P : M . JEAN. KERSALE . P . CVRE . M . P . F.

Extérieur, mur Sud de l'abside :

Mre PHILLIPPE . R . CORNIC . F . A : PERENNOV : F

Sur le côté Nord-Est une autre inscription plus longue, mais qui ne pourrait se lire qu'en montant à une échelle.

Kerfeunteun. — Sur la belle croix processionnelle en argent :

B . TRINITAS .˙. P . R . DVBOIS . J . LE : BESCOND . F . DELY . RECTEVR . 1638.

Chapelle de la Mère de Dieu : (Ty-Mam-Doue).

Au-dessus de la porte principale Sud-Est est une inscription gothique dont voici la lecture d'après MM. le chanoine Abgrall, Waquet et Lucien Lécureux :

Ceste chapelle en lhoeur (l'honneur)
De Mam Doe l(an) MVccXLI
Ainsy faits scavoir a che
Noble sineur oage et bonne foi
(hommage)

Côté Sud : M . P . CORAY . RECTEVR . 1605.

Porte Ouest : PAX : VOBIS . 1592.

Côté Nord : INRI — O . MATER DEI . MEMENTO . MEI : 1578.

Même côté, sur la porte : M : I : CONNAN : RECTEVR : 1621.

Kerlas. — A l'intérieur du porche : ...PHILIBERT . CARADEC . F . 1572.

Aux fonts baptismaux : L : MVc LXVII : MOR : AUTRET . FAB.

Sur le mur Nord : H : CODNAN . Y . KERSALE . F . H . LORENS . F

Croix du cimetière : HIEROSME . LE . CARO . F . 1645.

Arc de triomphe : 1558.

Kernilis. — Borne milliaire de Kerscao, actuellement au musée départemental de Quimper :

TI CLAVDIVS
DRVSI FILIVS
CAESAR AVGVSTVS
GERMANCVS
PONTIFEX MAXIMVS
TRIBVNICIA PROTESTV
IMP XI PP COS III
DESIGNATVS IIII
VORGAN M^{I}PV....

L'interprétation de cette dernière ligne a donné lieu à de nombreuses discussions sur la position et l'identification de vorganium et de vorgium,

Lampaul-Guimiliau. — Clocher : ANNO : DNI : 1573 : DIE : 19 : APRILIS : FVDATA : FVIT : HEC : TVRRIS.

Porche. — De chaque côté de l'entrée, des anges tiennent des inscriptions gothiques :

BONNES GENS QUI ICY PASSEZ PRIEZ DIEU POUR LES TRÉPASSÉS — BENEDICTUS QUI VENIT IN NOMINE DOMINI.

Dans le fronton du porche, plus bas que la statue de Saint Michel : A . D . MV^{c}XXXIII (1533).

A l'intérieur du porche, dans une clef de voûte : BONUM EST CONFITERI DOMINO.

Au-dessus du bénitier : PAX . VOBIS.

Porte Sud : A . D : 1622.

Abside. — Sous la fenêtre du pan coupé Sud-Est, une date peu visible : 1627.

Dans le fronton de cette fenêtre :

BENE : FVNDATA : EST : DOMVS : DOMINI.

De l'autre côté, au-dessus de la fenêtre Nord :

O : QVAM : METVENDVS : EST : LOCVS : ISTE.

Sacristie. — A : ET : Y : POVLIQVEN : LORS : FABRIQVES : 1673.

Porte Nord : ANNO : DOMINI : 1609 : DIE : VLTIMA : MAII.

Intérieur de l'église. — Sur la porte en bois de la sacristie on lit :

PAVL . LE . GOFF... FLOCH

FAIT : FAIRE : P : POVLIQVEN : FABRIQVE . 1679

Cuves des fonts baptismaux :

F : F : LAVRENS : ROPARTZ : E : L : ABGRALL : LORS : FABRICQVES : LAN 1651.

Baldaquin sculpté, surmontant les fonts baptismaux :

F : F : P : MILLIO : ROPARTZ : E : HERVE : ABGRALL : LORS : FABRICQVES : LAN : 1650.

Tribune des orgues. — Sur la frise du côté Nord on lit : FAIT : PAR : G : BRAS : ET : I : POVLIQVEN : FABRIQVE.

Sépulcre.

Sur le linceul de Notre-Seigneur sont gravés ces mots :

ANTHOINE : FECIT.

Et sur le tombeau :

M : H : GVILLERM : R : M : C : ABGRALL :

FAIT : F : PAR : J : LEGAT : H : POVLIQVEN : FABRIQVE . 1676.

Chaire à prêcher :

I . POVLIQVEN & Y COLONEIR . FABRIQVES . 1759.

Chapelle de la Sainte-Trinité, dans le cimetière, ancien ossuaire.

Dans la frise de la porte on lit :

MEMENTO . MORI

Sous la fenêtre Sud de l'abside :

I . GOFF : I : GVILLOV : F . 1667.

Au pignon de l'abside, au-dessous de l'arc de triomphe :

O . KERBRAT . 1669.

Arc de triomphe donnant accès dans le cimetière :

A : RANNOU : C : KTANGUI : F . 1669.

Landéda. — Cadran solaire dans le jardin de l'ancien couvent franciscain de Notre-Dame des Anges, à l'Abervrac'h :

Hora fugit, nos pœniteat si transit inanis,
Nam quæ est prœterita hora redire nequit.

Le temps fuit, amendons-nous si nous ne l'avons pas bien
Car l'heure une fois passée ne revient jamais. [employé,

Landerneau. — Porche de Saint-Houardon : DOMVM : TVAM : DOMINE : DECET : SANCTITVDO : IN : LONGITVDINEM : DIERVM : 1604.

Cuve des fonts baptismaux : QVI . CROIRA . ET . SERA . BAPTISE SERA . SAVVE. — NOBLES . GENS . NICOLAS . HARIDON . ET . ISABELLE . FORESTIER . SA . FEMME . ONT . FAICT . FAIRE . EN . LEVR . VOLONTE.

Église de Saint-Thomas. — Au bas du clocher : CESTE : TOVR : FVST : FONDEE : LE : DIMANCHE : DE : LA : TRINITE : EN : LAN : 1607.

Sur le clocheton de la sacristie de la même église.

IHS — 1669 — H : V : ET : D : M : F : DW : PRE : DE : S : THOMAS. — L : DENIEL ; ET : V : QVILLIEN : MARGVILLIERS

Ancien ossuaire, converti en maison, près de la façade de l'église Saint-Thomas : 1635.

Moulin féodal des Rohan sur le Pont de Landerneau.

L'inscription gothique commémorative qui surmontait la porte a été enlevée quand le moulin a été démoli. Elle est maintenant en la possession d'un conseiller municipal, M. Le Meur qui la cédera volontiers au musée départemental. Elle est entourée d'une ceinture de macles avec entrelacements de la lettre A — initiale de la devise des Rohan : A PLUS.

LAN . MIL . V^{cc} X . HAULT . ET . PUISSANT . IEHAN . VICOMTE . DE . ROHAN . CONTE . DE . PORHOET . SIGNEUR . DE . LÉON . DE . LA . GARNACHE . DE BEAUVOIR . SUR . MER . ET . DE . BLEIGN (BLAIN) . FIST . FAIRE . CES . PONT . ET . MOULINS AU . DEVIS . DE . M . MARC . SAGET . P^{r} (PROCUREUR) . JEHAN . LE . GUYRIEC . RECR . (RECEVEUR) DE . CESTE . VILLE.

Landévennec. — Epitaphe du roi Grallon, composée très probablement au XV^{e} siècle et apposée sur la paroi extérieure de la porte du caveau enfermant la sépulture de ce prince :

Hoc in sarcophago jacet inclyta magna propago
Gradlonus Magnus, Britonum Dux, mitis ut agnus,

Noster fundator, vitae cœlestis amator,
Illi propitia sit semper Virgo Maria.
Obiit anno Domini CCCCV.

Landivisiau. — Porche. Sur la joue Ouest du contrefort Sud-Ouest, un petit soldat en costume du XVI^e^ siècle indique cette inscription : LAN . 1559 : ESTOINT . LORS : FABRIQVES : TANGUI : LABOVS : HERVE : GOVLOVGNIR.

Sur le côté *est* de la facade :

POVR . LORS . FABRIQVES : O : PEYRON . Y . JONCOVR.

Au fond du porche, sous la statue de N.-S., inscription en caractères gothiques.

M . BIZIAN . TANGUY . RECT . A . FAIT . FABRIQUE . H . A . MARTIN.

Des deux côtés, trois anges tiennent des inscriptions dont l'une est ainsi concue : MEMENTO . MEI . O . MATER . DEI — PAX . VOBIS.

Une autre inscription porte : ANNO . DOMINI . 1554 ; et tout près du bord, au-dessus de la porte de droite, deux petits anges tiennent un cartouche :

L'AN . MIL . D^ccc^ IIII (1553)
FUST . FONDÉ . CESTE
PORTAL . ET . ESTOIENT
LORS . FABRIQUE
Y . MARTIN . J . ABGRALL.

Clocher.

Au-dessus de l'arcade du côté Sud :

LE : 14 : DE : OCTOBRE : FVT : COMENCÉ : CETE : 1590.

Chapelle de Sainte-Anne, autrefois ossuaire près de l'église, maintenant transférée dans le cimetière. Parmi les cariatides qui ornent la façade est représentée la Mort sous la forme d'un squelette qui tient un os et une flèche. Sur le tailloir en pierre qui repose sur sa tête décharnée on lit :

OVY : ÇA : JE : SVIS : LE : PARRAIN
DE : CELVY : QVI : FERA : FIN.

Landudal. — Eglise de Notre-Dame-de-Populo ; au-dessus de la porte principale :

Maria Mater gratiœ
Tu nos ab hoste protege

A l'intérieur, sur le mur, côté de l'évangile :

SÉBAST . SEIGNEUR . DE . QUELEN . ET . DU . VIEUX . CHASTEL . ET . DAMOISELLE . JENE . MARIE DE KGOET . SA . COMPAIGNE . ONT FAICT . FAIRE . CESTE . CHAPELLE . EN . L'HONNEUR . DE . NOSTRE . DAME DE POPULO . LAN . MV^{cc} XXX : IX... *Laurens : Lysien : myseur.*

Cette inscription est complétée par cette autre, qui se trouve à l'extérieur au-dessus de la porte du transept Sud :

L : M V^{c} : XLVIII : DECEDA : JEHAN : SEIGNEVR : DE : QVELLEN : ET : DV : VIE : CHASTEL : LORS : COMANCA : FRANCOIS : SON : FILS : ET : DAMOISELLE : ANNE : DV : QVELENNEC : SA : COPAIGNE : A : FAIRE : PARACHEVER : CESTE : CHAPELLE.

A la chapelle de Saint-Tugdual, autrefois église paroissiale, sur le socle de la statue du saint Patron : S^{t} TUDOEL et sur le cul-de-lampe qui la soutient, ces deux vers latins, d'une facture un peu tirée : *Virtutum : patrie : celestis : gloria : presul*

Hoc : unum : ut : nostri : sis : memor : ipse : rogo.

Landudec. — Bel autel du Rosaire : V M^{re} VINCENT . THOMAS . R^{ect} 1700.

Lanmeur. — Chapelle de Kernitroun, angle Sud-Ouest : lecture combinée de MM. Bergevin et chanoine Peyron :
Pierre Lochou come prieur en cest église fit marchi o (avec) honorable Morvan faire cest pignon : lan mil IIII^{c} XLIIII (1444).

Lannédern. — Porche H . BRAS I : MODIRE 1662 V : I : KDEVEZ RECTEVR C : ALAIN

Ossuaire. — Sur la frise : COLIN . F . LE . BRAS . F . M . I . KERDEVEZ.

Aux angles, deux cariatides tenant des banderoles avec ces deux maximes :

COGITA . MORI — RESPICE . FINEM.

A l'intérieur de l'église tableau du Rosaire :

Y . QVINTIN . 1660 — M : KERDEVEZ : LORS : R : MAVDIRE : LORS : FAB.

Belle croix de procession en argent : FET . CE : IOVR . 19 . AVRIL . 1620.

Bénitier en bronze : *Guillaume Le Toux de la paroisse de Landédern.*

Lannilis. - Joli petit ostensoir de 0 m 55 de hauteur.

Sous le pied, se lit cette inscription :

DON . FAICT : A : L'ARCHICONFRAIRIE . DU . SAINT . SACREMENT . ERIGÉE . EN . L'EGLISE . PAROISSIALE . DE . LANNILIS . EVÊCHÉ . DE . LEON . PAR . H . ET . P . D . CATHERINE . DE . LYS . DOVAIRIERE . DE . KEROVARTZ . 1664.

Un calice de la même église porte la même date : 1664 . SAINT . PIERRE.

(A suivre.)

Les membres de la Société Archéologique. présents à la séance du 30 décembre, ayant voté le maintien de l'ancien Bureau, M. le chanoine Abgrall, maintenu comme Président, s'est levé pour remercier ses confrères, et a prononcé le discours suivant :

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

MADAME,
MESSIEURS,

En raison de la situation anormale que nous impose la guerre, plusieurs des membres de notre Société étant mobilisés, nombre de nos confrères qui assistaient habituellement à nos séances mensuelles ne pouvant prendre part au vote pour le renouvellement du **Bureau,** vous avez décidé à l'unanimité de maintenir en charge les titulaires du Bureau ancien, parti qui, du reste, a été adopté dans d'autres assemblées civiles ou administratives.

En cette occurrence je n'ai qu'à m'incliner devant la décision qui m'est imposée et à continuer mes fonctions de Président, charge qui m'honore et me crée des obligations de gratitude vis-à vis de vous mais me dicte en même temps des devoirs pour régir toujours notre Société en bon père de famille et veiller à ce qu'elle se maintienne digne de son noble passé.

Pour vous témoigner ma reconnaissance, je vais vous soumettre à une assez rude épreuve, car je vais vous faire un discours.

C'est une chose insolite, une vraie innovation, ce que j'entreprends aujourd'hui ; nos séances sont d'habitude remplies

par des causeries, des échanges de vues et par la lecture de mémoires et d'études ayant trait à notre histoire, à nos œuvres d'art et à nos antiquités. Il est bien rare que ces entretiens revêtent la forme solennelle du discours ; nous restons dans la note plus modeste et plus sobre de la conférence. Et cependant ce ne sont pas les exemples qui nous font défaut. Quand je parcours les *Bulletins* des sociétés identiques à la nôtre, avec lesquelles nous fraternisons et faisons des échanges, il m'arrive d'y trouver des discours de prise de possession de Présidents élus, entrant en charge, voire même des discours de congé de ceux qui ont fini leur temps réglementaire, et qui rendent compte de leur mandat ; et cela me fait réfléchir sur le rôle peut-être trop effacé dans lequel nous nous confinons, sur la situation trop modeste, je pourrais dire trop humiliée dans laquelle nous laissons notre chère **Société Archéologique.**

Cette Société Archéologique est notre mère, et nous n'avons pas à en rougir, elle est noble et honorable ; elle peut fièrement tenir la tête haute et nous pouvons nous glorifier d'être ses enfants. Or le devoir d'un enfant est d'aimer et d'honorer sa mère, et ce sont les Saints Livres eux-mêmes qui nous l'enseignent : *quasi qui thezaurizat, ita qui honorificat matrem ;* c'est amasser un vrai trésor que de procurer la gloire de sa mère. J'ai donc cru que je ferais une œuvre agréable à vos cœurs, que je remplirais un devoir sacré en consacrant quelques pages à retracer l'historique de notre Société. Un simple récit de sa vie sera son plus bel éloge ; un souvenir donné à ceux qui en eurent la direction, aux travailleurs qui ont contribué à sa prospérité, constituera le monument le plus digne élevé à sa gloire.

Comment supputerons-nous son âge ? Cela est simple généralement, pour les institutions comme pour les individus ; mais ici le cas est complexe et embarrassant ; notre Société Archéologique est née deux fois. Elle a vu le jour une pre-

mière fois en 1845, grâce à l'initiative de jeunes et ardents travailleurs : MM. Armand Maufras du Châtellier et Aymar de Blois, aidés en cela et encouragés par le premier apôtre des études archéologiques, M. Arcisse de Caumont.

Dans ces débuts, avec les autres Sociétés départementales de Vannes, de Nantes et de Rennes, elle faisait comme partie intégrante de l'**Association Bretonne.** Cette organisation provisoire étant devenue suspecte et ayant été supprimée par mesure administrative, ce fut en même temps la mort des filiales qui en dépendaient. Mais ces morts ne sont pas pour l'éternité ; on en ressuscite... La *Société Archéologique du Finistère* eut sa résurrection ou sa seconde naissance ; disons, si vous le voulez, sa *Renaissance* : le Phénix renaît de ses cendres.

Donc notre Société, à considérer sa première origine, est septuagénaire. Mais il vaut mieux supputer ses années à partir de son organisation actuelle, c'est-à-dire en prenant comme point de départ le premier jour de sa reconstitution, la séance du 15 avril 1873, date aussi du premier numéro de notre *Bulletin*, dont la collection forme une magnifique série de volumes, où l'on est étonné de trouver un si riche trésor de documents et d'études si variées et si précieuses.

La **Société Archéologique** a 42 ans. C'est l'âge mûr par excellence, pour ce qui est de l'être humain ; on a encore toute la plénitude de ses forces, toute son activité, toute sa lucidité ; on a déjà pu fournir une somme considérable de travail et grâce à l'expérience acquise, à l'habileté provenant de l'entraînement et de la pratique, on est dans les meilleures conditions pour en produire encore. C'est le cas, me semble-t-il de notre bonne Société finistérienne. Traçons en traits rapides son existence pendant cette période.

Et d'abord indiquons quels ont été ses dirigeants, les Présidents qui se sont succédé et qui ont eu à assumer la charge

et le souci d'assurer la bonne marche de l'œuvre qui leur était confiée.

Du 15 avril 1873, à la fin de 1874, ce fut M. Aymar de Blois, et à titre bien légitime, puisque ce fut lui qui s'employa avec le plus de zèle et de dévouement à la reconstitution de la Société. Substitut au tribunal de Morlaix, en 1830, démissionnaire à la Révolution de juillet, nommé député du Finistère en 1849, bâtonnier de l'ordre des Avocats, M. de Blois avait de qui tenir, car un de ses oncles, octogénaire, marchait alors à Morlaix à la tête de l'Archéologie et de la Philologie. Lui-même s'était consacré à l'étude de l'histoire de Quimper et surtout de son vieux Loc-Maria Sa présidence fut courte, mais elle fut bien employée ; dès ces premières années le *Bulletin* put enregister de très remarquables travaux et l'on vit la liste des membres de la Société atteindre un chiffre très convenable, qui assurait l'existence et même la prospérité pour l'avenir.

M. de Blois mourut à la fin de 1874, et le 19 janvier 1875, M. de Carné, de l'Académie Française, fut élu pour lui succéder. Il avait débuté dans la diplomatie, comme attaché au Ministère des Affaires Etrangères, et il ne tarda pas à se révéler comme écrivain, en collaborant au *Correspondant* à la *Revue des Deux Mondes* et à l'*Ami de la Religion*, puis il publia différentes études historiques, particulièrement l'histoire des *Etats de Bretagne*.

Sa présidence ne fut pas non plus de longue durée, car il s'éteignit au commencement de 1876.

*
* *

Celui qui prit sa place, au mois de juillet 1876, fut le Barde Théodore Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut. Il était admirablement préparé pour remplir ce poste, l'auteur du *Barzaz Bréiz*, le pionnier convaincu, persévérant, infatigable, qui avait fouillé toutes les campagnes bretonnes

pour rechercher, recueillir, coordonner les vieux chants populaires, exhumer les traditions et les légendes, qui avait parcouru l'Irlande et le pays de Galles, dans le but d'établir la fraternité des races, dans leur génie et leur langage. Il était bien désigné pour diriger nos travaux, l'auteur de la *Légende Celtique*, de *Myrdhinn* ou *L'Enchanteur Merlin*, le traducteur des *Bardes Bretons du VI^e^ siècle*, des *Romans de la Table Ronde*, du *Mystère de Jésus* et du *Mystère de sainte Nonne*, le père de combien d'autres études encore toutes consacrées au passé glorieux de notre pays.

Dois-je dire un mot des différentes appréciations auxquelles son œuvre a été soumise, des attaques étranges, on peut le dire, auxquelles son *Barzaz Breiz* a été en butte ?

Il semblerait que les critiques qui l'ont entrepris avec tant d'aigreur et se sont plu à déprécier son œuvre, n'aient jamais compris son idéal ni l'époque à laquelle il travaillait. Ce n'était pas encore l'âge de la méthode sévère, mathématique, tranchante, glaciale qui a pris naissance vers 1860 et s'est faite encore plus rigide et plus acerbe, sous couleur d'érudition et de documentation, dans les dernières années du XIX^e^ siècle, subissant en cela l'influence des docteurs de Germanie. C'était l'époque fleurie du *Romantisme*, où la tendance était de prendre, telles qu'elles se présentaient, les productions du passé, de les vieillir au besoin, de les embellir en les nuançant d'une couleur d'antiquité, au lieu de les décatir, de les débarrasser de leur patine, de leur lichen vénérable, de leur aspect vétuste, pour démontrer que ce n'étaient que des créations toutes modernes, banales, dépourvues de charme et d'idéal.

En véritable ami passionné de son pays, ce n'est pas ainsi que l'a entendu M. de la Villemarqué. Puisque tant d'autres contrées pouvaient produire des chefs-d'œuvre de littérature et de poésie, il a voulu montrer avec clarté que notre petite Bretagne, loin d'être dépourvue d'âme et de génie, en était

au contraire largement dotée ; et son beau livre des *Chants populaires* en est une lumineuse démonstration. Libre à quelques-uns de dire qu'il a fabriqué de toutes pièces ces cantilènes et ces légendes. Oh ! alors sa gloire serait encore plus grande et même incomparable, car tout en étant un faussaire il serait un poète sans pareil. Il ne mérite

Ni cet excès d'honneur. ni cette indignité.

Dans ma petite enfance j'ai entendu ma grand'mère chanter la complainte de Silvestric, et certes ce n'est pas M. de la Villemarqué qui la lui avait apprise.

Il s'est trouvé, il y a quelques mois, un jeune publiciste pour dire que La Villemarqué n'avait pas compris la Bretagne et ne l'avait pas dépeinte dans son vrai jour, dans sa couleur authentique, qu'il lui avait prêté une physionomie mélancolique, mièvre et quelque peu niaise. — Niaise et mièvre ! La Bretagne de *Lez-Breiz*, de la *Marche d'Arthur*, du *Tribut de Noménoé*, de *Jeanne la Flamme* et du *Retour de Jean le Conquérant !* Mélancolique et mièvre le *Page de Louis XIII !* le *Marquis de Guérand*, le *Halloïka ou l'appel des pâtres !* Je ne dirai qu'une chose : aucun livre au monde ne m'a donné des émotions aussi saines, aussi vraies, aussi douces, aussi patriotiques que les chants du Barzaz Breiz ; et si Brizeux le Breton a été l'inspirateur de Mistral, si c'est le poëme de *Marie* qui nous a valu *Mireille*, c'est aussi à M. le la Villemarqué que la Provence doit ses *Félibres* et ses *Cigaliers*.

Mais je m'oublie. Je ne devais parler de lui que comme Président de notre Société. Il fallait le voir, aux jours de nos séances mensuelles, débarquant du train de Quimperlé, longeant l'avenue de la Gare et la rue des Regaires, serrant sous le bras sa serviette soigneusement sanglée pour n'égarer aucun des feuillets, aucune des brochures ou paperasses apportées pour nos assises scientifiques, puis se glissant dans la Cathédrale, faisant sa pieuse et humble visite à l'autel des reliques de saint Corentin et à la statue de saint Jean Discal-

eéat, le bon *Santic-Du*, et venant alors plein de confiance aborder ses confrères, ses administrés, qu'il affectionnait tant, qu'il encourageait, qu'il excitait à produire le plus de travaux possible pour le progrès de l'œuvre, le profit de la science et la gloire du pays. Et en séance il fallait voir sa sollicitude, sa délicatesse, ses ménagements pour ne froisser personne, mais pour être vraiment le père, ou plutôt le frère de tous.

Coupons court et disons seulement un mot de sa collaboration. Il semblerait que, pour laisser plus de champ libre aux autres, il ait délibérément modéré et limité sa propre production et que, s'il n'a pas apporté à nos travaux une contribution aussi abondante qu'on aurait souhaité, ça été par désintéressement et pour avantager les autres collaborateurs.

Ses principales études ont porté sur les travaux de poésie et de linguistique, sur les *Joculatores Bretons*, poètes et chanteurs des vieux âges, puis sur les vieilles coutumes, les pratiques traditionnelles du pays de Quimperlé. Force m'est d'écourter, car il faudrait des pages et des pages pour rendre la physionomie du patriarche de Keransquer que je suis heureux et fier d'avoir connu de près, et d'avoir pu ainsi admirer et vénérer davantage.

M. de la Villemarqué disparut dans une auréole de gloire le 8 décembre 1895, il avait été notre Président pendant près de vingt ans.

*
* *

Son successeur, M. le Baron Halna du Frétay, n'eut qu'un règne éphémère ; élu le 30 janvier 1896, il démissionna le 30 juillet suivant. Très actif et curieux des choses anciennes, il avait exécuté bon nombre de fouilles de monuments préhistoriques et romains et formé ainsi une assez vaste collection, dans son manoir du Vieux-Châtel au bois de Névet ; ses notices auraient eu plus de valeur et d'autorité si elles avaient

été rédigées avec plus de méthode, si ses indications avaient eu plus de clarté et une exactitude plus rigoureuse.

La succession de M. du Frétay passa à M. Lemoine, archiviste départemental, lequel aussi ne fit que passer, car au mois de mai 1897 il partait pour Paris, où il venait d'être attaché à la *Bibliothèque Nationale*.

*
* *

Alors le poste fut confié à quelqu'un qui devait s'y maintenir de longues années, et cela pour le bien et la prospérité de notre œuvre. M. Paul du Chatellier fut élu Président le 29 juillet 1897 et fut maintenu jusqu'à la fin de sa vie, mars 1911.

Pour des raisons spéciales, d'ordre familial et personnel, il s'était tenu longtemps éloigné de nous ; mais quand il jugea bon d'entrer dans notre Société, ce fut avec tout son cœur et tout son dévouement.

D'abord occupé de peinture de marine, M. du Chatellier s'était adonné dès 1875 à l'étude et à l'exploration des monuments mégalithiques et des établissements romains et gaulois. Son labeur a été immense. Se confinant d'abord dans la région de Pont-l'Abbé et de Penmarc'h, il a étendu ensuite ses recherches à tout le département, et il y a bien peu de monuments anciens qui lui aient échappé. Ayant fait sa connaissance en 1881, j'ai eu la bonne fortune de l'accompagner dans quelques unes de ses expéditions et de prendre part à ses fouilles ; et j'ai pu constater avec quel soin, quelle conscience, quelle expérience et quel savoir il menait ses investigations. Et ces explorations laborieuses, fatigantes, dispendieuses et pénibles, il les entreprenait, non dans le but direct de se créer une collection, c'était l'objectif secondaire, mais pour étudier, autant qu'il était possible sur des données si obscures, les rites funéraires, les croyances, les pratiques, l'industrie, la vie familiale et sociale de ces peuplades disparues.

La collection est venue nécessairement par suite, et nul musée de province ne peut rivaliser avec celui de Kernuz par le nombre, la variété et le classement des objets qui le composent ; et ce qui en double et triple la valeur, c'est que toutes ces vitrines ont leur provenance authentique, leur état civil régulièrement établi : tous les objets qu'elles renferment sont le résultat des fouilles de M. du Chatellier ou de ses acquisitions dans le pays, tous sont notés, étiquetés, catalogués, avec détermination exacte de leur origine ; chaque fouille, chaque vitrine a sa notice manuscrite ou imprimée, avec historique, description détaillée, examen critique et comparé de chaque pièce de mobilier, analogie ou différence avec les pièces de même nature trouvées dans d'autres monuments ou d'autres contrées, étude par conséquent poussée à la dernière limite scientifique pour une branche jusque-là si ignorée.

Une sorte de résumé ou d'exposition de toutes ces brochures, rapports et études, a été faite en deux magnifiques volumes illustrés : *La poterie dolménique* et *Les Epoques préhistoriques et gauloises dans le Finistère ;* mais pour se rendre compte de la somme de labeur fournie par ce fouilleur infatigable et convaincu, il faut voir ses admirables galeries de Kernuz et compulser toutes ses brochures et catalogues. Les savants scandinaves surent reconnaître sa science, sa modestie et son mérite, en lui faisant décerner la croix de l'ordre de *Saint Olaff de Norvège.*

Avant de venir chez nous, M. du Chatellier avait publié ses études et notices dans les bulletins et les revues de différentes autres Sociétés, mais dès qu'il fut des nôtres, comme confrère et comme Président, ce fut notre *Bulletin* qui bénéficia de la plupart de ses publications, et ils sont nombreux les travaux dont on trouve la nomenclature à la table des matières depuis 1898 jusqu'à 1910.

M. Paul du Chatellier mourut en mars 1911, et le 27 avril suivant on élisait pour prendre sa place M. Bourde de la

Rogerie, qui était depuis plusieurs années conservateur des Archives du Finistère. Il était bien préparé pour diriger notre Société, par le rôle de Secrétaire qu'il avait rempli avec distinction et par les études approfondies qu'il avait faites de l'histoire de notre pays ; mais nous ne devions pas le garder longtemps. Le poste d'archiviste à Rennes étant venu à vaquer, malgré tout son amour pour Quimper et les nombreuses sympathies dont il était entouré, à cause des raisons toutes spéciales et surtout parce que ce déplacement le rapprochait de son pays d'origine et de sa famille, M. Bourde de la Rogerie crut devoir accepter l'offre qu'on lui faisait des Archives d'Ille-et-Vilaine et nous quitta en janvier 1912.

A la séance suivante, au 29 février, les votes des électeurs se portèrent sur votre serviteur, qui n'avait guère d'autres titres que d'avoir fait partie de la Société depuis sa fondation, d'avoir connu d'assez près M. de la Villemarqué, d'avoir été intimement lié avec M. du Chatellier, et d'avoir toujours aimé d'un amour profond les monuments, les usages et les traditions de son pays.

Et voilà que je croyais vous faire un historique complet de la vie de notre Société Archéologique, et je m'aperçois que je n'ai fait que tracer une esquisse légère ; j'ai dit quelques mots des Présidents qui se sont succédé pour la gouverner et la diriger, mais il reste à parler très longuement des nombreux collaborateurs qui ont fourni à notre *Bulletin* des travaux très variés, très savants et très distingués. C'est la tâche que je compte entreprendre dans un an, si je suis encore en vie et en santé.

*
* *

Nous touchons à la fin de cette année 1915, année d'épreuves, de tristesses et de deuils. Je souhaite pour la France et pour vous tous que l'année 1916 soit meilleure, qu'elle apporte le triomphe à notre pays si aimé, et qu'elle soit pour vous tous heureuse et prospère.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XLII

PREMIÈRE PARTIE

Table des Procès-verbaux des délibérations et de la Chronique de la Société Archéologique du Finistère en 1915

Pages

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES..... 5

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS..... 13

SÉANCE DU 29 AVRIL..... I

Présentation par M. BODEREAU de sa reconstitution de l'ancien quartier Saint-François de Quimper.

Chronique: Addition à la liste des membres mobilisés III

Annexe : Rapport de la Commission de comptabilité IV

SÉANCE DU 27 MAI..... V

Causerie de M. le Président sur les autels romains transformés en bénitiers à Penhars et à Gouesnach

Nécrologie : M. Adolphe KOSCHER..... VII

Annexe : Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique sur la rédaction et la conservation de notes historiques sur la guerre VIII

SÉANCE DU 24 JUIN..... XIII

Hommage rendu par M. le Président à la mémoire de M. le chanoine Lucien SALAÜN. — Communications de M. CHAUSSEPIED sur la nécessité de conserver dans les constructions nouvelles les traditions de l'art local et sur la préservation des anciens cimetières. — Hypothèse de M. le commandant DEVOIR sur les chambres à parois maçonnées.

Chronique : Assassinat du marquis de Mongaillard à Carhaix en 1675..... XVI

Séance du 29 Juillet..... XVII
Fouilles faites dans un important établissement gallo-romain à Plomarch en Ploaré.
Annexe : Lettre de M. A.-V. Roussin sur la motte de Boissavarn en Plomelin..... XIX
Séance du 28 Octobre..... XXI
Nouvelles relatives aux fouilles de Gorré-Ploüé en Plouescat. — Présentation par M. De Lécluse d'un fragment de cuve à sécher le poisson découverte sur la côte près de Telgruc. — Visite du musée archéologique.
Nécrologie : MM. Louis de Chabre et André Oheix.. XXIII
Chronique : Classements de Monuments historiques. — Récents travaux historiques et archéologiques de MM. le Dr Baudouin, le chanoine Abgrall, H. Bourde de la Rogerie. — Les remparts de Quimper..... XXIV
Séance du 25 Novembre..... XXIX
Visite de la Bibliothèque municipale.
Chronique : Récentes publications de MM. le chanoine Pilven, Louis Le Guennec, l'abbé C. Lazennec, J. Loth..... XXXI
Séance du 30 Décembre..... XXXVII
Maintien de l'ancien bureau. — Observations de M. Chaussepied sur les vieux manoirs du Finistère, de M. N. Le Roux sur les collections égyptiennes du Musée.
Nécrologie : M. E. de Bergevin..... XXXVIII

DEUXIÈME PARTIE

Table des mémoires publiés en 1915

		Pages
I.	Barbares d'autrefois, Barbares d'aujourd'hui, par Frédéric Le Guyader	3
II.	Notes sur deux monuments de la fin de la Renaissance en Bretagne. — 1° Porche de l'Eglise de Saint-Houardon. — 2° Ossuaire de Saint-Thégonnec, par Charles Chaussepied.....	15, 20
III.	La Révolution en Bretagne. Les Derniers Montagnards, 1795, (suite), par Pr. Hémon.....	26, 157
IV.	Notes sur la fontaine de Gouesnou, par Charles Chaussepied *(planche)*.....	51
V.	Mottes féodales, par le chanoine Abgrall *(7 planches)*.....	54
VI.	Les Mottes féodales du pays de Morlaix, par Louis Le Guennec *(planche)*..... ...	86
VII.	Notices paroissiales. Mahalon, par le comte Conen de Saint-Luc *(5 planches)*.....	106
VIII.	L'Église de Pencran et ses annexes, par L. Lécureux.....	139
IX.	Inscriptions gravées et sculptées sur les églises et monuments du Finistère, recueillies par le chanoine Abgrall.....	189
X.	Discours de M. le Président.....	217

SOCIETE ARCHEOLOG
DU FINISTERE
Hôtel de Ville
B.P. 531
29107 QUIMPER